



for



Analyse des chaînes de valeur de la volaille dans les PTOM du Pacifique

Etude Nouvelle Calédonie

Séverine Bouard
Bruno Losch
Jean-Michel Sourisseau
Claire Coote
Mathieu Vigne



Decembre 2025



Funded by
the European Union



Value Chain Analysis for Development est un outil financé par la Commission Européenne / INTPA et mis en œuvre en partenariat avec Agrinatura. Il utilise un cadre méthodologique systématique pour analyser les chaînes de valeur liées à l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la foresterie.

Plus d'information: <https://europa.eu/capacity4dev/value-chain-analysis-for-development-vca4d->

Agrinatura (<http://agrinatura-eu.eu>) est constituée des universités et centres de recherche européens investis dans la recherche agricole et la formation pour le développement.

Les informations et connaissances produites par les études de chaînes de valeur ont vocation à aider les Délégations de l'Union Européenne et leurs partenaires à développer le dialogue politique, investir dans les chaînes de valeur et connaître les changements liés à leurs actions.

Composition de l'équipe

Chef de l'équipe : Bruno Losch (émérite Cirad), économiste

Jean-Michel Sourisseau (Cirad) : économiste

Claire Coote (NRI) : expert social

Mathieu Vigne (Cirad), expert environnement

Experte locale : Séverine Bouard (IAC)

Ce rapport a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu est la seule responsabilité de ses auteurs et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union Européenne.

L'étude a été réalisée au sein d'un projet financé par l'Union Européenne (VCA4D CTR 2017/392-417).

Citation du rapport : Bouard S., Losch B., Sourisseau J-M., Coote C., Vigne M., 2025. *Analyse des chaînes de valeur de la volaille dans les PTOM du Pacifique. Étude Nouvelle-Calédonie*. Rapport pour l'Union Européenne, DG-INTPA. Value Chain Analysis for Development Project (VCA4D CTR 2017/392-417). 124 pp + annexes (19 p).

Crédits photos de couverture : élevage artisanal GIE Merü, Poindimié (cliché Mathieu Vigne) ; élevage industriel, Mont Dore (© Google Earth).

Support de l'Unité de Gestion du Projet VCA4D

Frédéric Lançon | Méthodologie et logiciel d'analyse économique (AFA)

Giorgia Mei, Olimpia Orlandoni, Sara Baumgart | Coordination de l'étude et conception graphique

Table des matières

TABLE DES MATIERES	3
LISTE DES ILLUSTRATIONS	6
REMERCIEMENTS	9
AVERTISSEMENT	10
SIGLES ET ACRONYMES	11
DÉFINITION DES TERMES ÉCONOMIQUES	12
RESUME EXECUTIF	13
INTRODUCTION	19
1. ANALYSE FONCTIONNELLE	23
1.1 PRESENTATION GENERALE DE LA FILIERE AVICOLE	23
1.1.1 <i>Une économie agricole contrainte</i>	23
1.1.2 <i>La place des produits avicoles dans la consommation alimentaire</i>	25
1.1.3 <i>Place des produits avicoles dans la production et les échanges extérieurs</i>	29
1.1.4 <i>La dépendance aux importations des consommations intermédiaires</i>	33
1.1.5 <i>Le matériel génétique</i>	38
1.2 LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA REGULATION DE LA FILIERE AVICOLE	39
1.2.1 <i>Structuration de l'accompagnement de l'agriculture</i>	39
1.2.2 <i>Les régulations du marché et des prix</i>	40
1.2.3 <i>Les aides provinciales</i>	42
1.2.4 <i>Les aides non spécifiques de la Nouvelle-Calédonie</i>	45
1.3 LES OPERATEURS ECONOMIQUES DE LA FILIERE AVICOLE	50
1.3.1 <i>Diversité des producteurs, concentration des moyens de production</i>	50
1.3.2 <i>Proposition de typologie des élevages avicoles</i>	52
1.3.3 <i>Les acteurs de l'amont</i>	55
1.3.4 <i>Les acteurs de l'aval</i>	56
1.3.5 <i>Les acteurs de l'accompagnement spécifique de la filière</i>	60
1.4 BILAN SYNTHETIQUE DE L'ORGANISATION DES CHAINES DE VALEUR	62
2. CONTRIBUTION DE LA FILIERE AVICOLE A LA CROISSANCE ECONOMIQUE	63
2.1 RENTABILITE ET DURABILITE POUR LES ACTEURS	63
2.1.1 <i>Structure des comptes d'exploitation dans la production avicole</i>	64
2.1.2 <i>Comptes consolidés et rentabilité le long des chaînes de valeur</i>	67
2.2 EFFETS TOTAUX, DIRECTS ET INDIRECTS AU SEIN DE L'ECONOMIE DU PAYS	70
2.2.1 <i>Effets de la CV œufs</i>	70
2.2.2 <i>Effets de la CV poulets de chair</i>	70
2.2.3 <i>Effets consolidés de la filière avicole</i>	71
2.3 COMPETITIVITE ET VIABILITE AU SEIN DE L'ECONOMIE INTERNATIONALE	72

2.3.1	<i>La CV œufs</i>	72
2.3.2	<i>La CV poulet de chair</i>	72
2.4	UNE CONTRIBUTION POSITIVE MAIS MARGINALE A LA CROISSANCE (QUESTION STRUCTURANTE 1)	73
3.	INCLUSIVITE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE GENEREE PAR LA FILIERE AVICOLE	75
3.1	PARTICIPATION DES ACTEURS A LA GOUVERNANCE DES CHAINES DE VALEUR	75
3.2	DISTRIBUTION DES REVENUS ET DES EMPLOIS	76
3.3	UNE CROISSANCE SECTORIELLE INEGALITAIRE MARQUEE PAR L'ASYMETRIE STRUCTURELLE DES ELEVAGES (QUESTION STRUCTURANTE 2)	78
4.	DURABILITE SOCIALE	81
4.1	DES CONDITIONS DE TRAVAIL ENCADREES ET RESPECTANT LES NORMES INTERNATIONALES	81
4.1.1	<i>Respect des droits du travail</i>	81
4.1.2	<i>Travail des enfants</i>	83
4.1.3	<i>Santé et sécurité au travail</i>	83
4.1.4	<i>Attractivité</i>	84
4.2	DROITS FONCIERS ET ACCES A L'EAU	84
4.2.1	<i>Accès à la terre</i>	84
4.2.2	<i>Accès à l'eau</i>	88
4.3	ÉGALITE ENTRE LES SEXES	89
4.3.1	<i>Activités économiques</i>	89
4.3.2	<i>Accès aux ressources et aux services</i>	89
4.3.3	<i>Prise de décisions, participation à l'action collective et aux activités communautaires</i>	90
4.4	SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	91
4.4.1	<i>Disponibilité de la nourriture</i>	91
4.4.2	<i>Accessibilité des aliments</i>	92
4.4.3	<i>Utilisation et adéquation nutritionnelle</i>	92
4.4.4	<i>Stabilité</i>	93
4.5	CAPITAL SOCIAL	94
4.5.1	<i>Force des organisations de producteurs</i>	94
4.5.2	<i>Information et confiance</i>	94
4.5.3	<i>Implication sociale</i>	95
4.6	CONDITIONS DE VIE	96
4.6.1	<i>Services de santé</i>	96
4.6.2	<i>Logement</i>	96
4.6.3	<i>Éducation et formation</i>	96
4.7	UNE DURABILITE SOCIALE D'ENSEMBLE CORRECTE QUI MASQUE D'IMPORTANTES DISPARITES	97
5.	DURABILITE ENVIRONNEMENTALE	99
5.1	DOMMAGES ENGENDRES SUR LA SANTE HUMAINE ET DES ECOSYSTEMES ET SUR LES RESSOURCES	99
5.1.1	<i>Estimation des dommages</i>	99

5.1.2	<i>Géographie des dommages : des impacts majoritairement sur le territoire calédonien</i>	100
5.1.3	<i>Contribution des différentes étapes des chaînes de valeur</i>	101
5.1.4	<i>Comparaison des systèmes de production :</i>	103
5.2	CONTRIBUTION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	104
5.3	POTENTIELS IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE	105
5.4	COMPARAISON DES RESULTATS AVEC LA LITTERATURE	106
5.5	DES CHAINES DE VALEUR DURABLES AU REGARD DE LA LITTERATURE MAIS AVEC DES MARGES DE PROGRES (QUESTION STRUCTURANTE 4)	109
6.	SYNTHÈSE & RECOMMANDATIONS	111
6.1	REPNSES AUX QUESTIONS STRUCTURANTES	112
6.2	ANALYSE DES RISQUES	116
6.3	RECOMMANDATIONS	117
	BIBLIOGRAPHIE	119
	ANNEXES	125
A1.	NOTE TECHNIQUE SUR L'ELABORATION DES COMPTES DE RESULTAT TYPE.....	127
A2.	PROFIL SOCIAL DETAILLE DES CHAINES DE VALEUR AVICOLES	133
A3.	METHODES D'EVALUATION DES INCIDENCES POUR L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE (ACV)	139
A4.	PRESENTATION DES PARAMETRES DE MODELISATION.....	143

Liste des illustrations

Graphique 1. Contribution des secteurs au PIB Calédonien en 2017 (ISEE)	23
Graphique 2. Coefficients budgétaires de la dépense monétaire totale des ménages en Nouvelle-Calédonie en 2008 et 2019 (ISEE).....	25
Graphique 3. Part des dépenses en protéines animales en 2008 et 2019.....	27
Graphique 4. Composition de l'assiette calédonienne hors boissons en 2019. ADEME 2022 sur la base de Davar 2019, Douanes 2019 et recalcul des grammages	28
Graphique 5. Evolution des achats de volaille en Kg/mois (DAVAR 2024).....	28
Graphique 6. Production de poulet (dont réforme) et d'œufs en volume (DAVAR).....	29
Graphique 7. Production et importations de volaille et d'œufs en valeur (DAVAR et ISEE)	30
Graphique 8. Taux de couverture en volume pour la viande (DAVAR).....	31
Graphique 9. Importations de poulet congelé en valeur (douanes, ISEE).....	32
Graphique 10. Importations de poulet congelé en volumes (douanes, ISEE).....	33
Graphique 11. Offre totale de poulets en Nouvelle-Calédonie en 2022 (ISEE et DAVAR)	33
Graphique 12. Importations de céréales pour la provende (ISEE)	35
Graphique 13. Importations estimées d'aliments dédiés à l'aviculture et quantités de maïs local en volumes (chair et pondeuses) (2010-2022, ISEE)	36
Graphique 14. Importations d'aliments dédiés à l'aviculture en valeur (2010-2022, ISEE)	37
Graphique 15. Schéma simplifié de l'organisation administrative de la politique agricole en Nouvelle-Calédonie (Adapté de l'autorité de la concurrence 2018 et du SAP 2025)	40
Graphique 16. Prix du maïs grain et rémunération des producteurs (Agence Rurale).....	49
Graphique 17. Achats de poulet par types de commercialisation (DAVAR).....	58
Graphique 18. Achats de poulet par types de conditionnement (DAVAR)	59
Graphique 19. Répartition des surfaces de ventes de la Grande distribution alimentaire en 2023 (IEOM, 2024).....	59
Graphique 20. Estimation des flux de la chaîne de valeur poulets de chair	62
Graphique 21. Estimation des flux de la chaîne de valeur œufs	62
Graphique 22. Répartition des consommations intermédiaires par type de producteurs d'œufs	65
Graphique 23. Répartition des CI par type de producteurs de poulets de chair	66
Graphique 24. Comptes de production consolidés de la CV œufs.....	68
Graphique 25. Ratios de profitabilité financière de la CV œufs	68
Graphique 26. Comptes de production consolidés de la CV poulets de chair	69
Graphique 27. Ratios de profitabilité financière de la CV poulets de chair	69
Graphique 28. Répartition des revenus directs entre acteurs des CV œufs et poulets de chair ...	77
Graphique 30. Indicateurs de durabilité sociale	97

Graphique 31 - Impacts de la CV œuf sur la santé humaine, la qualité des écosystèmes et les ressources naturelles	99
Graphique 32. Lieu des impacts dans la chaîne de valeur œuf (a) et poulet de chair (b)	101
Graphique 33. Contribution des différentes étapes de la CV œuf aux indicateurs de dommage	102
Graphique 34 - Contribution des différentes étapes de la CV poulet de chair aux indicateurs de dommage	102
Graphique 35 - Comparaison des indicateurs de dommage entre différents systèmes de production de la CV œuf	103
Graphique 36 - Comparaison des indicateurs de dommage entre différents systèmes de production de la CV poulet de chair	104
Graphique 37 - Lieu d'émissions des gaz à effet de serre tout au long de la cv œuf (a) et poulet de chair (b).....	105
Carte 1. Evolution des populations communales depuis 2014.....	20
Carte 2. Répartition géographique des élevages de poulets de chair en 2024 (CAPNC).....	51
Carte 3. Répartition géographique des places des poules pondeuses en 2024 (CAPNC)	51
Carte 4. Répartition foncière : une tripartition entre terres coutumières, privées et publiques. ..	85
Tableau 1. Dépenses et autoconsommation alimentaires annuelles totales en 2019 (données des enquêtes budget consommation des ménages, en milliers FCFP).....	26
Tableau 2. Production de maïs local distribuée entre les provendiers locaux (en tonnes)	35
Tableau 3. Répartition de l'alimentation de l'ensemble du cheptel avicole (en kg, nos calculs d'après ISEE et DAVAR)	36
Tableau 4. Répartition de l'alimentation entre CV (chair et œufs) calculée à partir des importations et de la production locale de maïs (en kg, nos calculs, ISEE, DAVAR et CAP)	37
Tableau 5. Prix d'achat et de vente des céréales sèches locales (Agence Rurale).....	48
Tableau 6. Répartition des élevages avicoles par spécialisation et taille financière d'exploitation en 2024 (CAPNC)	50
Tableau 7. Répartition des places de poulets et des poules pondeuses entre les provinces en 2024 (CAP NC).....	52
Tableau 8. Production de poulets de chair par types d'exploitation en 2022 (nos calculs d'après DAVAR et CAP NC)	53
Tableau 9. Production d'œufs selon les types d'élevage en 2022 (nos calculs, DAVAR, CAP-NC) ..	55
Tableau 10. Comptes de production stylisés pour un cycle, par type de producteurs d'œufs	64
Tableau 11. Comptes de production stylisés pour un cycle, par types de producteurs de poulets de chair	66
Tableau 12. Production et distribution de la VA directe par acteur, CV œufs (MFCFP)	70
Tableau 13. Effets directs et indirects de la CV œufs (MFCFP)	70
Tableau 14. Production et distribution de la VA directe par acteur, CV poulets de chair (MFCFP) 71	

Tableau 15. Effets directs et indirects de la CV poulets de chair (MFCFP).....	71
Tableau 16. Effets consolidés de la filière avicole (MFCFP).....	71
Tableau 17. Estimations des emplois directs dans la CV œufs en 2023 (en jours et équivalent temps plein)	76
Tableau 18. Estimations des emplois directs dans la CV poulets de chair en 2024 (en jours et équivalent temps plein).....	76
Tableau 19 - Impacts de la CV poulet de chair sur la santé humaine, la qualité des écosystèmes et les ressources naturelles.....	100
<i>TABLEAU 20 - RÉFÉRENCES D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA PRODUCTION DE POULET DE CHAIR (EN UNITÉ D'IMPACT PAR KG</i>	<i>107</i>
Tableau 21 - Références d'impacts environnementaux de la production d'œufs (en unité d'impact par kg d'œuf).....	108
Tableau 22 - Matrice FFOM pour la CV poulet de chair.....	114
Tableau 23 - Matrice FFOM pour la CV œufs	115
Tableau 24 - Synthèse des principaux risques pour les deux CV	116

REMERCIEMENTS

L'équipe en charge de l'étude VCA4D pour la Nouvelle-Calédonie remercie les différents services du gouvernement et des trois provinces pour leur appui et leur disponibilité, et tout particulièrement la DAVAR, l'ISEE et la DAE.

Elle remercie également la Chambre d'agriculture et de la pêche, l'Agence rurale, les services provinciaux d'appui au développement et, bien sûr, les quelques éleveurs et les différents opérateurs économiques qui ont bien voulu lui accorder des entretiens et fournir des informations techniques et économiques sur le fonctionnement des élevages et de la filière avicole.

L'équipe a également reçu le soutien de la Délégation de l'Union européenne pour les PTOM du Pacifique à Nouméa et du Project Management Unit de VCA4D à Bruxelles.

AVERTISSEMENT

Contrairement au format habituel des études VCA4D, le travail de terrain en Nouvelle-Calédonie s'est effectué au cours d'une seule mission de deux semaines en mars 2024 pour chacun des trois experts internationaux. Cette situation particulièrement contrainte s'explique par le format inhabituel de l'étude qui porte sur les trois Pays et Territoires d'Outre-Mer de l'Union européenne dans le Pacifique et non pas sur un seul pays, et sur cinq chaînes de valeur au lieu d'une (œufs et poulet de chair en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française et œufs à Wallis-et-Futuna).

La brièveté du séjour a limité la collecte des données et les possibilités d'entretiens avec les différents acteurs de la filière avicole. L'absence de possibilité de suivi lors d'une seconde mission avec les acteurs rencontrés a constitué un handicap supplémentaire pour la réalisation du diagnostic. Il convient aussi de signaler l'inégal accès aux différents opérateurs de la filière et aux informations technico-économiques, qui a fortement réduit la base empirique de l'étude, en particulier pour la construction des comptes économiques.

Le dernier recensement agricole date de 2012 et seul le registre des éleveurs fourni par la CAP-NC offrait des données statistiques structurelles récentes. Toutefois une enquête agricole a été lancée en octobre 2025 par le SIVAP et la Chambre d'agriculture qui devrait permettre, dès 2026, de mieux dimensionner les résultats et de juger de l'évolution du nombre d'éleveurs et des cheptels.

Les données présentées dans l'étude sont issues d'entretiens durant lesquels les personnes interrogées ont donné leur consentement à l'utilisation des données, sous réserve du respect de la confidentialité des informations. Les données ont été anonymisées et ont servi à construire des comptes-types sur la base d'hypothèses présentées dans le rapport. Lorsque des informations d'entreprises sont citées explicitement, elles proviennent de sources publiques (statistiques en accès libre, rapports de recherche et d'expertise publiés, articles de presse, reportages radio et TV).

La mise en discussion des résultats permettra sans aucun doute d'apporter les corrections techniques nécessaires et d'affiner le diagnostic final, mais aussi d'ouvrir un débat sur les grands enjeux de politiques publiques et les avenir souhaitables et possibles de la filière avicole en Nouvelle-Calédonie.

Enfin, l'étude a bien évidemment été affectée par les événements qu'a connu le Pays à compter de mai 2024. Ces événements ont fortement impacté la réalisation des travaux et la poursuite de la collecte d'informations complémentaires qui étaient indispensables à l'analyse économique des deux chaînes de valeur. Ainsi, le parti a été pris de prendre 2022 et 2023 comme années de référence. Ce contexte difficile explique très largement le délai de publication.

SIGLES ET ACRONYMES

ADRAF : Agence de développement rural et d'aménagement foncier
AR : Agence rurale
BPQ : Bouclier Qualité Prix
CA : chiffre d'affaires
CAPNC : Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie
CFPPA : Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles
CI : consommations intermédiaires
CPS : Communauté du Pacifique
CV : chaîne de valeur
DAVAR : Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales
DAE : Direction des affaires économiques
DISPPAP : Dispositif de Soutien à la Politique Publique Agricole Provinciale (Province Sud)
DLC : date limite de consommation
ETP : équivalent temps plein
FCFP : franc des collectivités françaises du Pacifique
FED : Fonds Européen de Développement
GDPL : groupement de droit particulier local
GMS : grandes et moyennes surfaces
IEOM : Institut d'émission d'outre-mer
ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
ISEE : Institut de la Statistique et des Etudes Economiques
PIL : Province des Iles Loyauté
PROTEGE : Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes
PTOM : Pays et Territoires d'Outre-Mer
RGA : recensement général de l'agriculture
RGP : recensement de la population
RUAMM : Régime Unifié d'Assurance Maladie et Maternité
SIQO-NC : Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine en Nouvelle-Calédonie
SIVAP : Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire
TGC : Taxe Générale sur la Consommation
TGI : Taxe Générale sur les Importations
TSPA : Taxe de soutien à la production agricole
UE : Union européenne
VA : valeur ajoutée
VCA4D : Value chain analysis for development
XPF : code ISO 4217 du FCFP

DÉFINITION DES TERMES ÉCONOMIQUES

Termes économiques	Définition
Résultat Net d'Exploitation (RNE) (Sans valorisation du travail familial)	$RNE = (Ressources - Dépenses) - Amortissement$
Valeur ajoutée directe (VAD)	La somme des VA créées par tous les acteurs à l'intérieur des limites de la CV (les acteurs qui produisent, transforment ou commercialisent le produit de la CV)
Valeur ajoutée indirecte (VAI)	La somme des VA créées par tous les fournisseurs situés en dehors des limites de la CV (les acteurs qui fournissent les biens et services intermédiaires aux acteurs de la CV, donc qui n'effectuent aucune manutention ni transformation du produit de la CV)
Valeur ajoutée totale (VAT)	La somme des composantes directe et indirecte
Taux d'Intégration dans l'économie nationale	Il donne la part de la valeur de la production de la CV qui reste dans l'économie domestique. $Taux\ d'intégration = VA\ Totale / Production\ de\ la\ CV$
Ratio d'effet d'entraînement	Il indique dans quelle mesure les acteurs de la CV s'appuient sur les capacités productives domestiques de biens et services intermédiaires. $Ratio\ d'effet\ d'entraînement = VA\ Indirecte / VA\ Directe$
Solde pour les finances publiques	$Impact\ sur\ les\ Finances\ Publiques = Recettes [Taxes\ Totales + Résultat\ d'Exploitation\ Total\ des\ entreprises\ publiques] - Dépenses [Subventions + autres\ charges\ publiques]$
Balance commerciale	$Impact\ sur\ la\ Balance\ Commerciale = Exportations\ de\ la\ CV - Importations\ Totales\ de\ la\ CV\ (intrants,\ biens\ et\ services,\ consommations\ intermédiaires)$
Coefficient de Protection Nominale (CPN)	Il compare le prix national et international de chaque produit de la CV. $CPN = Prix\ domestique\ du\ produit / Prix\ de\ parité\ international\ du\ produit$
Ratio de Coût en Ressources Internes (CRI)	Il compare : <ul style="list-style-type: none"> le coût interne réel pour l'économie issu de la rémunération réelle des facteurs domestiques non-échangeables (main-d'œuvre, capital, terre, biens environnementaux...) mobilisés dans la CV, avec la valeur nette créée au sein de l'économie estimée en utilisant les prix de parité internationaux (des CI et de la production), c'est-à-dire du point de vue de l'opportunité offerte par les marchés internationaux. $CRI = Facteurs\ domestiques\ non\ échangeables\ au\ prix\ de\ marché\ (hors\ transferts) / Production\ aux\ prix\ internationaux - Biens\ et\ services\ intermédiaires\ échangeables\ aux\ prix\ internationaux$

Taux de change

119,26 FCFP (XPF) =1€

RESUME EXECUTIF

L'étude des chaînes de valeur (CV) de la volaille en Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans le cadre de l'analyse régionale menée dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) du Pacifique, à la demande de la Délégation de l'Union européenne basée à Nouméa. Elle applique la méthodologie Value Chain Analysis for Development (VCA4D) afin d'établir un diagnostic de référence des performances économiques, sociales et environnementales des chaînes de valeur du poulet de chair et des œufs.

L'objectif est d'éclairer le dialogue politique et stratégique autour de la transition alimentaire, du soutien aux productions locales et de l'amélioration de la durabilité des systèmes agro-alimentaires du territoire.

Contexte et présentation générale de la filière avicole

La Nouvelle-Calédonie est une petite économie insulaire et minière, caractérisée par un marché intérieur étroit, une forte dépendance aux importations et une structure productive dominée par les secteurs tertiaire et extractif. L'agriculture représente une part réduite de la valeur ajoutée du Pays, mais joue un rôle stratégique dans l'alimentation, l'aménagement du territoire, le développement local et l'emploi rural.

Les produits alimentaires constituent une part importante des importations, et les protéines animales représentent un poste majeur de dépenses des ménages. Dans ce contexte, la filière avicole occupe une place significative dans la consommation, mais la situation des deux chaînes de valeur est contrastée.

La chaîne de valeur des œufs parvient à assurer, dans des conditions normales, l'autosuffisance du territoire, avec des importations limitées et ponctuelles. À l'inverse, la chaîne de valeur du poulet de chair demeure marginale et couvre une part très réduite de la consommation, largement dominée par les importations de viande congelée à bas prix.

Comme dans les autres PTOM étudiés, la filière avicole calédonienne est fortement dépendante de l'extérieur pour son fonctionnement : génétique, alimentation animale, équipements, produits vétérinaires et emballages sont majoritairement importés. Cette dépendance constitue une fragilité structurelle, à la fois en termes de sécurité des approvisionnements et de compétitivité économique, dans un contexte de volatilité des prix internationaux et de renchérissement des coûts de transport.

La production avicole s'inscrit dans un cadre réglementaire sanitaire et environnemental strict et bénéficie de dispositifs d'aide à l'investissement et de mécanismes de défiscalisation, sans toutefois qu'il existe, contrairement à d'autres filières comme les grandes cultures ou l'élevage porcins, de politique publique spécifiquement dédiée à l'aviculture à l'échelle du territoire.

Les opérateurs économiques et leur environnement

Les chaînes de valeur avicoles présentent peu de segments intermédiaires entre la production et la consommation finale. Les relations entre producteurs et distributeurs sont majoritairement directes et la transformation demeure limitée, à l'exception de l'abattage pour le poulet de chair et d'une activité de transformation des œufs hors standard (casserie) initiée et approvisionnée par les deux plus importants producteurs d'œufs.

En 2024, la CAP-NC recensait 563 élevages avicoles, dont environ 150 ayant l'aviculture comme activité principale, pour une capacité estimée à près de 182 000 poules pondeuses et 90 000 places de poulets de chair. Les volumes 2023 publiés par la DAVAR confirment le poids de l'œuf dans l'économie de la filière avec 44,2 millions d'unités produites, tandis que la viande de volaille demeure marginale avec environ 703 tonnes abattues (soit de l'ordre de 500 000 à 550 000 têtes, poules de réforme incluses). Cette configuration donne à voir un tissu productif contrasté et concentré : une minorité d'exploitations industrielles détient une part prépondérante des cheptels et des équipements, quand la majorité des élevages relèvent d'une aviculture artisanale à faible intensité capitaliste, insérée dans des circuits de proximité et mobilisant surtout de la main-d'œuvre familiale.

Comme en Polynésie française, l'organisation fonctionnelle des deux chaînes de valeur repose sur des relations directes entre producteurs et distributeurs et sur une transformation limitée. Pour les œufs, la structure est duale. Un noyau d'élevages industriels opérant en bâtiments multi-bandes, équipés en cages avec alimentation automatisée, produit la majorité des volumes commercialisés. Ces élevages recourent largement au salariat et entretiennent des relations contractuelles avec la grande distribution. À côté, un large segment d'éleveurs artisanaux, le plus souvent au sol ou en plein air, de tailles très variées mais fréquemment inférieures à 500 pondeuses, s'approvisionne localement en poussins d'un jour, commercialise souvent en circuits directs ou via des magasins de proximité, notamment dans les centres secondaires et les périphéries du Grand Nouméa. Dans les îles, l'élevage de pondeuses connaît un engouement marqué, notamment en réponse à des pénuries saisonnières. Ces petites unités autour de 250 pondeuses s'approvisionnent plutôt en poulettes de six semaines afin de limiter les pertes liées au transport. Enfin, un segment restreint d'éleveurs en conduite biologique dotés de petits cheptels (inférieurs à 500 pondeuses) complète le panorama structurel. La casserie valorise de deux à deux millions et demi d'œufs non-commercialisables en ovoproduits principalement destinés à la restauration collective.

La chaîne de valeur du poulet de chair, pour sa part, demeure structurellement marginale dans un marché dominé par le poulet congelé importé, tandis que le frais local occupe des segments spécifiques de qualité et de proximité. Les modèles productifs sont différenciés. Des unités industrielles intégrées, pouvant dépasser 30 000 places, conduisent des cheptels en cages à croissance rapide (42 jours). Elles sont dotées d'un abattoir et commercialisent principalement vers les grandes et moyennes surfaces et les boucheries. Des élevages artisanaux « fermiers » de mille à cinq mille places, avec un accès à un parcours à l'air libre et une croissance plus longue (84 jours), recourent à l'abattage à façon, combinent vente directe et distribution spécialisée, et soutiennent des prix unitaires plus élevés en cohérence avec le positionnement sur une qualité supérieure. Un très grand nombre de petits élevages (souvent autour de deux cents places) externalisent la plupart des opérations, vendent en circuits locaux et fonctionnent avec des infrastructures modestes. Enfin, un modèle associatif structuré autour d'un groupement d'éleveurs - le GIE Merü - offre un schéma mutualisé original : poulaillers mobiles d'environ 150 places par module, intrants, transport, soins et suivi fournis par le GIE, et collecte-abattage-commercialisation centralisés. Ce modèle permet d'intégrer de très petits producteurs, de standardiser la qualité et de sécuriser l'écoulement, même si les volumes restent limités à l'échelle du marché.

En amont de la filière, deux provendiers se partagent le marché et produisent l'essentiel des mélanges, à l'exception de certains grands élevages qui s'autoapprovisionnent pour partie. L'offre de couvoirs repose sur la ferme de Koé à Dumbéa, qui produit de l'ordre de 500 000 poussins par an pour pondeuses et chair, avec des approvisionnements en matériel génétique depuis la Nouvelle-Zélande et/ou la France selon la génétique recherchée et les contraintes sanitaires, et sur le couvoir du GIE Merü à Wagap, d'une capacité d'environ 50 000 poussins par an, dédié

prioritairement aux membres du GIE. Les services techniques mobilisent des vétérinaires provinciaux auprès des petits élevages, en particulier aux Îles et sur la côte Est, tandis que les grandes unités recourent davantage à des vétérinaires privés ; la CAP-NC joue, de son côté, un rôle d'animation, de conseil et de structuration.

L'aval s'organise autour de quatre abattoirs aux normes – trois privés intégrés à de grandes exploitations et l'abattoir du GIE Merü. Les abattoirs privés proposent des prestations à façon avec des capacités jugées suffisantes au regard des volumes actuels. Pour les œufs, les producteurs conditionnent et étiquettent eux-mêmes, avec un recours à des emballages importés et un réemploi plus fréquent dans l'artisanal. La distribution est largement dominée par la grande distribution alimentaire, y compris les rayons boucherie pour le frais, tandis que les boucheries indépendantes et les circuits courts complètent les débouchés, en particulier pour les produits fermiers et « certifié authentique ». Dans cet environnement, les marges de l'aval sont très significatives, en particulier pour la viande.

Enfin, l'environnement d'appui combine des dispositifs transversaux du Pays et des provinces (aides à l'investissement, transport d'intrants, bonifications d'intérêt, accompagnement à la transition agroécologique, certification SIQO-NC), sans qu'il existe de programme spécifiquement dédié à l'aviculture. La structuration collective progresse mais demeure inégale : le Syndicat de la qualité avicole tente de se redynamiser ; la CAP-NC renforce ses interventions techniques ; et le GIE Merü illustre un modèle d'organisation de producteurs intégrée. Des actions régulières de formation avec les CFPPA, des ateliers techniques (bio, alimentation, biosécurité) et l'appui vétérinaire provincial complètent le dispositif, avec des adaptations aux réalités territoriales de la Province Nord, des Îles et du Grand Nouméa. Dans l'ensemble, cette configuration rapproche la Nouvelle-Calédonie du schéma fonctionnel observé en Polynésie française – chaînes courtes, dualisme productif, distribution dominée par la GMS – tout en affichant des spécificités notables, en particulier la présence de deux couvoirs, le rôle opérationnel d'un groupement de type intermédiation-intégration (GIE Merü), et la place structurée d'une casserie d'ovoproduits.

Résultats obtenus

Une contribution positive mais marginale à la croissance économique

La filière avicole calédonienne génère une valeur ajoutée totale estimée à environ 2,5 milliards de FCFP, dont près des deux tiers proviennent de la chaîne de valeur des œufs. Cette contribution reste marginale à l'échelle du PIB de la Nouvelle-Calédonie (0,2%), mais elle est plus significative au regard du PIB agricole (5%).

Les deux chaînes de valeur présentent une rentabilité économique significativement élevée même si les résultats techniques et financiers des différents élevages sont hétérogènes : les retours sur CA varient de 11 % (éleveurs industriels chair) à 24 % (petits éleveurs chair) et 23 % pour les producteurs d'œufs bio. Si les consommations intermédiaires importées pèsent pour tous les élevages, les écarts tiennent à la structure des coûts (main-d'œuvre salariée, amortissements) et aux économies d'échelle. Ainsi, les performances des grandes unités, plus productives, sont en partie compensées par des coûts de structure plus élevés.

Les deux chaînes de valeur contribuent négativement mais marginalement à la balance commerciale (1,9 Md de FCFP soit 0,5% des importations totales), du fait de l'absence d'exportations (à part quelques expéditions occasionnelles de poussins à Wallis-et-Futuna) et du poids structurel des importations d'intrants. Elles ne sont pas compétitives à l'international et bénéficient d'une protection de marché massive pour le poulet de chair (410% de droits de douane et taxes), beaucoup plus modeste pour les œufs (21%). Les prix élevés du poulet local le destinent à une clientèle aisée, sans interférence avec la viande surgelée importée qui est très largement

consommée par les ménages les plus modestes. En revanche, le prix des œufs, également produit de grande consommation, est sensiblement surévalué du fait des marges des distributeurs.

Si les retombées macroéconomiques sont modestes, elles sont cependant significatives au niveau local : les deux CV contribuent à l'activité économique, au développement local, aux revenus et au maintien des populations rurales, notamment sur la côte Est et aux Iles.

Une croissance peu inclusive marquée par l'asymétrie structurelle des élevages

La filière avicole est caractérisée par une forte asymétrie de structure et dans la répartition des revenus : deux élevages industriels détiennent 65 % des poules pondeuses et quatre producteurs concentrent 50 % des places de poulets.

La filière est peu intensive en travail salarié à l'échelle macroéconomique et génère un nombre limité d'emplois formels, auxquels s'ajoutent toutefois des emplois familiaux et des emplois indirects chez les fournisseurs de biens et services. Les deux CV génèrent un total d'environ 260 emplois ETP. Les salaires représentent 31% des revenus totaux (salaires plus résultats nets consolidés) de la CV œufs et 48% pour la CV poulet de chair (du fait des activités d'abattage et transformation). Le poids de la distribution est de 15% des revenus pour la CV œufs et 24% pour la CV poulet de chair.

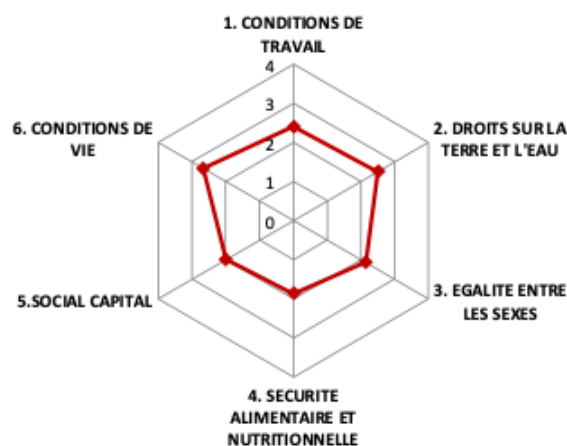
La faiblesse de l'action collective, liée à l'éclatement géographique et à la structure concurrentielle du secteur, confère aux pouvoirs publics un rôle central de fait dans la gouvernance et la régulation des chaînes de valeur par les différentes normes et réglementations.

Une bonne durabilité sociale liée au contexte du territoire, mais avec des marges de progrès

La durabilité sociale des chaînes de valeur avicoles est globalement satisfaisante, du fait du cadre institutionnel et social de la Nouvelle-Calédonie. Les indicateurs relatifs à l'accès à la terre et à l'eau, à l'égalité entre les sexes, au capital social et aux conditions de vie sont jugés favorables.

Deux points de vigilance ressortent toutefois : les conditions de travail, notamment dans les élevages industriels (pénibilité, santé et sécurité) et, à l'instar de l'ensemble du secteur agricole et de l'élevage, l'attractivité limitée de l'activité avicole, en particulier pour les jeunes, en raison du niveau de rémunération et de l'image du métier.

Sur le plan sociétal, les produits avicoles, et en particulier les œufs, contribuent positivement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans un contexte de transformation rapide des régimes alimentaires.



Une durabilité environnementale acceptable avec des besoins d'améliorations

Les impacts environnementaux des chaînes de valeur avicoles sont globalement faibles à modérés et se situent dans les moyennes observées au niveau international. Une part importante de ces impacts est externalisée en dehors du territoire, du fait du recours massif aux intrants importés.

Au niveau local, les principaux enjeux concernent la gestion des effluents et des cadavres d'élevage, ainsi que l'amélioration des performances zootechniques. Les systèmes de production biologiques et de plein air présentent des performances environnementales supérieures, constituant un levier important pour l'évolution des systèmes techniques.

Risques

S'il existe un risque environnemental réel lié à la pollution par les effluents, celui-ci est minimisé par les normes et réglementations en vigueur et leur application jugée plutôt satisfaisante. La fragilité des chaînes de valeur réside davantage dans les incertitudes liées aux approvisionnements en intrants, qui impactent les élevages, et au système de prix (niveau des protections de marché et des marges, qui pèsent sur le pouvoir d'achat des consommateurs et la répartition des revenus entre les différentes catégories d'agents économiques. Ce risque prix affecte l'inclusion et la durabilité sociale qui pourraient être dégradée par une accentuation de la concentration des élevages.

Il n'est pas possible enfin d'ignorer les risques politiques en relation avec l'évolution du statut institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, clairement rappelés par les événements de 2024, et toujours en discussion.

Conclusion et recommandations

La filière avicole de Nouvelle-Calédonie contribue positivement à la croissance économique, à la sécurité alimentaire et au soutien des économies locales, mais de manière limitée, peu inclusive et fortement dépendante de protections de marché, effectives ou de fait. La chaîne de valeur des œufs apparaît économiquement performante mais relativement coûteuse pour les consommateurs, tandis que celle du poulet de chair demeure marginale et dédiée à un marché de niche à hauts revenus.

Les choix de politique publique — en matière de protection, de régulation et d'orientation des aides — doivent être analysés au regard des objectifs de transition alimentaire, de soutenabilité environnementale et d'équité sociale. La question du modèle de développement de la filière, entre concentration maîtrisée et maintien d'une production territorialisée et de qualité, constitue un enjeu structurant pour l'avenir de l'aviculture calédonienne.

Recommandations

Le but principal de cette étude est de produire un état des lieux ; elle n'a pas pour objectif de formuler des recommandations pour les différents décideurs publics et privés. Il est toutefois possible de suggérer plusieurs thèmes d'intervention, qui s'inscrivent dans les objectifs stratégiques des pouvoirs publics, et pour lesquels l'étude fournit des éléments susceptibles de contribuer au débat local sur le développement de l'aviculture.

Cinq thèmes sont privilégiés :

- **La réduction de la dépendance et la maîtrise des coûts d'approvisionnements.** La consolidation et le développement des chaînes de valeur avicoles reposent prioritairement sur une réduction de la dépendance aux importations d'intrants, afin d'alléger le poids très élevé des consommations intermédiaires dans les coûts de

production. Deux leviers principaux se dégagent. Le premier concerne les aliments pour animaux, pour lesquels la Nouvelle-Calédonie dispose d'un potentiel agricole permettant de renforcer la production locale, en s'appuyant sur la filière maïs existante et en explorant des sources complémentaires, incluant autres cultures végétales, sous-produits, résidus et déchets, ainsi que des protéines alternatives telles que les larves de mouches soldats. Le second levier concerne les emballages, dont le coût élevé justifie à la fois la généralisation du recyclage ou de la consigne et l'exploration de solutions fondées sur des sous-produits locaux.

- **Le verdissement et la maîtrise des impacts des systèmes de production.** L'amélioration du bilan environnemental nécessite notamment l'évolution progressive des élevages vers des modèles au sol, en plein air et biologiques, permettant de renforcer le bien-être animal tout en améliorant la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits. La valorisation systématique des effluents par le compostage, associée au stockage couvert et au développement de circuits courts d'engrais verts, peut contribuer à la résilience des systèmes et au déploiement de pratiques agroécologiques, complétées par des rotations culturales et des parcours arborés.
- **La structuration et l'amélioration de l'inclusivité : vers une interprofession.** Le diagnostic met en évidence la nécessité de renforcer l'action collective par l'émergence d'une interprofession capable de structurer la filière, de porter des positions communes et d'accompagner les réflexions stratégiques sur les prix, les marges, les pratiques techniques, la mutualisation de fonctions clés et les orientations de développement à moyen et long terme.
- **L'amélioration des parts de marché : cibler les bons segments.** Les parts de marché de la production locale peuvent être renforcées malgré un contexte concurrentiel contraint, en ciblant certains segments spécifiques. Des opportunités existent pour substituer une partie des importations de produits de qualité supérieure, notamment sur le marché de la viande de poulet et des plats préparés, sous réserve d'analyses économiques approfondies et d'un cadre de protection adapté. Par ailleurs, la valorisation des œufs hors standard via un développement plus volontariste des ovoproduits est une opportunité à saisir.
- Le développement futur de la filière suppose une **réflexion intégrée sur les modèles de croissance**, en tenant compte non seulement des objectifs de volumes et de qualité, mais aussi des enjeux d'inclusion, de répartition des revenus, de création d'emplois et de dynamisation des territoires ruraux. Dans cette perspective, les modèles décentralisés fondés sur des réseaux de producteurs mutualisant certaines fonctions, ainsi que le **renforcement de la coopération régionale**, notamment autour du partage de savoir-faire et des pratiques agroécologiques adaptées aux petits territoires insulaires, apparaissent comme des pistes structurantes.

INTRODUCTION

Origine de la demande et objectifs de l'étude

L'étude des chaînes de valeur de la volaille dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) du Pacifique a été mise en œuvre à la demande de la Délégation de l'Union européenne basée à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie. Cette demande relayait l'intérêt exprimé pour la filière avicole par les représentants de Polynésie française, de Wallis-et-Futuna et de Nouvelle-Calédonie lors des discussions sur la mise en œuvre des plans de transition alimentaire dans les trois PTOM, tenues à Papeete, en Polynésie française, fin 2023.

Il s'agit de la première étude VCA4D portant sur des PTOM, qui plus est mise en œuvre simultanément sur trois entités territoriales et ciblant deux chaînes de valeur, à savoir celles du poulet de chair et des œufs¹. Sont exclus du périmètre de l'étude la production des cailles, pintades, canards, ainsi que les coqs de combat.

L'objectif de l'étude est de produire une analyse systématique des deux chaînes de valeur en utilisant la méthodologie développée par le projet VCA4D (Fabre et al, 2021). Elle vise en particulier l'examen des performances dans les trois dimensions, économique, sociale et environnementale. A partir d'une analyse fonctionnelle précisant la structure et le périmètre des chaînes de valeur, le diagnostic est structuré autour de quatre questions structurantes :

- Quelle est la contribution des chaînes de valeur (CV) à la croissance économique ?
- Cette croissance économique est-elle inclusive ?
- Les chaînes de valeur sont-elles durables du point de vue social ?
- Les chaînes de valeur sont-elles durables du point de vue environnemental ?

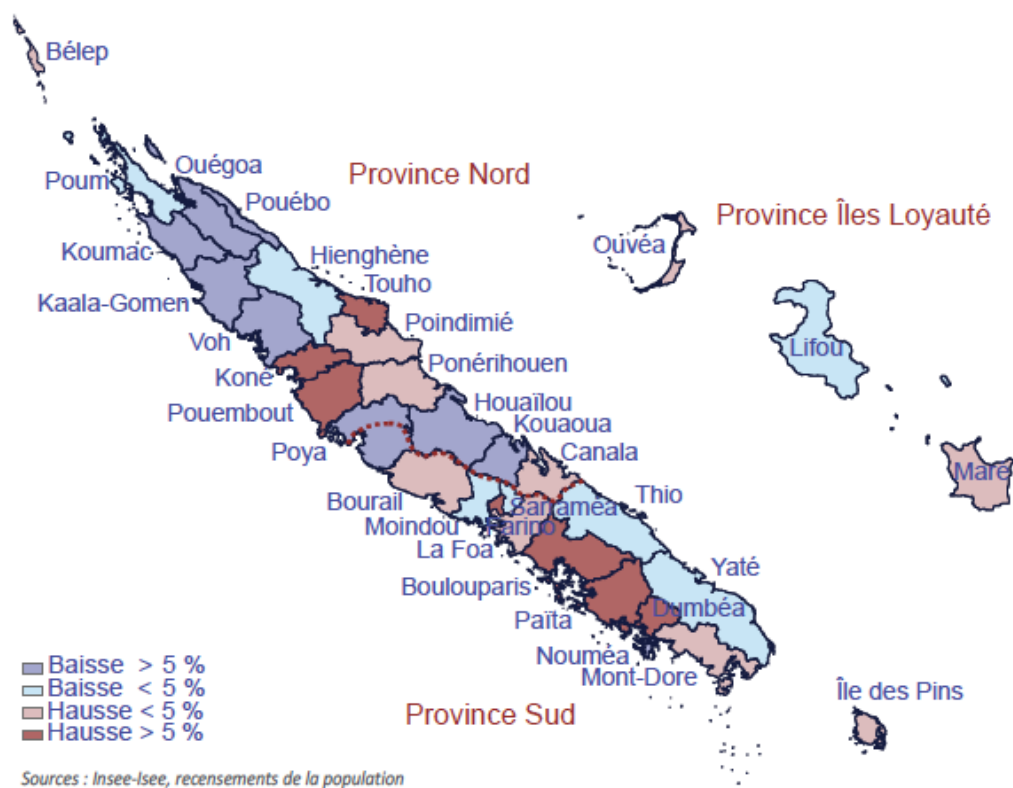
Les résultats obtenus visent à fournir un diagnostic pour l'ensemble des indicateurs et thèmes d'intérêt qui sont privilégiés dans la méthode VCA4D et à alimenter la discussion entre parties prenantes des CV, et entre la Délégation de l'Union européenne et les acteurs des pays partenaires dans le cadre de leur coopération.

Particularités géographiques de la Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie est située à 22 000 Km de distance de la France, 1500 Km de l'Australie, 1700 Km de la Nouvelle-Zélande, 500 Km du Vanuatu. Ses relations commerciales sont surtout denses avec les deux premiers pays cités, qui occupent respectivement 35% et 15% des importations en valeur en 2023. Les autres partenaires principaux sont Singapour avec 17% des importations et la Chine avec 5%. Avec la fermeture de la ligne aérienne vers le Japon et avec l'augmentation du prix des hydrocarbures qui représentent l'intégralité des échanges avec ce partenaire, le poids de Singapour, distant de 7200 Km s'est considérablement renforcé. Les échanges avec les Etats du groupe mélanésien du fer de lance comptent pour moins de 1%, signe d'une faiblesse de l'intégration régionale de l'économie calédonienne. L'alimentation compte, de

¹ Dans l'étude, il est fait référence à la filière avicole lorsqu'il s'agit simultanément des deux chaînes de valeur.

façon stable depuis 2011, pour 12 à 16% des importations totales en valeur, sans influence notable à ce jour de la crise de la COVID-19 sur ces grands équilibres.



CARTE 1. ÉVOLUTION DES POPULATIONS COMMUNALES DEPUIS 2014

En 2019, la Nouvelle-Calédonie comptait 271 400 habitants répartis sur 18 576 Km². C'est un archipel composé d'une île principale (la Grande Terre), et de cinq îles habitées (Ouvéa, Lifou et Maré à l'Est, Belep au Nord et l'île des Pins au Sud de la Grande Terre). L'archipel compte trois provinces administratives, dotées de compétences élargies suite à l'Accord de Nouméa de 1998 (dont le développement économique et l'environnement) : la province Sud regroupe 203 100 habitants, dont 182 300 dans le Grand Nouméa, la province Nord près de 50 000 et la province de Iles (PIL) 18 300. Les dynamiques démographiques, reportées dans la carte ci-dessus, structurent les marchés alimentaires et les systèmes alimentaires en général, avec le bassin de consommation de Nouméa très largement majoritaire et des problématiques de double insularité pour la PIL².

Le port et l'aéroport internationaux, situés à Nouméa, sont les points de sortie et surtout d'entrée des produits, qu'il faut ensuite acheminer, par voie terrestre majoritairement, et pour la PIL par bateau et avion. Les volumes transportés par les particuliers sont importants, du fait de la forte mobilité professionnelle comme de loisir entre Nouméa et le reste du Pays. Comme Wallis et Futuna et la Polynésie française, et à l'instar de toute petite économie insulaire, la Nouvelle-Calédonie est caractérisée par la faiblesse de son marché intérieur et, par suite, du nombre des

² Les données du dernier recensement, réalisé en 2025, révèlent une baisse de la population avec un total de 264 596 habitants. Ce repli de près de 7 000 habitants concerne exclusivement la province Sud, alors que la population des deux autres provinces a légèrement augmenté.

opérateurs économiques par secteur d'activité. Les conditions de la concurrence et la circulation des informations économiques et financières en sont affectées, car réglementés spécifiquement. Ainsi le secret statistique protège les opérateurs d'un secteur lorsqu'ils sont moins de trois, ou si une seule entreprise représente 85 % ou plus de sa valeur, mais complique les analyses, dès lors que celles-ci nécessitent d'appréhender précisément le fonctionnement des filières de production.

Enfin, la Nouvelle-Calédonie a connu en 2024 une crise politique avec des conséquences sociales et économiques de grande ampleur : la destruction d'une part significative de son appareil productif et d'un tiers des surfaces commerciales du Grand Nouméa, la fermeture de l'aéroport et des principales routes, la réactivation des clivages entre communautés et entre territoires et une incertitude profonde quant à son avenir institutionnel. Les arrières effets de cette crise sont difficilement mesurables, mais toutes les filières agricoles, déjà fragilisées par l'épisode de COVID 19 et sa gestion par l'isolement, au moins dans un premier temps, ont été impactées et ont dû s'adapter dans l'urgence. Un des enseignements est déjà la confirmation de la grande fragilité et sensibilité de ces filières au contexte politique et vis-à-vis de l'extérieur (commerce extérieur, transferts publics).

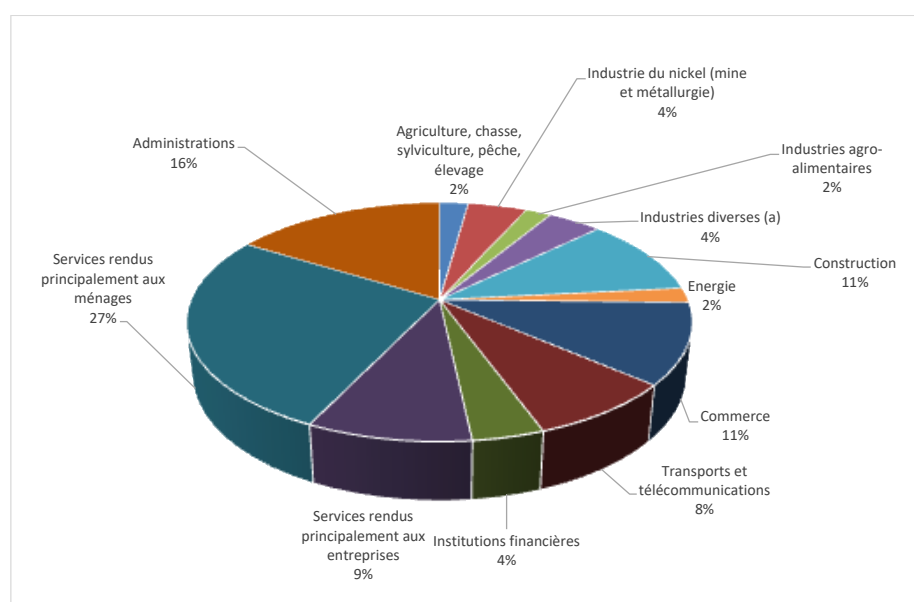
1. ANALYSE FONCTIONNELLE

1.1 PRESENTATION GENERALE DE LA FILIERE AVICOLE

1.1.1 Une économie agricole contrainte

La Nouvelle-Calédonie a tous les traits d'une petite économie insulaire (PIE) peu peuplée (et donc dotée d'un marché intérieur restreint), éloignée des grandes routes commerciales et marchés internationaux, et donc soumise à des contraintes de productivité dans ses possibilités de stratégie économique. Elle se classe aussi dans la catégorie des PIE minières et métallurgiques grâce à l'exploitation du nickel (et d'autres minerais), avec un secteur secondaire aval et des sous-traitances liées soutenant l'économie. Le Pays est aussi fortement dépendant des importations, même si l'extraction et l'industrie du nickel lui assurent une balance commerciale largement moins déficitaire que les PTOM voisins de Wallis et Futuna et de la Polynésie Française³. La dépendance commerciale est accentuée par un statut politique d'appartenance à la France qui, malgré un processus engagé d'autonomisation et d'émancipation, maintient un niveau d'échange soutenu avec l'hexagone (35% importations en valeur en 2023).

L'économie de la Nouvelle-Calédonie est ainsi avant tout dominée par le secteur tertiaire et administratif, l'ensemble étant fortement soutenu par l'extraction minière⁴ et par les transferts publics, directs et indirects, en provenance de la France.



GRAPHIQUE 1. CONTRIBUTION DES SECTEURS AU PIB CALEDONIEN EN 2017 (ISEE)

³ Le déficit commercial de la Nouvelle-Calédonie se situe autour de 840 millions € depuis 2020 (100 milliards de FCFP), avec un taux de couverture de 70% (ISEE), contre moins de 1% pour Wallis et Futuna et moins de 10% pour la Polynésie française. Les produits intermédiaires de la mine et de la métallurgie concentrent 95% des exportations, loin devant les ventes de crevettes et de thons, seuls produits non miniers exportés.

⁴ L'industrie du nickel a compté jusqu'à 10% du PIB au début des années 2000. Son poids est sensible aux fluctuations des prix internationaux, mais ses effets d'entraînement sont de toute façon significatifs.

La réflexion sur la filière avicole est à replacer dans ce contexte global d'une agriculture pesant peu dans la valeur ajoutée (VA) produite, d'une alimentation globalement très dépendante des importations⁵, et des contraintes propres aux petites économies insulaires. Outre la faiblesse des débouchés limitant les possibilités d'économie d'échelle, la compétitivité du secteur agricole est grevée par des coûts de production élevés : salaires alignés sur ceux d'une fonction publique elle-même alignée sur l'hexagone (voire plus avec l'effet des primes pour les personnes s'installant en Nouvelle-Calédonie) et consommations intermédiaires importées à haut prix du fait là encore des faibles volumes traités.

Les prix à la consommation sont tirés par le niveau des salaires et la concentration d'une offre qui donne des marges de manœuvre aux plus gros producteurs. Mais dans le même temps, la grande distribution, qui reste le principal débouché et pour qui l'alimentation locale est minoritaire dans le chiffre d'affaires, dispose d'un pouvoir de négociation important et fait pression sur les marges. Cette asymétrie s'ajoute aux contraintes de production et à une dynamique de « vie chère » au cœur des débats locaux⁶. En se référant à une méthode de mesure synthétique, qui permet de tenir compte de la manière dont un consommateur adapte son panier de consommation lorsque les prix relatifs sont modifiés, l'IEOM estime qu'en 2022 les prix à la consommation en Nouvelle-Calédonie sont supérieurs de 31% à ceux de la France hexagonale (33% en 2010). Pour l'alimentation, la différence est encore plus spectaculaire et en progression : 78% en 2022 contre 65% en 2010 (IEOM 2024).

L'indice général des prix à la consommation progresse de 92 à 106 entre 2011 et 2024 (base 100 en 2021), quand celui des prix de l'alimentation passe de 90 à 116 sur la même période. Ceux du logement, de la santé et des transports progressent plus lentement alors que ceux des communications et de l'habillement baissent.

Autre spécificité du Territoire, l'agriculture calédonienne est duale. Une partie de la production, mal mesurée par les statistiques, est issue des tribus. Cette agriculture, essentiellement manuelle, à faible niveau d'intrants, échappe partiellement aux contraintes citées. Elle est en effet très peu tournée vers le marché⁷ et peut même, par certains aspects, être perçue comme une façon d'échapper à un marché de l'alimentation trop onéreux. Cette agriculture coexiste avec une agriculture fortement capitalisée et équipée et globalement soutenue par les pouvoirs publics, qui se réfère aux standards agricoles des pays développés. Cette dernière s'est fortement mécanisée et modernisée depuis trois décennies, expliquant une hausse significative des quantités produites avec un nombre toujours plus faible d'actifs agricoles recensés et une surface agricole utile toujours plus réduite⁸.

Cette modernisation s'explique par un soutien public significatif depuis les accords de Matignon et via la provincialisation, mais elle aurait tendance à se ralentir sur les dernières années, avec une érosion de la population agricole qui semble moins forte et une production qui stagne en valeur depuis 10 ans.

⁵ En 2022, la valeur de la production agricole était estimée à 14 066 millions FCFP, pour des importations alimentaires mesurées à 49 202 millions FCFP.

⁶ Voir notamment l'avis de l'Autorité de la concurrence n° 2020-A-07 du 28 décembre 2020.

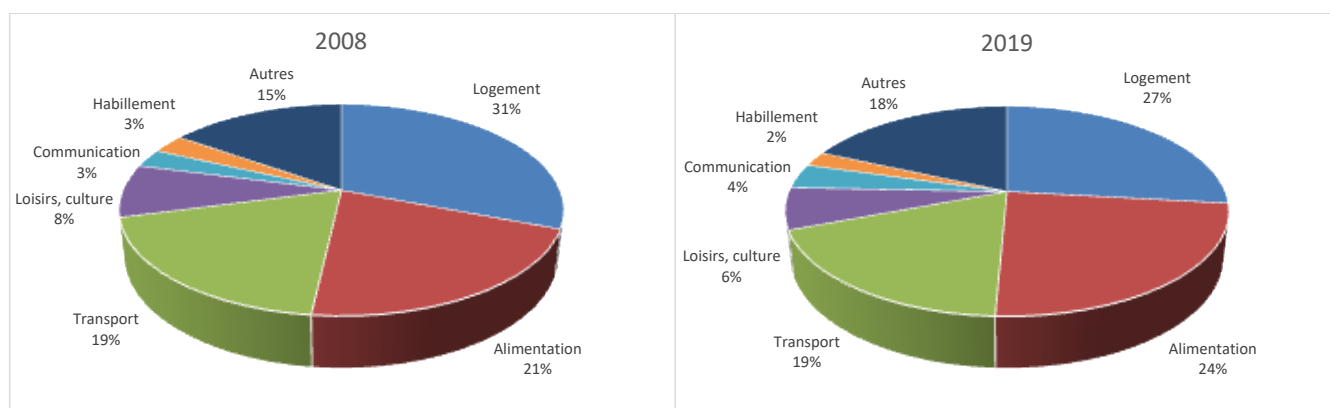
⁷ Une étude de l'IAC en 2011 montrait que cette agriculture pèse significativement dans la production de certaines cultures (tubercules tropicaux et banane notamment), mais que seulement un quart des animaux élevés et 12% des végétaux produits sont commercialisés, le reste étant donné et autoconsommé à parts égales.

⁸ Ainsi, entre 1991 et 2012 (date du dernier recensement agricole disponible), le nombre d'exploitations agricoles serait passé de 8460 à 4506. Dans le même temps, la SUA a baissé de 228 000 à 182 000 ha, alors que la production agricole en valeur passait de 3,9 à 10,8 milliards FCFP.

La filière avicole n'échappe pas à ces contraintes générales et à ce dualisme, qui convient de bien avoir en arrière-plan dans les analyses qui suivent. Cependant, sa particularité est de n'être pas ciblée spécifiquement par les politiques agricoles. Les éleveurs « modernes » peuvent bien entendu compter sur la batterie d'aides territoriales disponibles pour tout agriculteur : aide à l'énergie, exonération de la taxe générale sur les importations (TGI), financement de barrières fixes pour se protéger des prédateurs sauvages (cerfs, cochons, dindons, etc.) ou encore mesures d'occupation des sols (aide à la plantation de cultures fourragères pour lutter contre la sécheresse en élevage bovin)⁹, auxquelles s'ajoutent les aides provinciales. Mais il n'existe pas d'aide dédiée à la production comme pour les filières porcine et surtout bovine (vache allaitante, soutien aux prix, médicaments, reproducteurs, etc.). Il existe en revanche une protection de marché par les taxes à l'importation.

1.1.2 La place des produits avicoles dans la consommation alimentaire

L'alimentation (y compris les boissons et la restauration hors foyer) pèse pour un quart des dépenses monétaires des ménages en Nouvelle-Calédonie en 2019¹⁰. C'est le second poste de dépense et son poids a augmenté entre 2008 et 2019.



GRAPHIQUE 2. COEFFICIENTS BUDGETAIRES DE LA DEPENSE MONETAIRE TOTALE DES MENAGES EN NOUVELLE-CALÉDONIE EN 2008 ET 2019 (ISEE)

En 2019, les dépenses totales pour l'alimentation (y compris les boissons alcoolisées et la restauration hors foyer), représentaient 100 milliards FCFP, dont 13,9 milliards correspondants à de l'autoconsommation et des dons.

Une des évolutions notables dans la structure est la place de la restauration hors foyer, qui progresse de 14 à 21% des dépenses monétaires alimentaires entre 2008 et 2019. Ces dépenses hors foyer comprennent les dépenses dans les restaurants et café (12 milliards FCFP en 2019), les frais de cantines (2,6 milliards) et les plats cuisinés à emporter (3,7 milliards). Les plats à emporter sont le produit dont la dépense par individu a le plus progressé entre 2008 et 2018 (115%), quand celle des viandes fraîches a diminué de 10% et celle des poissons et fruits de mer de 60%.

Cette tendance semble générale dans le Pacifique et constitue aujourd'hui un des signaux de changement majeur de transformation des systèmes alimentaires. En termes statistiques, elle masque les changements nutritionnels, les données collectées ne permettant pas encore de

⁹ Voir le répertoire des aides sur le site de la DAVAR : <https://davar.gouv.nc/secteur-rural-aides-et-interventions/les-repertoire-des-aides-de-la-nouvelle-caledonie>

¹⁰ A titre de comparaison, ce poste alimentation et boissons pèse pour 20% des dépenses monétaires en France hexagonale en 2023 (Agreste)

distinguer finement les produits concernés par les préparations hors foyer. Ainsi les viandes blanches, particulièrement prisées dans ces formes de consommation alimentaire parce que facile à préparer, profitent de cette dynamique, sans qu'il soit possible cependant de mesurer les changements de débouchés effectifs et potentiels¹¹.

La répartition des dépenses et autoconsommation par groupe d'aliments, correspondant uniquement aux achats de produits alimentaires hors boissons alcoolisés et hors restauration hors foyer, pour un montant total de 76 milliards FCFP en 2019, est présentée dans le tableau suivant.

Groupes de produits alimentaires	Dépenses monétaires		Autoconsommation et dons				Consommation totale	
	Montants en milliers FCFP	%	Produits	Montants en milliers FCFP	%	Part dans la conso totale	Montants total annuel en FCFP	%
Pain et céréales, produits à base de céréales	13 397 412	22%					13 397 412	18%
Viande	12 360 132	20%	Viandes	2 472 444	18%	17%	14 832 576	20%
Poissons et fruits de mer	3 044 244	5%	Poisson	5 672 664	41%	65%	8 716 908	11%
Lait, fromages et œufs	5 838 768	9%	Œufs	116 028	1%	2%	5 954 796	8%
Huiles et graisses	1 304 076	2%					1 304 076	2%
Fruits	3 336 480	5%	Fruits	1 794 012	13%	35%	5 130 492	7%
Légumes y compris pommes de terre et autres tubercules	6 592 224	11%	Légumes	3 814 980	28%	37%	10 407 204	14%
			dont tubercules	2 402 160	17%			
Sucre, confiture, miel, chocolat, glaces et confiserie	3 388 776	5%					3 388 776	4%
Condiments et divers	2 208 768	4%					2 208 768	3%
Café, thé, cacao	1 825 524	3%					1 825 524	2%
Eaux minérales	969 672	2%					969 672	1%
Soda, jus, sirop	3 584 220	6%					3 584 220	5%
Autres dépenses d'alimentation	4 257 444	7%					4 257 444	6%
Total alimentation et boissons	62 107 740	100%		13 870 128	100%	18%	75 977 868	100%

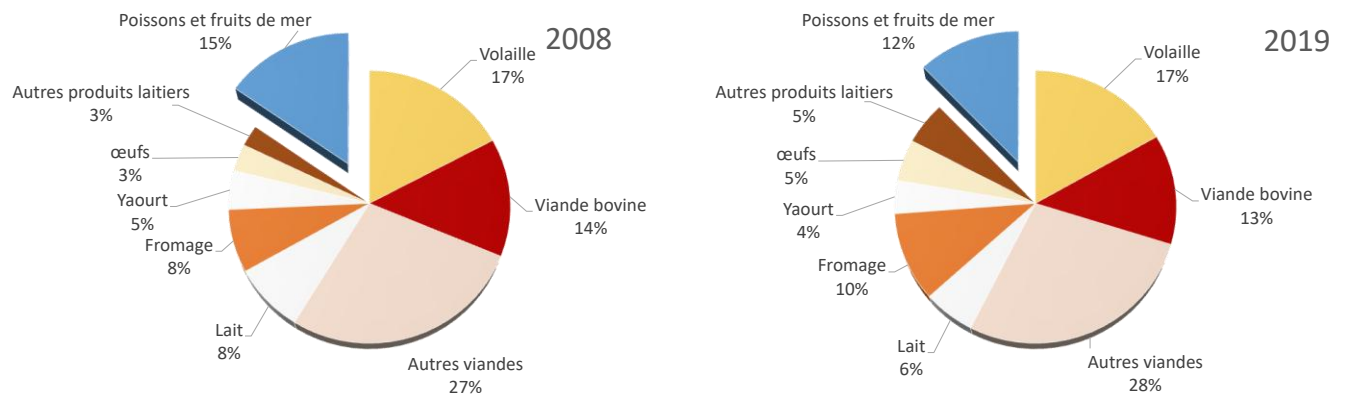
TABLEAU 1. DEPENSES ET AUTOCONSUMMATION ALIMENTAIRES ANNUELLES TOTALES EN 2019 (DONNEES DES ENQUETES BUDGET CONSOMMATION DES MENAGES, EN MILLIERS FCFP)

La communauté Kanak, pesant pour 38% des ménages dans la population en 2019, dépensait seulement 26,5% du total des dépenses monétaires d'alimentation. Globalement, un ménage Kanak dépensait 39 900 FCFP par mois pour son alimentation, contre 67 400 pour un ménage non kanak. Les dépenses des ménages Kanak sont plus faibles que celles des non Kanak sur tous les produits, mais plus particulièrement pour les fruits et les produits de la mer (-200 et -246%), la différence étant moins grande pour le pain et les huiles (-33 et -27%). En revanche, le niveau d'autoconsommation et de dons alimentaires est plus significatif dans la communauté Kanak (22 600 FCFP par ménage et par mois, soit 36% du total contre 6 700 pour les non Kanak, soit moins de 10%, 18% pour l'ensemble de la population).

Les achats de protéines animales occupaient 35% des dépenses monétaires en 2019, mais plus de 40% de la consommation totale. En effet, les produits de pêche et leurs dons, bien qu'échappant aux marchés, comptaient pour 65% de leur consommation totale, quand 17% de la viande est aussi issue de l'autoconsommation.

Les volailles (toutes espèces confondues), comptent pour 29% des dépenses monétaires totales de viandes (part constante entre 2008 et 2019), légèrement devant la viande bovine (qui passe de 24 à 23% sur la période), mais loin derrière le porc (47 à 48%). Les œufs comptent pour 16% des dépenses de la catégorie « lait, fromages et œufs » (seulement 12% en 2008).

¹¹ Comme nous le verrons plus loin, les douanes se contentent d'identifier les préparations de volailles dans les préparations industrielles importées, sans plus de précision.

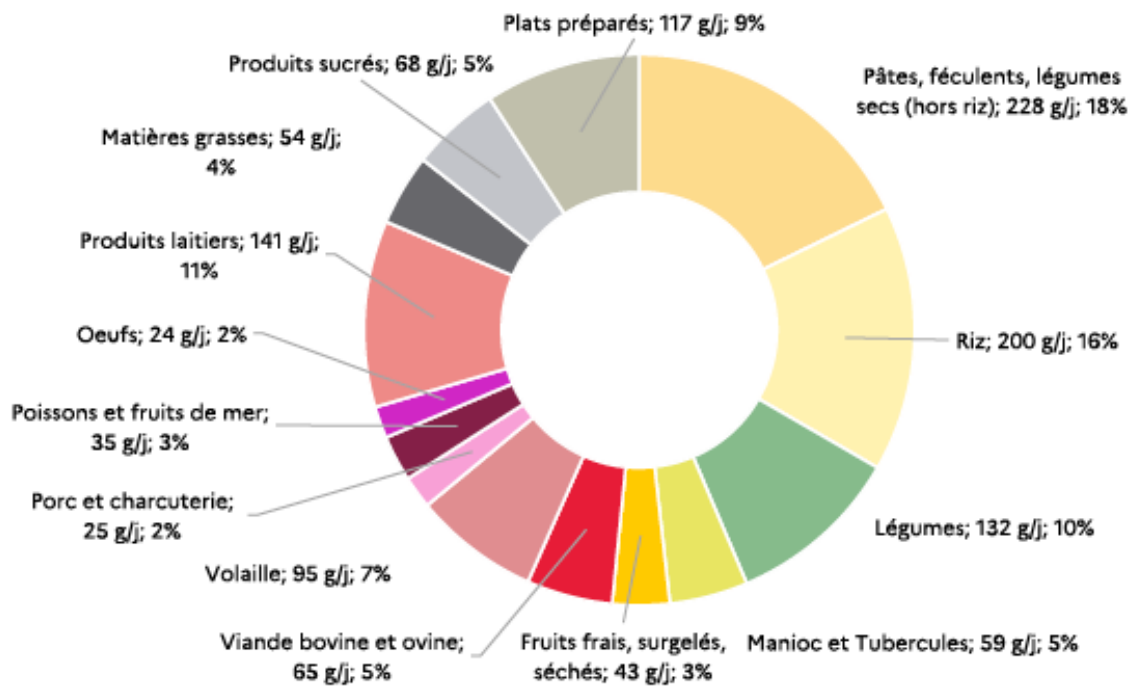


GRAPHIQUE 3. PART DES DEPENSES EN PROTEINES ANIMALES EN 2008 ET 2019

L'autoconsommation annuelle par ménage en œufs correspondait à 116 millions FCFP par an, celle de la volaille à seulement 96 millions FCFP. Ainsi, les produits avicoles ne représentaient qu'1,5% de la valeur de l'autoconsommation des ménages (0,6% pour les Kanak contre 3,5% pour les non Kanak), très loin derrière la viande de cerf avec 12% du total autoconsommé, tant chez les Kanak que les non Kanak.

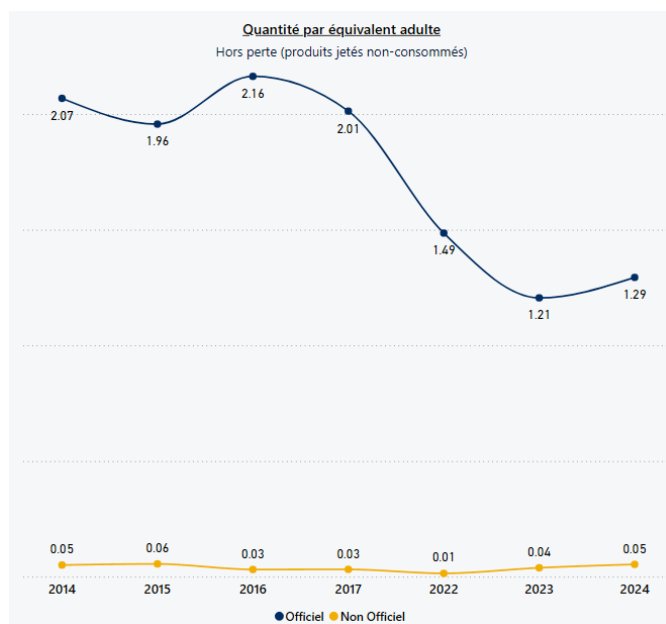
Au total, en comptant les dépenses monétaires et l'autoconsommation, les dépenses mensuelles de volailles se montent à 1 580 FCFP par individu en 2019, celles en œufs à 470 FCFP. Si les dépenses en œufs ont augmenté depuis 2008 (320 FCFP par individu), celles de poulet, peut-être du fait de l'augmentation notable de la consommation hors domicile, ont diminué (1 710 FCFP par individu). Volailles et œufs pèsent respectivement 4,8 et 1,4% des dépenses alimentaires totales (hors restauration hors foyer).

Avec la réserve de l'incertitude de la mesure de la consommation hors foyer, et toujours selon l'enquête budget consommation des ménages, œufs et volailles représentaient en 2019 respectivement 2 et 7% de l'assiette d'un ménage calédonien en volume. Ensemble, ils comptent pour 119 g/jour/personne dans la consommation, soit 32% des volumes en protéines animales consommées.



GRAPHIQUE 4. COMPOSITION DE L'ASSIETTE CALEDONIENNE HORS BOISSONS EN 2019. ADEME 2022 SUR LA BASE DE DAVAR 2019, DOUANES 2019 ET RECALCUL DES GRAMMAGES

A titre de comparaison, en 2023, les français de l'hexagone consommaient en moyenne moins de volaille que les calédoniens (« seulement » 79 g/j), mais plus d'œufs (œufs et ovoproduits se montant à 37 g/j, FranceAgrimer, 2024). Contrairement à la Nouvelle-Calédonie, la consommation de volaille y est en croissance régulière, sauf rupture accidentelle de l'offre comme en 2022 (année de grippe aviaire). La hausse en volume est de 32% sur 20 ans, du fait de prix relatifs plutôt orientés à la baisse. Les œufs suivent une tendance inverse, même si la crise du COVID de 2020 et le contexte inflationniste qui a suivi ont entraîné une progression de la consommation sur les 3 dernières années.



Les correspondances ne sont pas évidentes à dresser avec les estimations de l'ADEME (2022), mais le suivi de la consommation réalisé par la DAVAR indique bien une baisse de la consommation de volaille achetée non préparée en frais et en congelé depuis 10 ans. Les données étant manquantes de 2017 à 2022, il n'est pas possible de savoir quand et à quelle vitesse cette baisse s'est effectuée. Il est également toujours impossible de présager de la compensation de cette baisse par les plats préparés et la consommation hors foyer.

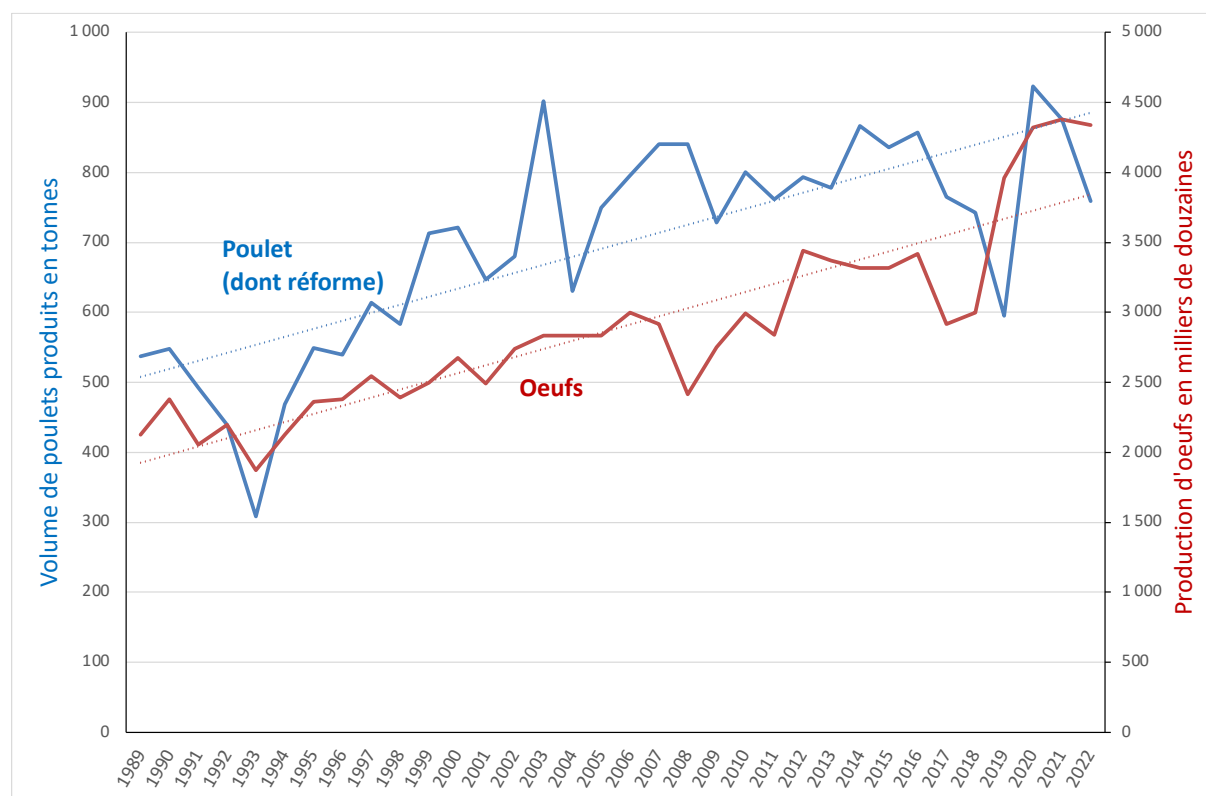
GRAPHIQUE 5. EVOLUTION DES ACHATS DE VOLAILLE EN KG/MOIS (DAVAR 2024)

Les éléments rassemblés ici confirment le caractère stratégique de la consommation de poulet et d'œufs. S'ils ne représentent que 6% de l'assiette d'un ménage calédonien, leur place est significative dans la consommation de viandes : la volaille compte plus que le bovin (qui recueille

une attention particulière des pouvoirs publics) et pour 60% du marché du porc. Pour autant, l'étude montre aussi la difficulté à tracer les dynamiques de marché, non pas du fait du poids de l'autoconsommation, qui est résiduelle, mais de l'ampleur croissante de la consommation hors foyer.

1.1.3 Place des produits avicoles dans la production et les échanges extérieurs

Les statistiques de la production agricole se basent sur le memento agricole de la DAVAR, qui produit chaque année des chiffres en volumes et en valeur de la production marchande¹². Ces statistiques correspondent à une production annuelle moyenne de 500 000 poulets (environ 750 tonnes) sur les dix dernières années, mais avec une grande variabilité. Elles ne mesurent que les volumes passant par les marchés de gros et omettent donc toute une partie de la production dite « informelle ». Pour autant, ils donnent une idée des grandes tendances et permettent, au moins, de capter les évolutions des plus grandes exploitations. Du fait de la forte concentration de la filière avicole (cf. infra), la forte et régulière augmentation des volumes dans le graphique ci-dessous témoigne bien de la transformation structurelle du secteur.



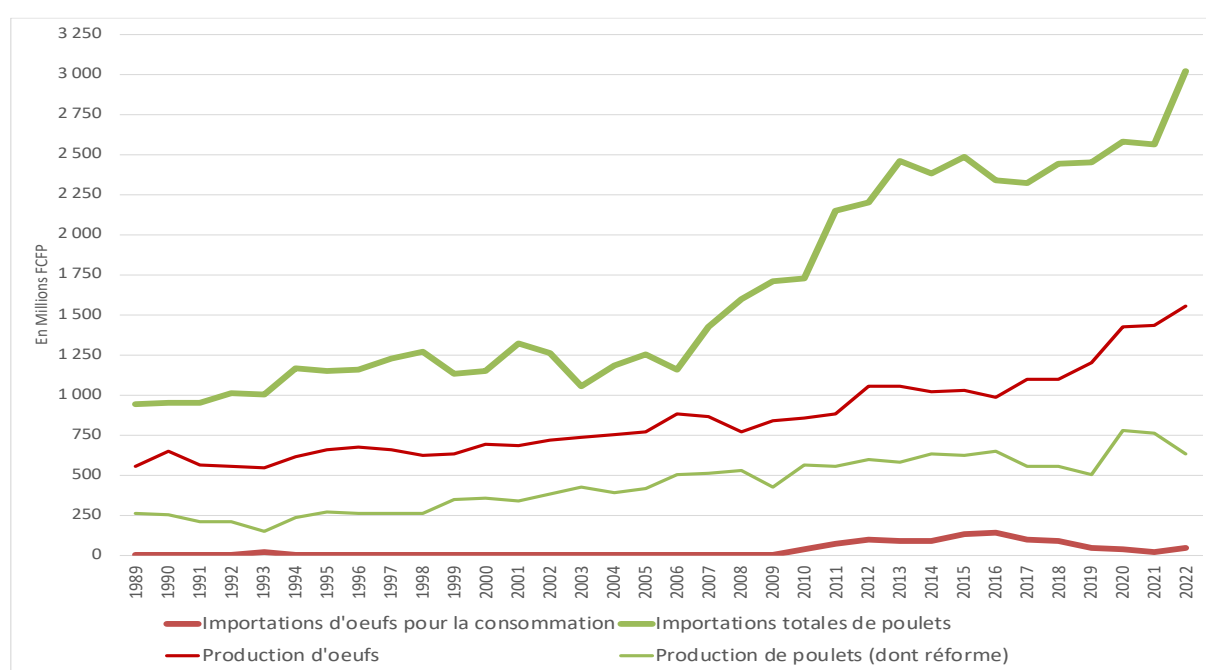
GRAPHIQUE 6. PRODUCTION DE POULET (DONT REFORME) ET D'ŒUFS EN VOLUME (DAVAR)

Comme la majorité des filières, l'aviculture a profité d'un mouvement de modernisation impulsé depuis les accords de Matignon-Oudinot par le renforcement de l'appui à l'agriculture. Filières œufs et poulet progressent à la même vitesse sur la longue période, les volumes produits ayant plus que doublé entre 1989 et 2022. Ce mouvement traduit une augmentation de la productivité des exploitations, leur nombre diminuant dans le même temps. Nous verrons plus loin que cette hausse de la productivité est surtout le fait du développement progressif de quelques grands élevages, plus performants techniquement et mieux équipés.

¹² <https://davar.gouv.nc/secteur-rural-statistiques-agricoles/le-memento-agricole>

Ces grandes exploitations se positionnent sur le marché du poulet frais et des œufs, sans que la part des productions bio puisse être sérieusement approchée statistiquement. Elle ne concerne que quelques producteurs avec des volumes très limités (le coût des intrants est un obstacle majeur). En valeur cette fois, le graphique ci-dessous montre que c'est surtout la progression des importations de viande de volaille qui compense l'augmentation de la consommation. Un taux de couverture en valeur est calculé par l'ISEE par le ratio Production / (Importation + Production) sans tenir compte de l'autoconsommation qui n'est pas disponible annuellement. Après s'être amélioré de 23 à 30% entre 1989 et 1999, ce taux s'est dégradé à partir de 2006, année de décrochage relatif de la production par rapport aux importations. Il oscille entre 20 et 25%, quand ce même taux se situe à 86% en moyenne sur les 10 dernières années pour la viande porcine.

En revanche, la production locale d'œufs, moins protégée que le poulet de chair¹³, s'aligne sur la hausse de la consommation. L'autosuffisance, calculée très simplement par la faiblesse des importations, s'est confirmée depuis 35 ans, malgré quelques opérations dans les années 2010.

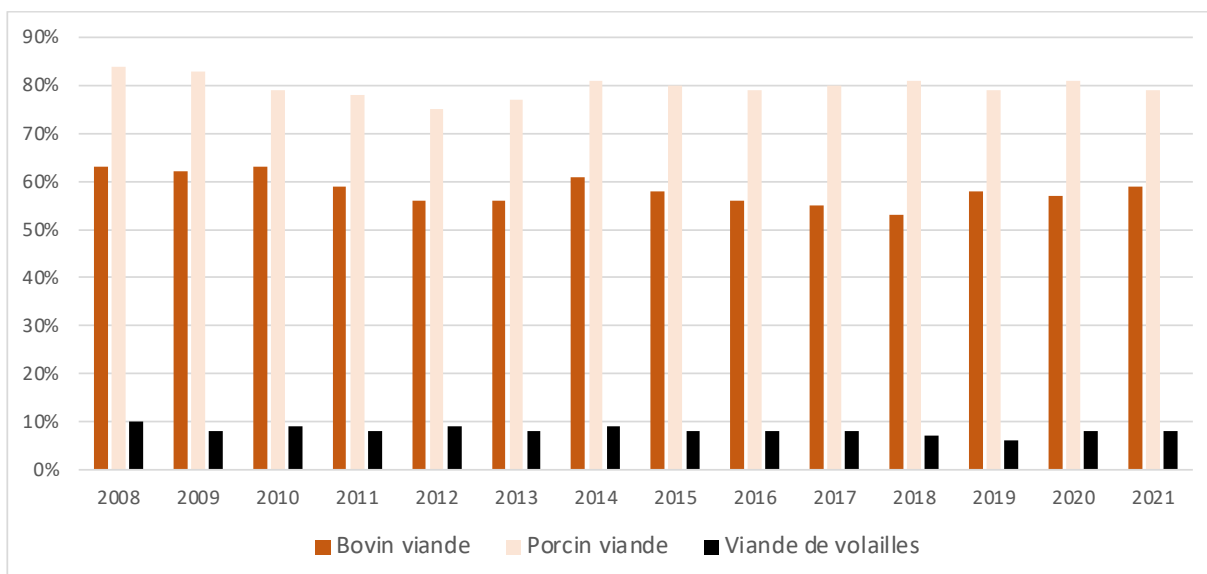


GRAPHIQUE 7. PRODUCTION ET IMPORTATIONS DE VOLAILLE ET D'ŒUFS EN VALEUR (DAVAR ET ISEE)

Le taux de couverture en volume, calculé par la DAVAR pour toutes les viandes de volaille et toujours sans tenir compte de l'autoconsommation¹⁴, est stable ces 10 dernières années, autour de 8% seulement, alors que ce même taux est de 80% pour la viande porcine.

¹³ Les œufs frais importés (0407.21) sont tout de même taxés à 10%, plus 11% de taxe de soutien à la production agricole (TSPA) et 3% de TGC.

¹⁴ Voir l'onglet « en taux de couverture (%) », sur le site <https://www.agricconnect.nc/statistiques/evolution-du-taux-de-couverture-des-principales-productions-locales-hors>



GRAPHIQUE 8. TAUX DE COUVERTURE EN VOLUME POUR LA VIANDE (DAVAR)

La filière poulet est donc très déficitaire dans sa globalité, même si avec le jeu des prix (élevés pour le local et bon marché pour l'importation), la production de poulets évaluée à 650 millions FCFP en 2022, pour des importations de 3 milliards FCFP, soit un taux de 18%. Seule la production d'œuf se démarque sur ce point avec une autosuffisance acquise en année « normale », pour une valeur de 1 558 millions FCFP en 2022.

En s'en tenant au seul marché du poulet (à l'exclusion des autres volailles), les importations en valeur sont en 2024 à 77% du poulet non préparé et congelé, les 23% restant correspondant à des préparations alimentaires intégrant du poulet. La part des conserves progresse depuis 10 ans, en lien sûrement avec l'augmentation de la restauration hors foyer et de la place des plats transformés dans l'alimentation. Les préparations sont passées de 290 à près de 700 millions FCFP entre 2014 et 2024, passant de 12 à 23% des importations totales de poulet en valeur (17% en 2022).

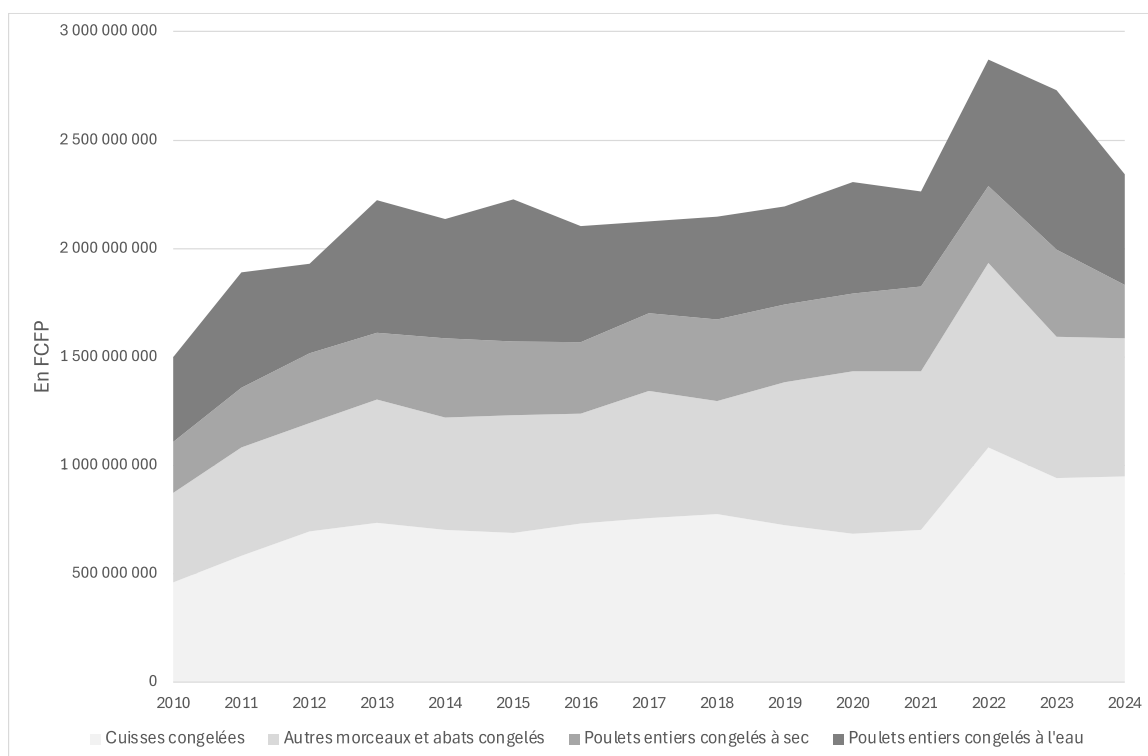
Ainsi, apprécier la place et les perspectives de la production locale dans la consommation nécessiterait une meilleure connaissance des préparations dans les restaurants - notamment les utilisations du poulet frais. Il serait intéressant de juger de la capacité ou non du tissu agroalimentaire local de prendre des parts de marché, et des possibilités pour les produits locaux de s'y incorporer et d'y concurrencer les produits importés.

La part du frais est résiduelle, le poulet congelé étant un poulet industriel de basse qualité, majoritairement en provenance d'élevages intensifs d'Amérique Latine¹⁵, très peu cher sur le marché mondial et qu'il serait illusoire de vouloir concurrencer localement.

Sur le marché du frais le taux de couverture de la production locale en valeur est proche de 100% à cause d'une forte protection de marché. Il s'approche plutôt de 75% (selon le calcul de l'ISEE), en légère progression depuis les années 2010, si on inclut l'ensemble des autres volailles (et notamment les dindes). En effet, la TSPA, taxe de soutien à la production agricole, est appliquée au poulet frais importé (jusqu'à 400% pour la volaille entière réfrigérée) tandis que les importations de poulet congelé entier en sont exemptées pour les conditionnements les plus demandés. Pour le congelé, les droits de douane, la TSPA et la taxe générale sur la consommation

¹⁵ Nous n'avons pas pu obtenir le détail des origines.

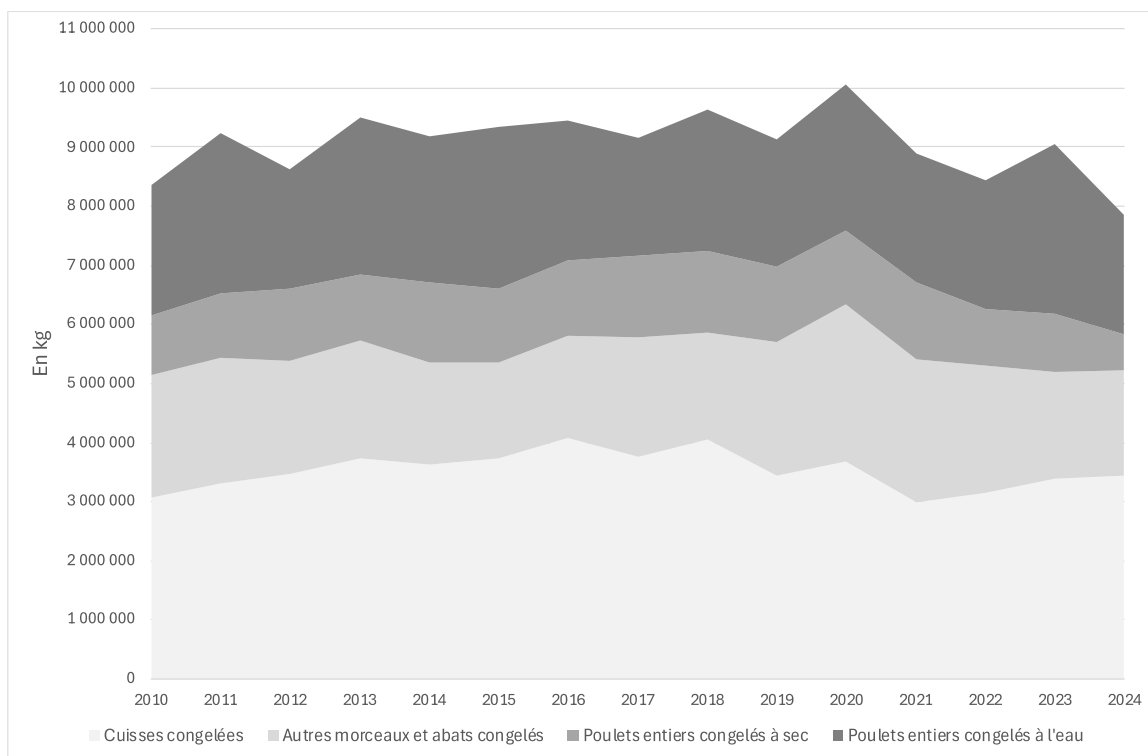
(TGC) ne s'appliquent pas pour les poulets de plus d'1,4 Kg, seule une TPSA de 20 FCFP/kg s'applique aux pièces de moins d'1,4 Kg (cf. infra).



GRAPHIQUE 9. IMPORTATIONS DE POULET CONGELE EN VALEUR (DOUANES, ISEE)

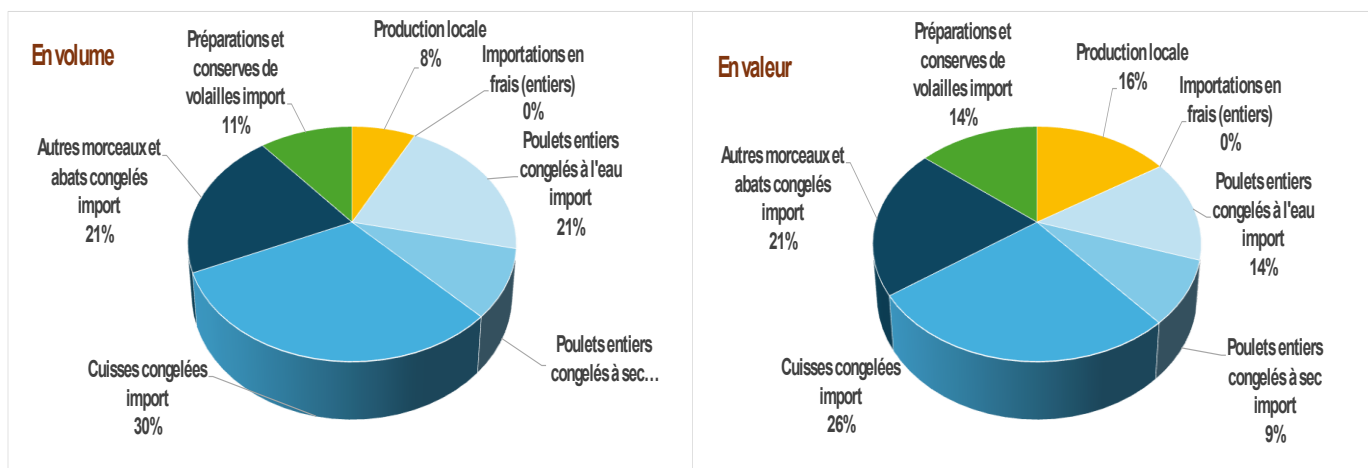
Le choc en valeur de 2022 est expliqué essentiellement par une hausse du prix des cuisses congelées. Ce choc est un signe supplémentaire de la sensibilité du marché.

Ces différences dans les structures de production se traduisent par des écarts de productivité expliqués d'abord le taux de ponte (de 0,75 à 0,85), qui résulte de la conduite des élevages : les systèmes techniques (cages, sol, plein air), l'alimentation et la longueur du cycle de ponte, qui varie de 20 à 24 mois.



GRAPHIQUE 10. IMPORTATIONS DE POULET CONGELE EN VOLUMES (DOUANES, ISEE)

En 2022, dernière année de mesure de la production locale au moment où nous écrivons, le marché du poulet (importations + production locale), se répartissait ainsi en volume et en valeur (sur la base des fichiers des Douanes pour les importations et estimation par la DAVAR pour la production marchande locale).



GRAPHIQUE 11. OFFRE TOTALE DE POULETS EN NOUVELLE-CALÉDONIE EN 2022 (ISEE ET DAVAR)

1.1.4 La dépendance aux importations des consommations intermédiaires

Si la filière avicole occupe une place appréciable dans le système alimentaire et l'économie de la Nouvelle-Calédonie, elle est cependant fortement dépendante de l'extérieur, tant pour sa sensibilité aux importations (cf. supra) que pour son fonctionnement. La seule consommation intermédiaire locale est le maïs, dont la production est fortement subventionnée et qui intervient dans la fabrication des mélanges à la base de l'alimentation des volailles. Les produits vétérinaires,

les autres compléments alimentaires, le matériel de conditionnement (dont les boîtes à œufs) mais surtout le matériel génétique (œufs fécondés et poussins des pondeuses) sont entièrement importés.

1.1.4.1 L'alimentation des élevages

Il s'agit d'une fragilité structurelle de la filière qui pose à la fois la question de la fiabilité et de la régularité des approvisionnements mais aussi celle de sa rentabilité. La filière (œufs comme poulet) est soumise aux variations des prix sur le marché international des produits et du fret, aérien et maritime, et aux surcoûts liés à l'éloignement. Les crises récentes – Covid-19 et tensions internationales - se sont traduites par des hausses de plus de 50% des prix des aliments depuis 2020, tandis que les tarifs du fret maritime et aérien ont doublé entre fin 2020 et mi-2022. Même sur l'alimentation, nous verrons dans la description des acteurs des filières ci-dessous que si la provende est une activité solide et stable, la production céréalière est incertaine et que des ruptures d'approvisionnement ne sont pas à exclure, avec des conséquences directes sur la productivité des élevages, un changement d'alimentation étant toujours délicat et impactant en cours de cycle.

A ce jour, les stratégies anti-risques d'achat en propre et de stockage des composants des mélanges pour améliorer l'autonomie des producteurs sont réservées aux rares « grosses » structures. Depuis novembre 2024, une dynamique s'est bien initiée autour du GIE Merü pour que les aviculteurs se regroupent et commandent ensemble au travers du syndicat de la qualité avicole, mais ces démarches collectives ne rompent pas la fragilité structurelle des sources d'approvisionnement.

1.1.4.2 Le marché de la provende « conventionnelle »

Le principal apport nutritionnel local vient du maïs, principale céréale locale dont la majorité de la production est destinée à la provende animale. Le maïs est cultivé par une quarantaine d'agriculteurs, organisés en Collectif des céréaliers de Nouvelle-Calédonie, puis presque exclusivement séché et stocké dans quatre Offices de Régulation et de Stockage (ORS) situés à Boulouparis, Bourail, Pouembout et Kaala-Gomen. Puis les deux provendiers de la place achètent ensuite cette production quasiment à part égale.

En 2021, dans le cadre d'une nouvelle politique de relance des filières de grandes cultures, de nouveaux objectifs avaient été fixés à l'Agence rurale, en accord avec la DAVAR et les provinces. Ce programme visait un possible développement du blé (1100 ha), du riz (500 ha), du soja (1480 ha) et du tournesol (1000 ha) en plus des 1600 ha de maïs en production en 2021 (1200 en 2022). Malgré le fait que toutes ces cultures bénéficient d'une protection non tarifaire sous forme de quotas d'importation (QTOP) décidés par l'Agence rurale (cf. infra), la mise en œuvre concrète du programme a été incomplète ; le maïs reste le seul produit local entrant aujourd'hui dans la composition de l'alimentation avicole.

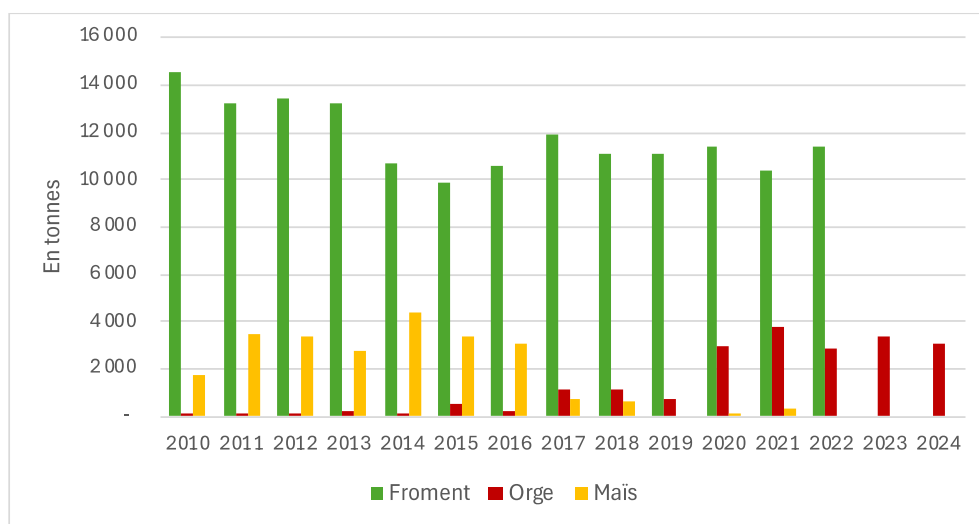
Selon la DAVAR et l'Agence Rurale, après s'être maintenue aux alentours de 9 à 10 000 t sur 1 200 ha depuis 2016 (correspondant peu ou prou aux besoins des provendiers locaux), la production de maïs est tombée à 7 260 t sur 730 ha récoltés durant la campagne 2021/22, et à 4 700 t sur 760 ha récoltés en 2022/23. Cette chute de production due à l'apparition d'un nouveau ravageur et aux impacts climatiques (Niña), a mis à mal la politique de relance au bénéfice des producteurs. Les surfaces semées sont toutefois repassées à 960 ha en 2023/24, pour une production de 7 600 t, toujours très loin des objectifs fixés en 2021.

Campagne agricole	Provenderie Saint-Vincent	SICA	Total
2020/2021	4 218	4 296	8 514
2021/2022	2 974	2 719	5 693
2022/2023	1 476	1 774	3 250
2023/2024 (estimations)	3 250	3 250	6 500

TABLEAU 2. PRODUCTION DE MAÏS LOCAL DISTRIBUEE ENTRE LES PROVENDIERS LOCAUX (EN TONNES)

Dans ce système administré, les livraisons de maïs aux provendiers concernent plus de 80% de la production et se répartissent également entre les deux opérateurs du territoire. Outre le maïs local, les provendiers (et quelques gros éleveurs) se fournissent sur le marché international en tourteaux de soja et en céréales complémentaires pour fabriquer les mélanges. Ils offrent une gamme large pour l'aviculture, avec différentes formules pour différents stades de croissance.

Les données douanières des 15 dernières années montrent que le blé domine largement les importations de céréales pour la provende. On note aussi la réduction, et finalement la disparition du maïs importé du fait de la production locale mais aussi de contraintes sanitaires¹⁶. Il semblerait que les baisses de production de maïs ces dernières campagnes aient été compensées par des importations d'orge, a priori dans le but de continuer à protéger la filière maïs. Pour les éleveurs, la contrainte est forte car ils ne peuvent changer la composition de la ration en cours de cycle. Le changement de céréales de base oblige donc à des anticipations.



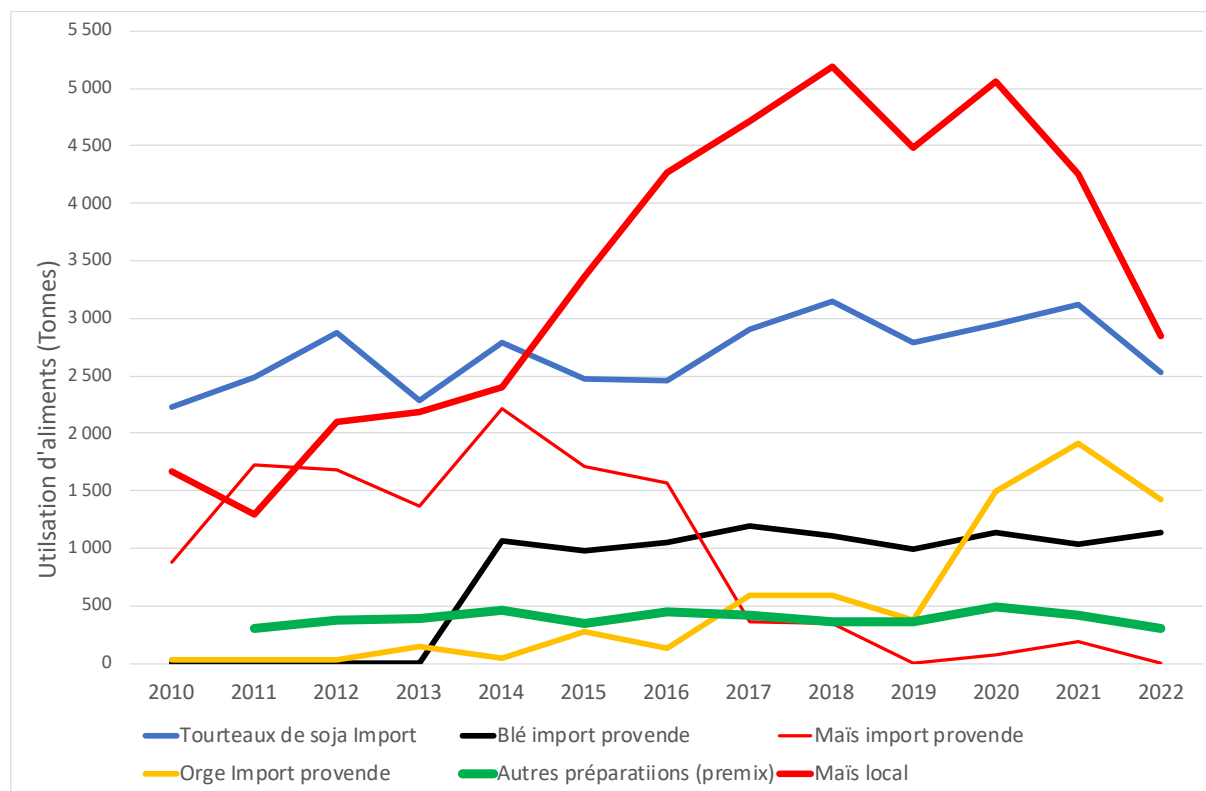
GRAPHIQUE 12. IMPORTATIONS DE CEREALES POUR LA PROVENDE (ISEE)

On note également une diminution des importations de blé par les provendiers, mais sans pouvoir expliquer ni l'arrêt total à partir de 2023, ni les stratégies mises en œuvre pour y répondre. En valeur, ces importations sont aussi fluctuantes. Après avoir baissé depuis 2014, elles ont augmenté régulièrement depuis 2018, passant de 400 à 600 millions FCFP dans la période, pour se réduire à moins de 150 millions sur les deux dernières années.

L'analyse détaillée de la nomenclature des douanes a permis d'isoler les importations destinées à l'aviculture spécifiquement, mais aussi les importations pouvant être utilisées dans plusieurs

¹⁶ Depuis 2019, le SIVAP contrôle l'entrée du maïs à cause des risques de fusariose. Les achats sur le marché international au cours mondial sont interdits. Un système d'achat sur commande en Nouvelle Zélande dans une zone exempte de la fusariose et du charbon du maïs a été mis en place. La commande doit être passée 12 mois avant, le prix est de 45 FCFP/kg, soit un surcoût de 6F/kg par rapport au cours mondiaux (cf. supra).

filières (porcine, bovine et avicole). Aux céréales, s'ajoutent les tourteaux de soja et les préparations contenant les nutriments et autres besoins, tant pour le démarrage que pour l'entretien et la finition des animaux. En croisant des informations sur la part de ces importations destinée à l'aviculture recueillies au cours des enquêtes auprès des éleveurs et d'experts du secteur avec la littérature sur les rations standards dans les différents types d'élevages (voir infra), nous obtenons les dynamiques décrites dans le graphique ci-dessous¹⁷.



GRAPHIQUE 13. IMPORTATIONS ESTIMEES D'ALIMENTS DEDIES A L'AVICULTURE ET QUANTITES DE MAÏS LOCAL EN VOLUMES (CHAIR ET PONDEUSES) (2010-2022, ISEE)

Comme pour les importations globales, on note la montée du maïs local dès 2010 avec un effet sur les importations de maïs à compter de 2014, la progression de l'importation de tourteaux et de prémix puis la progression de l'orge pour compenser les baisses récentes de la production locale de maïs.

Sur cette base d'hypothèses, en consolidant les importations et la production locale, les consommations totales pour l'alimentation des poules et poulets pour 2021 et 2022 (dernières années disponibles), se répartissent comme suit.

	2021		2022	
Céréales	7 401 031	68%	5 415 031	66%
Tourteaux	3 115 787	28%	2 537 425	31%
Prémix	417 630	4%	304 844	4%
Volume total	10 934 448		8 257 300	

TABLEAU 3. REPARTITION DE L'ALIMENTATION DE L'ENSEMBLE DU CHEPTEL AVICOLE (EN KG, NOS CALCULS D'APRES ISEE ET DAVAR)

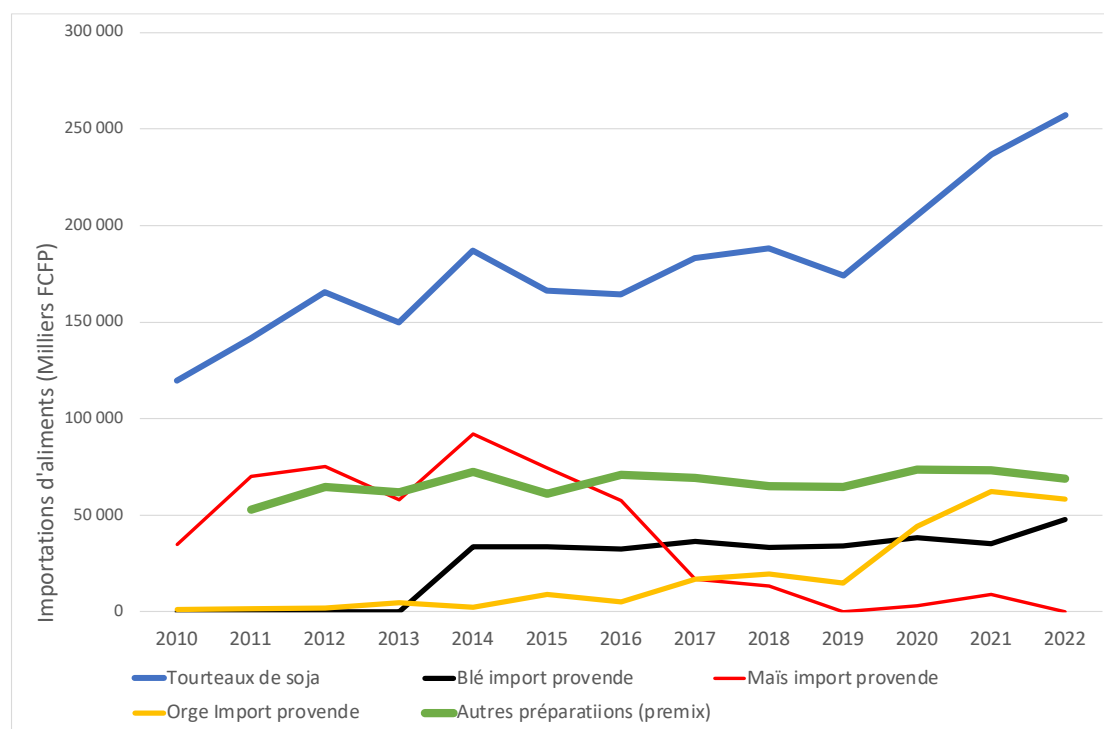
¹⁷ Nous faisons l'hypothèse que 80% des tourteaux de soja vont à l'aviculture, 10% du blé, 50% de l'orge, 50% du maïs (importé comme local)

A partir du recensement des élevages de la CAP NC et des normes standards de consommation d'aliments, les consommations d'aliments des CV poulets de chair et poules pondeuses se répartissent de la façon suivante. Pour la contribution du maïs local (seul élément de l'alimentation qui relève d'une production locale), nous faisons l'hypothèse de mélanges de céréales contenant autant de maïs pour les poulets et les pondeuses (quel que soit le type de production).

	2021				2022			
	Poulet		Pondeuses		Poulet		Pondeuses	
Céréales	2 529 667	70%	4 871 363	67%	1 850 854	68%	3 564 177	65%
Tourteaux	1 011 334	28%	2 104 453	29%	823 607	30%	1 713 819	31%
Prémix	89 477	2%	328 153	4%	65 312	2%	239 531	4%
Total	3 630 478		7 303 970		2 739 773		5 517 526	
Dont maïs local (estimations*)	40%		38%		36%		34%	

TABLEAU 4. REPARTITION DE L'ALIMENTATION ENTRE CV (CHAIR ET ŒUFS) CALCULEE A PARTIR DES IMPORTATIONS ET DE LA PRODUCTION LOCALE DE MAÏS (EN KG, NOS CALCULS, ISEE, DAVAR ET CAP)

En valeur, la progression des importations pour l'alimentation des animaux est la suivante.



GRAPHIQUE 14. IMPORTATIONS D'ALIMENTS DEDIES A L'AVICULTURE EN VALEUR (2010-2022, ISEE)

1.1.4.3 Le cas spécifique de l'alimentation bio

La question de l'aliment biologique est par ailleurs un frein majeur au développement d'une filière d'œufs certifiés Bio. A ce jour, il n'existe pas de production locale d'aliments certifiés bio, que ce soit le maïs, le blé ou le soja. La question concerne principalement les poules pondeuses. Pour le poulet de chair, le surcoût de l'aliment biologique pèse de toute façon trop dans le modèle économique et les éleveurs rencontrent beaucoup de difficultés à maintenir leur label sur le long terme (un seul producteur dans les registres de Biocalédonia).

Avant les émeutes de 2024, plusieurs circuits de commercialisation proposaient une provende certifiée biologique importée. Les élevages de poules pondeuses peuvent acheter leurs aliments

via Biomonde, qui importe de France. Conformément au cahier des charges, cet aliment est composé d'au moins 85% de produits issus de l'agriculture biologique. Biomonde facture l'alimentation certifiée AB à 125 FCFP/kg. Une autre option était, et est toujours, d'importer de la provende certifiée AB d'Australie. Bien que cette solution soit plus coûteuse, environ 150 FCFP/kg, elle garantit une nourriture provenant à 100% de l'agriculture biologique. Les chaînes d'approvisionnement ont été coupées pendant de longs mois, avec l'impossibilité d'alternatives locales. Malgré l'amortissement par les stocks, certains éleveurs n'ont pas délivré des œufs totalement bio et certifiables dans les standards de BioCaledonia et ont arrêté la production Bio, dans l'espoir de la relancer en 2025.

BioCaledonia propose quelques solutions d'aliments naturels autoproduits (essentiellement les plantes cultivées par les éleveurs avec une transformation minimale) ou des farines de poissons (entreprise « Récif ») en substitution partielle à l'aliment importé, mais ces solutions sont diversement appréciées et méritent d'être encore approfondies et testées.

Une option alternative, mais qui ne répondra certainement pas à tous les besoins de la filière, est la solution proposée par une start-up calédonienne, Néofly. Cette entreprise élève des mouches déjà sur le territoire depuis les années 1950. Elles sont nourries de biodéchets organiques en provenance de l'industrie agroalimentaire locale (dont les ovoproduits). Une fois séchées et pressées on peut obtenir de l'huile d'insecte (lipides) qui pourrait à terme être une base alimentaire de qualité (et certifiable), notamment pour l'aviculture. Le process commence à fonctionner via la production de farine pour l'aquaculture, mais n'offre pas encore de solution de substitution à l'import.

1.1.5 Le matériel génétique

La Nouvelle-Calédonie dispose d'un approvisionnement local partiel grâce à l'existence de deux couvoirs sur son territoire (la ferme de Koé et le GIE Merü). Les couvoirs importent des œufs fécondés de Shaverbrown, mais également les poussins d'un jour de la race Cou nu et Cobb 500 pour les poulets de chair.

Les importations de poussins d'un jour s'effectuent nécessairement par voie aérienne (comme les œufs fécondés) à cause de l'âge maximal requis de 72h. Les approvisionnements se font depuis la Nouvelle-Zélande pour les Cobb 500 et les Shaverbrown, et depuis la France hexagonale pour les Cou-nu sous réserve de l'existence de lignes aériennes régulières.

Les importations d'œufs destinés à l'incubation oscillent en valeur entre 40 et 50 millions FCFP par an, mais avec une forte baisse des volumes en 2024 (cf. supra). Au cours de la dernière décennie, les importations annuelles de poussins tous types confondus (poules pondeuses et poulets de chair) représentent environ 200 000 poussins, avec en 2022 183 000 poussins d'un jour pour les poules pondeuses contre 23 000 pour le poulet de chair. Ces poussins représentent des valeurs d'importation situées en 3,2 millions FCFP (2024) et 6,5 millions FCFP (2017 et 2019), les écarts signalant de forts changements de prix.

La dépendance de la filière sur la génétique s'exprime aussi par des contraintes techniques directes. Ainsi l'arrêt récent des vols entre le Japon et Nouméa a obligé à restructurer les circuits d'approvisionnement via Singapour et à obtenir les autorisations nécessaires pour le transit sanitaire. De même, les services territoriaux ne peuvent pas assurer une quarantaine publique pour l'importation de poussins. Celle-ci, avec les risques inhérents, doit être prise en charge par les importateurs eux-mêmes (ici la ferme de Koé et le GIE Merü qui sont les seuls à importer en direct). Cette situation contribue à la création d'un nœud technique de dépendance pour la majorité des producteurs, bloquant au passage les possibilités de réexportation dans la région, et notamment à Wallis et Futuna.

Les ruptures d'approvisionnement en matériel génétique sont aussi possibles en cas de crise sanitaire dans les pays producteurs. C'est le cas depuis 2024, avec l'apparition d'une grippe aviaire en Nouvelle-Zélande qui empêche l'arrivée des poussins et qui oblige à des adaptations techniques et commerciales en passant par la France.

1.2 LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA REGULATION DE LA FILIERE AVICOLE

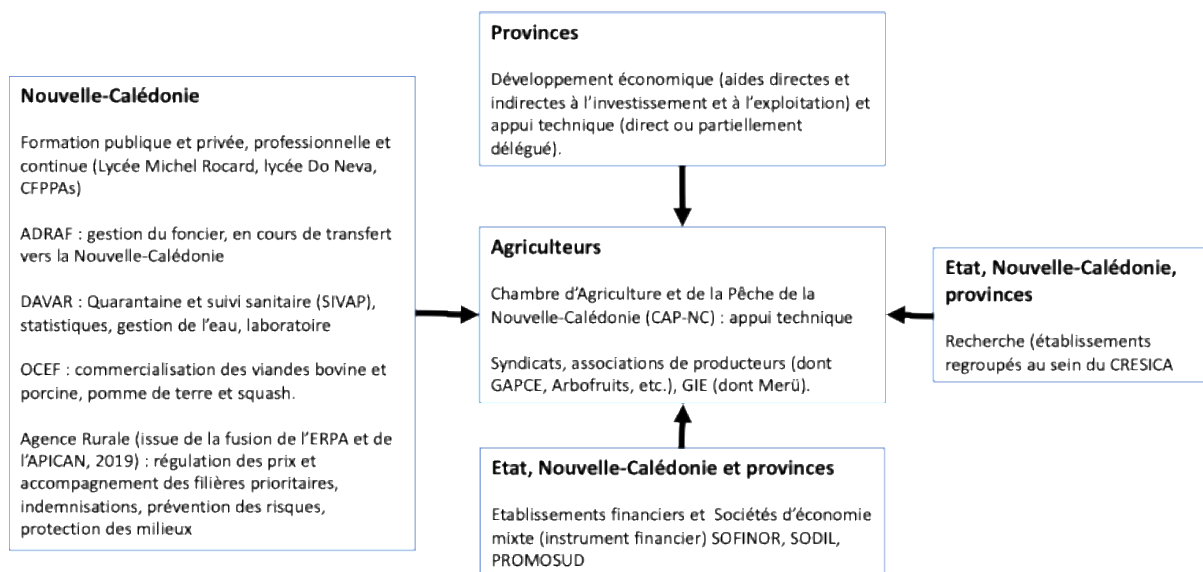
Alors que l'aviculture pèse pour 16% de la production agricole marchande en valeur (DAVAR), elle ne bénéficie pas, contrairement aux élevages bovins et porcins ou aux filières squash ou fruitières par exemple, d'un accompagnement spécifique sous la forme de programmes dédiés d'envergure. Les accompagnements les plus significatifs ciblant l'aviculture concernent les barrières douanières pour protéger certaines filières locales, et les aides à l'alimentation des animaux à travers l'encouragement d'une filière locale de céréales pour la provende.

La timidité du soutien des provinces et des aides directes à l'aviculture dans le répertoire des aides territoriales tient sûrement à la forte concentration des filières avicoles. A l'exception du modèle du GIE Merü, un petit nombre d'exploitations de grande taille domine le marché intérieur sans pour autant pouvoir prétendre à l'exportation. Par suite, la protection aux frontières est plus socialement acceptable que le soutien direct à quelques producteurs clairement identifiés.

1.2.1 Structuration de l'accompagnement de l'agriculture

La définition et la mise en œuvre des politiques agricoles reflètent la complexité institutionnelle et de la répartition des compétences en Nouvelle-Calédonie. Cette gouvernance implique la formulation de nombreux instruments et la structuration de nombreuses arènes de collaboration. La création de l'Agence Rurale, opérationnelle depuis 2019 et produit de la fusion entre l'Etablissement de régulation des prix agricoles (ERPA) et l'Agence pour l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles (APICAN), est le principal changement opéré depuis l'accord de Nouméa en 1998.

La création de l'AR devait contribuer à simplifier la gouvernance globale. L'autorité de la concurrence, sollicitée sur l'établissement de l'AR, avait d'ailleurs émis, parmi quatre recommandations, celle d'un « *recentrage de l'ensemble des aides au secteur agricole financées par la Nouvelle-Calédonie et, si possible par les provinces (par convention) pour rationaliser les dispositifs d'intervention et privilégier les aides en faveur de l'investissement plutôt que le soutien des prix des marchés concernés* » (avis n°2018-A-01 relatif au projet de création de « l'agence rurale »). Nous verrons que cette recommandation, satisfaite sur son premier point concernant les aides de la Nouvelle-Calédonie, n'a été que partiellement suivie sur son deuxième point.



GRAPHIQUE 15. SCHEMA SIMPLIFIE DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA POLITIQUE AGRICOLE EN NOUVELLE-CALÉDONIE (ADAPTE DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE 2018 ET DU SAP 2025)

Depuis 2019, le répertoire de l'Agence Rurale couvre a priori toutes les aides disponibles aujourd'hui proposées par la Nouvelle-Calédonie et leur financement passe exclusivement par l'Agence (sauf exception de certaines, dont le transport des intrants, financées par les provinces). A notre connaissance, certaines aides encore présentes dans le répertoire DAVAR, comme les aides à l'énergie (25% des dépenses relatives à l'acquisition de gazole, de gaz butane et de bois de chauffage et des charges d'électricité, plafonné à 800 000 FCFP et calculé en fonction du nombre de points des exploitations du registre) ou la détaxe gazole, n'existent plus ou ont aussi été transférées aux provinces.

Parce que l'aviculture n'est pas une filière prioritaire, les aides dont elle bénéficie sont dispersées entre différents instruments et mesures transversales de la Nouvelle-Calédonie et des provinces ce qui rend leur analyse délicate.

A noter enfin qu'en janvier 2025, du fait de la crise budgétaire aiguë, l'AR a dû suspendre pour quelques mois les aides à l'agriculture et à la pêche pour toutes les productions avant de les reprendre au mois de mai.

1.2.2 Les régulations du marché et des prix

1.2.2.1 Les mesures de protection douanière¹⁸

Comme déjà signalé, la TSPA, taxe de soutien à la production agricole, est appliquée au poulet frais importé. En plus de droits de douane de 10% et d'une TGC sur l'ensemble de la volaille réfrigérée, la TSPA se monte aujourd'hui à 400% pour la volaille entière et à 400 FCFP/kg pour les morceaux. Il n'y a pas de quota imposé par l'Agence Rurale sur la viande de volaille réfrigérée, la protection totale étant recherchée¹⁹.

¹⁸ Pour le commerce extérieur, les tarifs sont ceux relevés sur le site de la douane de Nouvelle-Calédonie (<https://douane.gouv.nc/le-tarif-douanier/nomenclature-tarifaire-o>) en 2025. Les politiques d'importation sur l'alimentation sont traitées plus loin dans la partie dédiée aux politiques de développement des filières céréalières.

¹⁹ L'AR, en concertation avec les acteurs locaux, peut décider d'instaurer, par période ou de façon plus pérenne, des quotas (ou contingentements) sur des produits agricoles stratégiques produits en Nouvelle-Calédonie.

En revanche, les importations de poulet congelé entier sont exemptées de TSPA et de TGC pour les conditionnements les plus demandés (les poulets de plus d'1,4 Kg)²⁰, même si elles sont régulées par la politique de quota, décidée par l'Agence Rurale. Ici, les quotas imposés visent à encourager la consommation locale de qualité (en frais) durant les fêtes de fin d'année sur le marché nouméen.

A noter, du fait des risques sanitaires importants liés à la haute fréquence des maladies (dont certaines zoonoses), la mise en place d'une veille spécifique de la filière aviaire à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. C'est la DAVAR qui suit ce processus d'interdiction de certaines importations par origine et de contrôle des certificats sanitaires²¹. A titre d'illustration, pour l'influenza aviaire hautement pathogène et la maladie de Newcastle, une soixantaine d'interdiction d'origine étaient en cours en juin 2025.

Comme également signalé plus haut, les œufs frais importés pour l'alimentation (0407.21), moins protégés que la viande, sont tout de même taxés à 24% : 10% de droits de douane, plus 11% de TSPA et 3% de TGC. Ces taux sont également appliqués aux œufs destinés à l'incubation, à l'exception de la TGC dont ils sont exemptés. Les œufs ne sont pas soumis à quota. Il semble que dans les conditions d'aide et de structure des prix, cette protection soit suffisante pour assurer la compétitivité des œufs locaux.

Du côté des soutiens à la production, les poussins reproducteurs de l'espèce *Gallus domesticus* ne sont soumis qu'à une TGC de 3%, quand les autres poussins se voient également appliquer une TSPA de 35%. Mais plus largement, [l'Arrêté n° 2019-69/GNC du 8 janvier 2019](#) permet a priori aux entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires agricoles d'obtenir une exonération de la TGC sur une liste quasi-exhaustive de biens d'équipements et d'intrants (y compris les reproducteurs et les œufs pour l'incubation, les médicaments pour les soins vétérinaires, les aliments et leur différents constituants, etc.).

Enfin, l'exonération de TGI sur les biens listés à l'annexe 5 de la Délibération modifiée n°69/CP du code des douanes fixant les modalités d'octroi des régimes fiscaux privilégiés à l'importation (stations d'élevage et provendiers sont concernés)²², s'ajoute aux exonérations possibles de TGC prévues dans le code des douanes (cf. supra). En théorie, les aviculteurs inscrits au registre de l'agriculture et imposés sur leur activité agricole peuvent en bénéficier.

1.2.2.2 Les mesures de protection du pouvoir d'achat

Il existe en Nouvelle-Calédonie un dispositif « bouclier qualité prix », suspendu en 2024 mais remis en place en 2025. Il fait l'objet d'une négociation entre le gouvernement et les principaux acteurs de la distribution et fixe un contrôle des prix et des marges. Le bouclier peut donc évoluer en fonction des prix des produits importés et des aléas locaux de production.

Pour la filière avicole, au 1^{er} juillet 2025, à titre d'exemple, le plafonnement des prix concernait les œufs locaux et invitait à fixer le prix de la boîte de 12 unités à 540 FCFP dans les hyper- et les

C'est ensuite la direction des douanes qui les met en œuvre. Trois types de quotas sont possibles : Hors Union Européenne (QHUE), Union Européenne (QUE) et Toutes Origines et Provenances (QTOP). Il est possible également de suspendre totalement l'importation d'un bien donné, Hors Union Européenne (SHUE) ou Toutes Origines et Provenances (STOP).

²⁰ Une TPSA de 20 FCFP/kg s'applique aux pièces de moins d'1,4 Kg.

²¹ <https://davar.gouv.nc/importations-exportations-importations-denrees-alimentaires/veille-sanitaire-filiere-aviaire>

²² <https://douane.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/31326252.PDF>

supermarchés (pas de plafonnement pour les supérettes et les autres commerces). Les prix constatés étaient alors plutôt de 550 à 625 FCFP.

Le plafonnement des marges concernait le poulet entier surgelé de 1 Kg et les hauts de cuisses surgelés de 900 grs, et était fixé à 1,15 pour les hyper et supermarchés et à 1,2 pour les supérettes.

Durant les entretiens, des doutes ont été émis sur l'effectivité de ces plafonnements et sur leur insuffisance à prendre correctement en compte les marges des producteurs.

1.2.3 Les aides provinciales

Province Nord

Dans le livre 2 du code de développement (CODEV, version 2024) de la province Nord, l'aviculture, qualifiée de « fermière », est bien une filière prioritaire, mais la cible est le GIE Merü avec une zone prioritaire d'activité restreinte aux communes de Touho, Poindimié et Ponérihouen.

Dans la rubrique des aides à l'investissement et des dispositions relatives aux projets d'activités économiques traditionnelles, des subventions sont proposées pour le financement d'un module d'initiation à l'aviculture²³. Le module, calculé sur la base d'un cheptel de cinquante animaux, est composé d'animaux, d'équipements et d'intrants permettant de débiter une production avicole. Il se compose précisément de :

- 75 kg d'aliment « poulet 1er âge » et de 500 kg de maïs concassé ;
- Deux mangeoires avec trémie et deux abreuvoirs à siphon ;
- Du grillage et accessoires ;
- Des produits vétérinaires de base.

Le taux d'aide prédéfini est fixé à 50% maximum des dépenses éligibles, à l'exclusion de toute majoration. Le porteur de projet finance la moitié du coût : 40% par une contribution personnelle sous forme de main d'œuvre et 10 % de la valeur du module en numéraire.

La province accorde aussi directement des aides au fonctionnement au GIE Merü, dans le cadre du CODEV et donc gérées en commission de développement. Ces aides concernent de l'appui au fonctionnement de la structure et à l'investissement et, depuis 2020, l'appui à la production pour les éleveurs membres. Seules ces dernières sont récurrentes (15,6 millions FCFP annuellement), tandis que fonctionnement et investissements font l'objet de demandes spécifiques ponctuelles, en fonction des besoins de l'année. Le GIE a notamment bénéficié en 2019, dans le cadre de sa restructuration, d'aides importantes à l'investissement pour améliorer ses infrastructures (couver et abattoir). Au total, l'appui consenti se monterait à plus de 520 millions FCFP sur les 23 dernières années (soit en moyenne 23 MFCP/an), ce qui est finalement peu au regard des retombées directes et indirectes pour la province, pour la côte Est et pour le territoire (approvisionnement en poulet frais de qualité).

En dehors de ces aides spécifiques, les exploitations avicoles peuvent, comme toute exploitation inscrite au registre des agriculteurs en Province Nord, bénéficier de mesures dites transversales.

Le titre VIII du livre 2 du CODEV PN définit des dispositions spécifiques au soutien à la transition agroécologique. Dans le respect de l'article 600 du présent code, toutes les dépenses nécessaires à la mise en conformité avec le cahier des charges des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine en Nouvelle-Calédonie (SIQO-NC) sont éligibles, dont a priori les dépenses des exploitations avicoles. Le taux d'intervention prédéfini est de 60% de la valeur globale des

²³ A noter que les filières animales classées prioritaires et appuyées par la Nouvelle-Calédonie (y compris l'apiculture) ne sont pas inscrites dans les activités économiques traditionnelles.

dépenses éligibles à l'exclusion de toute autre majoration. Cette aide est cumulable avec celle de l'Agence Rurale (cf. infra), et le montant de l'aide provinciale est plafonné à 1 million de FCFP.

Signalons également l'existence dans le CODEV d'une possibilité de compensation provinciale à la dotation aux amortissements, sous la forme d'une quote-part sur l'investissement de certaines infrastructures, dont les poulaillers ne semblent pas exclus. Du fait de la taille des élevages en province Nord, cette aide n'aurait concerné aucun aviculteur.

Il existe aussi toute une batterie d'aides à l'hydraulique agro-pastorale dont les exploitations avicoles pourraient bénéficier : aides à la création d'une ressource en eau individuelle et aides au stockage et à la distribution de l'eau.

Enfin, signalons, dans les aides au fonctionnement des entreprises : des aides à la création d'emploi (jusqu'à 30 % du salaire annuel brut minimum garanti ou du salaire annuel brut minimum agricole, mais uniquement dans les trois communes où l'aviculture est prioritaire), des aides couvrant la prise en charge totale (si le secteur est prioritaire) ou partielle des cotisations sociales des entrepreneurs (RUAMM), et des aides au suivi comptable et à la promotion commerciale des entreprises.

Province Sud

Le schéma de développement agricole provincial à l'horizon 2025 fixe depuis 2016 les grands principes de l'aide aux filières et exploitations en province Sud. Les détails d'application sont contenus dans la Délibération n°33-2016/APS du 16 septembre 2016 instituant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP), régulièrement actualisée par délibération. Les aides présentées ici correspondent à [la mise à jour de juillet 2024](#).

L'aviculture est une filière prioritaire dans la politique agricole provinciale de la province Sud (PPAP, publiée en 2016 et couvrant 10 années d'exercice), avec objectif de 30% d'autosuffisance (contre 8% en 2016... taux qui n'a pas évolué). A ce titre, certaines aides sont plus importantes.

Notons qu'en 2019, la province Sud et sa société d'investissement PromoSud avaient en projet des infrastructures d'abattage et de couvoir, pour un montant de 750 millions FCFP, articulées à l'installation d'une quinzaine de nouveaux éleveurs intensifs pour la production de poulets de chair. Il s'agissait de « créer une filière organisée de production de poulets de chair standard moyenne gamme », suite au diagnostic d'une rupture entre le très bon marché de faible qualité importé et la production locale jugée de haute gamme. Ce projet, qui a agité la profession de par ses risques de déstabilisation des acteurs déjà en place et dont l'ampleur en termes d'aides publiques aurait pu être conséquente, n'a finalement pas vu le jour du fait des oppositions des éleveurs déjà installés et du changement de mandature.

Aujourd'hui, les aides provinciales auxquelles peuvent prétendre les élevages avicoles sont les suivantes, finalement très proches de celles accessibles aux éleveurs de la province Nord.

Les aides financières préalables à l'investissement, prennent la forme d'une subvention jusqu'à 5 millions FCFP d'études.

Une série d'aides financières directes à l'investissement couvre :

- des aides à la création ou à l'agrandissement des structures (jusqu'à 2 millions FCFP),
- des aides à la reprise d'exploitation (jusqu'à 30% de l'investissement nécessaire),
- des aides à l'emploi (jusqu'à 50% des coûts) et à la formation (jusqu'à 600 000 FCFP et des appuis à l'embauche de stagiaires),
- des aides à l'aménagement foncier (jusqu'à 3 millions FCFP),
- des aides à la prestation de travaux (jusqu'à 1,5 millions FCFP),

- diverses aides aux aménagements et à la gestion hydrauliques,
- des aides à la transformation à la ferme (jusqu'à 5 millions FCFP),
- des aides à la valorisation à la ferme des déchets (jusqu'à 5 millions FCFP).

L'aviculture, bien que prioritaire, ne semble pas éligible à l'aide à l'achat de reproducteurs locaux et d'embryons importés

Les aides indirectes à l'investissement concernent :

- une bonification jusqu'à 100% (pour les filières prioritaires dont l'aviculture) des taux d'intérêt des crédits d'équipement (hors foncier et véhicules),
- une bonification des taux d'intérêt des crédits de trésorerie.

Les aides à l'exploitation concernent enfin :

- Des aides à la conversion. Le DISPPAP prévoit une aide forfaitaire unique de 500 000 FCFP pour tout exploitant s'engageant dans une démarche qualité. La condition est d'obtenir une certification de son activité au titre d'un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine de la Nouvelle-Calédonie (SIQO-NC). L'aide ne peut pas être renouvelée mais est cumulable avec les aides à la conversion de l'Agence Rurale.
- Une série d'aides dites « spécifiques », comprenant notamment le soutien à des filières dont le marché s'est déséquilibré, à des projets de transformation, à l'amélioration de la qualité des produits, à des investissements qui *répondent à une évolution technique obligatoire ou fortement conseillée, dans le cadre d'une amélioration du caractère durable du système de production*, ou encore, en anticipation ou en complément d'indemnisation par la Nouvelle-Calédonie, à des exploitations ayant subi une calamité naturelle (dont un problème sanitaire). L'instruction de ces demandes passe par un examen par le bureau de l'assemblée provinciale, qui juge de leur validité, puis après avis de la commission du développement, du montant et des modalités des aides éventuellement accordées.

Province des îles

Nous n'avons pas connaissance d'une actualisation du CODEV de la province des îles depuis 2011. Peu ou prou, les dispositifs sont très proches de ceux de la province Nord, avec des conditions d'éligibilité et des taux de financement qui étaient, en 2011, définis comme suit :

Subvention à l'exploitation agricole ou pêche

- Couvre une partie des frais de campagne ou coûts de production, ou bien une prime de production avant commercialisation

Critères :

- Exploitant immatriculé dans les Îles Loyauté.
- Agents publics non éligibles.

Démarches :

- Envoi d'un courrier au président de la Province avec justificatifs.
- Décision prise en 3 à 6 mois après complétude du dossier

Subvention à l'investissement « petits projets »

- Financement à 60 % des investissements matériels ou immatériels (jusqu'à 3 MFPPF).
- Kit de production pour agriculture traditionnelle : matériel fourni à 100 %, plafonné à 150 000 XPF

Bénéficiaires :

- Individus ou personnes morales originaires et résidents des Îles Loyauté.
- Apport personnel obligatoire (20 %).
- Limites : tracteurs non éligibles, véhicules sous conditions

Conditions :

- Maximum deux projets ou deux kits par famille, avec des délais de carence.
- Cumul possible avec les aides à l'exploitation

Subvention à l'équipement

Pour des projets à partir de 3 millions jusqu'à 10 millions XPF (voire plus avec dérogation), avec un taux de base de 25 % du montant de l'équipement, avec les majorations possibles suivantes : +10 % pour un porteur de moins de 45 ans, +10 % pour une personne morale, +15 % si filière prioritaire, +10 % si le porteur est en situation de handicap

Critères :

- Immatriculation RIDET
- Apport de 10%
- Qualification

1.2.4 Les aides non spécifiques de la Nouvelle-Calédonie

Dans le [catalogue des aides à l'élevage de l'Agence Rurale](#), l'aviculture ne compte plus parmi les filières animales aidées. Pourtant, dans le budget 2019, 24,5 millions FCFP étaient alloués au dispositif d'aide à la filière avi-cunicole : 12 % de cette aide était destinée à l'aide au transport et 88 % à l'aide à la qualité. Mais ce dispositif n'a pas été poursuivi en 2020 du fait du peu d'éleveurs éligibles et intéressés (hors Province Sud) et les aides ont été réparties dans les mesures transversales (cf. infra).

Aujourd'hui, la filière est notamment exclue des opérations dites de régulation des productions animales gérées, qui se chiffrent à 1 milliard FCFP en 2023, soit près d'un tiers du montant total des aides de l'Agence. Contrairement aux filières bovines et porcines et du fait de son traitement hors-OCEF, qui pourrait se discuter, l'aviculture ne peut en particulier pas bénéficier des aides à l'achat de reproducteurs ou d'œufs fécondés, aux médicaments et aux compléments de prix (et autres régulations des abattages) et aides à la transformation.

Dans la même logique que pour les codes de développement provinciaux, les aides directes à l'investissement et les subventions de fonctionnement de la Nouvelle-Calédonie renvoient aux dispositifs généraux auxquels sont éligibles tous les agriculteurs et éleveurs cotisant et/ou enregistrés dans le registre agricole. Seule exception, le soutien à la production de céréales locales, dont le maïs, concerne directement la filière avicole, qui consomme la moitié du maïs produit. Ce soutien fera l'objet d'une analyse spécifique.

1.2.4.1 Les aides directes du répertoire de la Nouvelle-Calédonie via l'Agence Rurale

Les aides gérées par l'Agence Rurale sont classées en quatre grandes catégories : régulation, indemnisation, prévention, protection du milieu.

Dans la rubrique des régulations, la filière avicole, exclue des filières animales éligibles, n'est concernée que par les aides à la production de céréales (et en particulier de maïs, traitée spécifiquement *infra*), et potentiellement par les aides à la transition agroécologique et au transport et à l'achat d'intrants.

Il existe un ensemble d'aides à la transition agroécologique pour les producteurs bio labélisés Bio-Pasifika depuis moins de trois ans et dorénavant pour l'ensemble des signes de qualité (SIQO). L'Agence rurale finance des opérations, potentiellement accessibles aux producteurs d'œufs et de poulets de chair, selon les modalités suivantes, qui cependant varient régulièrement du fait de la structuration progressive des filières agroécologique :

- Aide à l'achat des aliments agréés pour l'agriculture biologique, jusqu'à 75% des montants, après avoir retranché les éventuelles aides à l'achat déjà perçues par ailleurs et dans la limite de 500 000 FCFP/entreprise/an ;
- Aide à l'achat des produits vétérinaires agréés pour l'agriculture biologique, jusqu'à 75% des montants, après avoir retranché les éventuelles aides à l'achat déjà perçues par ailleurs et dans la limite de 250 000 FCFP/entreprise/an.
- Aide à la certification :
 - Convention Agence rurale / Organisme de Défense et de Gestion (ODG) du Signe de Qualité et d'Origine (SIQO) concerné ;
 - Prise en charge des certifications à 100% pour la certification initiale et le renouvellement, à 80% pour le suivi.

Conjointement, le label de poulets de chair « certifié authentique », le réseau d'agriculture innovante et responsable et le label Bio-Pasifika, bénéficient d'un soutien financier de l'Agence Rurale (près de 7 millions FCFP en 2023).

Toujours dans les mesures transversales, les aviculteurs peuvent prétendre à des aides au transport des intrants, financées par les provinces mais gérées par l'Agence Rurale. Jusqu'à récemment ces aides ne concernaient que les provinces Nord et Sud, mais en 2023, la province des Iles les a également mises en place. Sont éligibles les élevages inscrits au registre provincial.

Pour la Province Nord, sont explicitement nommés *les aliments destinés aux animaux d'élevage et de production, dont le conditionnement est a minima de 20kg (aliments et céréales et autres matières premières)*²⁴. Les coûts des factures dépassant les 100kg sont entièrement couverts, dans la limite de 4 millions FCFP par bénéficiaire (plafond augmenté par rapport à 2022). En 2023, une bonification du forfait kilométrique a aussi été notifiée si l'exploitation est certifiée Agriculture Responsable ou BIOPASIFIKA. En 2023, ces aides ont concerné un total (toutes filières confondues) de 30 bénéficiaires pour 28,5 millions FCFP.

Pour la Province de Iles, l'aide prend la forme d'un *forfait appliqué entre le lieu d'achat et le lieu de livraison pour prendre en charge une partie du coût de transport et de la distribution d'engrais, d'amendements, aliments et céréales ou autres matières premières destinées à l'alimentation des animaux d'élevage*. Le dispositif distingue les approvisionnements depuis Nouméa, dont les coûts facturés sont couverts dans la limite de 15 000 FCFP/tonne, et les approvisionnements inter-îles, couverts à hauteur de 5 000 FCFP/tonne au travers des centres multiservices. En 2023, ces aides ont concerné un total (toutes filières confondues) de 7 bénéficiaires pour 300 000 FCFP.

Pour la Province Sud, les aides n'ont pas été reconduites en 2024. Jusqu'en 2023, elles fonctionnaient globalement sur les mêmes principes que pour la Province Nord. Elles avaient concerné un total (toutes filières confondues) de 86 bénéficiaires pour 19 millions FCFP.

²⁴ Sont aussi éligibles *les engrais minéraux, amendements calciques, liquides et solutions fertilisantes hydroponiques ; Les produits d'origine organique, engrais ou amendements, vendus au dock des engrais de la Chambre d'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie.*

Nous n'avons pas pu identifier la part des aides au transport dirigée vers l'aviculture (voir infra dans l'analyse économique). Il semble que peu d'élevages rencontrés, en dehors des exploitants industriels, soient aujourd'hui concernés et en bénéficient. Par ailleurs, comme elles ne sont pas des aides spécifiques à la filière, elles ont pu être omises dans les entretiens et donc dans l'analyse. Jusqu'en 2021, ces aides au transport d'intrants étaient proches de 100 millions FCFP par an (dont 40 à 50 millions pour les provinces Nord et Sud), toutes filières confondues.

Signalons enfin qu'en 2022 et 2023, une aide conjoncturelle à l'achat d'intrants a été mise en place pour compenser le coût lié à l'inflation (indice de référence janvier de l'année concernée). En 2023, 59 millions FCFP y ont été dédiés, dont 11 millions pour les aliments pour animaux hors porcs (qu'il nous a été impossible de répartir entre les filières). L'aide était plafonnée à 1 million par bénéficiaire.

Dans la rubrique indemnisation, les aides de l'Agence peuvent aussi potentiellement couvrir les pertes liées aux calamités naturelles et à des indemnisations particulières (dont la *prise en charge de surcoûts imposés par certaines obligations sanitaires, compensation de la mort d'animaux, plan de gestion sanitaire, transplantation embryonnaire, vaccins, surveillance...* <https://www.agence-rurale.nc/indemnisationprevention>).

En complément des dispositions dans les codes de développement des provinces, il existe un dispositif d'abattement sur les cotisations sociales pour soutenir certaines activités par la Nouvelle-Calédonie, dont les entreprises agricoles et assimilées qui peuvent bénéficier sous certaines conditions, d'un abattement de 75 % sur les cotisations (parts patronale et salariale). Il y a également une réduction des cotisations sur les bas salaires : Les cotisations patronales assises sur les rémunérations brutes inférieures à un plafond fixé à 1,3 fois le SMG font l'objet d'une réduction dégressive. La réduction maximale de 60% est portée à 75% pour les entreprises de moins de 10 salariés ayant leur siège social et exerçant principalement leur activité en Nouvelle-Calédonie hors des communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.

Dans la rubrique prévention, il n'existe pas de mesure spécifique à l'aviculture, mais l'Agence a financé à hauteur de 30 millions FCFP le Groupement de Défense Sanitaire Animale de la CAP-NC, en partenariat avec les laboratoires de Nouvelle-Calédonie. Les actions ont surtout concerné les filières « prioritaires ».

Nous n'avons pas relevé de mesure liée à l'aviculture dans **la rubrique protection du milieu**.

1.2.4.2 Le cas de l'appui du territoire aux céréales pour l'alimentation animale

L'appui aux filières céréalières est un exemple d'une action concertée, volontariste et verticale, touchant tout la chaîne de valeur. Cet appui est cadré par une convention engageant l'Agence Rurale, le collectif des céréaliers, les quatre ORS, les syndicats des éleveurs avicoles et porcins, les deux provendiers locaux, la CAP-NC et les provinces Nord et Sud. Une commission consultative de régulation du marché des céréales offre un cadre de discussion régulier. Les principes de la régulation sont les suivants : « *Ces dernières années, la stratégie retenue en concertation étroite avec les partenaires de la filière et qui a fait l'objet des précédentes conventions-cadres, a consisté à concentrer les efforts sur : le soutien des prix à la production, la réduction des coûts d'approche, la satisfaction des besoins du marché de la provende en quantité et prix.* »

Dans ce cadre, les prix des céréales pour l'alimentation animale (toutes filières) sont réglementés comme stipulé dans l'article 8 de la convention de la dernière campagne disponible (2023/2024).

Céréales	Prix d'achat (F HT/kg)	Prix de vente (F HT/kg)	
	par l'ORS au producteur	de l'ORS aux provendiers	des provendiers aux éleveurs
Maïs	40	50	44*
Blé	38	48	42*
Sorgho	40	50	44*

TABLEAU 5. PRIX D'ACHAT ET DE VENTE DES CEREALES SECHES LOCALES (AGENCE RURALE)

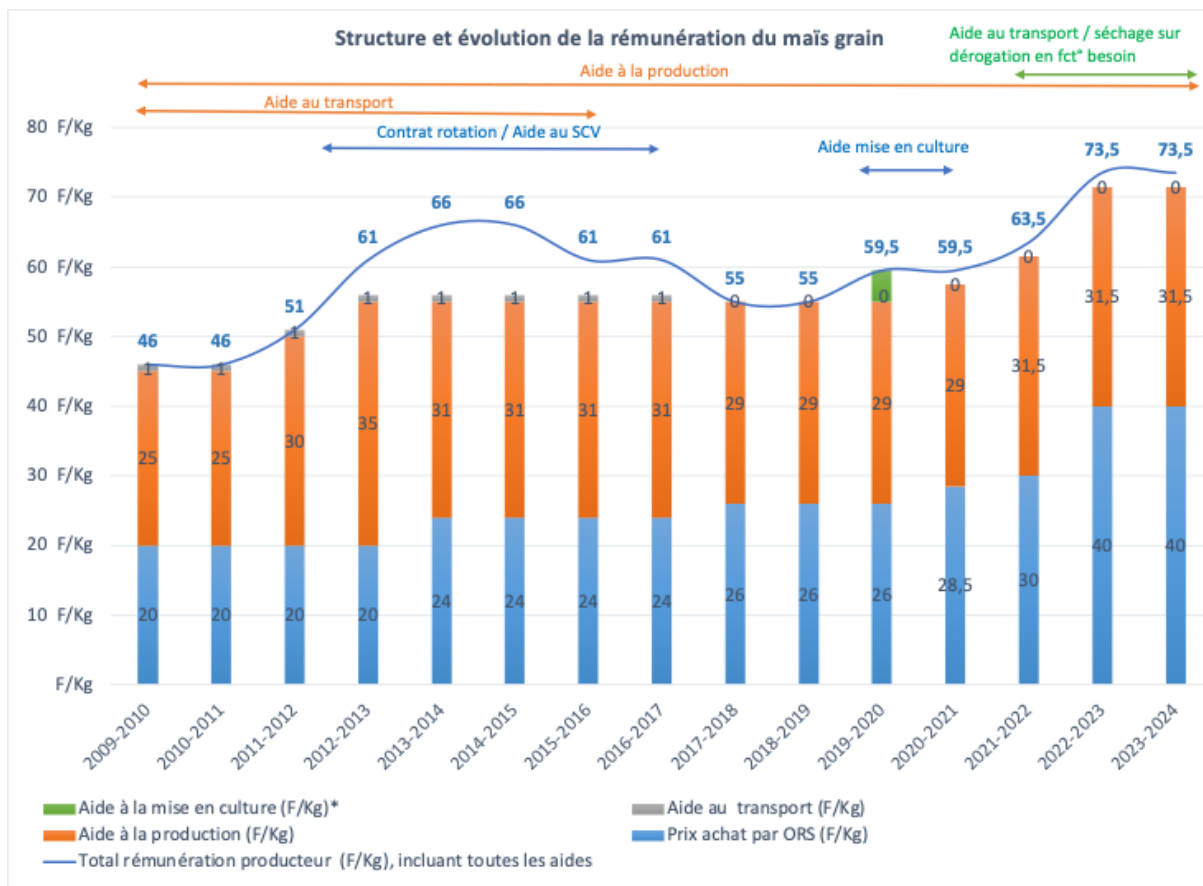
A ces prix administrés, s'ajoutent des aides au bénéfice des céréaliers, inscrites dans le répertoire des aides de l'Agence Rurale et régulièrement ajustées en commission. La principale aide est l'aide à la production, qui assure la rémunération des céréaliers. Elle est complétée conjoncturellement pour tenir compte des aléas de production : aide au transport, contrat de rotation, aide de mise en culture, aide au séchage. Le graphique suivant décrit l'évolution de cette gouvernance concertée de la filière, à travers la construction des prix et des aides aux producteurs depuis 2009²⁵.

ORS et provendiers, dans ce système, bénéficient de marges sécurisées, éventuellement via des subventions directes via des aides à l'achat de céréales locales : celle des ORS est aujourd'hui de 10 FCFP/kg, celle des provendiers de 4 FCFP/Kg (constante depuis 2009).

Enfin, les aviculteurs, qui utilisent globalement la moitié du maïs produit, disposent d'un prix de la provende fixe, qui est éligible à un abattement et à une aide au transport des intrants (cf. supra).

En 2023, le total des aides à la production versées par l'Agence Rurale se montait à 288 millions FCFP, celui des aides à l'achat de céréales locales à 59 millions. Ces aides étaient en très fortes hausses par rapport à la campagne précédente, respectivement 149,5 et 13,5 millions FCFP en 2022, du fait des volumes. La variabilité des subventions s'explique pour la grande variabilité des volumes produits, dans un système où les aides sont calculées au kg.

²⁵ Ne disposant pas des coûts de revient à la production, nous ne pouvons pas donner la marge des céréaliers.



GRAPHIQUE 16. PRIX DU MAÏS GRAIN ET REMUNERATION DES PRODUCTEURS (AGENCE RURALE)

Il convient de noter que les efforts de diversification de ces filières céréales et oléo protéagineux, vers le blé, le sorgho, le riz, le tournesol ou le soja, n'ont à ce jour pas porté leurs fruits, le maïs restant la principale et quasi-exclusive production disponible.

1.2.4.3 La défiscalisation

Pour la défiscalisation « locale », ce sont les Articles LP 45 ter 1 à ter 4 du Code des Impôts de Nouvelle-Calédonie et divers arrêtés pris pour leur application qui définissent les règles. Les projets supérieurs à 50 MF CFP (ou 419 K€), ouvrent droit à un crédit d'impôt de 45 % du montant agréé s'ils se situent dans le Grand Nouméa et à 60 % dans les autres communes. Cet avantage bénéficie à hauteur de 70 % à l'exploitant (soit de 31,50 % à 42 % selon le lieu de situation du projet) tandis que 30 % sont conservés par l'investisseur (soit de 13,5 % à 18 %). La plupart des projets financés en défiscalisation locale sont également éligibles à la défiscalisation nationale, ce qui leur permet de bénéficier d'avantages supplémentaires dans le cadre d'un financement en double défiscalisation.

Les bâtiments d'élevage sont éligibles à la défiscalisation locale, même si nous n'avons pas eu d'information sur ce point auprès des éleveurs rencontrés.

Pour la défiscalisation « nationale », le principe du dispositif « Girardin » repose sur l'achat de matériel agricole neuf par une société de portage, qui est ensuite loué à une entreprise d'outre-mer pour son activité professionnelle. Les investisseurs, en tant qu'associés de la société de portage, bénéficient d'une réduction d'impôt supérieure (jusqu'à 114%) à leur investissement. L'investissement doit au préalable avoir reçu un agrément du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. A priori, les élevages avicoles sont éligibles à l'aide à l'investissement et au financement d'équipement de Production Animale en Nouvelle Calédonie tout agriculteur potentiellement au Financement en Défisicalisation de machine Agricole en Nouvelle Calédonie.

La plupart des projets financés en défiscalisation locale sont également éligibles à la défiscalisation nationale, ce qui leur permet de bénéficier d'avantages supplémentaires dans le cadre d'un financement en double défiscalisation.

1.3 LES OPERATEURS ECONOMIQUES DE LA FILIERE AVICOLE

1.3.1 Diversité des producteurs, concentration des moyens de production

En 2024, la chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie identifie 563 élevages avicoles, possédant 182 000 poules pondeuses et 90 000 places de poulets de chair²⁶.

D'après la DAVAR (2025), la production annuelle de ces élevages en 2023 était de 44,2 millions d'œufs et de 702,6 T de poulets de chair (en incluant les poules de réforme), soit entre 500 000 et 550 000 poulets²⁷.

Seuls 150 des 563 élevages recensés ont l'aviculture pour activité principale, et ils sont eux-mêmes diversifiés dans leur grande majorité. Ainsi, les aviculteurs sont aussi souvent éleveurs bovins ou cultivateurs.

Le secteur se caractérise aussi par une forte concentration des productions et des moyens de production dans quelques élevages, avec des écarts significatifs, tant dans la valeur et la nature des immobilisations et investissements que dans les techniques de production. 65% des poules sont détenues par deux élevages de pondeuses, quand 97% des plus « petits » élevages ne représentent que 10% du cheptel. Seuls 11 élevages ont plus de 500 poules pondeuses. Pour les poulets, 4 producteurs se partagent 50% des places, 82% des producteurs les plus « petits » représentent 10% du cheptel. Seuls 17 élevages ont plus de 500 places à disposition.

Type d'exploitation	Elevage pondeuse	Elevage poulet	Elevage poulet et pondeuse	Total
Professionnelle CA>10 MFCFP	13	6	7	26
Professionnelle 1<CA<10 MFCFP	67	41	13	121
Traditionnelle CA<1 MFCFP	269	83	34	416
Total général	349	130	84	563

TABLEAU 6. REPARTITION DES ELEVAGES AVICOLES PAR SPECIALISATION ET TAILLE FINANCIERE D'EXPLOITATION EN 2024 (CAPNC)

74% des élevages appartiennent à une exploitation dite traditionnelle, dont le CA est inférieur, toutes activités agricoles et d'élevage confondues, à 1 million FCFP. Il y a donc une nette rupture entre des éleveurs quasi-spécialisés, qui portent l'économie des deux chaînes de valeur, et une masse d'éleveurs pour lesquels il s'agit d'une activité d'appoint.

²⁶ Une enquête lancée en août 2025 par le SIVAP et la Chambre, permettra de mieux compter et caractériser les exploitations, et notamment de juger de l'impact de la crise de 2024. Les résultats de cette enquête n'étaient pas disponibles lors du bouclage de l'étude dont les calculs sont donc basés sur les données de 2024.

²⁷ A comparer à 43,4 millions d'œufs et de 759 t de poulets de chair en 2022 (DAVAR 2023).

Dumbéa et Mont Dore²⁸. Plus globalement, les élevages de poules sont proches des centres de consommation.

La répartition des élevages est donc asymétrique entre les trois provinces, la province Sud concentrant 90% de la capacité de production.

	Nombre de places de poulets de chair	%	Nombre de poules pondeuses	%
province des îles	348	0%	1 344	1%
province Nord	11 939	13%	7 912	4%
province Sud	77 371	86%	172 844	95%
Total général	89 658	100%	182 100	100%

TABLEAU 7. REPARTITION DES PLACES DE POULETS ET DES POULES PONDEUSES ENTRE LES PROVINCES EN 2024 (CAP NC)

Signalons également qu'un tiers des élevages a moins de cinq ans d'existence et seulement 40% plus de dix ans. Les dates de création en regard du nombre total d'exploitations révèlent une grande fragilité de l'activité, surtout pour les exploitations familiales.

1.3.2 Proposition de typologie des élevages avicoles

Le fichier des producteurs de la CAPNC n'indique pas les volumes produits in fine, mais le recoupement avec les entretiens effectués directement auprès des élevages permet de distinguer quatre types de producteurs de poulets de chair et quatre types de producteurs d'œufs. Ces types recourent partiellement notre découpage par la taille financière des élevages réalisé plus haut auquel ont été ajoutés les cas particuliers d'un groupement de producteurs pour les poulets de chair et des éleveurs de poules en production biologique.

1.3.2.1 Les élevages de poulets de chair

Type 1. Les élevages industriels

Ce type industriel comprend quatre élevages dont un élevage intégré de grande dimension (plus de 30 000 places). Ce dernier a une activité complémentaire de couvoir et de fourniture de matériel génétique (poussins pour poulets de chair - cou-nu ou Cobb 500 - et poules - Shaver brown). Son avance technique et ses infrastructures font de cet élevage un pivot de la production avicole du territoire. Sa position stratégique pour la fourniture de poussins de poules s'articule avec une position dominante dans le poulet de chair. Il dispose de 22 bâtiments d'élevage avec une production à croissance rapide et d'un abattoir. L'autonomie est un objectif quasiment atteint pour l'approvisionnement en céréales (importations en direct à l'exception du maïs local), la préparation et le stockage de tous les aliments, mais aussi les soins, la sélection génétique, l'abattage et la commercialisation. Les trois autres éleveurs de ce type, qui sont de taille plus modeste (mais au-dessus de 5 000 places), adoptent des choix stratégiques similaires (recours au salariat, croissance rapide, préparation des aliments et abattage sur site).

Type 2. Les « gros » éleveurs artisanaux

Quatre à cinq « gros » élevages artisanaux en bâtiment, mais avec accès aussi le plus souvent au plein air, comptant de 1 000 à 5 000 places de poulets dans l'exploitation composent ce type. Ces élevages spécialisés ayant des CA au-dessus ou proches des 10 MFCFP se distinguent par l'utilisation de poulaillers pour un élevage fermier, à croissance plus lente. Ils sont très largement dépendants du type 1 dans les fonctions d'approvisionnement en consommations intermédiaires

²⁸ La carte 3 ne reflète pas les installations de Paddock Creek sur la commune du Mont Dore mais sur l'agglomération de Nouméa où l'entreprise a son siège social.

et pour l'abattage. Comme le type 1, ils intègrent les fonctions de commercialisation et emploient des salariés permanents.

Type 3. Les « petits » éleveurs artisanaux

Un nombre élevé de « petits » élevages artisanaux (inférieurs à 500 places, nombre moyen de 200 places de poulets) relevant de l'agriculture professionnelle mais très diversifiés. Ils partagent une forte dépendance vis-à-vis des autres acteurs de la CV parce qu'ils externalisent tout. Ils pratiquent l'autoconsommation mais vendent directement en proximité (boucheries notamment). Ils ont un niveau d'équipement faible, avec des poulaillers modestes et pas de bâtiments professionnels.

Type 4. Les petits éleveurs du GIE Merü

Une vingtaine d'éleveurs sont membres du GIE Merü²⁹ et bénéficient d'un accès aux intrants et d'un appui technique. Ils vendent leurs animaux au GIE, qui se charge de l'abattage et de la commercialisation. Ils sont entièrement équipés par le GIE avec des poulaillers déplaçables³⁰, avec 450 places de poulets, permettant l'abattage de 150 poulets par cycle et 11 cycles par an, charge aux éleveurs de clôturer et d'aménager l'espace de parcours. Le GIE leur livre tout le matériel, les consommations intermédiaires, assure les soins et la surveillance, l'achat et la collecte et un système de crédit intégré. Avec le GIE, les producteurs s'inscrivent dans une démarche de qualité, sanctionnée par le label « poulet fermier, élevé en plein air – certifié authentique », avec un cahier des charges dont le respect est contrôlé par le groupement. Suite à des difficultés financières et à l'arrêt des opérations en 2018, les normes et pratiques de production et la gouvernance du GIE ont été reprises, de façon à bénéficier toujours de l'appui de la province Nord et à retrouver un équilibre au profit des producteurs. Le GIE délègue à un gérant l'activité d'un couvoir dont il est le propriétaire et le seul client afin d'approvisionner ses éleveurs, et il gère en direct un abattoir. Tous les éleveurs vendent exclusivement au GIE, qui peut ainsi contrôler l'ensemble du processus pour maintenir la production aux normes de qualité.

A ces quatre types s'ajoutent 150 élevages non spécialisés avec un nombre de places limité de l'ordre de 30 poulets environ, principalement tournés vers l'autoconsommation, sans infrastructure et avec très peu de charges.

En conclusion, la typologie des élevages de poulets de chair, construite à partir des enquêtes, des comptes types et du registre des éleveurs, était la suivante en 2022.

Type	Nbre expl. chair	Nbre moyen de places	Nbre de places	Production commercialisée (kg)
Type 1 Les élevages Industriels	4	13 500	54 000	550 000
Type 2 Les « gros » éleveurs artisanaux	5	2 500	12 500	90 000
Type 3 Les « petits » éleveurs artisanaux	40	200	8 000	60 000
Type 4 Les éleveurs du GIE Merü	20	500	10 000	40 000
les petits ateliers d'élevage domestique	150	30	4 500	20 000
Total	219		89 000	760 000

TABLEAU 8. PRODUCTION DE POULETS DE CHAIR PAR TYPES D'EXPLOITATION EN 2022 (NOS CALCULS D'APRES DAVAR ET CAP NC)

²⁹ Le GIE est issu d'une association de producteurs créée en 1988, qui s'est progressivement structurée avec l'appui de la province Nord. Son parcours est constitutif de la stratégie de développement local initiée dès le début par la province, créée à la même période, et basée sur le soutien à des activités en tribu, avec la promotion de techniques modernes et un objectif de commercialisation, mais adaptées aux réalités kanak (voir aussi supra la partie sur les politiques publiques).

³⁰ Chaque éleveur dispose de trois abris de 150 poulets. Trois des éleveurs ont six abris.

1.3.2.2 Les élevages de poules pondeuses

Type 1. Les élevages industriels

Les trois plus gros élevages de poules pondeuses peuvent être caractérisés d'industriels avec un élevage exclusivement réalisé en bâtiments équipés de cages. Ces élevages comptent plusieurs dizaines de milliers de poules pondeuses. Les bâtiments sont couverts, semi-ouverts, équipés de ventilation électrique et d'extracteurs d'air ; l'alimentation repose sur un système automatique. L'exploitation est opérée sur plusieurs bâtiments ce qui permet regrouper les bandes de volailles par phase de cycle à laquelle correspond une ration alimentaire spécifique. L'approvisionnement en poussins d'un jour se fait toute l'année, majoritairement auprès de la ferme de Koé, afin de permettre une rotation entre les différents bâtiments qui doit inclure une période de vide sanitaire généralement de deux mois. Ces élevages préparent leurs aliments, enfouissent les animaux morts et revendent les fientes pour qu'elles soient épandues sur d'autres exploitations agricoles. Ils ont largement recours à de la main-d'œuvre salariée (élevage, livraison, entretien des bâtiments et de leur environnement, administration) et emploient la grande majorité des salariés permanents du secteur avicole. Ils assurent près de 85% de la production. Deux d'entre eux livrent les œufs hors catégories A ou B, ainsi que ceux qui ne sont pas propres à la consommation (sales ou fêlés), à une unité de production d'ovoproduits dont ils sont actionnaires.

Type 2. Les « gros » éleveurs artisanaux

Ces élevages sont conduits en plein air et s'approvisionnent en poussins Shaver brown âgés d'un jour auprès du couvoir de Koé. Ils maîtrisent techniquement plutôt bien leur système d'élevage, arrivent à limiter les pertes et obtenir des taux de ponte satisfaisants. Cette petite dizaine d'élevages (compris entre 500 et quelques milliers de poules pondeuses) ont largement recours à la main-d'œuvre familiale, commercialisent en vente directe et dans les magasins de la commune de résidence, jusqu'aux principaux pôles urbains (Bourail, La Foa, Koné) parfois jusqu'au Grand Nouméa pour ceux qui sont en périphérie.

Type 3. Les « petits » éleveurs artisanaux

Ces élevages s'approvisionnent généralement non pas en poussins mais en poulettes âgées de six semaines au moins, afin de limiter les pertes associées au transport des poussins d'un jour. Ces petites exploitations (environ 250 poules) sont principalement situées dans la province des Iles. Ce sont des élevages de plein air avec des poulaillers fabriqués avec des matériaux de récupération, ou tout du moins nécessitant un minimum d'investissement. La commercialisation se fait en vente directe ou dans les commerces de chaque île, voire les commerces à proximité immédiate, ceux de la tribu où réside le producteur. Les plus grands élevages de ce type achètent les emballages, ils sont plus performants avec un taux de perte moins élevé. Pour les plus petits, les emballages sont récupérés et réutilisés. Ces producteurs marqués par l'isolement des lieux d'approvisionnement en aliment et génétique sont accompagnés et suivis par les services provinciaux qui fournissent conseils et soins. Une dynamique collective est en cours de structuration, notamment pour favoriser les commandes collectives d'aliments et de poulettes.

Type 4. Les éleveurs artisanaux en conduite biologique

Il convient de différencier les élevages bio, même si ces derniers restent marginaux (une petite dizaine). Ces élevages de petite taille (moins de 500 pondeuses) sont très similaires au type 2 pour la conduite des élevages mais avec une alimentation biologique dont l'approvisionnement est moins stabilisé et avec des prix unitaires beaucoup plus élevés (composition du mix, faibles volumes importés en dehors des deux grands provendiers). Ces producteurs ont également recours à la vente directe et à la consigne des emballages afin de réduire leurs charges. Comme déjà signalé plus haut, des solutions techniques sont en développement pour réduire le coût des

aliments (dont la bioconversion de déchets organiques avec la production de mouches – procédé Néofly). Mais à ce jour, les coûts de production restent très élevés ce qui réduit l'adoption.

Enfin, près de 300 très petits élevages de moins de 100 poules pondeuses, situés sur la Grande Terre, se rencontrent plutôt dans les exploitations non spécialisées qui pratiquent la polyculture-élevage. Nous n'avons pas pu construire de comptes type pour ces élevages dont les contours sont trop difficiles à définir.

Au final en 2022, la typologie des producteurs d'œufs, construite à partir des enquêtes, des comptes types et du registre des éleveurs, se présente ainsi :

Type	Nbre expl. oeufs	Cheptel moyen	Total cheptel	Oeufs produits
Type 1 Les élevages industriels	3	47 500	142 500	35 340 000
Type 2 Les "gros" éleveurs artisanaux	10	1 800	18 000	4 115 000
Type 3 Les "petits" éleveurs artisanaux	30	250	7 500	2 190 000
Type 4 Les éleveurs Bio	10	350	3 500	755 000
Petits ateliers pondeuses	380	25	9 600	2 100 000
Total	433		181 100	44 500 000

TABLEAU 9. PRODUCTION D'ŒUFS SELON LES TYPES D'ÉLEVAGE EN 2022 (NOS CALCULS, DAVAR, CAP-NC)

1.3.3 Les acteurs de l'amont

1.3.3.1 Les acteurs de la provende

Les plus gros producteurs gèrent eux-mêmes leurs approvisionnements en aliments, en important leurs mélanges. Un seul producteur de poulet de chair a récemment fait le choix d'acheter les céréales séparément des provendiers de la place et de créer ses mélanges sur l'exploitation. Les autres s'approvisionnent directement en mix auprès des deux provendiers de la place, la SICA et Saint Vincent, qui se partagent le marché des farines pour l'alimentation animale et sont aussi les principaux importateurs de matière brute.

Les producteurs de maïs, qui fournissent de façon très encadrée ces provendiers, sont plutôt bien équipés (motorisation, irrigation, infrastructures de stockage, etc.) et leur oligopsonne a un pouvoir de lobbying relativement fort. Une politique ambitieuse de relance des filières des « grandes cultures », avait été promulguée en 2013 à leur profit et les efforts sont restés conséquents depuis cette date (cf. supra la partie sur les politiques publiques).

1.3.3.2 Soins vétérinaires

Les éleveurs artisanaux, en particulier en province des Iles et sur la Côte Est, sont appuyés par les vétérinaires des services provinciaux. Le service est de fait inclus dans le soutien à la filière. A noter que les éleveurs du GIE Merü font l'objet d'une attention particulière, du fait du caractère stratégique de l'activité pour la province.

Sur la côte Ouest, les élevages les plus importants peuvent compter sur les services provinciaux ou territoriaux en cas de crise, y compris en termes de conseil par rapport aux épisodes de grippe aviaire ou autre pandémie dans la région. Mais pour la conduite de leur activité et les contrôles en routine, ils font appel aux services de vétérinaires privés.

1.3.3.3 L'offre de couvoir

Il existe deux couvoirs en Nouvelle-Calédonie : celui de la ferme de Koé à Dumbéa et celui du GIE Merü à Wagap sur la Côte Est de la province Nord.

La ferme de Koé dispose en fait de deux couvoirs et deux chauffeuses. Elle produit 500 000 poussins par an, pour sa propre utilisation, mais aussi à destination de l'ensemble des producteurs d'œufs du territoire, et plus ponctuellement des éleveurs de la PIL et de Wallis-et-Futuna, par lot de 1000. La ferme importe des œufs de pondeuses fécondés de Nouvelle-Zélande et élève des

reproducteurs de poulets de chair (cou-nu et cobb 500) en important des poussins d'un jour de France et de Nouvelle-Zélande. Son rôle est donc central et hautement stratégique pour le maintien de la capacité productive en œufs. L'extension de l'activité couvoir (la capacité pourrait grimper à 1 million de poussins) semble remise en cause par les événements de 2024, mais aussi par les difficultés d'approvisionnement rencontrées avec la Nouvelle-Zélande et les risques de grippe aviaire. Les couvoirs mobilisent du personnel de la ferme, mais pas de façon spécifique. Le propriétaire est très présent dans l'activité.

Le couvoir de Wagap est confié en gérance à une personne physique par le GIE Merü, qui en a assuré, avec l'aide de la province Nord, la construction et la conception. La délégation de l'activité relève d'un souhait d'externaliser une partie de l'activité au profit du tissu économique local, et permet aussi de décharger partiellement le directeur. Sa capacité est 10 fois moindre que celle du couvoir de la ferme de Koé, autour de 50 000 poussins par an. La production ne couvre pas tout à fait les besoins du GIE, qui lui prend donc l'ensemble des poussins. Le couvoir doit aussi vacciner les poussins. L'activité est contractuellement intégrée au modèle du GIE, avec rémunération d'une seule salariée (2,4 millions FCFP en 2020, qui emploie ponctuellement des saisonniers). Les poussins issus du couvoir sont achetés autour de 200 FCFP pièce (prix négocié en début d'année), ce qui couvre les charges et le salaire de la prestataire.

1.3.4 Les acteurs de l'aval

1.3.4.1 L'offre d'abattage, de transformation et de conditionnement

Contrairement aux filières bovines et porcines, mais aussi des cerfs et des ovins, l'aviiculture ne dispose pas de structure publique d'abattage et de conditionnement. L'activité est hors-OCEF (Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique) et repose donc sur des opérateurs privés pour la plupart des services et fonctions supports.

Quatre abattoirs aux normes sont recensés en Nouvelle-Calédonie. Trois appartiennent à des élevages privés et le quatrième au GIE Merü. Ils font aussi de la découpe et conditionnent les animaux abattus. Les éleveurs possédant ces trois abattoirs peuvent donc en toute autonomie valoriser leurs poulets de chair (c'est l'intérêt principal) et vendre des produits emballés aux boucheries et aux GMS majoritairement. Les éleveurs qui n'appartiennent pas au GIE Merü et qui n'ont pas d'abattoir sont donc contraints de passer par l'un de ces trois établissements privés. Ils abattent à façon leurs animaux pour un coût de 200 FCFP par tête, auxquels il faut éventuellement ajouter la découpe et les emballages.

Les abattoirs privés travaillent à façon pour quelques autres éleveurs, avec qui ils ont noué des relations sur plusieurs années ainsi que pour quelques particuliers. Le plus grand abattoir a un rythme d'abattage de près de 5 000 poulets par semaine, dont 1 000 à façon, et comme pour le couvoir, les volontés de doublement de la capacité se sont heurtées à la crise de 2024 et aux perspectives aujourd'hui difficiles sur les débouchés.

L'abattoir propriété du GIE Merü, situé à Poindimié, toujours sur la Côte Est de la province Nord, est réservé aux membres du GIE, la commercialisation n'étant pas du ressort de l'éleveur. La capacité d'abattage est de 2 000 à 2 500 poulets par semaine, pour une offre d'emplois de 4 à 5 ETP (une douzaine d'employés est nécessaire pour faire fonctionner l'ensemble du système Merü).

L'offre d'abattage ne semble pas être une contrainte majeure pour la filière. De même, les ateliers de découpe et d'emballage attenants aux abattoirs (y compris celui de Merü), complétés par les boucheries qui achètent majoritairement des poulets, semblent suffire. Nos entretiens n'ont pas révélé ce segment comme une contrainte majeure. Le contraste est frappant avec les autres filières viandes, qui comptent de nombreux opérateurs spécialisés dans la seconde transformation avec les sociétés SODEVIA, Calédovia et Selvi, ou encore La Française.

Du fait de son prix élevé, très peu de poulet local est utilisé par les opérateurs aval, qu'il s'agisse des entreprises spécialisées, des producteurs de « gamelles » (qui confectionnent des préparations pour la restauration hors domicile) ou encore des cuisines centrales et des rares restaurants d'entreprise qui privilégient le poulet importé. Il n'y a donc pas de transformation de viandes de poulet local.

Pour les œufs, les producteurs conditionnent eux-mêmes en achetant les boîtes importées et générant leurs étiquettes. Comme pour le poulet, il n'y a pas d'intermédiaires entre les éleveurs et les distributeurs finaux. En revanche Ovocal est la seule unité de transformation. Créée en 2008, elle traite uniquement les œufs abîmés ou hors normes, impropres à la vente en frais. L'objectif de la filière reste l'atteinte de l'autosuffisance en œufs frais, qui eux trouvent preneurs dans les gamelles et les cantines. Ainsi, la transformation veille en premier lieu à éviter les pertes, en les valorisant au profit des deux plus gros producteurs du Pays, qui sont aussi à l'origine d'Ovocal et en sont les seuls fournisseurs.

L'entreprise traite entre 2 et 2,5 millions d'œufs, qu'elle casse et transforme principalement en œufs liquides mis en poche sous vide après pasteurisation. Les œufs les moins abîmés sont durcis, égalés et conditionnés. Quelques particuliers achètent, mais les principaux débouchés sont les cuisines centrales et des cantines scolaires. En 2021, l'entreprise dégagait un chiffre d'affaires de 280 millions FCFP pour un bénéfice de 7,3 millions FCFP, très largement affectés par la crise COVID.

1.3.4.2 Les acteurs de la commercialisation

Les œufs et le poulet local destinés à la vente sont écoulés sans intermédiaires. Ce sont les producteurs eux-mêmes qui, après avoir conditionné leur marchandise, la livrent dans les différents points de vente. L'intermédiation n'est que le fait du GIE Merü, son directeur jouant aussi le rôle de commercial en collectant les poulets chez les producteurs, les déposant à l'abattoir du GIE puis les livrant une fois conditionnés aux différents points de vente visés.

L'enquête budget consommation des ménages témoigne d'une inflexion notable vers les grandes surfaces, notamment pour les achats alimentaires.

« En 2019, les ménages calédoniens achètent leur alimentation en majorité dans les grandes surfaces. En effet, 51 % de la dépense alimentaire y est attribuée, soit 7 points de plus qu'en 2008. Les magasins discount gagnent aussi des parts de marché avec 4 points de plus et captent ainsi 13 % de cette dépense. En conséquence, les ménages s'approvisionnent moins dans les petits commerces de proximité qui perdent des parts de marché chutant de 26 % à 12 %. Sur les dix dernières années plus d'une centaine de ce type d'enseigne ont ainsi fermé leur porte. En revanche, les commerces alimentaires spécialisés connaissent un léger regain de 2 points, atteignant 9 % en 2019. » (ISEE 2020).

• Structure globale de la commercialisation de viande de poulet³¹

Dans ce contexte général de transformation des environnements alimentaires, la segmentation du marché de la viande de poulet entre produits congelés et frais (nous n'avons pas les données pour les œufs) se combine avec une différenciation par les lieux d'achat. Le frais est surtout présent dans l'autoconsommation, les circuits non officiels et les magasins spécialisés (boucheries indépendantes). On le trouve aussi, mais de façon plus minoritaire dans les rayons spécialisés et les boucheries des GMS.

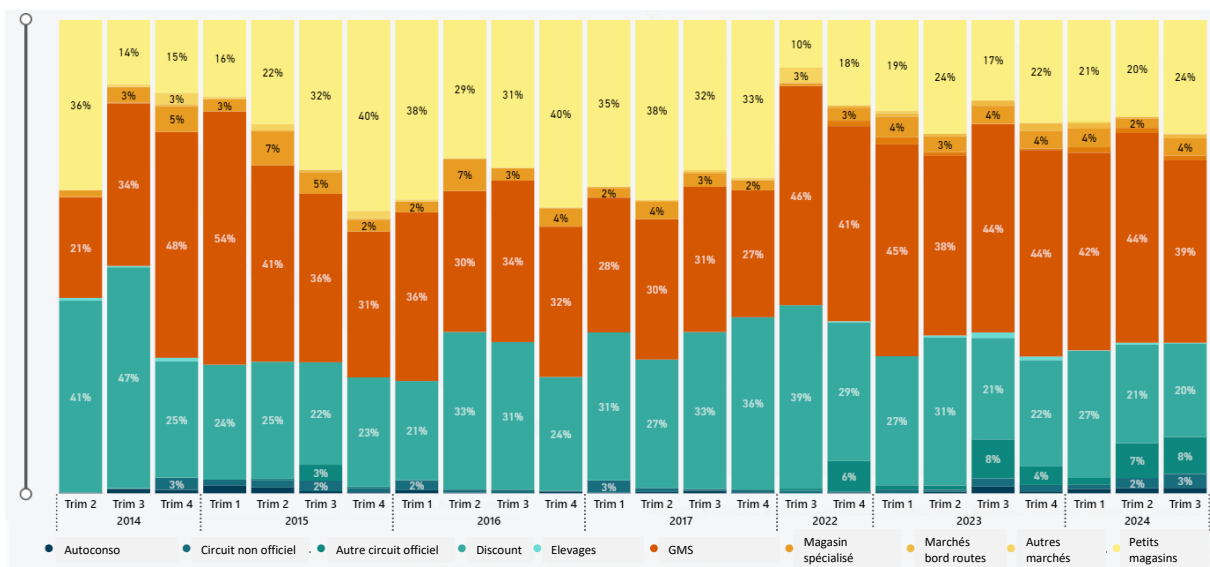
Les données du tracker consommation de la DAVAR pour les années 2014 à 2017 et 2022 à 2024 confirment la place grandissante des GMS dans l'approvisionnement des ménages en poulet. De 30% en 2017, elles sont passées à près de 45% dans les années 2020. Le discount serait en

³¹ Nous n'avons pas obtenu de détails sur la commercialisation des œufs.

revanche plutôt en recul après une forte progression en 2017. Il ne correspondrait plus qu'à 20% des parts en 2024 alors qu'il dominait largement le marché en 2014.

Conjointement, la part des petits magasins passe de plus du tiers à moins du quart des volumes achetés, tandis que le recours aux marchés de plein air reste un débouché stable mais très faible pour les producteurs. Les magasins spécialisés, correspondant aux boucheries indépendantes (hors GMS), représentent 4% des volumes achetés. Il faut noter que certaines boucheries des GMS pourraient être considérées comme indépendantes, certains contrats leur donnant toute latitude dans leur approvisionnement. Il serait intéressant, pour une vision plus exhaustive des débouchés possibles, d'identifier ce type de boucherie.

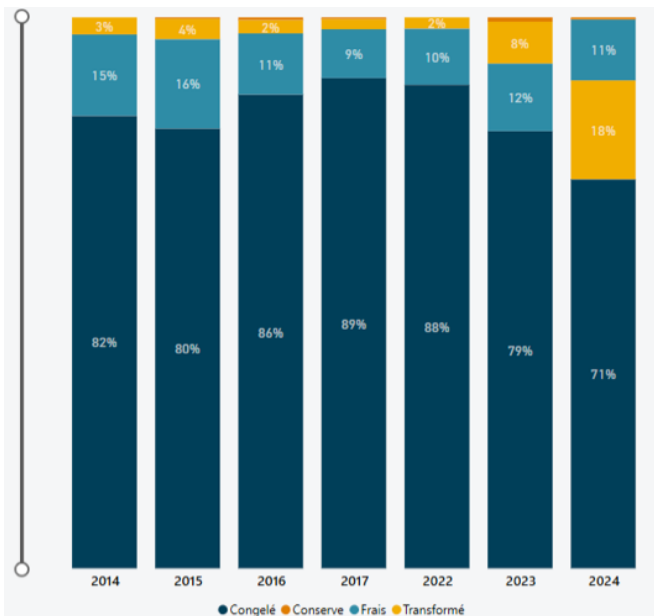
Il convient de signaler le marché de niche de la viande de label avec comme bon exemple le succès du poulet « certifié authentique » commercialisé par le GIE Merü qui est totalement écoulé dès livraison aux supermarchés de Nouméa.



GRAPHIQUE 17. ACHATS DE POULET PAR TYPES DE COMMERCIALISATION (DAVAR)

Parmi les signaux faibles, on note le développement récent des circuits non officiels, qui correspondent aux dons et ventes entre particuliers (3%), et des autres circuits officiels, qui correspondent notamment à la restauration hors foyer (8%). S'ils restent peu importants, ils signalent l'arrivée de nouveaux acteurs dans la distribution, ainsi que les adaptations des consommateurs à la crise de 2024.

Du fait du caractère exceptionnel de l'année 2024 et de la difficulté à anticiper l'ampleur et la durée de la crise économique que traverse la Nouvelle-Calédonie, il est possible que les lieux continuent de se modifier radicalement dans les prochaines années. L'enjeu est important pour les consommateurs et les producteurs, d'où l'importance de suivre et d'analyser en continu les évolutions du marché.

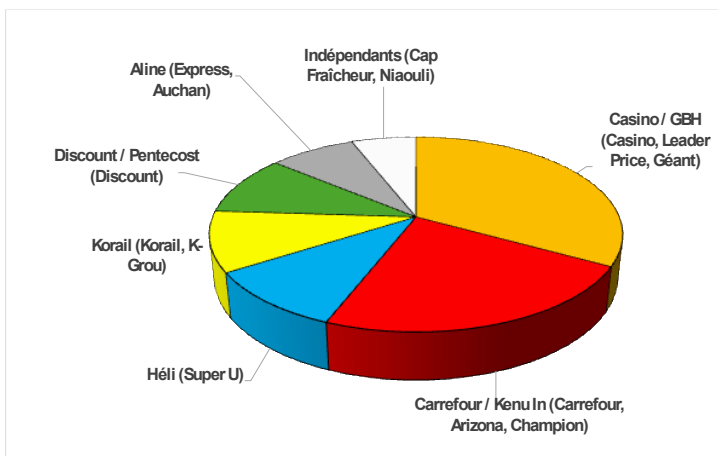


Cette évolution, et notamment le recul des petits magasins, si elle devait se confirmer, pourrait être préjudiciable au poulet local, en tirant les prix vers le bas.

Il faudra cependant attendre la prochaine EBM pour confirmer cette perception. Ainsi, le tracker consommation témoigne au contraire d'un maintien sur les dernières années de la consommation de poulet frais. L'augmentation de la part du poulet dans les produits transformés, très nette en 2023 et 2024, se ferait plutôt au détriment du poulet congelé.

GRAPHIQUE 18. ACHATS DE POULET PAR TYPES DE CONDITIONNEMENT (DAVAR)

• **Des acteurs différenciés dans un système alimentaire asymétrique**



La Grande distribution alimentaire (GDA), regroupant le discount et les GMS, couvre donc plus de 60% de l'offre de poulet, mais sûrement un peu moins si l'on s'en tient au marché du frais, qui trouvent aussi des débouchés dans les boucheries. Cette offre est contrôlée, en 2023, par 6 groupes (IEOM 2024), dont le groupe Pentecost, qui n'est lié à aucun groupe de distribution de l'hexagone.

GRAPHIQUE 19. REPARTITION DES SURFACES DE VENTES DE LA GRANDE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE EN 2023 (IEOM, 2024)

La répartition des surfaces de vente a un peu évolué ces dernières années. Les indépendants perdent un peu de terrain au profit d'Auchan et de Super U, qui ont ouvert de nouveaux magasins.

Les grands magasins sont principalement implantés en Province Sud, où ils dominent largement l'offre alimentaire.

Selon l'observatoire du commerce de la CCI en 2020, 58 % des achats alimentaires des ménages en province Nord sont effectués auprès des petits commerces de proximité contre 11 % dans la zone du Grand Nouméa

L'autorité de la concurrence notait ainsi en 2020 une plus grande diversité de l'offre de GDA dans le Grand Nouméa, mais relativisait l'impact de cette diversité sur la concurrence et surtout sur les liens commerciaux avec les producteurs. En province Nord, la concentration est beaucoup plus forte, les indépendants sont plus présents et le groupe Pentecost domine à travers ses magasins « Discount ». Mais si les prix y sont globalement plus élevés (pour des questions d'éloignement et de taille de marché), l'offre est plus concurrentielle du fait d'un plus grand maillage par les magasins de proximité, et de plus en plus par les stations-services.

Au final, la domination de la GDA sur l'alimentation et sur le marché du poulet, ainsi que le niveau très relatif de concurrence, ne sont pas favorables aux élevages avicoles locaux, qui souffrent déjà d'un positionnement difficile par rapport aux importations congelées. Leur marge de négociation est faible sur les ventes de frais. Les marges de la GDA vont de 40% pour le poulet frais entier, jusqu'à 80% pour les morceaux, sachant que les producteurs conditionnent et livrent les produits jusqu'à l'installation dans les rayons. Les négociations sont plus favorables et les marges moins importantes pour les œufs, qui en plus d'être quasi-exclusivement locaux et « protégés » des importations, se retrouvent aussi plus volontiers dans les commerces de proximité.

Le marché du bio, comme déjà signalé, est encore confidentiel et restreint aux œufs. Les producteurs privilégient la vente directe sans intermédiaire, mais si les volumes devaient augmenter, les débouchés dans la GSA sont potentiellement intéressants et rémunérateurs.

Plus largement pour l'ensemble des produits de l'aviculture, il serait intéressant d'aller plus loin sur les perspectives d'écoulement dans les commerces de proximité et sur les marchés ouverts qui se développent. Il serait également intéressant de spécifier les conditions de marché entre le Grand Nouméa et le reste du territoire pour établir des stratégies commerciales plus adaptées à la brousse. La structure de l'offre alimentaire et des marchés y étant très différente. Enfin, au-delà de l'abattage et du simple packaging, le potentiel de transformation pour valoriser les produits dans des plats préparés mériterait une attention particulière. De tels approfondissements nécessiteraient des enquêtes complémentaires dans les environnements alimentaires.

1.3.5 Les acteurs de l'accompagnement spécifique de la filière

Contrairement aux autres filières animales, la structuration de la filière avicole est encore en construction. La concentration des élevages (pour la viande comme pour les œufs) et la part relative faible sur le marché du poulet de chair ne sont pas favorables aux dynamiques collectives et publiques³². Pour les pouvoirs publics les enjeux économiques sont moins importants que pour les filières bovines et porcines, pour la profession, les logiques individuelles l'emportent dans un univers concurrentiel.

A l'échelle du territoire, il y a néanmoins une volonté récente de structurer et mieux accompagner la filière, notamment de la part de la CAP-NC. Un technicien dédié et formé est aujourd'hui disponible. Il ne travaille pas à 100% de son temps, mais cette valence technique se décline dans des missions dédiées.

Outre la structuration de la filière mais qui contribue à l'alimentation des élevages, le Syndicat de la qualité avicole, créé en 2009, a pour objectif de mettre en valeur, soutenir et promouvoir l'aviculture calédonienne. Il contribue à relayer les difficultés des éleveurs. La filière profite des dynamiques autour des signes de qualité aidé par l'Agence Rurale et dont la définition et le suivi suscitent, partiellement des actions collectives : œufs pour Bio Pasifika, et surtout le label « certifié authentique » à l'initiative du GIE Merü.

Ajoutons qu'en lien avec les CFPPA, de nombreuses formations en aviculture sont organisées régulièrement, avec des intervenants extérieurs le plus souvent. Dans la PIL, les services vétérinaires nous ont signalé qu'une formation sur la production d'œufs avait déclenché de nombreuses demandes d'installation d'activités. Ces formations entrent dans les budgets des collectivités et sont offertes aux acteurs directs de la filière.

Il n'existe pas de personnel dédié à l'aviculture dans les services provinciaux, les techniciens en production animale et les services vétérinaires sont généralistes, mais de fait mieux formés sur

³² Par exemple, l'interprofession « viande » est alignée sur les filières encadrées par l'OCEF, et n'affiche pas l'aviculture dans ses prérogatives.

les filières bovines et porcines. Mais on peut considérer que les directions du développement et leurs composantes agricoles contribuent à l'accompagnement des éleveurs en les guidant vers les aides généralistes auxquels ils sont éligibles.

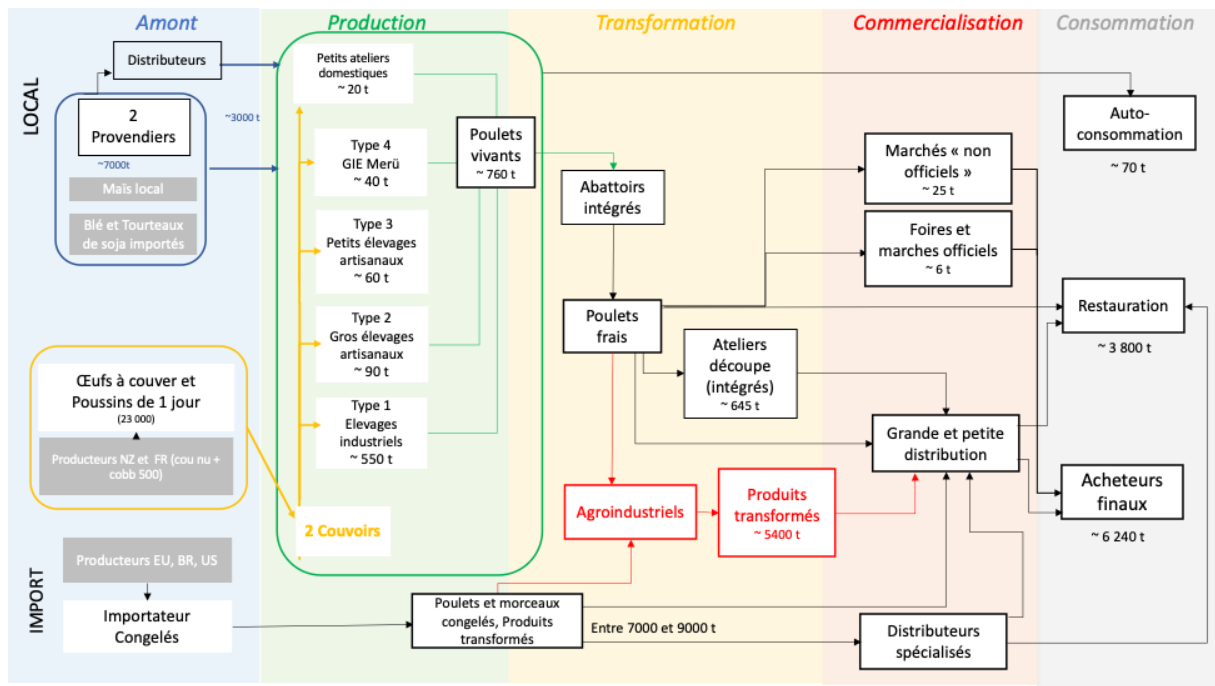
En province Sud, l'emphase mise sur la filière lors de la construction de la Politique Publique Agricole Provinciales (PPAP) en 2016, avec l'objectif de couvrir 30% des besoins du territoire en poulet de chair et de produire « *plus de 1 500 tonnes de poulet moyen de gamme à environ 800 francs du kilo* » d'ici 2025, ne s'est finalement pas concrétisée. Les actions sur la filière maïs via les ORS et l'Agence Rurale ont été de fait très volontaristes et efficaces, et bien portées par la province, mais le changement technique et les transferts financiers nécessaires n'ont pas été au rendez-vous dans le reste de la filière.

En province Nord, l'appui au GIE Merü dépasse les seules subventions et comprend l'accompagnement vétérinaire, ainsi que des suivis des producteurs et des infrastructures par l'antenne « Côte Océanienne ».

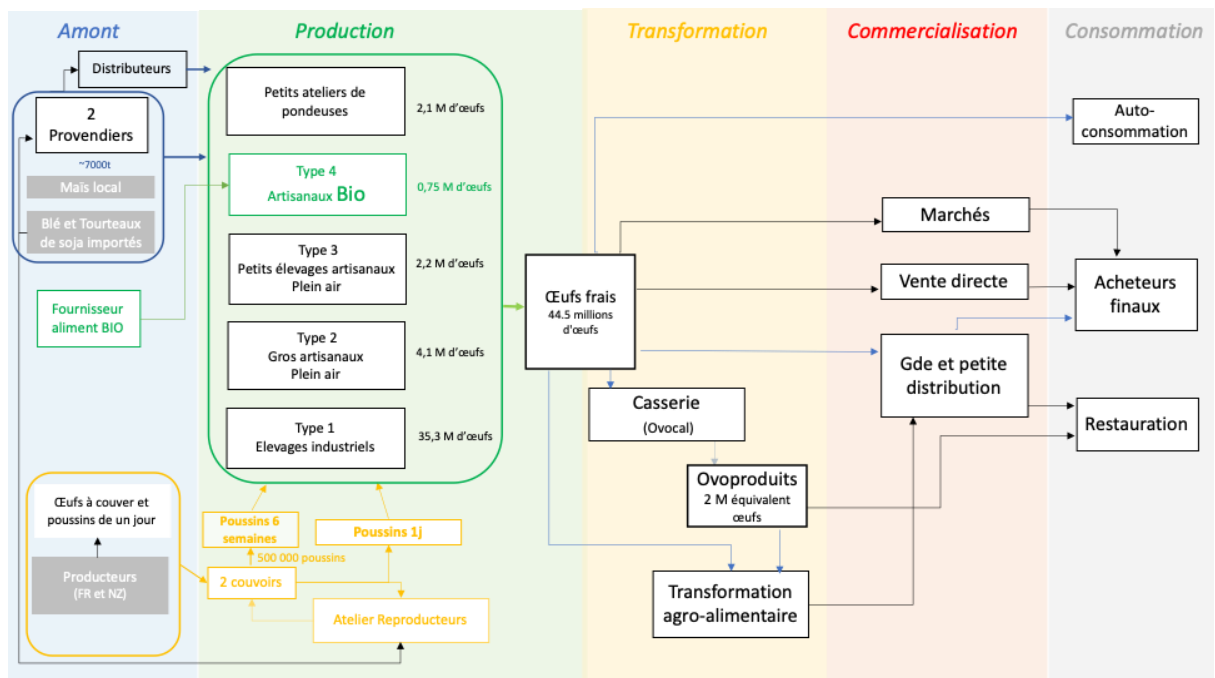
Dans la province des Iles, sans technicien spécifiquement dédiés, une attention forte est portée à l'accompagnement des petits élevages producteurs d'œufs pour le marché local (type 3 dans notre typologie), avec du personnel mobilisé.

1.4 Bilan synthétique de l'organisation des chaînes de valeur

Les deux graphiques ci-dessous synthétisent le fonctionnement des deux chaînes de valeur en Nouvelle-Calédonie. Elles reprennent nos principales observations et hypothèses en termes d'organisation, de liens fonctionnels et de volumes le long des cinq segments des filières.



GRAPHIQUE 20. ESTIMATION DES FLUX DE LA CHAÎNE DE VALEUR POULETS DE CHAIR³³



GRAPHIQUE 21. ESTIMATION DES FLUX DE LA CHAÎNE DE VALEUR ŒUFS

³³ Les volumes indiqués post-production sont issus de Quid-Novji, 2016.

2. Contribution de la filière avicole à la croissance économique

L'objectif de cette section est d'estimer la contribution de la filière à la croissance économique de la Nouvelle-Calédonie. Cette estimation repose sur l'élaboration de comptes types par catégories d'élevage qui ne prétendent pas restituer une image comptable précise des activités mais plutôt de proposer des ordres de grandeur cohérents permettant de porter un jugement le plus étayé possible sur le fonctionnement économique et financier de la filière avicole.

Les paramètres pour la production et l'abattage ont été calculés à partir des données collectées lors de la mission auprès d'un nombre réduit d'exploitations avicoles et de personnes ressources. Ils sont présentés en annexe³⁴. Les paramètres pour les opérations de commercialisation ont été déduits de sources secondaires.

Comme déjà signalé, les calculs et analyses portent sur la situation des CV avant la crise politique et sociale de 2024. Il est probable que des changements structurels liés à cette crise rendent caduques certains de nos résultats, mais cette situation est contrainte par les événements. Les données de référentiel ainsi produites restent toutefois éclairantes, tant dans une perspective de reconstruction que des débats sur d'éventuelles évolutions stratégiques.

Les deux CV présentent une structure fonctionnelle avec peu de types d'opérateurs (voir les graphiques 20 et 21 ci-dessus) : les couvoirs, les éleveurs, les abattoirs (pour la CV chair), une casserie (pour la CV œufs) et les distributeurs. Il ne nous a pas été possible d'estimer les recettes et coûts de la casserie. Quant aux producteurs de maïs et aux provenderies, ils sont en dehors de la filière et leur prise en compte n'intervient que pour l'estimation des effets indirects pour la croissance économique.

2.1 Rentabilité et durabilité pour les acteurs

L'estimation des coûts et de la rentabilité des opérateurs économiques pour les deux CV a été réalisée sur la base d'un cycle de production, de l'achat des poussins jusqu'à la réforme pour les pondeuses et à l'abattage pour les poulets de chair, puis la commercialisation finale. L'année de référence est 2023. L'absence de données accessibles n'a permis de considérer les frais financiers des élevages et le coût éventuel du foncier.

Pour les comptes types des deux CV, les éventuelles subventions à l'investissement et au fonctionnement n'ont pas été prises en compte. Comme présenté précédemment, le système d'aides est complexe, avec de nombreux guichets provinciaux et Pays, et il n'a pas été possible d'accéder à une information synthétique exhaustive permettant de tracer les acteurs de l'aviculture, à l'exception de l'aide accordée au GIE Merü par la Province Nord qui est clairement documentée.

Du fait d'une collecte de données parcellaire et des imprécisions qui en découlent, il faut garder à l'esprit l'extrême sensibilité des résultats présentés aux différents paramètres et aux hypothèses concernant notamment, pour la partie production, les taux de perte, la durée du cycle, les consommations d'aliments aux différentes étapes du cycle, les taux de ponte pour les œufs et le poids de vente moyen pour le poulet.

³⁴ Voir annexe A1. Note technique sur l'élaboration des comptes de résultat types.

2.1.1 Structure des comptes d'exploitation dans la production avicole

2.1.1.1 La production d'œufs

Les modèles économiques et financiers reconstruits confirment bien les différences considérables constatées dans les structures de production et leurs choix techniques et organisationnels. Le spectre va d'une occupation marginale dans des systèmes pluriactifs à quelques entreprises spécialisées bien dotées en bâtiments et équipements. La taille restreinte du marché contraint la taille des élevages (de trop grandes structures ne seraient pas rentables), mais la concentration est cependant une réalité.

Ces différences dans les structures de production se traduisent par des écarts de productivité expliqués d'abord le taux de ponte (de 0,75 à 0,85), qui résulte de la conduite des élevages : les systèmes techniques (cages, sol, plein air), l'alimentation et la longueur du cycle de ponte, qui varie de 20 à 24 mois.

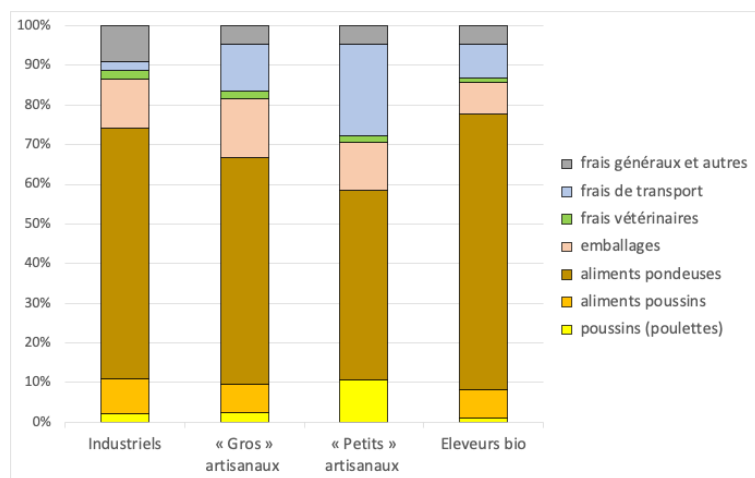
Paramètres techniques	Type 1 Industriels	Type 2 « Gros » artisanaux	Type 3 « Petits » artisanaux	Type 4 Éleveurs bio
poules brut (poussins)/u	50 000	1 800	250	500
poules net/unités	45 000	1 710	238	475
cycle de ponte (mois)	20	24	24	24
taux de ponte déclaré	0,85	0,80	0,80	0,75
œuf/cycle	23 332 500	1 001 376	139 080	260 775
prix vente œufs F/u	39	50	54	67
nombre de salariés	15	1	-	-
Chiffre d'affaires	910 360 950	52 430 823	7 861 559	18 041 118
CA vente d'œufs	906 078 750	50 068 800	7 533 500	17 385 000
CA fientes (ventes déclarées)	4 282 200	2 169 648	301 340	602 680
CA réforme (ventes déclarées)		192 375	26 719	53 438
Charges d'exploitations	625 578 656	35 124 747	4 835 540	13 748 825
achat poussins (poulettes)	10 000 000	720 000	500 000	150 000
achat aliments poussins	41 632 500	1 993 145	-	947 025
achat aliments pondeuses	299 891 250	16 147 188	2 260 050	9 431 000
achat emballages	58 331 250	4 172 400	579 500	1 086 563
frais vétérinaires	10 353 850	522 000	72 500	145 000
frais de transport	10 858 810	3 307 033	1 090 369	1 154 294
frais généraux et autres charges	43 106 766	1 343 088	225 121	645 694
salaires	63 700 200	4 105 124	-	-
charges sociales patronales	9 555 030	615 769	-	-
CAPNC	24 000	24 000	8 000	8 000
amortissements	78 125 000	2 175 000	100 000	181 250
résultat	284 782 294	17 306 076	3 026 019	4 292 292
impôt sur les bénéfices	85 434 688	2 595 911	98 082	233 998
résultat après impôt	199 347 606	14 710 165	2 927 937	4 058 294

TABLEAU 10. COMPTES DE PRODUCTION STYLISÉS POUR UN CYCLE, PAR TYPE DE PRODUCTEURS D'ŒUFS

En ce qui concerne les recettes, les œufs contribuent à 95% du chiffre d'affaires (CA) et à la presque totalité de celui des éleveurs industriels. Les ventes de fiente comptent pour 3 à 4% du CA des artisanaux (« gros » comme « petits ») et des éleveurs bio, contre seulement 0,5% pour les industriels. On peut noter aussi le caractère résiduel des ventes de réforme. Les éleveurs industriels ont recours à l'élimination systématique des pondeuses en fin de cycle. Ces derniers sont nettement dans une logique de spécialisation dans la production et vente d'œufs alors que les artisanaux valorisent les co-produits quand c'est possible.

La structure des coûts révèle des profils relativement proches qui s'expliquent par le poids prédominant de l'alimentation pour tous les élevages (cf. Graphique 22). L'alimentation représente

72% des CI pour les industriels, 65% pour les « gros » artisanaux et jusqu'à près de 80% pour les élevages bio qui sont pénalisés par des prix d'aliments plus élevés, exclusivement importés.



Les « petits » artisanaux, qui sont nombreux dans la province de Iles, se distinguent également par une part des transports significativement plus élevée (surcoût lié au fret maritime dans les Loyautés³⁵). Cette part relative est en partie liée au poids plus faible de l'aliment dans les CI, mais aussi à des volumes de production plus faibles qui surenchérisent les coûts de transport.

GRAPHIQUE 22. REPARTITION DES CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES PAR TYPE DE PRODUCTEURS D'ŒUFS

Les prix négociés par les éleveurs industriels sur tous leurs intrants (poussins, aliments, emballages) du fait des volumes achetés permettent de compenser pour partie des frais généraux et de structure plus élevés, liés à la taille des infrastructures d'élevage.

In fine, les CI représentent de l'ordre de 60% des charges d'exploitation pour les industriels et les artisanaux et près de 80% pour les éleveurs bio (cf. Graphique 24). Les petits artisanaux et les élevages bio fonctionnent quasi-exclusivement avec de la main-d'œuvre familiale et présentent un faible niveau d'amortissement du fait d'investissements en infrastructures et équipements très réduits. Ces deux postes – main-d'œuvre salariée (y compris les charges patronales) et amortissement – sont respectivement de 11,5 et 12% des charges totales pour les industriels et de 13 et 6% pour les gros artisanaux.

2.1.1.2 La production de poulets de chair

Pour la production de poulets de chair, la coexistence de modèles radicalement différents s'exprime dans les structures de coût. L'externalisation d'une partie des frais et des opérations pour les petits producteurs du GIE Merü modifie de fait les conditions d'exercice de l'activité et sa rentabilité, quand les plus grands élevages visent une plus forte intégration de la chaîne de valeur.

En ce qui concerne les recettes, la vente de poulets est le principal poste avec une différence entre le type industriel qui privilégie les poulets à cycle court (42j) et les artisanaux, petits et gros, qui commercialisent des poulets de type fermier à croissance plus longue (84j), avec une qualité et des prix de vente unitaires plus élevés (entre 50 et 90%).

Dans le cas des éleveurs du GIE Merü, les poulets sont vendus à un prix plus bas à l'abattoir du GIE qui assure ensuite la commercialisation. Les ventes de fientes sont marginales (2%), sauf pour les éleveurs du GIE Merü (6%). Les prestations d'abattage pour compte de tiers sont effectuées par un des élevages industriels intégrés. Elles ont été estimées à 10% du volume abattu en propre.

³⁵ La typologie n'a pas permis de faire ressortir plus explicitement les contraintes spécifiques que rencontrent les éleveurs dans la province des Iles. Outre le coût du transport, ils sont aussi pénalisés par les délais et irrégularités d'acheminement qui affectent le fonctionnement des élevages.

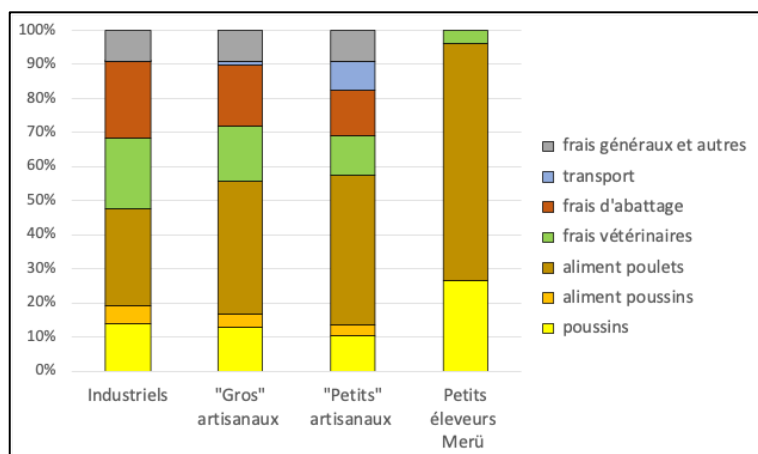
Paramètres techniques	Type 1 Industriels	Type 2 "Gros" artisanaux	Type 3 "Petits" artisanaux	Type 4 Eleveurs Merü
croissance/jours	42	84	84	84
poussins/unités	10 000	2 000	200	450
taux de perte déclaré	0,05	0,08	0,08	0,06
poulets (unités)	9 500	1 840	184	423
poids moyen poulet (kg)	2,5	2,2	1,8	1,8
prix vente poulet (FCFP/kg)	1 000	1 900	1 500	800
nombre de salariés	5	1	-	-
Chiffre d'affaires	24 557 111	7 875 049	515 185	651 385
CA vente poulets	23 750 000	7 691 200	496 800	609 120
CA fientes (ventes déclarées)	474 611	183 849	18 385	42 265
CA abattage à façon	332 500			
Charges d'exploitation	15 904 770	4 004 803	484 344	460 519
achat poussins	1 950 000	440 000	50 000	121 500
achat aliment poussins	704 000	129 360	15 053	-
achat aliment poulets	3 974 040	1 333 080	210 202	319 788
frais vétérinaires	2 850 000	552 000	55 200	19 000
frais d'abattage	3 135 000	607 200	64 400	-
frais transport	26 957	40 435	40 435	-
frais généraux et autres charges	1 264 000	310 208	43 529	-
salaires	938 123	312 708	-	-
charges sociales patronales	140 718	46 906	-	-
CAPNC	1 385	2 769	923	231
amortissements	920 548	230 137	4 603	-
résultat	7 845 230	3 686 397	12 456	148 601
impôt sur les bénéfices	2 353 569	998 925	-	-
résultat après impôt	5 491 661	2 687 472	12 456	148 601

TABLEAU 11. COMPTES DE PRODUCTION STYLISÉS POUR UN CYCLE, PAR TYPES DE PRODUCTEURS DE POULETS DE CHAIR

Comme pour les élevages de poules pondeuses, l'alimentation est le premier poste des CI mais dans une proportion moindre (35 à 50%) puisque d'autres charges sont spécifiques (abattage) et, surtout, la brièveté du cycle de production (entre 42 et 84 jours contre 20 à 24 mois pour les pondeuses) modifie l'importance relative des différentes charges.

Ainsi, le poids relatif de l'achat de poussins, dont le prix unitaire est du même ordre que pour les poules pondeuses, est à un niveau beaucoup plus élevé (10-14%) que pour les pondeuses (2%). Les frais vétérinaires sont aussi relativement plus onéreux (12-20%) contre 1 à 2% pour tous les élevages de pondeuses à cause de l'extrême variabilité des résultats au taux de perte qui justifie un suivi sanitaire rapproché.

Les frais de transport, quoique plus modestes du fait de la brièveté du cycle, comptent pour 10%



des CI. Enfin, pour les frais d'abattage, en l'absence d'informations précises sur les coûts de structure, un tarif forfaitaire déclaré par tête variant de 330 à 350F/u a été également appliqué aux élevages intégrés possédant un abattoir. Avec ce mode de calcul, ce poste correspond à près d'un quart des CI pour les industriels (contre 13 et 18 respectivement pour les petits et gros artisanaux).

GRAPHIQUE 23. REPARTITION DES CI PAR TYPE DE PRODUCTEURS DE POULETS DE CHAIR

Dans le cas particulier des élevages membres du GIE Merü, la vente directe des poulets à l'abattoir par le GIE, qui assure la collecte ainsi que les livraisons d'intrants, se traduit par une structure de coût spécifique, avec un poids relatif de l'alimentation³⁶ (69% des CI) et des poussins (26% des CI) plus important en l'absence de frais de transport, d'abattage et de frais généraux de structure, mais aussi d'une participation partielle aux frais vétérinaires. La contrepartie est un prix de vente au kg du poulet vif pour moitié inférieur aux poulets de type fermier commercialisés par les producteurs artisanaux.

Au total les consommations intermédiaires représentent entre 80 et 90% des charges d'exploitation pour les éleveurs industriels et les gros éleveurs artisanaux. Comme pour la CV œufs, ces deux types sont les seuls ayant recours à de la main-d'œuvre extérieure. Les salaires et charges patronales comptent pour 7% des charges d'exploitation pour les premiers et pour près de 9% pour les seconds. Les amortissements ont un poids limité pour ces mêmes gros élevages (6% des charges totales). Pour les petits éleveurs artisanaux et ceux du GIE Merü, les CI correspondent à l'essentiel des charges d'exploitation.

2.1.2 Comptes consolidés et rentabilité le long des chaînes de valeur

Nous rappelons que l'analyse prend en compte les CV depuis la production de poussins (en incluant les couvoirs) jusqu'à la distribution, et reprend les données économiques et financières par types d'élevages de poules pondeuses et de poulets de chair. Elle inclut l'abattage pour la CV poulet de chair.

Les données sur les couvoirs sont issues des entretiens directs avec les deux acteurs concernés, croisées avec les avis de personnes ressources sur les premières estimations. Elles ont été consolidées en un seul compte d'agent. Les informations pour l'abattage proviennent des entretiens avec les élevages intégrés et le GIE Merü. Deux comptes (abattoirs intégrés et GIE) sont proposés.

En ce qui concerne la distribution, l'absence d'accès aux informations sur les structures de coût et la rentabilité de la distribution a conduit à utiliser une estimation basée sur la situation des grandes et moyennes surfaces en France, car il est vraisemblable de considérer que le mode opératoire d'un supermarché est similaire en Nouvelle-Calédonie et dans l'hexagone. Cette estimation s'appuie sur la structure moyenne des comptes pour les rayons œufs/lait et volaille dans une grande surface établie par l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires³⁷.

La même structure de coût a été appliquée à la marge brute de la distribution (prix d'achat au producteur – prix de vente au consommateur). Les informations recueillies sur le niveau des marges nettes de la distribution auprès des acteurs de la CV convergent avec le résultat de nos estimations. Des hypothèses un peu différentes, avec des coûts de structure plus faibles, ont été faites pour tenir compte de la petite part des ventes en dehors de la grande distribution (y compris les petites surfaces de brousse et de quartiers).

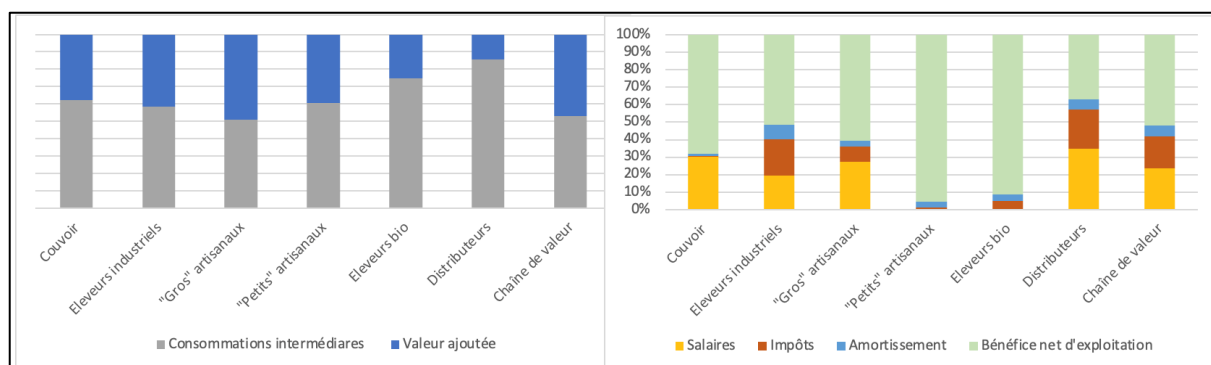
2.1.2.1 La chaîne de valeur œufs

Dans la répartition des coûts globaux consolidés, les CI restent nettement le premier poste des charges d'exploitation pour les élevages (60% et plus). On a vu qu'il s'agissait en premier lieu de l'alimentation des animaux. La valeur ajoutée correspond ainsi à 30-40% du chiffre d'affaires. Les autres charges correspondent aux salaires, puis aux impôts et taxes et amortissements, qui ne sont significatifs que pour les industriels et les gros artisanaux. En conséquence, le bénéfice net

³⁶ Les informations disponibles ne permettent pas de distinguer le coût des aliments poussins qui sont inclus dans le poste aliments poulets.

³⁷ <https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/>

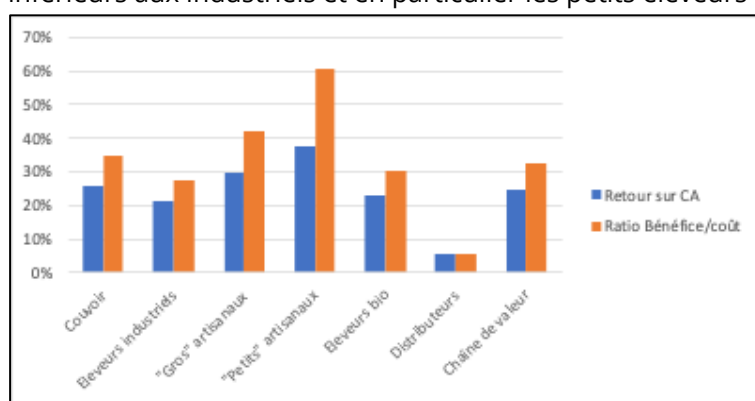
d'exploitation est significatif puisqu'il représente entre 50 et 60% de la VA pour ces deux types d'élevages. Au niveau agrégé, le bénéfice net d'exploitation correspond à 50% de la VA de la CV.



GRAPHIQUE 24. COMPTES DE PRODUCTION CONSOLIDÉS DE LA CV ŒUFS

Ainsi, la CV œufs présente un bon niveau de rentabilité, ce que confirme le retour sur chiffre d'affaires³⁸. Pour la production, tous les éleveurs ont un retour supérieur à 20% ce qui constitue un bon ratio en regard des comparaisons internationales³⁹.

Les meilleurs résultats concernent les éleveurs artisanaux, qui ont des coûts de structure très inférieurs aux industriels et en particulier les petits éleveurs artisanaux et bio qui ont des charges



de structure très limitées et pas de charges salariales : leur bénéfice d'exploitation représente l'essentiel de leur valeur ajoutée. Classiquement, le retour sur CA de la distribution est beaucoup faible dans la mesure où leurs CI incluent la valeur d'achat des œufs aux éleveurs.

GRAPHIQUE 25. RATIOS DE PROFITABILITÉ FINANCIÈRE DE LA CV ŒUFS

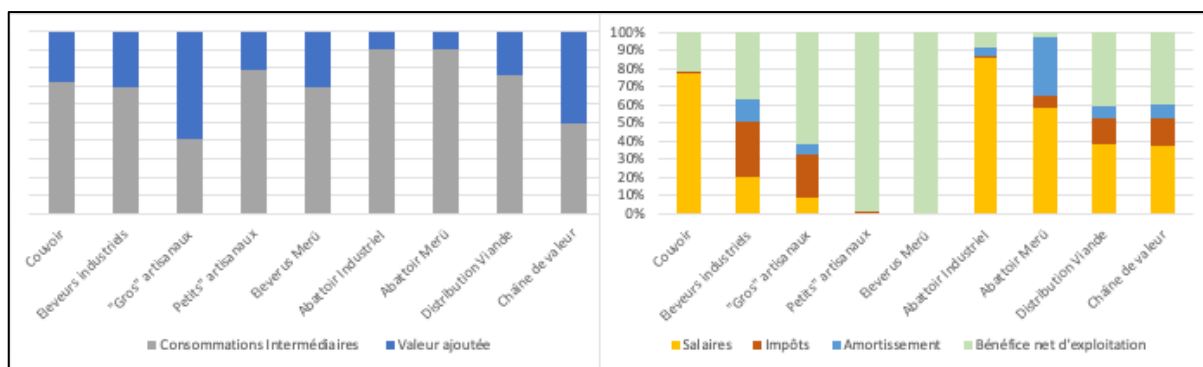
Le même constat peut être fait pour le ratio bénéfice-coûts (qui lui est un indice qui mesure la performance des coûts de production au regard du bénéfice net). Les écarts entre acteurs sont encore plus importants. Ainsi le ratio des producteurs artisanaux s'approvisionnant en poulettes est 2,2 fois supérieur à celui des éleveurs industriels.

³⁸ Le retour sur chiffre d'affaires (ou taux de marge nette) rapporte le bénéfice net au chiffre d'affaires.

³⁹ Les comparaisons sont délicates du fait des disparités de sources et de méthodologie. Ainsi, en France, la marge nette se situerait selon l'ITAVI entre 6 et 13%. En Zambie, seul pays où une étude VCA4D a été conduite sur la CV œufs, la marge nette pour les élevages industriels (de 10 à 100 000 poules) est de 16% et celle des petits élevages se situe entre 5 et 7% (Onumah et al., 2018). Dans le cas de la Polynésie française, analysé en parallèle dans le cadre de cette étude, le retour sur CA s'établit à 27-28% pour les industriels et les artisans.

2.1.2.2 La chaîne de valeur poulets de chair

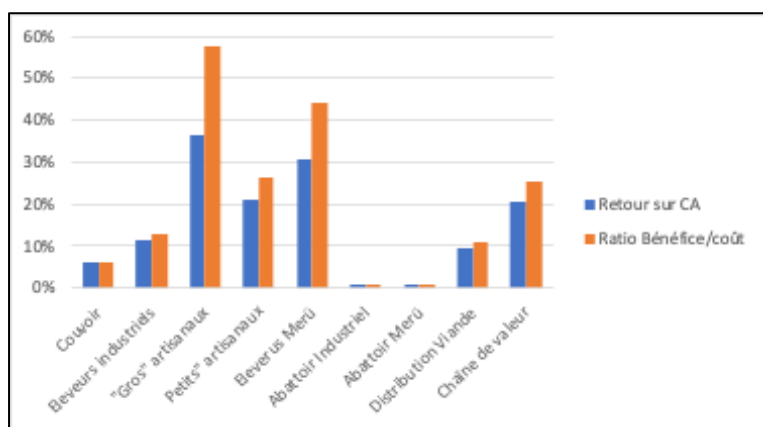
Comme précisé supra, la subvention accordée régulièrement au GIE Merü pour faire fonctionner son système a été prise en compte. Cette subvention a été affectée à l'abattoir du GIE, qui est l'équipement structurant sur lequel est basée toute la logique organisationnelle. Le montant de la subvention retenu correspond à la moyenne annuelle des sommes reportées au CODEV.



GRAPHIQUE 26. COMPTES DE PRODUCTION CONSOLIDÉS DE LA CV POULETS DE CHAIR

Comme pour la CV œufs, et de façon encore plus marquée, les CI sont le premier poste dans la répartition des coûts globaux. A l'exception du seul groupe intermédiaire des « gros » producteurs de chair artisanaux, les CI comptent pour plus de 70% du chiffre d'affaires⁴⁰. Le poids relatif des salaires est supérieur à celui de la CV œufs du fait de leur importance dans les activités de couvoir et d'abattage.

La consolidation sur l'ensemble de chaîne de valeur aboutit à une création totale de VA équivalente à celle de la CV œufs (autour de 50%), mais avec une part des salaires plus importante à 39% contre 21% pour les œufs). La part du bénéfice net d'exploitation est légèrement inférieure à celle de la CV œufs, à cause des coûts d'exploitation de l'activité d'abattage.



GRAPHIQUE 27. RATIOS DE PROFITABILITE FINANCIERE DE LA CV POULETS DE CHAIR

Comme pour la CV œufs les indicateurs de rentabilité sont tous positifs, mais très faibles pour le segment de l'abattage (avec absorption de ces résultats dans des logiques d'intégration de l'activité par les élevages privés ou par le GIE). Les indicateurs de la distribution sont deux fois supérieurs à près de 10% (contre moins de 5% pour les œufs).

⁴⁰ Dans la mesure où la composition des CI des gros élevages artisanaux est similaire à celle des autres élevages, une explication possible de cet écart est le niveau déclaré du prix de vente moyen au kilo issu des enquêtes, qui impacte le chiffre d'affaires et donc la valeur ajoutée.

2.2 Effets totaux, directs et indirects au sein de l'économie du Pays

2.2.1 Effets de la CV œufs

Les effets directs de la CV œufs comprennent la contribution des différents acteurs analysés précédemment (couvoir, producteurs d'œufs et distribution). La valeur de la seule production d'œufs s'établit à 1 743 MFCFP et à 1 824 MFCFP avec le couvoir. Les subventions reçues n'ont pas pu être comptabilisées faute d'information synthétique disponible (Tableau 12).

Acteur	Production	Subventions	Conso. Inter.	VA	Salaires	Impôts et taxes	Intérêts	Amortissement	Excédent net
	a	b	c	d(**)	e	f	g	h	i(**)
Couvoir	81,5	0,0	50,5	31,0	9,4	0,1	0,0	0,4	21,1
Éleveurs industriels	1 237,0	0,0	721,3	515,8	99,6	108,1	0,0	42,5	265,5
"Gros" artisans	233,0	0,0	118,5	114,5	31,2	10,1	0,0	3,9	69,3
"Petits" artisans	128,2	0,0	77,7	50,5	0,0	0,6	0,0	1,6	48,3
Éleveurs bio	144,4	0,0	107,8	36,6	0,0	1,7	0,0	1,5	33,4
Distributeurs	2 247,7	0,0	1 921,9	325,8	112,9	74,5	1,3	18,8	119,6
Total Chaîne de valeur	2 273,0	0,0	1 200,5	1 072,5	253,1	195,1	1,3	68,7	555,5
				100%	24%	18%	0%	6%	52%

(*) d=a-c=e+f+h+g+i (**) équivalent au revenu net en l'absence de subvention directe

TABLEAU 12. PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE LA VA DIRECTE PAR ACTEUR, CV ŒUFS (MFCFP)

Avec des CI consolidées de 1,2 Md de FCFP, qui comprennent celles des producteurs et de la distribution (CI directes des distributeurs + achat des œufs aux éleveurs), la VA directe générée par la CV s'établit légèrement au-dessus d'1 Md de FCFP. Elle correspond en premier lieu aux excédents nets d'exploitation (52%), puis aux salaires (24%), aux impôts (18%) et aux amortissements (6%). Les éleveurs industriels et la distribution génèrent 78% de la valeur ajoutée. Les impôts et taxes permettent de dégager un transfert net de 195 MFCFP vers les finances publiques.

Les effets indirects estimés de la CV œufs sont liés aux activités des opérateurs hors filière (principalement les différents fournisseurs des consommations intermédiaires). Ils génèrent 476 MFCFP de VA additionnelle qui n'a pas pu être désagrégée entre ses différentes composantes faute d'information disponible (Tableau 13). Il en est de même pour une partie des CI hors CV.

Ainsi, en cumulant effets directs et indirects, la VA générée par la CV œufs s'élève à 1,55 Md de FCFP.

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux	
Importations	3,27	1486,73	1490	
CI non désagrégées		478,67	478,67	
Valeur ajoutée			VA totale	%
Salaires	253,14	0	253,14	16%
Taxes (+) et subventions (-)	193,88	-16,9	176,98	11%
Frais financiers	1,25	0	1,25	0%
Amortissement	68,65	0	68,65	4%
Résultat net	557,17	0	557,17	36%
VA non désagrégée		492,47	492,47	32%
VA sur l'ensemble de la CV	1074,1	475,57	1549,67	100%

TABLEAU 13. EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS DE LA CV ŒUFS (MFCFP)

2.2.2 Effets de la CV poulets de chair

La valeur de la production de viande de poulet de chair (qui comprend la valeur du poulet chez l'éleveur additionnée de la valeur de l'abattage) est de 890 MFCFP et de 1 065 MFCFP en incluant les deux couvoirs. Les CI consolidées de l'ensemble des acteurs s'établissent à 746 MFCFP ce qui dégage une VA directe de 768 MFCFP. Cette VA se répartit pratiquement à équivalence entre les

excédents nets et les salaires (38%), qui occupent une place plus importante que dans la CV œufs, puis entre les impôts (16%) et les amortissements (7%), supportés à 75% par les éleveurs industriels et les distributeurs (Tableau 14). Au total, les élevages industriels avec les abattoirs intégrés et la distribution représentent 76% de la VA. La CV dégage un transfert de 122 MFCFP pour les finances publiques.

A noter que la subvention accordée au GIE Merü permet d'assurer son équilibre (l'excédent net négatif est compensé et permet un revenu net très légèrement positif).

Acteur	Production a	Subventions b	Conso.. Inter. c	VA d(*)	Salaires e	Impôts et taxes f	Intérêts g	Amortissement h	Excédent net i	Revenu net j(**)
Couvoir	174,2	0,0	126,2	48,0	37,3	0,3	0,0	0,0	10,3	10,3
Éleveurs industriels	486,6	0,0	336,3	150,3	30,3	45,6	0,0	18,6	55,7	55,7
"Gros" artisanaux	163,3	0,0	66,9	96,4	8,1	23,3	0,0	5,2	59,8	59,8
Petits" artisanaux	107,2	0,0	84,5	22,7	0,0	0,2	0,0	0,0	22,5	22,5
Eleverus Merü	35,2	0,0	24,4	10,8	0,0	0,0	0,0	0,0	10,8	10,8
Abattoir Industriel	838,9	0,0	755,6	83,3	71,8	0,7	0,0	3,9	6,9	6,9
Abattoir Merü	51,6	10,3	46,4	5,1	9,0	1,0	0,0	5,1	-16,4	0,4
Distribution Viande	1 487,0	0,0	1 135,3	351,7	134,2	50,5	1,5	22,4	143,2	143,2
Chaîne de valeur	1 514,3	10,3	746,1	768,2	290,7	121,6	1,5	55,1	292,8	309,5
				99%	38%	16%	0%	7%	38%	

(*) d=a-c+e+f+h+i-b (**) j=i+b

TABLEAU 14. PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE LA VA DIRECTE PAR ACTEUR, CV POULETS DE CHAIR (MFCFP)

Les effets indirects estimés de la CV poulet de chair liés aux activités des opérateurs hors filière génèrent 209 MFCFP de VA additionnelle (Tableau 15) qui n'a pas pu être désagrégée.

	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux	
Importations	7,9	390,51	398,41	
CI non désagrégées		238,19	238,19	
Valeur ajoutée			VA totale	%
Salaires	290,7	0	290,7	30%
Taxes (+) et subventions (-)	111,29	23,84	135,13	14%
Frais financiers	1,49	0	1,49	0%
Amortissement	55,14	0	55,14	6%
Résultat net	309,55	0	309,55	32%
VA non désagrégée		184,88	184,88	19%
VA sur l'ensemble de la CV	768,17	208,72	976,89	100%

TABLEAU 15. EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS DE LA CV POULETS DE CHAIR (MFCFP)

En cumulant effets directs et indirects, la VA générée par la CV poulet de chair s'élève à 977 MFCFP.

2.2.3 Effets consolidés de la filière avicole

Au total, la filière avicole néo-calédonienne contribue pour 2,5 Mds de FCFP à la richesse du Pays (Tableau 16). 61% de cette valeur ajoutée proviennent de la CV œuf. Cette contribution est marginale puisqu'elle ne correspond qu'à 0,23% du PIB de la Nouvelle-Calédonie, estimé pour 2023 à 1 078 Mds (IEOM 2024). En revanche, la part de la filière dans le PIB agricole (2% du PIB du Pays) est beaucoup plus significative puisqu'elle est estimée à 5%.⁴¹

	Production	VA agricole	VA directe	VA indirecte	VA totale	Importations
CV œufs	1 824	748	1 073	476	1 548	1 490
CV chair	1 065	328	768	209	977	398
Filière avicole	2 889	1 076	1 841	684	2 525	1 888

TABLEAU 16. EFFETS CONSOLIDÉS DE LA FILIÈRE AVICOLE (MFCFP)

⁴¹La VA agricole des deux CV correspond aux VA générées par les couvoirs, les élevages et les abattoirs.

La filière avicole a une contribution négative mais marginale à la balance commerciale car elle n'exporte pratiquement pas⁴² alors qu'elle génère 1,9 Md de FCFP d'importations, soit 0,5% des importations totales. Ce poids des importations exprime la dépendance extérieure des deux CV pour ses consommations intermédiaires et en premier lieu l'alimentation du cheptel. Ces importations représentent cependant 75% de la VA consolidée de la filière.

2.3 Compétitivité et viabilité au sein de l'économie internationale

La situation des deux CV est très différente. La CV œufs est quasiment autosuffisante en œufs frais sachant que la part des ovoproduits est marginale. Des importations ont eu lieu dans la décennie 2010 et correspondaient au début des années 2020 à moins de 0,5% du marché. Pour la viande de poulet, le marché est approvisionné à 92% par de la viande congelée importée, la différence étant couverte par la production locale.

2.3.1 La CV œufs

La production locale est protégée par des droits de douane de 10% auxquels s'ajoutent 11% de taxe de soutien à la production agricole (TSPA). Les faibles importations enregistrées en 2022 et 2023 attestent d'un prix CAF relativement volatile de 19 FCFP/œuf en 2022 et 26 FCFP en 2023.

Avec un coût de revient calculé de 29 FCFP/œuf pour les éleveurs industriels, la compétitivité de la production est extrêmement fragile et inatteignable pour les autres catégories d'éleveurs dont les coûts unitaires sont supérieurs. En retenant un prix CAF moyen de référence de 23 FCFP/œuf (pour les années 2022 et 2023), le prix de vente magasin théorique d'œufs qui seraient importés sans droits de douane et taxes s'établirait à 36 FCFP/œuf, en prenant en compte un coût de distribution estimé à 13 FCFP/œuf, soit un écart de 16 FCFP/œuf avec le prix de vente moyen constaté (52 FCFP/œuf). Cet écart serait ramené à 12 FCFP en appliquant les droits de douanes et la TSPA.

La CV œufs n'est pas viable internationalement. Le coefficient de protection nominale s'établit à 1,6 et le coût en ressources intérieures est négatif (-12) puisque la valeur des salaires et du capital investi est supérieure à la valeur ajoutée dégagée en prix de parité. En l'absence de restrictions d'entrée et du fait de droits de douane relativement faibles, il serait possible de proposer à la vente des œufs importés. Les accords entre les plus gros producteurs et les GMS permettent cependant une offre d'œufs à prix discount, ce qui met en évidence l'existence de marges de manœuvre dans le régime actuel des prix.

2.3.2 La CV poulet de chair

La CV poulet de chair bénéficie d'une très forte protection de marché puisque la viande de poulet frais importée est taxée à 410% (droits de douane et TSPA). La conséquence est une quasi-absence d'importation de poulet frais (2 tonnes importées en 2022) qui permet de supporter une production locale destinée aux consommateurs les plus aisés.

Le prix CAF constaté en 2022 est de 419 FCFP/kg à comparer au prix moyen sortie abattoir estimé à 1250 FCFP/kg pour le poulet local. La CV n'est bien sûr absolument pas compétitive au plan international, mais cette comparaison est très théorique et le débat sur la compétitivité est peu

⁴² La seule exception est une exportation marginale mais régulière de poussins vers Wallis-et-Futuna et occasionnelle vers la Polynésie française. 7 200 poussins ont été exportés en 2023 selon la DAVAR.

pertinent puisque la protection relève d'un choix stratégique de défense d'une production locale de qualité.

2.4 Une contribution positive mais marginale à la croissance (question structurante 1)

Question Structurante 1: Quelle est la contribution de la chaîne de valeur à la croissance économique		INDICATEURS	RESULTATS
QC1.1	Les activités de la CV sont-elles rentables et durables pour les agents impliqués ?	Comptes de Production-Exploitation pour chaque type d'acteur	Cf. Tableau 10 et Tableau 11
		Résultat net d'exploitation par acteur/an (FCFP)	CV œufs Éleveur industriel : 78 087 400 Éleveur « gros » artisanal : 6 934 600 Éleveur « petit » artisanal : 1 659 470 Éleveur bio : 83 450 CV chair Éleveur industriel : 15 787 540 Éleveur « gros » artisanal : 12 405 160 Éleveur « petit » artisanal : 117 900 Éleveur GIE Merü : 540 258 Abattoir privé intégré : 1 872 680 Abattoir GIE : 595 000
		Rendement sur le chiffre d'affaires	CV œufs Éleveur industriel : 21% Éleveur « gros » artisanal : 30% Éleveur « petit » artisanal : 38% Éleveur bio : 23% CV chair Éleveur industriel : 11% Éleveur « gros » artisanaux : 37% Éleveur « petit » artisanal : 21% Éleveur GIE Merü : 31% Abattoir privé intégré : 1% Abattoir GIE : 1%
		Comparaison du revenu net des producteurs agricoles avec le salaire brut minimum interprofessionnel garanti (SMIG et SMAG en 2024) et le salaire brut moyen annuel (FCFP)	SMIG : 1 980 384 SMAG : 1 693 360 Salaire moyen CV œufs : SMAG Salaire moyen CV chair : SMAG
QC1.2	Quelle est la contribution de la CV au PIB ?	Valeur de la production finale de la CV (MFCFP)	CV œufs : 2 273 CV chair : 1 514
		VA directe (MFCFP, VA agricole)	CV œufs : 1 074 CV chair : 768
		VA totale (MFCFP)	CV œufs : 1 550 CV chair : 977

		Distribution de la VA totale par étape	CV œufs Couvoirs : 2% Éleveurs œufs : 46% Distributeurs œufs : 21% Fournisseurs (hors CV) : 31% CV chair Couvoirs : 5% Éleveurs chair : 29% Abattoirs : 10% Distributeurs chair : 36% Fournisseurs chair (hors CV) : 20% Cf. Tableau 12 et Tableau 14
		VA totale et ses composantes (MFCFP)	CV œufs Rémunération et Salaires : 253 (16%) Loyers de la terre : n.s Frais Financiers : 1 (0%) Taxes (-subventions) : 177 (11%) Amortissements : 69 (4%) Revenus d'exploitation : 557 (36%) VA non ventilée : 492 (32%) CV chair Rémunération et Salaires : 291 (30%) Loyers de la terre : n.s Frais Financiers : 1 (0%) Taxes (-subventions) : 135 (14%) Amortissements : 55 (6%) Revenus d'exploitation : 310 (32%) VA non ventilée : 185 (19%) Cf. Tableau 13 et Tableau 15
		VA Totale en pourcentage du PIB	CV œufs : 0,1% CV chair : 0,1%
		Taux d'intégration dans l'économie (VA totale / Production de la CV)	CV œufs : 57,5% CV chair : 64,5%
QC1.3	Quelle est la contribution de la CV au PIB du secteur agricole ?	VA des acteurs agricoles de la CV en pourcentage du PIB du secteur agricole	CV œufs : 2% CV chair : 2,6%
QC1.4	Quelle est la contribution de la CV aux finances publiques ?	Recettes pour le budget de l'Etat (MFCFP), uniquement sur la partie "production"	CV œufs : 193,88 CV chair : 111,29
		Dépenses pour le budget de l'Etat (MFCFP), uniquement sur la partie "production"	CV œufs : 16,9 CV chair : 23,84
		Solde pour le budget de l'Etat (MFCFP), uniquement sur la partie "production"	Recettes – dépenses CV œufs = 176,98 Recettes – dépenses CV chair = 116,58
QC1.5	Quelle est la contribution de la CV à la balance commerciale ?	Exportations de la CV (MFCFP)	0
		Importations totales (biens et services) de la CV (MFCFP)	CV œufs : 1 490 CV chair : 398
		Solde de la balance commerciale de la CV (MFCFP)	Exportations – importations œufs : -1 490 Exportations – importations chair : -398
QC1.6	La CV est-elle viable dans l'économie internationale ?	Coefficient de protection nominale (CPN)	CV œufs : 1,76 CV chair : 4,89
		Ratio de coût en ressources internes (CRI)	CV œufs : -12 CV chair : -1,6

3. Inclusivité de la croissance économique générée par la filière avicole

3.1 Participation des acteurs à la gouvernance des chaînes de valeur

L'analyse fonctionnelle a mis en évidence la faible participation des acteurs de la filière avicole à sa gouvernance, d'autant plus que les politiques publiques ciblées sont peu nombreuses et très segmentées. Pour de nombreux opérateurs des CV œufs et poulets de chair, les relations sont d'abord informelles, qu'il s'agisse des acheteurs consommateurs finaux pour la vente directe ou encore de certains distributeurs. En effet, à l'exception de quelques contrats de livraison signés par les plus gros producteurs avec des centrales d'achat, la distribution est souvent structurée autour de relations privilégiées et historiques avec certains distributeurs (boucheries, stations-services, chefs de rayons des supermarchés).

Les relations contractuelles entre opérateurs ne concernent que l'aval des CV avec une négociation entre les plus gros éleveurs et les distributeurs (prix de vente, ristournes et rétro-commissions). Les prix des œufs sont encadrés par des prix indicatifs dans le cadre du Bouclier qualité prix (BQP) mais dont le respect est très aléatoire. Dans le cas de la viande fraîche de poulet, le prix est libre, ce qui laisse le champ de négociation très ouvert.

Il existe trois organisations de producteurs. La première, le syndicat de la qualité avicole, regroupe les éleveurs de poules pondeuses et de poulets de chair. Il a pour mission de promouvoir et de soutenir l'aviculture locale, de défendre les intérêts de ses membres et de leur apporter un accompagnement. D'abord initiée pour l'élevage conventionnel par les producteurs industriels, cette organisation était peu active jusqu'ici, principalement à cause la concurrence entre éleveurs. Elle retrouve actuellement un second souffle avec de nouveaux éleveurs artisanaux dynamiques installés plutôt en brousse ou aux Iles. La deuxième concerne l'appui et la promotion de la production biologique et n'est pas spécifique à l'aviculture mais comprend des actions auprès des quelques producteurs d'œufs bio. Enfin, il est important de distinguer le cas du GIE Merü qui constitue une organisation de producteurs qui mutualisent les approvisionnements, l'accompagnement technique, l'abattage et la distribution sous une marque commune. Cette stratégie de mutualisation fait des émules et l'association des éleveurs de poules pondeuses des Iles, en particulier à Lifou, envisage de s'associer pour l'approvisionnement en nourriture et en poussins (particulièrement coûteux et contraignant du fait de la double insularité).

Ces organisations de nature différente ne jouent qu'un faible rôle dans l'organisation des CV qui repose essentiellement sur les relations interindividuelles plutôt que sur l'action collective. Il n'existe pas de plateforme interprofessionnelle. En revanche depuis 2024 certains producteurs participent à des réunions organisées par la chambre d'agriculture qui tente de redynamiser le syndicat des éleveurs avicoles afin de poursuivre le développement de la chaîne de valeur. Ces échanges suscitent un engouement certain et permettent aux plus petits éleveurs de partager leurs contraintes et d'y trouver des conseils et des solutions. La participation s'effectue sur la base du volontariat et mobilise les producteurs les plus dynamiques qui souhaitent « *faire bouger la filière* ».

Le SIVAP et la Chambre d'agriculture et de la pêche ont également organisé une campagne de recensement des aviculteurs en août 2025, pour mieux connaître les élevages et adapter les soutiens. Les gros éleveurs sembleraient moins intéressés du fait de leur position dominante, qui leur donne potentiellement une possibilité de lobbying auprès des pouvoirs publics et des élus du Pays.

3.2 Distribution des revenus et des emplois

Les CV œufs et poulets de chair distribuent respectivement 253 et 291 MFCFP de salaires (y compris les charges sociales patronales). Comparativement, la CV œufs est moins intensive en travail salarié (24% de la VA directe est du salaire) que la CV poulets de chair (39% de la VA). De fait, la CV poulets de chair génère près de 100 ETP chaque année pour un CA consolidé de 1,51 milliard FCFP quand la CV œufs en génère moins de 80 pour un CA de 2,27 milliards. Cette différence s'explique par un produit final plus complexe avec l'œuf en boîte d'un côté et la viande abattue et parfois découpée et en barquette de l'autre.

Acteur	MO temporaire	MO permanente non qualifiée	MO permanente qualifiée	Total en jours de travail	ETP
Couvoir	308	274	68	651	2,7
Éleveurs industriels	5 721	1 454	360	7 535	31,5
"Gros" artisanaux	2 051	228	113	2 392	10,0
"Petits" artisanaux	-	-	-	-	-
Éleveurs bio	-	-	-	-	-
Distributeurs	3 629	3 295	815	7 739	32,4
Total	11 709	5 252	1 355	18 316	76,6

TABLEAU 17. ESTIMATIONS DES EMPLOIS DIRECTS DANS LA CV ŒUFS EN 2023 (EN JOURS ET EQUIVALENT TEMPS PLEIN)

Autre différence entre les deux CV, 7% des salariés de la CV œufs sont qualifiés et les deux tiers sont temporaires, contre respectivement 12% et 55% pour la CV poulets de chair. Dans les deux cas, le poids de la distribution est supérieur à 40% des ETP salariés générés. Là encore les compétences spécifiques liées au produit (abattage, préparation, découpe des viandes) caractérisent la CV poulets.

Le modèle du GIE Merù se distingue par le faible nombre de salariés qui sont employés exclusivement par l'abattoir puisque la production est réalisée par de petits éleveurs familiaux individuels.

Plus largement, si l'on tient compte de l'intégration par certains éleveurs industriels des fonctions de couvoir et d'abattage, l'emploi salarié est fortement concentré, en écho à la concentration du cheptel et des volumes d'activité.

Acteur	MO temporaire	MO permanente non qualifiée	MO permanente qualifiée	Total en jours de travail	ETP
Couvoir	1 390	1 237	306	2 933	12,3
Éleveurs industriels	1 566	199	197	1 962	8,2
"Gros" artisanaux	675	75	37	788	3,3
"Petits" artisanaux	-	-	-	-	-
Éleverus Merù	-	-	-	-	-
Abattoir Industriel	2 619	2 330	576	5 525	23,1
Abattoir Merù	241	643	214	1 098	4,6
Distribution Viande	4 880	4 342	1 074	10 296	43,1
Total	11 371	8 826	2 404	22 602	94,6

TABLEAU 18. ESTIMATIONS DES EMPLOIS DIRECTS DANS LA CV POULETS DE CHAIR EN 2024 (EN JOURS ET EQUIVALENT TEMPS PLEIN)

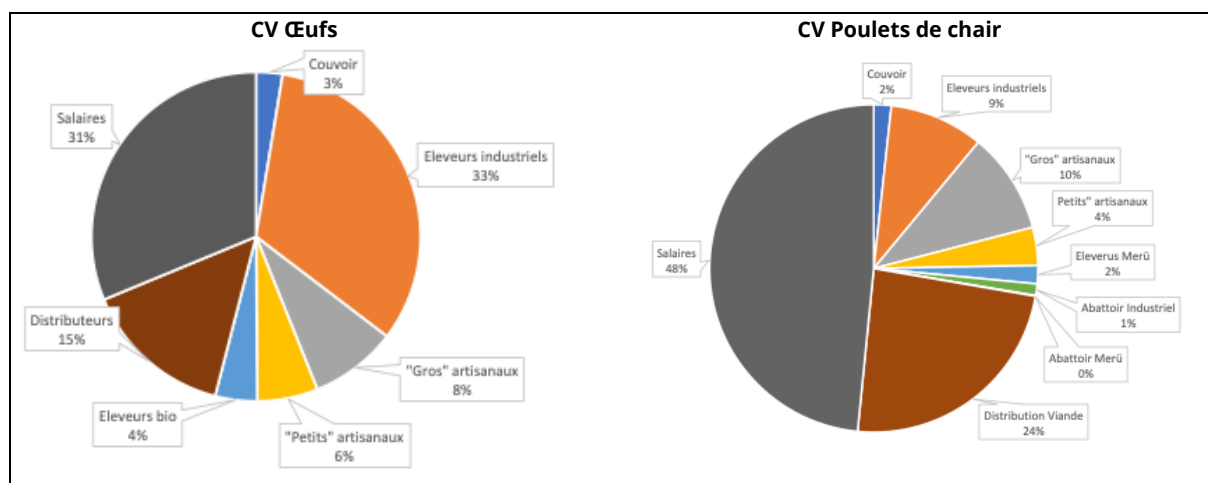
Les 180 emplois salariés de la filière avicole sont complétés par les emplois familiaux des élevages individuels dans la mesure où les entreprises avicoles salarient souvent leurs dirigeants. Il s'agit du chef d'exploitation et de ses aides familiaux éventuels.

Cependant, il n'est pas possible de mesurer précisément les emplois familiaux. En effet, selon la CAP-Nouvelle-Calédonie, les 400 élevages traditionnels sont souvent pluriactifs et c'est aussi le cas de nombreux professionnels. 15% de ces derniers contribuent aux 2 CV pour 8% des traditionnels, ce qui rend impossible la répartition des emplois familiaux entre CV œufs et poulets de chair.

Aux salaires versés par les deux CV s'ajoutent ceux provenant des fournisseurs de biens et services (effets indirects). Ceux-ci n'ont hélas pas pu être désagrégés lors de l'analyse de la VA indirecte. Ils peuvent cependant être estimés à 57 ETP pour la CV œufs et 25 ETP pour la CV poulets de chair⁴³.

Le nombre d'emplois salariés totaux de la filière avicole néo-calédonienne s'élèverait ainsi à 262 ETP soit 0,4% des 68 200 salariés du secteur privé du Pays.

La répartition des revenus directs des CV œufs et poulets de chair (salaires et résultats nets d'opération consolidés) témoignent de ces asymétries discutées tout au long de l'étude.



GRAPHIQUE 28. REPARTITION DES REVENUS DIRECTS ENTRE ACTEURS DES CV ŒUFS ET POULETS DE CHAIR

La CV œufs est fortement concentrée, avec un tiers des revenus nets captés par les éleveurs industriels (auquel on peut ajouter les 3% du couvoit). L'ensemble des autres éleveurs a une part non négligeable des revenus (18%) quand la distribution, dont les marges sont un sujet récurrent de discussion, capte 15%. Les salaires correspondent au tiers des revenus générés.

La répartition est très différente pour la CV poulets de chair. Ainsi les salaires distribués sont très largement majoritaires avec près de 50% des revenus nets. Si les éleveurs du GIE Merü ne captent que 2% des revenus, le GIE, du fait de ses choix de fonctionnement et d'intégration verticale de la CV, capte aussi une partie des revenus des couvoits, des salaires et du revenu net de l'abattoir⁴⁴. Si sa place est modeste, il permet de redistribuer des revenus à différentes catégories. Contrairement à la CV œufs, la distribution capterait près du quart des revenus nets mettant en évidence un poids qui est un sujet récurrent du débat local.

⁴³ En reprenant le ratio de 30% de la VA indirecte de la filière avicole pour la Polynésie française, où plusieurs paramètres macro-économiques et sectoriels sont du même ordre.

⁴⁴ Le revenu de l'abattoir du GIE est faible puisqu'il bénéficie d'une subvention provinciale d'équilibre.

3.3 Une croissance sectorielle inégalitaire marquée par l'asymétrie structurelle des élevages (question structurante 2)

Question Structurante 2: Cette croissance économique est-elle inclusive ?		INDICATEURS	RESULTATS
QC2.1	Comment les revenus sont-ils répartis entre les acteurs de la CV ?	Revenus VA ventilés (salaires et résultat net)	<p>CV œufs</p> <p>Couvoir CV œufs : 3%</p> <p>Éleveur CV œufs industriels : 48%</p> <p>Éleveur CV œufs artisanaux poussins : 11%</p> <p>Éleveurs CV œufs artisanaux poulettes : 5%</p> <p>Éleveur CV œufs bio et petits : 3%</p> <p>Distributeur : 30%</p> <p>CV chair</p> <p>Couvoir CV chair : 6%</p> <p>Éleveur Chair industriel : 20%</p> <p>Éleveur « gros » artisanaux : 12%</p> <p>Éleveur « petits » artisanaux : 3%</p> <p>Éleveur GIE Merü : 1%</p> <p>Abattoir chair indiv. : 11%</p> <p>Abattoir chair GIE : 1%</p> <p>Distributeur : 46%</p>
		Revenu agricole total (MFCFP)	-
		Montant total des salaires et des rémunérations (à chaque étape, pour toutes les activités - en valeur absolue MFCFP et en %)	<p>CV œufs</p> <p>Salaires : 253, 31%</p> <p>Couvoir : 21, 3%</p> <p>Éleveurs : 417, 51%</p> <p>Distributeurs : 120, 15%</p> <p>CV chair</p> <p>Salaires : 291, 48%</p> <p>Couvoir : 10, 2%</p> <p>Éleveurs : 149, 25%</p> <p>Abattoirs : 7, 1%</p> <p>Distributeurs : 143, 24%</p> <p>Cf. Graphique 28</p>
		Revenus totaux des groupes marginalisés et vulnérables	n.d
QC2.2	Quel est l'impact du système de gouvernance sur la répartition des revenus ?	Répartition des revenus nets entre les acteurs (hors salaires)	<p>CV œufs</p> <p>Couvoir CV œufs : 4%</p> <p>Éleveur CV œufs industriels : 48%</p> <p>Éleveur CV œufs artisanaux poussins : 12%</p> <p>Éleveurs CV œufs artisanaux poulettes : 9%</p> <p>Éleveur CV œufs bio et petits : 6%</p> <p>Distributeur : 21%</p> <p>CV chair</p> <p>Couvoir CV chair : 4%</p> <p>Éleveur Chair industriel : 18%</p> <p>Éleveur « gros » artisanaux : 19%</p> <p>Éleveur « petits » artisanaux : 7%</p> <p>Éleveur GIE Merü : 4%</p> <p>Abattoir chair indiv. : 2%</p> <p>Abattoir chair GIE : 0%</p> <p>Distributeur : 46%</p>
		Part (%) du prix producteur dans le prix final	<p>Œuf extra-frais : 89%</p> <p>Kg viande poulet : 50%</p>

QC2.3	Comment l'emploi est-il réparti le long de la CV ?	<p>Nombre d'emplois (emploi familial, indépendant et formel) à chaque étape de la CV (permanent/ temporaire, qualifié/non qualifié...)</p>	<p>CV œufs ETP salarié couvoir non qualifié : 2,4 ETP salarié couvoir qualifié : 0,3 ETP salarié production non qualifié : 39,6 ETP salarié production qualifié : 2 ETP salarié distribution non qualifié : 29 ETP salarié distribution qualifié : 3,4 Total : 76,6</p> <p>CV chair ETP salarié couvoir non qualifié : 11 ETP salarié couvoir qualifié : 1,3 ETP salarié production non qualifié : 10,5 ETP salarié production qualifié : 1 ETP salarié abattoir non qualifié : 24,4 ETP salarié abattoir qualifié : 3,3 ETP salarié distribution non qualifié : 38,6 ETP salarié distribution qualifié : 4,5 Total : 94,6</p> <p>Cf. Tableau 17 et Tableau 18</p>
		Emploi des femmes	nd

4. DURABILITE SOCIALE

L'analyse sociale passe par l'examen de six domaines affectant le bien-être social des acteurs de la chaîne de valeur avicole et plus largement de la société néo-calédonienne afin de comprendre si la chaîne de valeur est inclusive et socialement durable. Ces domaines couvrent les conditions de travail, les droits fonciers et l'accès à l'eau, l'égalité des sexes, la sécurité alimentaire et la nutrition, le capital social et les conditions de vie. Les informations recueillies sont utilisées pour répondre à 64 questions connexes qui permettent ensuite de construire un profil social (cf. annexes). Un enjeu clé en Nouvelle-Calédonie est le déséquilibre économique et social entre les trois provinces. Cependant, comme la plupart des grandes entreprises avicoles formelles sont situées en province du Sud, il est difficile de proposer une analyse d'ensemble sur la seule base des enquêtes. De plus, étant donné le faible nombre d'acteurs dans la chaîne de valeur, de nombreuses questions n'ont pu être traitées directement afin de respecter la confidentialité. Aussi des sources secondaires (sites internet officiels, documentation et articles de revues) ont-elles dûes être mobilisées.

4.1 Des conditions de travail encadrées et respectant les normes internationales

Les conditions de travail au sein de la CV sont analysées au travers du respect du droit du travail formel. Pour cela nous regarderons le respect de la liberté syndicale, du travail des enfants, de la sécurité au travail et de l'attractivité de l'emploi dans le secteur.

L'analyse fonctionnelle a permis d'identifier la taille et la structure des différents types de producteurs d'œufs et de volaille et leur recours à la main-d'œuvre salariée. Beaucoup de petits producteurs artisanaux dépendent fortement de la main-d'œuvre familiale, qui n'est pas couverte par la législation du travail.

4.1.1 Respect des droits du travail

La Nouvelle-Calédonie est signataire des six conventions internationales fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT)⁴⁵ ratifiées à plusieurs reprises entre 1954 et 1986⁴⁶. Le code du travail de la Nouvelle-Calédonie, modifié en 2021, est aligné sur le droit du travail français qui prévoit un salaire minimum garanti et une durée maximale hebdomadaire de travail. Ce code protège les droits, garantit un traitement équitable des employés et vise à fournir un environnement de travail stable et équitable. Les employeurs doivent respecter strictement ces réglementations pour assurer la conformité et favoriser des relations positives avec les employés. Les dispositions légales couvrent le contrat initial, les conditions de travail journalières, la santé et la sécurité, la cessation d'emploi, ainsi que les mécanismes de résolution des litiges.

La France est signataire du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) qui reconnaît le droit de toute personne de bénéficier de conditions de travail justes et

⁴⁵C029 Convention sur le travail forcé (1954) ; C087 Liberté syndicale et protection du droit syndical (1954) ; C098 Droit d'organisation et de négociation collective (1974) ; C100 Égalité de rémunération (1974) ; C105 Abolition du travail forcé (1974) et C111 Discrimination (emploi et profession) (1986). Il ne semble pas avoir signé la Convention sur l'âge minimum (1973) ni la Convention sur les pires formes de travail des enfants (1999).

⁴⁶ https://normlex.ilo.org/dyn/nrmlx_en/f?p=1000:11200:0::NO:11200:P11200_COUNTRY_ID:103684

favorables, y compris : a) une rémunération qui assure à tous les travailleurs, au minimum, (i) une rémunération équitable et une rémunération égale pour un travail de valeur égale sans distinction d'aucune sorte, notamment la garantie pour les femmes de conditions de travail qui ne soient pas inférieures à celles des hommes, avec un salaire égal pour un travail égal, et (ii) une vie décente pour eux-mêmes et leur famille, conformément à celle-ci ; b) des conditions de travail sûres et saines ; c) l'égalité des chances pour tous d'être promu à un grade supérieur approprié, sans autre considération que l'ancienneté et la compétence ; d) le repos, les loisirs et la limitation raisonnable de la durée du travail et les congés payés périodiques, ainsi que la rémunération des jours fériés.

En Nouvelle-Calédonie, le nombre de personnes formellement employées dans le secteur de la volaille est très faible. Les trois plus grandes entreprises avicoles emploient chacune entre 10 et 25 travailleurs. La plupart des petites entreprises de production avicole artisanale font appel à la main-d'œuvre familiale. Quelques entreprises d'amont et d'aval, telles que les usines d'aliments pour animaux, la transformation des œufs et les deux abattoirs, ont également des employés salariés.

La liberté syndicale est autorisée, mais les cadres de négociation collective dans le secteur agricole sont limités et aucun n'est répertoriés sur le site web de l'OIT. En septembre 2024, le gouvernement a examiné un projet de loi visant à renforcer la représentativité des organisations d'employeurs qui permettrait d'accorder aux syndicats patronaux le pouvoir de négocier des conventions collectives. L'un des principaux changements est l'introduction d'un nouveau critère de représentativité : un minimum de 10 % d'audience syndicale, mesuré annuellement en fonction des entreprises adhérentes, des salariés sous le régime de la sécurité sociale de la Nouvelle-Calédonie et de l'autonomie financière de l'organisation. La loi suggère également un meilleur cadre pour la capacité de négociation, y compris les membres individuels des employeurs, et fera l'objet d'une phase pilote d'un an pour évaluer les impacts potentiels.⁴⁷

Tous les contrats de travail formels doivent répondre aux exigences du code du travail de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit du contrat initial, des conditions de travail journalières, de la santé et de la sécurité, de la cessation d'emploi, ainsi que des mécanismes de résolution des litiges. Aucun cas de travail forcé n'a été signalé. Les employeurs rencontrés sont fiers que bon nombre de leurs employés leur soient fidèles. Les grandes entreprises du secteur recrutent à l'aide d'offres d'emploi publiées sur leur site web.

La loi néo-calédonienne interdit les discriminations dans l'emploi lors du recrutement, de l'embauche, de la formation, de la promotion, de la rémunération et du licenciement. Les salariés qui estiment avoir été victimes de discrimination peuvent exercer des recours par différents moyens, notamment les procédures internes de l'entreprise, l'inspection du travail ou les tribunaux. Dans les affaires de discrimination, la charge de la preuve incombe à l'employeur qui doit démontrer que sa décision était fondée sur des raisons objectives et non discriminatoires.

Résider dans la municipalité de l'entreprise qui recrute peut cependant être un atout lors de l'embauche. Les entreprises ont souligné qu'un grand nombre de leurs employés étaient originaires des tribus alentours. Pour ces entreprises, le recrutement localisé permet de renforcer son intégration sociale dans la commune et favoriser la paix sociale. Invoquant la nature physique d'une grande partie du travail dans le secteur, les entreprises ont déclaré que certains emplois plus physiques étaient généralement confiés aux hommes, tandis que les postes de bureau et de laboratoire avaient tendance à attirer les femmes.

Des exigences particulières peuvent être mentionnées dans les offres d'emploi afin de protéger à la fois les employés et l'employeur. C'est le cas, par exemple, de la nécessité d'avoir un permis de

⁴⁷ <https://oceaniacommons.net/artifacts/16456904/communiqu%C3%A9-de-presse-projet-de-loi-du-pays-deliberation-du-congres-une-plus-grande-legitimite-pour-la-representativite-patronale-des-criteres-objectifs-pour-la-representativite-patronale/17341654/>

conduire, même si le poste n'implique pas de conduire. Il s'agit de s'assurer que les employés seraient conformes à la loi s'ils conduisaient un véhicule pour se rendre au travail.

4.1.2 Travail des enfants

En Nouvelle-Calédonie, la scolarisation est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, cependant le taux de décrochage scolaire est une préoccupation clairement identifiée par le Vice-Rectorat (en charge de l'enseignement secondaire) qui a développé une approche visant à réduire le taux de décrochage des jeunes sans qualification ni diplôme.⁴⁸ Les enfants peuvent aider leurs parents dans les tâches agricoles avant ou après l'école ou pendant les vacances. Plusieurs grandes exploitations du secteur sont familiales, l'actuel patron ayant repris la structure créée par ses parents et ayant grandi en donnant un coup de main autour de la ferme pendant les week-ends et les vacances scolaires. Le livre IV du nouveau code du travail néo-calédonien traite et vise à empêcher le travail des enfants. Il interdit le recrutement d'enfants et comprend des dispositions visant à aider les enfants qui se trouveraient dans une situation de travail de fait à opérer leur transition vers l'éducation.

Ainsi, les enfants ne peuvent pas être légalement employés avant l'âge de 16 ans et des conditions spéciales sont en place jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 18 ans. Le Code du travail de la Nouvelle-Calédonie interdit le travail formel des enfants et des jeunes de moins de 18 ans dans des travaux de nuit ou dans des conditions dangereuses.

4.1.3 Santé et sécurité au travail

Le code du travail de la Nouvelle-Calédonie intègre la santé et la sécurité au travail (le livre II, titre VI fixe les prescriptions en matière de santé et de sécurité au travail). Les employeurs ont l'obligation légale d'assurer la santé et la sécurité de leurs employés sur le lieu de travail. Il s'agit de prendre toutes les mesures nécessaires à la prévention des risques professionnels, notamment l'évaluation des risques, la mise en œuvre d'actions de prévention, l'information et la formation des employés, et la mise en place de procédures d'urgence adaptées.

Ces mesures devraient être adaptées pour tenir compte spécifiquement des risques dans la chaîne de valeur de la volaille auxquels les travailleurs peuvent être exposés. Il s'agit notamment du travail manuel lié à l'alimentation des animaux et à l'évacuation des cadavres. Selon l'organisation de conformité agricole CXCS du Royaume-Uni⁴⁹. Les travailleurs des poulaillers sont exposés à des risques chimiques et biologiques associés à la manipulation d'oiseaux vivants et à la respiration de particules en suspension dans l'air appelées poussière de volaille⁵⁰, qui peuvent causer des maladies respiratoires, mais aussi à la chaleur et l'humidité, qui sont encore plus fortes sous les tropiques. La composition de la poussière de volaille dépend du système technique de production, du type de bâtiment et d'équipement, du type et de l'âge des oiseaux et de l'activité de travail elle-même (enlèvement des déchets, nettoyage des cages et des poulaillers après l'abattage, manipulation, inspection, vaccination). Certains de ces composants, tels que les acariens et la poussière de résineux, sont des asthmagènes connus (substances capables de provoquer de l'asthme professionnel). Les personnes travaillant avec de la volaille pourraient aussi être exposées à la salmonelle et aux campylobactéries présentes dans les excréments de poulet, ainsi qu'à la grippe aviaire (H5NI). Le personnel des abattoirs peut être exposé à des maladies d'origine alimentaire, en particulier à des

⁴⁸ <https://www.ac-noumea.nc/spip.php?article1864>

⁴⁹ <https://cxcs.co.uk/agriculture/blog/poultry-dust-and-the-risks-involved/>

⁵⁰ Mélange de particules organiques et inorganiques, d'excréments, de plumes, de squames (matière cutanée), d'acariens, de bactéries, de champignons, de spores fongiques et d'endotoxines, selon le type d'oiseaux et le moment du cycle de croissance ou de production

agents pathogènes comme Campylobacter et Salmonella. Ces derniers peuvent contaminer les employés qui se sont blessés même de manière superficielle, lorsque les plaies sont en contact avec le sang des animaux ou des surfaces souillées

4.1.4 Attractivité

Les travailleurs du secteur agricole formel reçoivent un salaire minimum garanti pour une durée de 169 heures par mois. En Nouvelle-Calédonie, le SMAG (salaire minimum agricole garanti) était en vigueur jusqu'en janvier 2024. Désormais il est prévu que les salaires s'alignent progressivement sur le SMG (salaire minimum garanti) au moins jusqu'en janvier 2027 pour tenter de renforcer l'attractivité d'un secteur agricole qui peine à recruter des travailleurs. Le SMAG s'élevait à 164 000 FCFP par mois (499 €/mois) contre 167 602 F CFP brut pour le SMG (en juillet 2025).

Les employés ont droit à cinq semaines de vacances par an. Un certain nombre de prestations supplémentaires peuvent être versées, telles que le treizième mois ou des aides pour la rentrée ou les fêtes de fin d'année.

Travailler dans sa propre municipalité avec des collègues et employeurs d'origine similaire peut être une proposition attrayante. Cependant, d'autres secteurs tels que l'exploitation minière, l'industrie métallurgique, le transport, le tourisme, le commerce ou l'administration peuvent offrir des opportunités plus rémunératrices ou intéressantes. Les jeunes ne seraient généralement pas attirés par le travail dans le secteur de la volaille en raison du taux de rémunération jusqu'ici plus bas, de conditions de travail difficiles et de tâches multiples allant du nettoyage des poulaillers à la collecte manuelle des œufs, en passant par la réparation de l'équipement et la disponibilité pour travailler les fins de semaine.

En conclusion, le respect des droits du travail en Nouvelle-Calédonie est élevé. Les travailleurs ayant un emploi formel dans le secteur de la volaille sont rémunérés conformément à la législation sur le salaire minimum et disposent d'un contrat de travail. Cependant, les opportunités d'emploi sont limitées par la taille du secteur et l'attractivité est faible eu égard aux tâches à effectuer. Quelques jeunes sont eux-mêmes exploitants, mais il s'agit généralement d'une activité indépendante à temps partiel dans laquelle les droits des travailleurs formels ne s'appliquent pas et où d'autres sources de revenus sont nécessaires.

1. CONDITIONS DE TRAVAIL	
1.1 Respect des droits du travail	Substantiel
1.2 Travail des enfants	Substantiel
1.3 Sécurité au travail	Modéré/Faible
1.4 Attractivité	Modéré/Faible

4.2 Droits fonciers et accès à l'eau

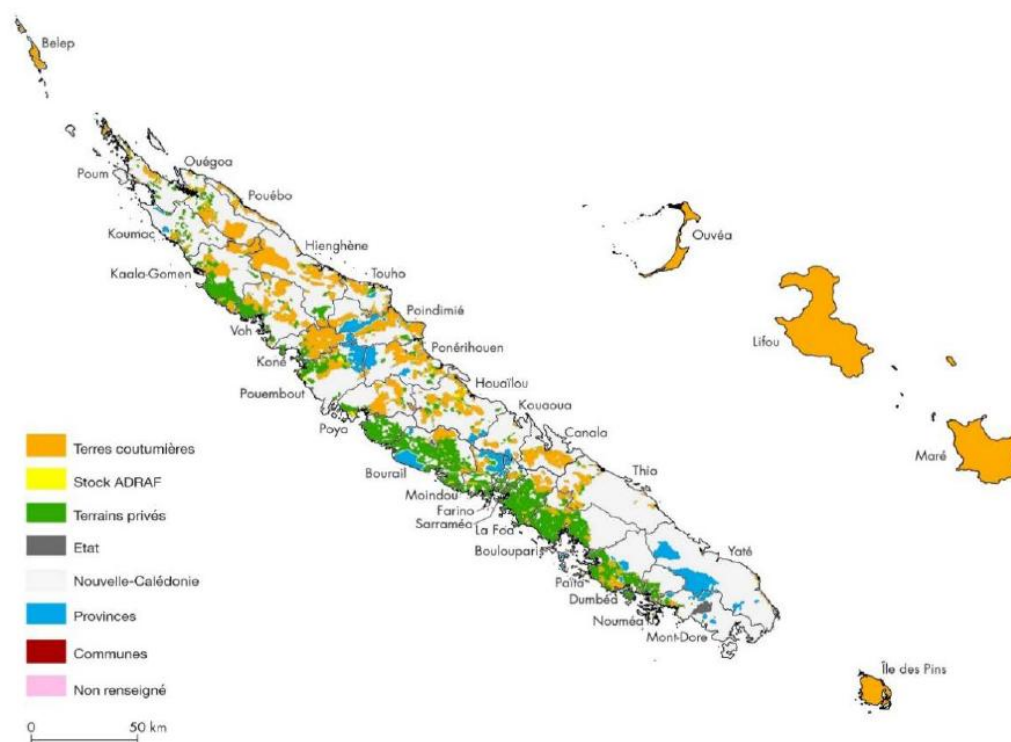
4.2.1 Accès à la terre

L'accès à des terres assorties de droits fonciers durables est identifié comme un problème pour le secteur agricole en général et le secteur de la volaille en particulier, pour toute une série de

raisons et de circonstances historiques différentes. Les systèmes coutumiers de propriété foncière et de tenure sont très différents de ceux des formes de tenure publique ou en pleine propriété, et il est parfois compliqué de les intégrer dans l'utilisation formalisée des terres.

En Nouvelle-Calédonie, les terres coutumières représentent 27 % du total, les terres privées 16 % et les terres publiques 56 % (Carte 4). Les GDPL (Groupements de Droit Particulier Local) ont été introduits dans le cadre des réformes qui ont suivi les Accords de Matignon, afin de combler le fossé entre la coutume et le développement et de donner aux tribus des droits fonciers formels et de faciliter l'accès à l'investissement et la formation de Groupements d'Intérêt Economique (Cassouret et Salenson, 2020).

Le GIE Merü en province du Nord en est un exemple puisque son abattoir est situé sur GDPL. Sans cette forme juridique, la propriété des actifs établis sur les terres coutumières est parfois fragilisée. Les régimes fonciers coutumiers permettent à de nombreuses personnes d'accéder aux cultures vivrières, mais peuvent ne pas convenir aux entreprises, notamment à l'élevage de volailles, où des investissements dans des bâtiments et des garanties de prêt sont nécessaires. Néanmoins, plusieurs exemples d'élevage de poules pondeuses en cours de lancement ont été rencontrés, notamment aux Iles Loyauté. L'engouement pour cette activité ne semblait pas freiné par les enjeux fonciers, les entrepreneurs en question disposaient des autorisations foncières nécessaires à leur investissement avec l'appui de la puissance publique (province, ICAP) et/ou des structures fournissant du microcrédit comme l'ADIE.



Source : ADRAF & DITT, MAJ 01/05/2018

CARTE 4. REPARTITION FONCIERE : UNE TRIPARTITION ENTRE TERRES COUTUMIERES, PRIVEES ET PUBLIQUES.

Dans le secteur privé, l'accès à la terre pour démarrer ou diversifier une activité agricole est problématique, notamment pour les plus jeunes. Les terres privées sont peu nombreuses et leur prix a augmenté, d'autant que plusieurs éleveurs ont regretté le manque de contrôle sur leur

utilisation, de sorte que des terres agricoles peuvent être vendues à des fins récréatives ou résidentielles.

Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (VGGT) promeuvent une gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, des pêches et des forêts, en ce qui concerne toutes les formes de régime foncier : publique, privée, communautaire, autochtone, coutumière et informelle. Publié par la FAO en 2012, leurs principaux objectifs sont d'atteindre la sécurité alimentaire pour tous et de soutenir la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Les VGGT visent à contribuer à l'instauration de moyens de subsistance durables, à la stabilité sociale, à la sécurité du logement, au développement rural, à la protection de l'environnement et au développement social et économique durable. Ils sont censés bénéficier à tous les peuples de tous les pays, bien que l'accent soit mis sur les personnes vulnérables et marginalisées. Ils établissent des principes et des normes internationalement acceptées pour les pratiques de gouvernance responsable des régimes fonciers. Ils fournissent également un cadre que les États peuvent utiliser lorsqu'ils élaborent leurs propres stratégies, politiques, lois, programmes et activités. Ils permettent aux gouvernements, à la société civile, au secteur privé et aux citoyens de juger si les actions qu'ils proposent et celles d'autres personnes constituent des pratiques acceptables.

Les activités d'occupation et de réaffectation des terres en Nouvelle-Calédonie sont antérieures aux VGGT. Les modèles fonciers coutumiers et européens ont fonctionné en parallèle dès le début de la colonisation, suite à l'accaparement des terres par les colons et au déplacement forcé des populations kanak dépendantes de l'agriculture vers des « réserves ». Celles-ci étaient constituées de terres pour la plupart infertiles, isolées et escarpées dans la partie nord et est de l'île principale (Grande Terre) et sur l'ensemble des îles Loyauté. Ce « dualisme historique » a été au cœur d'un long débat politique et des exigences du mouvement indépendantiste kanak pour récupérer ses terres et sa souveraineté. Depuis la fin des années 1970, la réattribution de terres aux clans kanak par l'État par l'intermédiaire de l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), a été un axe important de la politique foncière et du rééquilibrage. Cependant, un problème clé est le fait que les normes européennes importées mettent moins ou pas l'accent sur la dimension communautaire et sur les biens communs. Ces deux représentations du foncier (relation vs propriété), dans l'histoire moderne de la Nouvelle-Calédonie, sont deux approches rarement conciliées et qui ont provoqué des conflits indicibles (Batterbury et al. 2024)

Le GDPL a été choisi pour devenir la principale structure juridique de réception des attributions foncières, avec l'objectif de combiner vie coutumière et développement économique. La composition du GDPL lui permet de traverser le « dualisme historique » : il doit respecter les relations coutumières entre les clans, même lorsque certains membres du clan résident ailleurs, comme c'est souvent le cas en Nouvelle-Calédonie. En tant que personne morale, inscrite au registre du commerce, le GDPL est également adapté à l'activité économique et capable de mener des projets touristiques, de développement agricole, d'opérations industrielles et d'autres activités. La forme juridique des GDPL a permis le passage du foncier d'un régime de propriété privée à un régime de propriété entièrement coutumier bien établi dans les communautés kanak. Ce basculement s'est produit en 1999, lorsque la loi organique issue de l'Accord de Nouméa a créé la catégorie des terres coutumières, à côté des terres privées et publiques. La pression du développement (péri-)urbain autour des grands centres urbains de la Grande Terre, et la crainte que des terres ne soient vendues à des investisseurs privés ont conduit à ce que les GDPL aient un statut plus concret. L'attribution des terres aux clans a été dissociée des résultats démontrables du développement économique, et l'ADRAF n'attribue plus les terres selon des critères économiques. La motivation politique était de reconnaître les relations étroites des clans kanak avec la terre, en reconnaissant les légitimités foncières coutumières. Entre 1988 et 2019, le

L'ADRAF a procédé à près de 950 attributions couvrant une superficie de plus de 130 000 ha, dont 99 000 ha sont allés aux GDPL. Aujourd'hui, un certain équilibre a été atteint, bien qu'il y ait encore des différends et des revendications non résolues.

Les entreprises avicoles formelles et les entreprises impliquées dans le secteur sont situées sur des terres privées. Le GIE Merü opère sur des terres coutumières dans le cadre d'un GDPL (abattoir et couvoir), mais pour les éleveurs associés au GIE cela peut varier, certains sont sur terre de réserve, d'autres sur GDPL. Le plus souvent, les éleveurs du GIE Merü installent leur élevage à proximité de leur domicile afin de faciliter la surveillance et les soins aux animaux.

En raison des contraintes de production décrites dans l'analyse fonctionnelle, il est peu probable qu'un investissement à grande échelle dans l'industrie avicole se produise. De plus l'aviculture peut être développée sur des surfaces limitées. Il est peu probable que la quantité de terres nécessaires à la mise en place d'une production avicole commerciale dépasse cinq hectares.

L'information sur le foncier est transparente. L'ADRAF gère un site web complet⁵¹ dans lequel elle présente toutes les procédures relatives à l'attribution des terres coutumières, y compris les propriétés dites « dures » dont l'attribution n'est pas réalisable à court terme en raison d'un manque de consensus local. Ce stock « dur » représente 87 % du stock total de l'Agence en termes de surface. 90 % des biens de la souche « dure » font l'objet de litiges, voire de conflits impliquant les autorités coutumières (grandes chefferies, chefferies, etc.), les structures coutumières (clans, tribus), ou encore les membres d'un même clan. Ces conflits ont pour origine des rivalités entre des personnes (qu'il s'agisse d'un conflit de reconnaissance d'autorité, d'appartenance à un clan, de transmission de droits fonciers, etc.) ou de territoire (confrontation entre deux légitimités, entre deux histoires). Certaines terres sont occupées sans titre, ce qui complique la situation et cristallise les tensions entre les protagonistes concernés. L'ADRAF gère ces situations à travers des cycles de discussion dans lesquels les facteurs humains et le temps priment. Comme ces facteurs sont, par définition, difficiles à contrôler, les dossiers de litige foncier fonctionnent dans un délai indéfini. Ils avancent par à-coups, par cycles (chaque cycle peut nécessiter des dizaines de réunions ou de contacts sur une période de plusieurs mois).

Dans les processus de réattribution du foncier, le niveau de participation et de consultation dans la prise de décision est plutôt élevé puisque L'ADRAF rapporte que l'attribution des terres coutumières peut nécessiter des dizaines de réunions ou de contacts sur des périodes de plusieurs mois, car toutes les parties prenantes doivent être identifiées et trouvées, puis accepter la proposition. Ce dernier point démontre la volonté de respecter le consentement préalable des parties prenantes concernées.

Selon l'ADRAF, les revendications territoriales ont abouti à des situations très différentes pour les clans et les familles concernés :

- la création d'une nouvelle superficie foncière propre par l'attribution à des clans ou à des GDPL claniques,
- l'élargissement de l'espace commun de leur lieu de résidence par des extensions de réserves ou des attributions à des GDPL tribaux,
- le rétablissement d'un lien symbolique et juridique avec une terre d'origine (cas des clans déplacés).

En raison des contextes locaux, certains clans ont pu bénéficier de leur propre espace tandis que d'autres ont vu l'espace de leur tribu de résidence s'étendre. La perception qu'ont les individus de la satisfaction de la revendication de leur clan ne sera donc pas la même, en particulier dans les zones où les antagonismes coutumiers n'ont pas permis de clarifier les droits fonciers internes

⁵¹ <https://www.adraf.nc/la-reforme-fonciere/stock-adraf>

après l'attribution. Lorsqu'il y a des conflits internes, les possibilités d'accès à la terre sont réduites, dans l'attente de la résolution du litige. Ainsi, le niveau de satisfaction ressenti est très variable, tant au niveau des clans et des familles qu'au niveau individuel.

Si le site web de l'ADRAF fournit des détails sur ses procédures concernant l'attribution coutumière des terres, l'utilisation des terres est traitée au niveau provincial. La Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire et la Direction de l'Aménagement du Territoire de la Province Nord et la DAF de la Province Sud s'occupent des questions et des interrogations relatives aux terrains privés.

4.2.2 Accès à l'eau

En Nouvelle-Calédonie, 97 % de la population totale a accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité. Des forages sont utilisés pour les propriétés éloignées et pour le bétail. Certaines régions sont toutefois confrontées à des pénuries d'eau. 12 % de la population du nord-ouest de la Grande Ile n'a pas accès à l'eau potable. L'île de Lifou dépend fortement de l'eau de pluie qui s'infiltre à travers le sol calcaire et forment ainsi des lentilles d'eau douce, particulièrement vulnérables aux pollutions. Aux Iles, les eaux souterraines sont la seule source d'eau potable et d'eau à des fins agricoles. Les pressions sur les ressources en eau de Lifou sont actuellement faibles en raison de la dispersion de la population, de la petite taille des exploitations agricoles et de la quasi-absence d'activité industrielle. L'accès à l'eau pour l'élevage de volailles se fait alors par le réseau AEP ou par des forages. Sur l'île d'Ouvéa, il y a trois usines de dessalement, mais les gens collectent et stockent l'eau de pluie. Dans les trois territoires des îles, les services agricoles et les associations d'appui à l'agriculture encouragent la population à pratiquer une agriculture durable pour préserver la ressource en eau. Les agriculteurs et la population des îles sont déjà sensibles à ces questions, les messages promus suscitent ainsi plutôt l'adhésion.

En conclusion, l'accès à la terre est un sujet sensible pour les habitants de la Nouvelle-Calédonie. Pour la population kanak, la terre contribue à définir leur identité à travers leurs liens anciens aux lieux. Lorsque ces liens aux lieux et récits sont conflictuels ou moins bien connus, l'accès au foncier peut être difficile pour certains groupes. Surtout, les activités économiques menées sur foncier coutumier sont toujours inscrites dans un faisceau de normes et de relations censées les réguler. Ces normes et obligations sociales peuvent parfois compliquer la mise en œuvre de projet de développement économique à vocation très marchande. La propriété foncière pour l'agriculture extensive et l'élevage sur les terres plus plates et plus productives est un aspect important de la vie de nombreux éleveurs d'origine européenne. Pour l'accès à l'eau et les enjeux de pollution, la chaîne de valeur de la volaille est trop petite pour avoir un impact autre qu'au niveau individuel. Les plus grosses exploitations sont soumises à une réglementation stricte ICPE et font l'objet de contrôle régulier afin de limiter les perturbations (partie 7 ; sur la durabilité environnementale). Finalement, les principales préoccupations sont l'accès aux services de soutien – crédit, formation, carte d'agriculteur, respect des normes de production et de commerce et des marchés – qui concerne tout le monde. Les jeunes ont du mal à accéder à la terre pour créer des entreprises agricoles.

2. DROITS SUR LES TERRES ET LES EAUX	
2.1 Respect des VGGT	n/a
2.2 Transparence, participation et consultation	Substantiel
2.3 Équité, indemnisation et justice	Modéré/Faible

4.3 Égalité entre les sexes

La Nouvelle-Calédonie a un degré relativement élevé d'égalité des sexes et la loi accorde aux femmes l'égalité des droits et l'égalité des chances. Toutefois, selon ONU Femmes (non daté)⁵², en décembre 2020, seuls 1,7 % des indicateurs nécessaires au suivi des Objectifs de développement durable (ODD) dans une perspective de genre étaient disponibles pour la Nouvelle-Calédonie.

4.3.1 Activités économiques

Le taux d'activité des femmes (la proportion de la population âgée de 15 ans et plus qui est économiquement active) s'établissait en 2019 à 57%, contre 63% pour les hommes. La participation des femmes au marché du travail a nettement augmenté depuis les années 1990.

Selon l'ISEE (2019), même s'ils se sont réduits, des écarts en termes d'accès aux postes à responsabilité, de qualité des emplois et de salaire demeurent. A diplôme équivalent, les salaires des femmes sont inférieurs. Les femmes ont gagné en moyenne 328 000 FCFP nets par mois (EQTP) contre 360 000 FCFP pour les hommes en 2019, soit un écart de 8,9 % (ISEE, 2019). Pourtant, les femmes sont généralement plus qualifiées : 26 % des femmes ont un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 22 % des hommes.

Dans le secteur avicole, il est apparu que les femmes, pouvaient être moins présentes de certains segments de la chaîne de valeur, bien qu'il existe des tâches, telles que le travail dans les couvoirs, où les personnes concernées ont tendance à être des femmes.

Néanmoins, les femmes sont quelque peu actives en tant que directrices, employées et propriétaires d'entreprises artisanales et de détaillants (marchés ruraux et foires). Les femmes dirigent leurs propres exploitations de production artisanale d'œufs, qui approvisionnent des supermarchés locaux et spécialisés (à Lifou, beaucoup de femmes sont impliquées dans la chaîne de valeur des œufs) ; elles sont aussi impliquées en tant que directrices de grandes entreprises avicoles ; elles participent à l'organisation de l'établissement des normes biologiques et à la fourniture de formations dans l'élevage de poulets fermiers.

Surtout, il ressort que l'aviculture a un atout pour le démarrage d'une nouvelle activité : ses coûts pour la production d'œufs avec des volailles en plein air et à petite échelle sont relativement faibles. Les exploitations détenues par les femmes sont principalement de petites unités.

4.3.2 Accès aux ressources et aux services

Les femmes peuvent hériter de biens et d'entreprises privées ou les acheter si elles en ont les moyens. Les femmes kanak peuvent, selon les endroits, rencontrer des difficultés pour avoir accès à du foncier ou détenir leurs moyens de production, mais des solutions sont négociées localement. Nous avons pu rencontrer plusieurs femmes travaillant sur terre coutumière et déclarant posséder les biens qui s'y situent.

Les femmes peuvent posséder, acheter ou hériter de terres privées. Les droits des femmes à l'héritage des terres coutumières sont inférieurs à ceux des hommes. Les terres coutumières appartiennent aux hommes, mais elles sont transmises par l'oncle maternel. Ce ne sont pas les fils du propriétaire qui héritent de sa terre, mais les fils de sa sœur (Cottingham 2018).

⁵² <https://data.unwomen.org/country/french-polynesia>

Il peut être plus difficile pour les femmes d'accéder à des prêts d'investissement plus importants auprès des banques commerciales si elles n'ont pas suffisamment d'actifs pour se garantir. L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) entend répondre à ces difficultés. Elle octroie des prêts aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Il aide à résoudre les problèmes qui touchent les communautés kanak en débloquent un soutien financier et un mentorat d'affaires pour les petits entrepreneurs. L'Adie s'adresse en particulier aux femmes entrepreneures, qui rencontrent plus d'obstacles que leurs homologues masculins dans la création et la direction d'entreprises. L'association a une forte présence grâce à son réseau de onze bureaux dans les trois provinces y compris toutes les îles Loyauté. La création d'une unité mobile dans la municipalité de Canala, dans la province du Nord, en 2020 a contribué à doubler le nombre de petites entreprises dirigées par des femmes dans la région.

En matière d'appui et de formation professionnelle, les femmes ont accès à tous les mécanismes en vigueur au travers des provinces, de la CAPNC, de l'Adie ou du CFPPA.

Dans le cadre d'une entreprise sociale, telle que Gie Merü, ou d'un projet tel que le projet Protège de l'UE, les femmes ont un accès égal aux services de la chaîne de valeur de la volaille, qui comprennent la vulgarisation, la fourniture d'intrants et la fourniture de services (fourniture et livraison de poussins, d'aliments, de logement).

Les femmes productrices d'œufs peuvent prétendre à une carte d'agriculteur de la Chambre d'agriculture, qui autorise leur titulaire à bénéficier de certaines réductions et de certains services, y compris la formation.

4.3.3 Prise de décisions, participation à l'action collective et aux activités communautaires

L'autonomie des femmes dans le secteur avicole en Nouvelle-Calédonie dépend fortement du type d'exploitation et de la nature des tâches. Bien que peu nombreuses à diriger des entreprises avicoles, certaines occupent des postes de responsabilité, notamment dans les couvoirs ou les abattoirs. Lorsqu'elles sont propriétaires de leur activité, elles disposent du contrôle total sur les revenus générés, lesquels peuvent être réinvestis dans des dépenses familiales, telles que la scolarisation des enfants.

Leur implication dans les organisations professionnelles du secteur avicole demeure limitée, en raison d'un faible esprit de coopération. Néanmoins, certaines sont membres de structures et font preuve d'un leadership grandissant au sein des associations et chambre consulaire (Bio Caledonia, Gie Merü ou la Chambre d'Agriculture et de Pêche). En matière de gouvernance, 40 % des dirigeants de Bio Caledonia sont des femmes et certaines femmes occupent des postes influents, comme la direction de l'Agence Rurale.

Malgré ces avancées, les femmes demeurent sous-représentées dans les sphères politiques, freinées par le conservatisme et des inégalités structurelles.

Bien que la participation des femmes à la chaîne de valeur avicole et aux services de soutien associés ne semble rencontrer que peu d'obstacles formels, des dynamiques socioculturelles persistantes freinent leur pleine reconnaissance. En Nouvelle-Calédonie, de nombreuses femmes, tant kanak qu'euro péennes, occupent des rôles de leaders dans divers secteurs. Toutefois, un conservatisme latent continue de façonner les perceptions sociales, en particulier au sein des communautés kanak mais pas seulement, où les femmes sont souvent considérées comme des partenaires complémentaires plutôt que comme des actrices principales du développement économique.

Sur le plan juridique, les femmes bénéficient de droits solides en matière d'emploi et d'accès aux ressources. Cependant, l'impact de ces droits demeure limité au niveau des ménages et des

petites exploitations artisanales, où les normes traditionnelles et les rapports de genre influencent encore fortement la répartition des responsabilités et du pouvoir décisionnel. Cette tension entre les avancées institutionnelles et les réalités locales souligne la nécessité d'un accompagnement ciblé pour renforcer l'autonomisation des femmes dans les sphères économiques et sociales.

3. ÉGALITÉ DES SEXES	
3.1 Activités économiques	Substantiel
3.2 Accès aux ressources et aux services	Modéré/Faible
3.3 Prise de décision	Modéré/Faible
3.4 Leadership et autonomisation	Modéré/Faible
3.5 Difficultés et division du travail	Modéré/Faible

4.4 Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La sécurité alimentaire et nutritionnelle considère la disponibilité en nourriture et sa diversité, son accessibilité (revenus disponibles), l'utilisation et les pratiques alimentaires, et enfin la stabilité (approvisionnement, niveau des prix).

4.4.1 Disponibilité de la nourriture

Au moment de l'enquête de terrain, la production alimentaire locale en Nouvelle-Calédonie, notamment dans le secteur avicole, connaissait une dynamique de croissance encourageante. L'évolution des pratiques agricoles, marquée par une transition de l'élevage domestique vers des modèles semi-professionnels, témoigne d'une volonté accrue d'autosuffisance et de structuration des filières. Des initiatives telles que celles du Gie Merü permettent non seulement d'approvisionner les marchés locaux en viande de poulet fermier, mais aussi de renforcer la sécurité alimentaire des ménages, grâce à la valorisation des oiseaux excédentaires ou réformés pour la consommation familiale.

Cette montée en puissance de la production locale s'inscrit dans un contexte où les femmes jouent un rôle croissant, bien que souvent invisible, dans les systèmes alimentaires. Leur participation à la chaîne de valeur avicole, bien que facilitée par l'absence d'obstacles institutionnels majeurs, reste conditionnée par des normes sociales persistantes. En particulier dans les zones rurales et tribales, les femmes sont fréquemment impliquées dans la gestion des ressources alimentaires domestiques —culture de produits vivriers (igname, taro, manioc, banane) — sans que cela ne se traduise systématiquement par une reconnaissance économique ou décisionnelle.

Concernant l'approvisionnement des marchés locaux, le territoire est autosuffisant en œufs commerciaux, et la production locale de viande de poulet couvre environ 10 % de la consommation totale. Le secteur artisanal contribue à l'offre, notamment en œufs de plein air, destinés à des marchés spécifiques comme la Province Nord ou les magasins bio de Nouméa. Le Gie Merü distribue son poulet fermier dans le Nord et le Grand Nouméa, et vend directement depuis son abattoir. La disponibilité de poules réformées est un moyen peu coûteux d'acquérir des protéines. Les principaux centres urbains sont bien approvisionnés avec un réseau dense de

supermarchés et il y a des marchés fermiers et des foires alimentaires. Les échanges et dons alimentaires entre ménages complètent ce système, renforçant la résilience communautaire.

4.4.2 Accessibilité des aliments

La production avicole en Nouvelle-Calédonie contribue modestement mais significativement à l'amélioration des revenus des ménages des éleveurs, sans pour autant entraîner une augmentation directe des dépenses alimentaires. Les revenus générés par les producteurs du Gie Merü, estimés entre 50 000 et 80 000 FCFP par mois (soit 416 à 666 €), sont permettent de couvrir certaines dépenses alimentaires essentielles, comme les repas scolaires des enfants ou l'achat de produits de base (œufs, lait en poudre, sucre, café instantané).

Au-delà du revenu monétaire, les producteurs bénéficient d'un accès direct à des ressources alimentaires. Le modèle du Gie Merü prévoit une distribution de poussins excédentaires pour compenser les pertes, ce qui permet aux agriculteurs de conserver des poulets pour leur consommation personnelle. Les oiseaux non conformes ou refusés par l'abattoir sont également utilisés pour l'autoconsommation, assurant un apport complémentaire en protéines.

L'unité de transformation d'œufs basée à Païta, qui transforme les œufs cassés et hors normes de taille en œufs liquides, blancs et jaunes d'œufs, a développé la production d'œufs durs destinés à la vente aux cantines scolaires et aux hôpitaux, augmentant ainsi la disponibilité de cet aliment nutritif pour les groupes dans le besoin. L'entreprise prévoit de s'étendre à d'autres produits à base d'œufs et à d'autres produits à base de farine.

Cependant, la production locale n'a pas d'effet significatif sur les prix alimentaires. En raison de la dépendance aux matières premières importées, la viande de poulet locale reste peu compétitive face aux produits importés à bas coût. Ainsi, malgré les efforts de production, les prix relatifs à la consommation n'ont pas diminué.

4.4.3 Utilisation et adéquation nutritionnelle

L'amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments disponibles en Nouvelle-Calédonie dépend fortement de l'accès des ménages à des produits frais, notamment les œufs et le poulet. Lorsque ces aliments sont disponibles, ils contribuent à enrichir l'alimentation en protéines de qualité. Toutefois, cette amélioration reste inégalement répartie. La hausse des prix des denrées alimentaires pousse les populations les plus précaires — en particulier les membres de la communauté kanak — à privilégier des produits bon marché, souvent pauvres sur le plan nutritionnel. Cette situation est aggravée dans certaines zones où l'offre alimentaire formelle est extrêmement réduite et se limite à quelques mètres linéaires de produits ultra transformés et/ou congelés dans une petite station-service.

En matière de pratiques nutritionnelles, l'accès à un revenu monétaire ne garantit pas une amélioration des comportements alimentaires. Au contraire, il peut favoriser la consommation accrue d'aliments transformés riches en sucres, en sel et en graisses, au détriment des fruits et légumes. Ce phénomène est particulièrement observé chez les jeunes adultes kanak urbains (18–27 ans), qui consomment fréquemment des boissons sucrées et grignotent tout au long de la journée. Les portions alimentaires sont souvent excessives, avec un apport calorique quotidien estimé à deux à quatre fois supérieur aux besoins, tandis que le niveau d'activité physique reste insuffisant (Serra-Mallol et al., 2021).

Enfin, la diversité alimentaire semble avoir augmenté, mais cette évolution est qualifiée de « trompe-l'œil », car elle s'est faite au profit d'aliments moins nutritifs. Ainsi, malgré une offre alimentaire plus variée, la qualité nutritionnelle globale de l'alimentation ne s'est pas nécessairement améliorée, en particulier pour les groupes les plus vulnérables.

4.4.4 Stabilité

La production avicole locale, notamment à travers le modèle du Gie Merü, contribue à la réduction du risque de pénurie alimentaire périodique pour les ménages. Un éleveur membre du Gie Merü a souligné que les revenus réguliers tirés de l'élevage de poulets de chair lui ont permis de ne pas retourner travailler à Nouméa pour financer l'éducation de ses enfants. Ce témoignage illustre comment une activité agricole stable en milieu rural peut offrir une alternative viable au salariat urbain, souvent perçu comme contraignant et coûteux. Les revenus monétaires issus de la vente de poulets, ainsi que les bénéfices en nature liés à la consommation de volailles excédentaires ou non conformes, renforcent la sécurité alimentaire des familles sur une base régulière.

Cependant, cette contribution locale reste limitée dans son impact sur les fluctuations des prix alimentaires. La production avicole nationale, bien qu'en développement, représente une part marginale de l'approvisionnement en viande de volaille. Le territoire demeure fortement dépendant des importations alimentaires, ce qui le rend vulnérable aux variations des marchés internationaux. Les prix des denrées ont augmenté, notamment en raison de facteurs externes, et la crise politique de 2024 a accentué cette tendance en perturbant les chaînes d'approvisionnement. Ainsi, malgré les efforts de production locale, les fluctuations excessives des prix alimentaires n'ont pas été significativement réduites.

Ainsi, la sécurité alimentaire en Nouvelle-Calédonie est marquée par des contrastes profonds entre les opportunités offertes par la production locale et les inégalités persistantes dans l'accès à une alimentation saine. Les initiatives artisanales, notamment dans le secteur avicole, permettent à certains ménages de renforcer leur autonomie alimentaire et de générer des revenus réguliers. Ces revenus, bien que modestes, contribuent à améliorer la qualité de vie, à réduire les risques de pénurie alimentaire et à limiter la dépendance au salariat urbain.

Cependant, ces bénéfices restent concentrés dans des segments spécifiques de la population, tandis que les couches les plus pauvres — qu'elles soient rurales ou citadines — continuent de faire face à des obstacles majeurs. La hausse des prix des denrées alimentaires, exacerbée par la crise politique de 2024 et la dépendance aux importations, limite l'accès aux produits nutritifs. Dans ce contexte, la diversité alimentaire observée est souvent illusoire, marquée par une consommation accrue d'aliments transformés riches en sel, sucre et graisses, au détriment des fruits, légumes et fibres.

Bien que l'on puisse « bien manger en Nouvelle-Calédonie », cela reste conditionné par l'accès aux ressources économiques et à l'information nutritionnelle. Pour que les progrès observés dans la production locale bénéficient à l'ensemble de la population, il serait sans doute opportun de renforcer les politiques d'inclusion, de soutien aux producteurs artisanaux, et d'éducation nutritionnelle, en particulier auprès des jeunes et des groupes vulnérables.

4. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	
4.1 Disponibilité de la nourriture	Substantiel
4.2 Accessibilité des aliments	Modéré/Faible
4.3 Utilisation et adéquation nutritionnelle	Modéré/Faible
4.4 Stabilité	Modéré/Faible

4.5 Capital social

4.5.1 Force des organisations de producteurs

En Nouvelle-Calédonie, les organisations de producteurs jouent un rôle encore limité mais potentiellement stratégique dans la structuration des chaînes de valeur agricole, notamment dans le secteur avicole. Bien que peu nombreuses, certaines structures formelles comme le GIE Merü, les coopératives de producteurs de maïs ou l'association Bio Caledonia, qui promeut l'agriculture biologique, illustrent les efforts de mutualisation et de représentation des producteurs.

Le GIE Merü, en particulier, incarne une dynamique collective adaptée aux spécificités locales et à l'éloignement des centres d'approvisionnements et de distribution. Fondé sur des liens locaux et tribaux, il permet aux aviculteurs de se regrouper pour optimiser leurs achats, notamment d'aliments pour animaux, et ainsi obtenir des conditions tarifaires plus avantageuses. Cette capacité à négocier sur les marchés des intrants est une force majeure, surtout dans un contexte de fragilité des approvisionnements. L'adhésion au GIE permet également de bénéficier d'un accompagnement technique et de ne pas avoir à s'occuper de la logistique (livraison de l'aliment, transport, abattage). Les frais associés sont retirés du prix du poulet acheté à l'éleveur. Dans un contexte d'isolement, de précarité monétaire et de faible équipement des éleveurs (nombreux sont ceux qui n'ont pas de véhicules), le GIE offre une chance unique de se lancer dans une activité rémunératrice à domicile dans les zones où les opportunités économiques sont limitées.

L'adhésion au GIE est ouverte à tous, ce qui témoigne d'un intérêt croissant pour les démarches collectives, mais les demandes dépassent les capacités actuelles de gestion et surtout du marché pour le poulet frais fermier. Les structures comme Bio Caledonia disposent également d'instances élues, renforçant leur légitimité et leur capacité à représenter les producteurs. Pourtant, malgré l'existence de ces quelques structures collectives, la majorité des producteurs reste isolée dans la mesure où l'individualisme et une certaine méfiance à l'égard du travail collaboratif perdure pour les activités économiques hors du cadre des relations sociales traditionnelles.

Cette fragmentation limite la portée des initiatives collectives et entrave l'émergence d'une véritable solidarité au sein de la filière avicole. Le Syndicat de la qualité avicole, créé en 2009, s'efforce pourtant de valoriser, soutenir et promouvoir l'aviculture en Nouvelle-Calédonie, tout en relayant les préoccupations des éleveurs. Mais ces efforts peinent à structurer durablement le secteur d'autant plus que la concurrence entre les plus gros opérateurs est forte. Depuis novembre 2024, la dynamique collective autour du syndicat semble se raviver. L'exemple du GIE Merü encourage les aviculteurs à mutualiser leurs démarches, à partager leurs difficultés et construire ensemble des solutions. Les producteurs d'œufs aux Iles, notamment à Lifou, réfléchissent à se regrouper pour commander collectivement les aliments pour négocier des prix plus attractifs.

4.5.2 Information et confiance

L'accès à l'information constitue un levier essentiel pour le développement des pratiques agricoles et la structuration des filières. En Nouvelle-Calédonie, les éleveurs commerciaux disposent de canaux d'information relativement bien établis, notamment via l'Agence rurale, la Chambre d'agriculture, ou encore les réseaux de distribution comme les supermarchés. Le GIE Merü joue également un rôle facilitateur en centralisant et diffusant les informations utiles à ses membres, renforçant ainsi leur capacité à prendre des décisions éclairées.

La confiance entre les acteurs de la chaîne de valeur reste fragile dans certains segments. Pourtant des relations de confiance s'établissent entre les éleveurs et certains fournisseurs, notamment pour les intrants sensibles comme les œufs fécondés ou les poussins d'un jour. Cette confiance peut s'étendre acteurs des supermarchés, dans un contexte où le nombre restreint d'opérateurs favorise des relations stables et durables.

Ainsi, si l'accès à l'information reste inégal selon les profils de producteurs, et si la confiance ne s'étend pas encore à l'ensemble de la filière, des noyaux de coopération existent et pourraient servir de base pour renforcer la cohésion et la transparence dans le secteur avicole.

4.5.3 Implication sociale

La participation des communautés aux décisions qui affectent leurs moyens de subsistance est réelle, mais reste limitée par un faible brassage entre groupes sociaux. Les congrégations religieuses et les partis politiques constituent les principaux espaces de dialogue et d'engagement communautaire, offrant des forums pour aborder les enjeux locaux. En matière de reconnaissance des savoirs traditionnels, plusieurs mesures institutionnelles fortes ont été mises en œuvre. Un décret du gouvernement calédonien en 2006 a permis le recrutement d'enseignants spécialisés dans les langues et cultures kanak. Cette dynamique a été renforcée par la création du Service de l'Enseignement des Langues et des Cultures Kanakes (SELCK) en 2012, puis par l'adoption en 2016 d'un projet éducatif rendant obligatoire l'enseignement des « éléments fondamentaux de la culture kanak » (EFCK). Depuis 2017, ces EFCK sont intégrés dans un programme interdisciplinaire obligatoire au collège, contribuant à la reconnaissance des savoirs autochtones et à la réparation symbolique des pratiques culturelles opprimées, favorisant ainsi la réconciliation (Wadrawane et al., 2024).

Par ailleurs, des activités communautaires volontaires existent, principalement portées par les groupes religieux et politiques. Toutefois, ces initiatives restent cloisonnées, reflétant une dynamique sociale fragmentée qui limite la construction d'un engagement collectif plus large

Bien que les organisations de producteurs restent peu nombreuses et que les pratiques individuelles dominent encore largement dans le paysage agricole néo-calédonien, plusieurs signaux faibles témoignent de l'existence d'un capital social latent. Celui-ci s'exprime à travers des initiatives communautaires, des événements culturels comme les foires (par exemple la Foire de Bourail), ou encore des engagements religieux et politiques qui offrent des espaces de dialogue et de solidarité.

La dynamique collective amorcée autour du GIE Merü, les efforts récents du Syndicat de la qualité avicole, et plus largement les avancées institutionnelles en matière de reconnaissance des savoirs traditionnels kanak — notamment à travers l'intégration des EFCK dans les programmes scolaires— montrent qu'il est possible de renforcer les liens entre les acteurs. Ces démarches contribuent non seulement à la réparation symbolique mais aussi à la construction d'un capital social intercommunautaire, essentiel pour une structuration plus inclusive et résiliente des organisations, notamment agricoles.

Pour que ces dynamiques prennent pleinement leur essor, il est nécessaire de soutenir les initiatives collectives, de favoriser l'accès équitable à l'information, et de renforcer la confiance entre les acteurs économiques et sociaux.

5. CAPITAL SOCIAL	
5.1 Force des organisations de producteurs	Modéré/Faible
5.2 Information et confiance	Modéré/Faible
5.3 Implication sociale	Modéré/Faible

4.6 Conditions de vie

4.6.1 Services de santé

Le système de santé néo-calédonien repose sur un financement public via la sécurité sociale, les provinces et la Nouvelle-Calédonie, permettant aux résidents d'accéder à une large gamme de soins à peu de frais, voire gratuitement. Des infrastructures modernes comme le Médipôle de Nouméa et le Centre hospitalier du Nord assurent une couverture médicale étendue, complétée par un réseau de dispensaires sur l'ensemble du territoire. Toutefois, les zones rurales et les îles restent défavorisées, avec des distances importantes et des infrastructures parfois insuffisantes, limitant l'accès aux soins pour les communautés isolées.

La crise politique de 2024 a fragilisé le dispositif, entraînant le départ de nombreux médecins et la fermeture de plusieurs antennes, notamment en Province Nord, aggravant les inégalités d'accès. Malgré cela, les services de santé demeurent globalement abordables, et les ménages peuvent recourir aux structures publiques et provinciales. Néanmoins, le vieillissement de la population, la prévalence croissante des maladies chroniques, et les besoins spécifiques en soins maternels et néonataux posent des défis importants pour la pérennité et l'équité du système.

4.6.2 Logement

L'accès à un logement de qualité en Nouvelle-Calédonie reste inégal. Si des efforts ont été engagés pour améliorer les conditions de vie, notamment en milieu urbain comme à Nouméa, les zones rurales et certaines communautés kanak font face à des logements souvent exigus, mal équipés et dépourvus d'assainissement. Ces disparités reflètent des défis persistants en matière de qualité, de disponibilité et d'abordabilité.

Concernant l'accès à l'eau et à l'assainissement, 97 % de la population bénéficie d'un service d'eau potable géré en toute sécurité. Toutefois, dans les zones rurales et les îles, des pénuries temporaires ou permanentes peuvent survenir, liées à la sécheresse, à la dispersion des populations et à la difficulté d'étendre les réseaux. La collecte d'eau de pluie reste une pratique courante dans ces territoires. L'accès à un assainissement adéquat demeure également un enjeu majeur en milieu rural.

4.6.3 Éducation et formation

L'enseignement primaire et secondaire est gratuit, obligatoire de 5 à 16 ans, et accessible à l'ensemble des ménages, bien que les enfants des zones rurales doivent parfois parcourir de longues distances et que le décrochage scolaire reste un défi. Le Vice-rectorat développe des actions pour y remédier. La formation professionnelle agricole est assurée par deux lycées agricoles (à Pouembout et Houailou), ainsi que par des CFPPA et le Lycée polyvalent du Mont-Dore. Des initiatives comme la formation à la production d'œufs en plein air, portée par Bio Caledonia et la chambre d'agriculture, ou l'accompagnement de jeunes producteurs par des entreprises et des clans, renforcent l'accès à une formation adaptée aux besoins du secteur.

Le constat sur les conditions de vie en Nouvelle-Calédonie est ainsi contrasté. Si l'accès à la santé et à l'éducation est garanti gratuitement à l'ensemble des habitants, des inégalités territoriales persistent, notamment en matière de logement, d'eau potable et d'assainissement, particulièrement dans les zones rurales et au sein des communautés kanak. L'enseignement et la formation professionnelle sont accessibles, mais des efforts restent nécessaires pour lutter contre le décrochage scolaire et renforcer les filières agricoles.

Dans ce contexte, le développement d'activités agricoles comme la production de volailles ou d'œufs peut constituer un levier concret pour améliorer les conditions de vie. En générant des revenus réguliers, ces activités permettent aux ménages d'investir dans leur habitat, leur santé et l'éducation de leurs enfants, tout en renforçant leur autonomie.

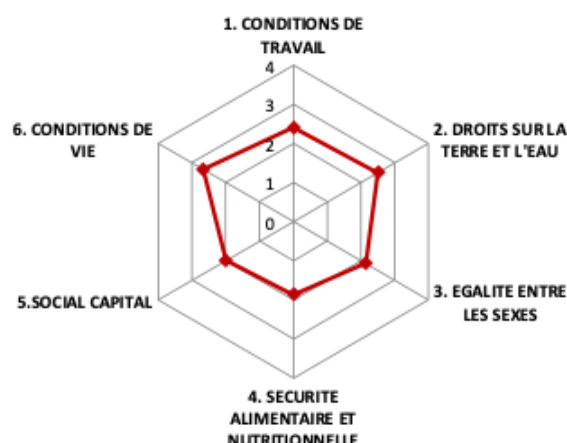
6. CONDITIONS DE VIE	
6.1 Services de santé	Substantiel
6.2 Logement	Modéré/Faible
6.3 Éducation et formation	Substantiel

4.7 Une durabilité sociale d'ensemble correcte qui masque d'importantes disparités

Les indicateurs de durabilité sociale utilisés par VCA4D fournissent un cadre général dans lequel s'inscrivent les chaînes de valeur analysées. Ils ne sont pas spécifiques à l'activité agricole mais les droits d'accès à la terre et à l'eau, les conditions de travail, l'égalité entre les sexes et le capital social ont une importance particulière dans l'agriculture en général et dans l'aviculture en particulier.

En Nouvelle-Calédonie, l'état général du droit et des droits et le niveau de vie moyen élevé de la population (en comparaison d'autres pays du Pacifique) se traduisent par des conditions de durabilité sociale globalement correctes. Celles-ci ne sont cependant pas exemptes de tensions du fait des asymétries de revenus et de conditions de vie au sein de la population qui affectent les résultats des différents indicateurs.

Le Graphique 29 résume le niveau calculé entre 0 (pas de durabilité) et 4 (durabilité très élevée) pour chaque indicateur. Aucun indicateur n'est situé dans la catégorie « substantiel/élevé », même si les droits sur la terre et l'eau et les conditions de vie sont à sa limite. Les autres indicateurs se situent dans la catégorie « modéré/faible », dont trois sont considérés comme faibles (la sécurité nutritionnelle, le capital social et l'égalité entre les sexes).



GRAPHIQUE 29. INDICATEURS DE DURABILITE SOCIALE

5. DURABILITE ENVIRONNEMENTALE

L'approche de l'évaluation de la durabilité environnementale des chaînes de valeur avicoles comprend : (i) une évaluation quantitative des dommages sur les trois domaines de protection de l'analyse du cycle de vie (ACV), soit la santé humaine, les écosystèmes et les ressources ; (ii) une évaluation de la contribution au changement climatique ; et (iii) une étude exploratoire des risques d'impacts sur la biodiversité.

La méthode d'évaluation des indicateurs tirés de l'Analyse de Cycle de Vie est détaillée en annexe 3.

Pour les deux CV, l'analyse de la phase de production s'appuie sur la diversité de systèmes présentés dans l'analyse fonctionnelle. Ainsi, pour la CV œuf, quatre types de systèmes de production ont été identifiés : les producteurs industriels (type 1), les gros producteurs artisanaux d'œufs en plein air (type 2), les petits producteurs artisanaux d'œufs en plein air (type 3) et les producteurs artisanaux biologique (type 4). Concernant la CV poulet de chair, les quatre types de systèmes existants ont également été considérés : industriels en cage (type 1), gros artisanaux (type 2), petits élevages (type 3) et élevages membres du GIE Merü (type 4). Comme pour l'analyse économique, les élevages non spécialisés et les très petits élevages de poules pondeuses n'ont pas été considérés en l'absence de données sur ces systèmes. La répartition du nombre d'élevages, des cheptels et de la production d'œufs et de poulets de chair par type de système est celle présentée dans l'analyse fonctionnelle.

Cette section présentera successivement les dommages engendrés par les deux CV, leur géographie et les impacts comparés des différents systèmes de production, puis la contribution au changement climatique et les potentiels impacts sur la biodiversité. Les résultats obtenus seront également comparés avec la littérature disponible. Les différents paramètres de modélisation utilisés pour l'analyse sont présentés en annexe 4.

5.1 Dommages engendrés sur la santé humaine et des écosystèmes et sur les ressources

5.1.1 Estimation des dommages

En ce qui concerne la CV œufs, les résultats bruts des impacts sur les indicateurs de dommages (*endpoint*) liés aux trois domaines de protection sont indiqués dans le tableau ci-après.

Catégorie de dommages	Unité	Par œuf	Par kg d'œuf	Total CV
Santé humaine	DALY	$5,46 \times 10^{-7}$	$9,11 \times 10^{-6}$	24,3
Santé des écosystèmes	espèce.an ⁻¹	$3,57 \times 10^{-9}$	$5,95 \times 10^{-8}$	0,16
Déplétion des ressources	USD2013	$7,95 \times 10^{-3}$	$1,33 \times 10^{-1}$	353 934

GRAPHIQUE 30 - IMPACTS DE LA CV ŒUF SUR LA SANTE HUMAINE, LA QUALITE DES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

Plus spécifiquement, la CV génère dans sa totalité un impact sur la santé humaine correspondant à 24,3 années de vie en bonne santé perdues (DALY - Disability-Adjusted Life Years). Ce chiffre inclut des facteurs comme la pollution de l'air due à la production agricole ou aux transports, qui peuvent affecter les populations. Ramené à la population calédonienne, cela équivaut à près de 44 minutes de vie en bonne santé perdues par habitant par an.

Concernant la santé des écosystèmes, la CV contribue annuellement à une perte de biodiversité correspondant à environ 0,16 espèces, soit la contribution à la disparition d'une espèce tous les 6 à 7 ans.

Enfin, concernant l'impact sur la déplétion des ressources, les coûts supplémentaires - à l'échelle mondiale - liés à l'extraction des ressources minérales et fossiles pour le fonctionnement de la CV calédonienne s'élèvent au total à 353 934 USD de 2013. Cette valeur reflète principalement l'épuisement des ressources fossiles ou minérales utilisées tout au long de la chaîne de production. Elle est à resituer face à la richesse créée qui s'élève à environ 13,9 M d'USD 2024 (1 548 MFCFP) selon l'analyse économique, soit 0,9%.

Les résultats bruts des impacts sur les indicateurs de dommages pour **la CV poulet de chair** sont les suivants :

Catégorie de dommages	Unité	Par kg carcasse	Total
Santé humaine	DALY	1,88x10 ⁻⁵	9,53
Santé des écosystèmes	espèce.an ⁻¹	1,12x10 ⁻⁷	0,06
Déplétion des ressources	USD2013	3,21x10 ⁻¹	162 600

TABLEAU 19 - IMPACTS DE LA CV POULET DE CHAIR SUR LA SANTE HUMAINE, LA QUALITE DES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

La CV génère dans sa totalité un impact sur la santé humaine correspondant à 9,53 années de vie en bonne santé perdues, ce qui équivaut à dix-sept minutes de vie en bonne santé perdues par habitant par an.

Pour les écosystèmes, la CV contribue à une perte de biodiversité correspondant à environ 0,06 espèces par an, ce qui entraîne une perte théorique d'espèce tous les 20 ans.

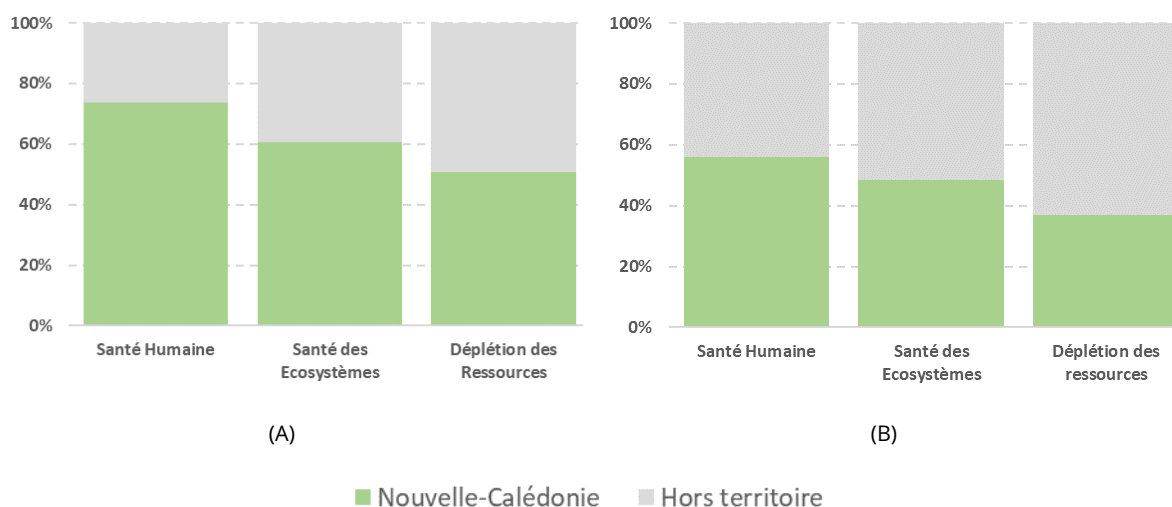
Enfin, les coûts supplémentaires liés à l'extraction des ressources minérales et fossiles pour le fonctionnement de la CV s'élèvent au total à 162 600 USD de 2013, soit comme pour la CV œufs 0,9% de la richesse créée, qui s'élève à 8,8 M d'USD 2024 (977 MFCFP) selon l'analyse économique.

5.1.2 Géographie des dommages : des impacts majoritairement sur le territoire calédonien

Pour la CV œuf, les impacts ont lieu majoritairement en Nouvelle-Calédonie (Graphique 31 **Error! Reference source not found.**). Ainsi, les impacts sur la santé humaine et la santé des écosystèmes ont lieu principalement sur le territoire (respectivement 61% et 74%). En revanche, la répartition des impacts sur les ressources naturelles s'effectue à proportion égale entre le territoire et l'extérieur.

La géographie des impacts pour la CV poulet de chair est plus contrastée. Ceux-ci sont plutôt répartis uniformément pour la santé humaine et la santé des écosystèmes, respectivement 56 % et 48% générés localement. Par contre, près de deux tiers des impacts (63%) liés à la déplétion des ressources ont lieu en dehors de la Nouvelle-Calédonie.

Ces chiffres témoignent de l'importance des consommations intermédiaires localisées sur le territoire calédonien. En effet, la présence d'une filière maïs et de couvoirs en Nouvelle-Calédonie, et plus particulièrement d'un atelier de reproducteurs, favorise l'autonomie locale des deux CV.



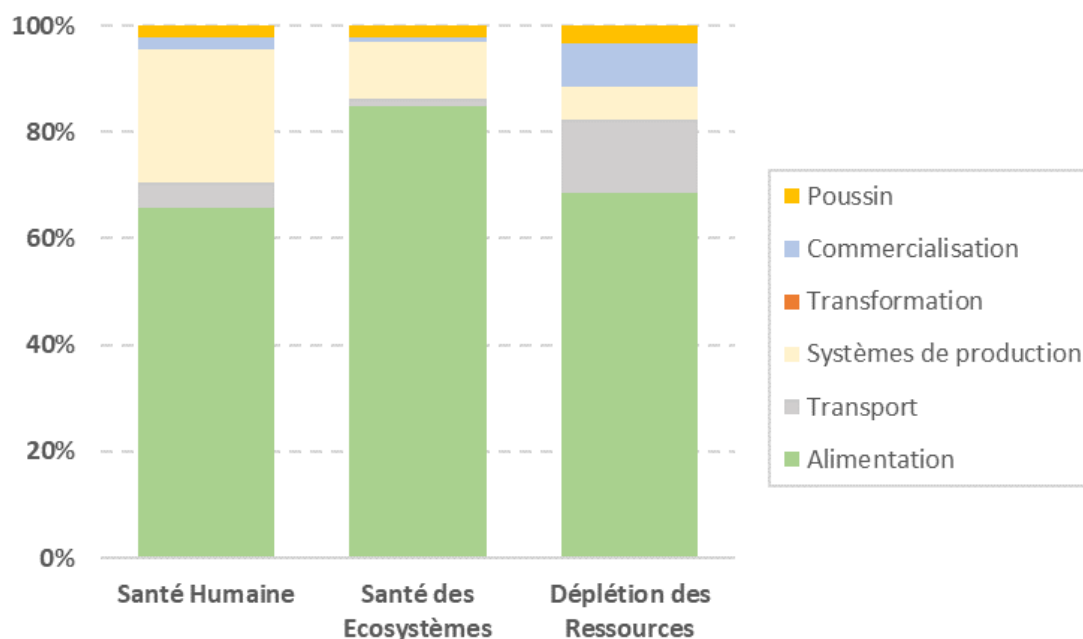
GRAPHIQUE 31. LIEU DES IMPACTS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR ŒUF (A) ET POULET DE CHAIR (B)

5.1.3 Contribution des différentes étapes des chaînes de valeur

Comme observé sur le Graphique 32, une large majorité des impacts sur les trois indicateurs de dommage pour la CV œuf ont lieu lors de la phase de production de l'alimentation : 66% pour la santé humaine, 85% pour la santé des écosystèmes et 69% pour la déplétion des ressources. Les impacts associés aux autres pratiques dans les systèmes de production sont généralement le deuxième poste par ordre d'importance pour la santé humaine (25%) et celle des écosystèmes (11%).

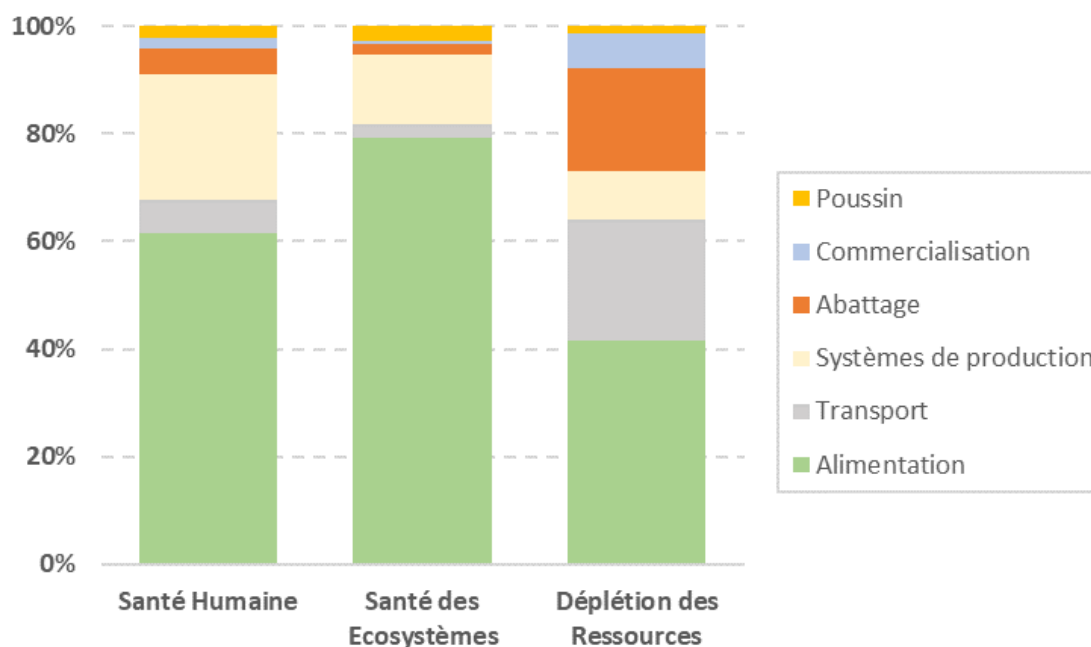
Les impacts générés par les différentes phases de transport, et plus particulièrement celles pour transporter les intrants jusqu'en Nouvelle-Calédonie, contribuent différemment aux trois domaines de protection. Cette contribution est plutôt faible pour la santé humaine (5%) et la santé des écosystèmes (2%) mais en toute logique relativement importante pour la déplétion des ressources (14%).

La part des impacts liés à la commercialisation est surtout élevée pour la déplétion des ressources (8%) notamment du fait des consommations électriques dans les marchés et les supermarchés et du transport local. Enfin la part des impacts liée à la production des poussins est faible puisqu'elle atteint au maximum 3% pour la santé des écosystèmes alors que la part de la transformation est quasi-nulle.



GRAPHIQUE 32. CONTRIBUTION DES DIFFERENTES ETAPES DE LA CV ŒUF AUX INDICATEURS DE DOMMAGE

Concernant la CV poulet de chair (Graphique 33), les impacts liés à l'alimentation restent majoritaires pour la santé humaine et la santé des écosystèmes (respectivement 62% et 79%). Les impacts associés aux systèmes de production sont le deuxième poste par ordre d'importance pour ces deux domaines d'impact (respectivement 23% et 13%). Les autres phases de la CV ont une contribution plus limitée (inférieure à 7%). Concernant la déplétion des ressources, la contribution est partagée entre l'alimentation qui reste importante (42%), mais également le transport (22%) et l'abattage (19%).

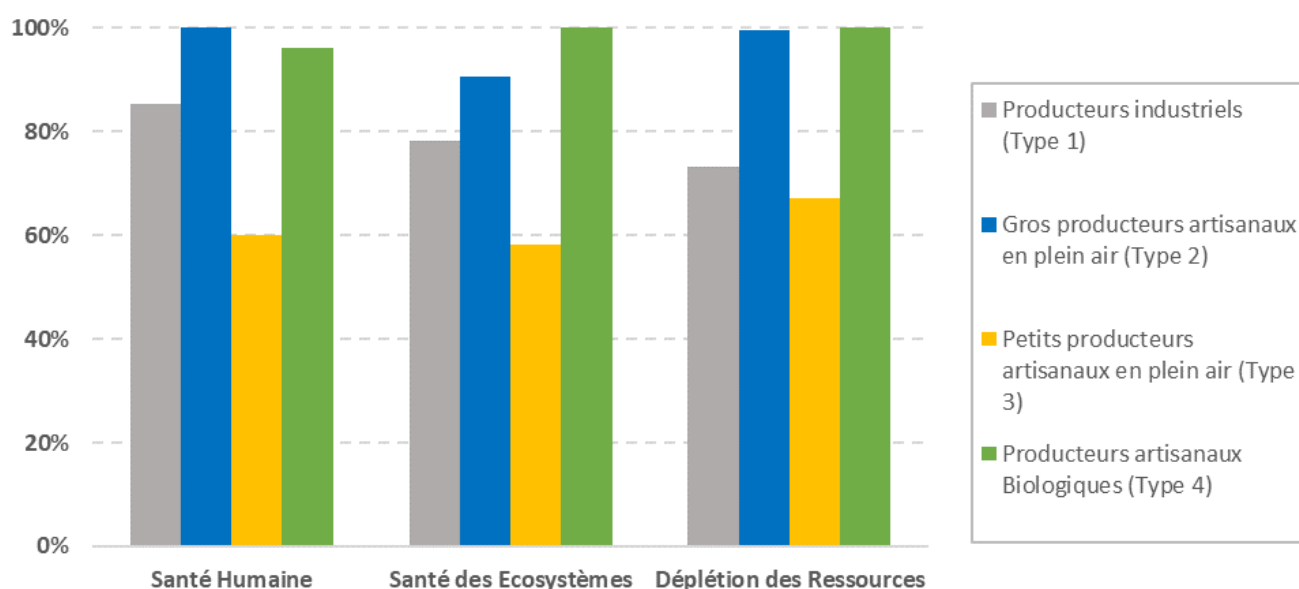


GRAPHIQUE 33 - CONTRIBUTION DES DIFFERENTES ETAPES DE LA CV POULET DE CHAIR AUX INDICATEURS DE DOMMAGE

5.1.4 Comparaison des systèmes de production :

La comparaison des différents types de systèmes de production permet de discuter les modes de production et leurs trajectoires.

Ainsi, pour la production d'œufs, ce sont toujours les petits producteurs artisanaux en plein air (Type 3) qui ont les plus faibles impacts (Graphique 34). Cela s'explique par la pratique du plein air, qui diminue les besoins en intrants alimentaires, associée à des performances zootechniques relativement élevées (indice de consommation⁵³ proche de 2, taux de mortalité global de 5% et taux de ponte de 80%). Pénalisés par une mortalité (10%) et un indice de consommation plus élevés (proche de 2,5), les producteurs industriels (Type 1) ont des impacts supérieurs mais qui restent en deçà des types 2 et 4 du fait d'un taux de ponte élevé (85%) et d'un cycle de ponte plus court (inférieur à 800 j). Les gros producteurs artisanaux en plein air (Type 2) et les producteurs biologiques (Type 4) sont quant à eux pénalisés par un ensemble de performances zootechniques plus faibles : indice de consommation supérieur à 2,3, taux de ponte faible (75%) et cycle de ponte plus long (près de 900 j). S'ajoute à cela une mortalité élevée pour le type 2 (10%) et le coût environnemental de l'importation de l'aliment biologique depuis la France pour le type 4.

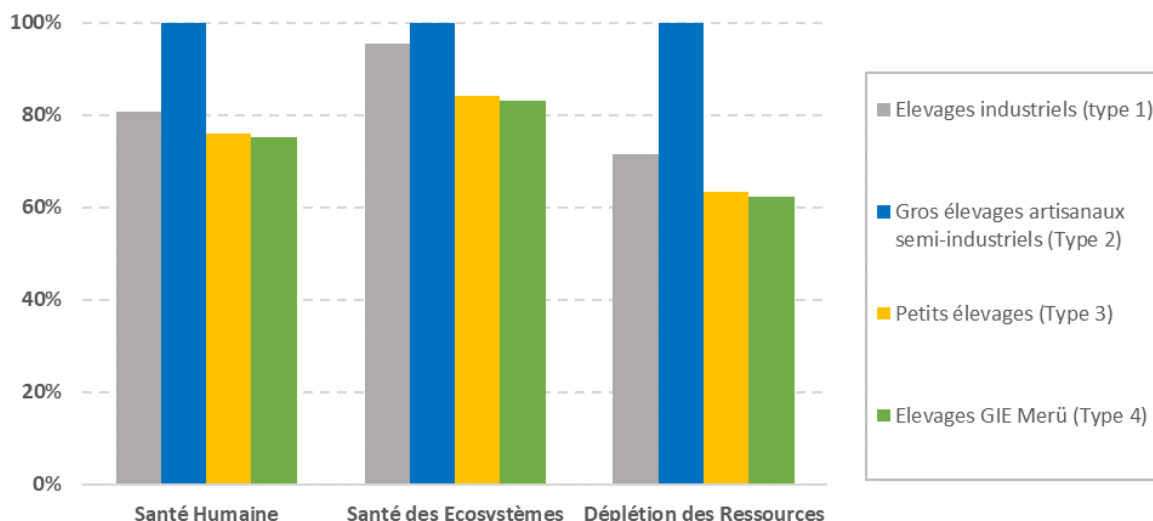


valeur standardisée à 100% sur la valeur maximale

GRAPHIQUE 34 - COMPARAISON DES INDICATEURS DE DOMMAGE ENTRE DIFFERENTS SYSTEMES DE PRODUCTION DE LA CV ŒUF

Concernant la production de poulet de chair, les écarts sont plus marqués entre les gros élevages artisanaux semi-industriels (Type 2), qui sont les plus élevés sur les trois domaines, et les autres élevages (Graphique 35). Ceux-ci sont pénalisés notamment par un taux de mortalité et un cycle de production plus élevés (respectivement 8% et 84 j). Les différences entre les trois autres systèmes de production sont peu marquées, à l'exception du domaine « santé des écosystèmes ». L'impact des élevages industriels (Type 1) est plus élevé sur ce domaine, proche du Type 2, du fait d'une moins bonne maîtrise des effluents et du risque de rejet des nutriments vers l'environnement (principalement nitrates).

⁵³ Quantité d'aliments distribués (en kg) / quantité d'œufs produits (en kg)



valeur standardisée à 100% sur la valeur maximale

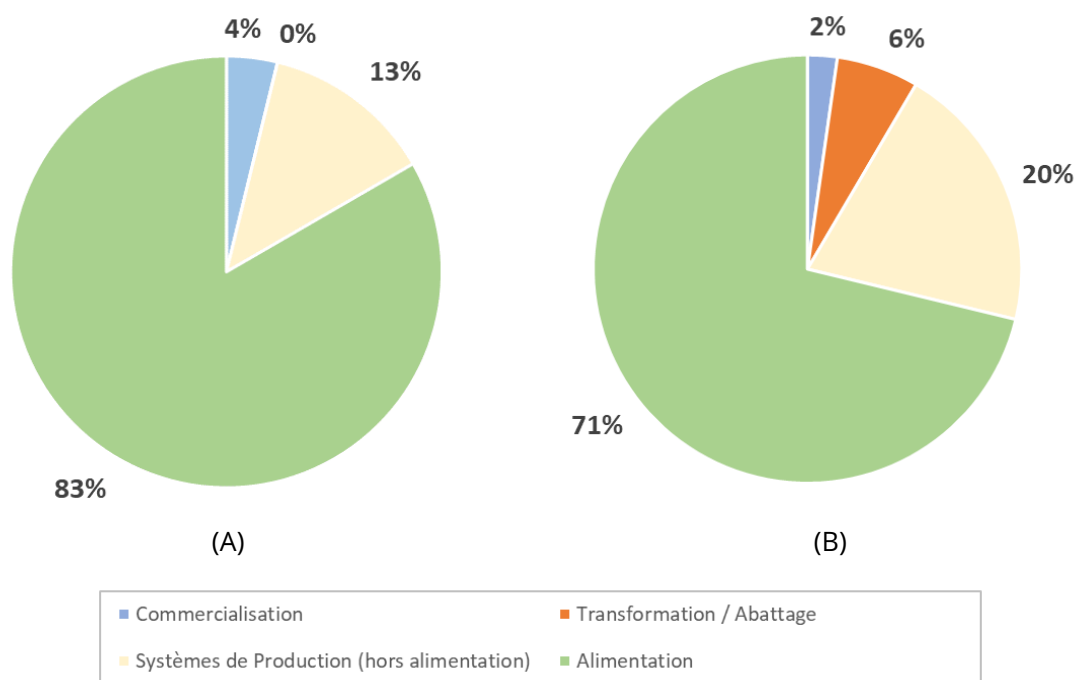
GRAPHIQUE 35 - COMPARAISON DES INDICATEURS DE DOMMAGE ENTRE DIFFERENTS SYSTEMES DE PRODUCTION DE LA CV POULET DE CHAIR

5.2 Contribution au changement climatique

La contribution de la CV œuf au changement climatique s'élève 2,93 kgCO₂eq par kg d'œuf mis à disposition du consommateur. Ses émissions totales représentent près de 7 831 tonnes de CO₂eq, soit 0,1% des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Nouvelle-Calédonie⁵⁴. Concernant la diversité des systèmes de production, ce sont les petits producteurs en plein air (Type 3) qui semblent les moins émetteurs (2,1 kgCO₂eq par kg d'œuf), suivis des producteurs d'œufs biologiques (Type 3) avec 2,2 kgCO₂eq par kg d'œuf, des producteurs industriels (Type 1) avec 2,7 kgCO₂eq par kg d'œuf, et enfin des gros producteurs en plein air (Type 3) qui émettent 3,1 kgCO₂eq par kg d'œuf. La répartition des émissions tout au long de la CV sont reportées dans le Graphique 36. La grande majorité des émissions (83%) ont lieu en amont des élevages pour la production de l'alimentation et lors de l'étape de production (13%).

La contribution de la CV poulet de chair au changement climatique est de 7,84 kgCO₂eq par kg de carcasse mis à disposition du consommateur. Les émissions totales de la CV s'élèvent à près de 3 967 tonnes de CO₂eq, soit 0,07% des émissions de la Nouvelle-Calédonie. Les niveaux d'émissions des différents systèmes s'élèvent de 4,5 kgCO₂eq par kg carcasse pour les petits élevages (type 3) et les élevages du GIE Merü (type 4) à 6,2 kgCO₂eq par kg carcasse pour les gros élevages artisanaux semi-industriels (Type 2). Les élevages industriels (type 1) émettent 5,2 kgCO₂eq par kg carcasse. La répartition des émissions tout au long de la CV sont reportées dans le Graphique 36. La part relative des émissions liées à l'amont et à la production n'est que de 91% du fait des effets induits de la transformation qui restent toutefois limités (6%).

⁵⁴ Selon l'inventaire national réalisé par CITEPA publié en septembre 2024 estime les émissions de gaz à effet de serre de la Nouvelle-Calédonie en 2022 à 5 601 330 t CO₂eq. hors UTCATF (source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/mise_a_jour_cdn_nouvelle-caledonie_2025.pdf)



GRAPHIQUE 36 – LIEU D'ÉMISSIONS DES GAZ A EFFET DE SERRE TOUT AU LONG DE LA CV ŒUF (A) ET POULET DE CHAIR (B)

5.3 Potentiels impacts sur la biodiversité

A ce stade, peu d'éléments sur de possibles impacts en lien avec la biodiversité ont été relevés. Les personnes rencontrées ne font jamais mention d'éventuels impacts sur celle-ci. Toutefois, au fil des discussions, trois éléments de réflexion sont apparus.

En premier lieu, **la gestion des cadavres** de poules pondeuses, principalement par les producteurs industriels, en l'absence de services d'équarrissage, est réalisé principalement par l'enfouissement des cadavres. Au-delà du risque à moyen ou long terme sur la santé humaine (Anses, 2022), celui sur les écosystèmes et donc la biodiversité, principalement marine compte-tenu du contexte insulaire, peut-être posé. Le risque de contamination de mauvaises pratiques d'enfouissement des cadavres est connu mais est fonction de nombreux facteurs (type de sol, profondeur du sous-sol rocheux et de la nappe d'eau souterraine, etc.). L'amélioration de la gestion des cadavres pourrait passer en amont par une meilleure gestion de la commercialisation des poules de réforme qui étonnamment sont mal valorisées alors que le marché de la viande de volaille est fortement dépendant de l'import.

La gestion des effluents (écoulement des fientes et volatilisation) est également une source potentielle d'impacts sur la biodiversité, en particulier en lien avec le lessivage de l'azote (N) et du phosphore (P) contribuant à l'eutrophisation des milieux. Les flux de P vers l'environnement par exemple s'élèvent selon nos calculs à 0,6 g par œuf produit et 1,2g par kg carcasse produite. De manière simplifiée, on considère que 1g de phosphore peut provoquer une prolifération d'algues de 100g. Ainsi à l'échelle des deux CV, la production d'algues, favorisée par les pertes de phosphore, pourrait s'élever à près de 628 tonnes (25 t pour la CV œuf et 603 t pour la CV poulet de chair). Quoiqu'il en soit et qu'ils soient stockées en tas dans les systèmes en bâtiment ou déposées directement sur les parcours par les animaux dans les systèmes plein air, les risques de pertes de nutriment sont élevés. Là-aussi, compte-tenu de la proximité potentielle avec les écosystèmes aquatiques, une meilleure maîtrise de ces pertes potentielles pourrait être

encouragée. Dans les systèmes en bâtiment, le stockage en fosse à fumier couverte pourrait être promu, comme le compostage, d'autant qu'il limite la volatilisation qui est importante en milieu tropical. Dans les systèmes sur parcours, l'association ou la rotation des zones de parcours avec des parcelles arborées et/ou cultivées est d'intérêt car il permet une mobilisation rapide des éléments fertilisants par les plantes et réduit leur stockage dans les sols et donc le lessivage.

Enfin, **la perte de biodiversité importée** liée à l'origine de la production des aliments est également questionnée. Comme la plupart des filières avicoles conventionnelles, les systèmes de production avicoles de Nouvelle-Calédonie utilisent pour partie des matières premières importées, notamment comme source de protéines. Le tourteau de soja, en particulier issu du Brésil, est connu pour son impact sur la déforestation et la perte de biodiversité locale. Dans notre étude, l'origine du tourteau de soja identifiée est l'Inde, un des plus gros producteurs mondiaux. Aucune étude comparant les impacts sur la biodiversité des filières soja dans ces deux pays n'a été trouvée dans la littérature. Sur d'autres indicateurs (changement climatique, eutrophisation et acidification), Khangar et Thangavel (2025) par exemple estiment que les impacts environnementaux associés à la production de soja dans le centre de l'Inde sont élevés, en lien principalement avec la consommation d'énergie fossile pour la mécanisation, le brûlage des résidus et la sur-fertilisation. Concernant la biodiversité, on peut toutefois penser que l'impact est également moindre en matière de conversion des usages des terres et de perte des écosystèmes naturels, d'autant que le soja est cultivé dans des régions déjà dominées par la monoculture intensive.

5.4 Comparaison des résultats avec la littérature

LES RESULTATS CHIFFRES PRESENTES DANS CETTE SECTION PERMETTENT D'ESTIMER LES CONTRIBUTIONS DES DIFFERENTS SYSTEMES DE PRODUCTION POUR CHAQUE CHAINE DE VALEUR DE LA FILIERE AVICOLE. TOUTEFOIS, L'ABSENCE DE REFERENCES SIMILAIRES POUR D'AUTRES CV DE NOUVELLE-CALÉDONIE ET LA DIFFICULTE DE VULGARISATION DES UNITES DE MESURE UTILISEES JUSTIFIENT DE PROPOSER UNE COMPARAISON AVEC DIFFERENTES VALEURS ISSUES DE LA LITTERATURE POUR LA PRODUCTION D'ŒUF (TABLEAU 21 - REFERENCES D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA PRODUCTION D'ŒUFS (EN UNITE D'IMPACT PAR KG D'ŒUF)) ET DE POULET DE CHAIR (

)).

Les données obtenues en Polynésie Française dans le cadre de la même étude sont également présentées. Il convient toutefois d'attirer l'attention sur la difficulté des comparaisons dans la mesure où l'accès aux données n'a pas été le même pour les deux territoires. Pour exemple, les quantités d'effluents produites par les systèmes de production en Nouvelle-Calédonie sont issues des enquêtes, alors que celles proposées pour la Polynésie Française sont issues de références CORPEN⁵⁵. Or, les données obtenues en Nouvelle-Calédonie sont plus élevées. En ce qui concerne la phase d'abattage pour la CV poulet de chair, l'absence de données en Nouvelle-Calédonie a conduit à utiliser un processus d'abattage issu de la base de données AGRIBALYSE⁵⁶, alors que pour la Polynésie Française, les données sont celles recueillies directement auprès de l'Abattoir de Tahiti, qui déclare des quantités de fluides (électricité, eau) moins élevées. Enfin, l'analyse de la

⁵⁵ Comité d'Orientation pour la Réduction de la Pollution des Eaux par les Nitrates, les phosphates et les produits phytosanitaires provenant des activités agricoles. Le Corpen est un organisme interministériel français relevant des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement.

⁵⁶ Portail d'analyse d'impact de l'ADEME.

phase de commercialisation en Nouvelle-Calédonie a été plus poussée qu'en Polynésie Française ce qui impacte les résultats.

Six indicateurs d'impacts (midpoint) ont été retenus pour cette comparaison : la contribution au changement climatique (CC) exprimée en kgCO₂eq, la consommation d'énergie fossile (CEF) en MJ, le potentiel d'eutrophisation (PE) en gPO₄eq, le potentiel d'acidification (PA) en gSO₂eq, l'utilisation des terres (UT) en m² et enfin la consommation d'eau (CE) en litres.

Les impacts sur la durabilité des systèmes de production d'œuf en Nouvelle-Calédonie se situent pour la plupart dans la moyenne, voire dans la partie basse des indicateurs considérés. Ces valeurs résultent d'un mode de production finalement assez conventionnel dépendant des ressources extérieures, bien que la production de maïs local et la présence d'un élevage de reproducteurs localement tendent à diminuer leurs impacts. La chaîne de valeur poulet de chair se situe quant à elle plutôt dans la partie haute des références trouvées dans la littérature, plus particulièrement pour les émissions de GES et l'utilisation des terres (à l'exception des systèmes Plein Air).

Contexte	Référence	CC	CEF	PE	PA	UT ⁵⁷	CE ⁵⁸
Plein Air (par kg vif)							
Nouvelle-Calédonie	Notre étude	4,5-6,2	22,1-31,6	16,2-16,4	61,7-63,6	5,4-5,8	252-271
Polynésie française	Notre étude	3,7	14,3	2,8	23,9	-0,1	194
Royaume-Uni	Williams et al. (2009)	2,0	11,2	23,5	30,8	6,7	
Royaume-Uni	Leinonen et al. (2012)	3,4	17,2	16,2	40,0	4,8	
France	da Silva et al. (2014)	2,7	29,5	19,3	47,2	3,9	
Sol (par kg vif)							
Nouvelle-Calédonie	Notre étude	5,2	20,9	16,3	48,0	5,7	272
Polynésie française	Notre étude	4,1	18,2	2,9	33,4	4,2	207
Chaîne de valeur (par kg carcasse)							
Nouvelle-Calédonie	Notre étude ⁷	7,8	38,2	22,0	74,8	7,7	363
Polynésie française	Notre étude ⁷	5,1	32,7	1,8	41,3	3,9	222
Finlande	Katajajuuri et al. (2008)	3,6	42,3				
European Union	Weidema et al. (2008)	3,6					
Global	Gerber et al. (2013)	5,3					

TABLEAU 20 - REFERENCES D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA PRODUCTION DE POULET DE CHAIR (EN UNITE D'IMPACT PAR KG)

⁵⁷ L'impact de l'utilisation des terres dans la méthode ReCiPe 2016 est estimé en équivalent de terres cultivées sur la base de la perte relative d'espèces liées au changement des terres. La spécificité de ce calcul rend la comparaison avec tout autre méthode difficile (en particulier l'Ecological Footprint).

⁵⁸ Basé sur la méthode Pfister et al. (2009)

Contexte	Référence	CC	CEF	PE	PA	UT	CE
Industriel ou semi-industriel							
Nouvelle-Calédonie	Notre étude	2,7	13,9	11,6	44,0	4,0	231
Polynésie française	Notre étude	2,4	12,9	13,1	41,9	4,4	187
Australie	Wiedemann and McGahan (2011)	1,3	0,7				92
Etats-Unis	Leinonen et al. (2012)	2,9	16,9	18,5	53,1	4,0	
Iran	Ghasempour and Ahmadi (2016)	4,1	30,1	5,8	43,9		
Canada	Pelletier (2017)	2,4	11,2	24,4	78,4		
Espagne	Abín et al. (2018)	3,4					
Plein Air ou Sol							
Nouvelle-Calédonie	Notre étude	2,1-3,2	12,4-18,5	9,1-13,5	25,5-53,6	3,1-4,6	181-240
Polynésie française	Notre étude	2,5	13,5	13,6	35,8	4,1	196
Australie	Wiedemann and McGahan (2011)	1,6	13,1				122
Etats-Unis	Leinonen et al. (2012)	3,4	18,8	22,0	64,1	5,1	
Royaume-Uni	Taylor et al. (2014)	1,6-1,8					
Biologique							
Nouvelle-Calédonie	Notre étude	2,2	16,3	19,9	28,5	6,2	140
Polynésie française	Notre étude	1,7	11,5	14,1	30,3	4,4	85
France	Seguin et al. (2013)	1,8-2,0	20,4-21,9	20,5-21,5	44,3-45,0	0,6-0,7	144-271
Etats-Unis	Leinonen et al. (2012)	3,4	26,4	37,6	91,6	16,9	
Danemark	Nielsen et al. (2013)	1,5					
Canada	Pelletier (2017)	1,4	8,0	14,8	46,6		
Italie	Constantini et al. (2020)	1,6		56,3			
Chaîne de valeur							
Nouvelle-Calédonie	Notre étude	2,9	16,3	12,5	45,8	4,3	238
Polynésie française	Notre étude	2,5	14,8	13,2	41,2	4,4	187
Serbie	Mitrovic et al. (2022)	3,3	29,0	27,8	17,8		
Global	Gerber et al. (2013)	3,7					

TABLEAU 21 - REFERENCES D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA PRODUCTION D'ŒUFS (EN UNITE D'IMPACT PAR KG D'ŒUF)

)

5.5 Des chaînes de valeur durables au regard de la littérature mais avec des marges de progrès (question structurante 4)

Les impacts environnementaux des CV œuf et poulet de chair en Nouvelle-Calédonie sont résumés dans les infographies en Figure 1.

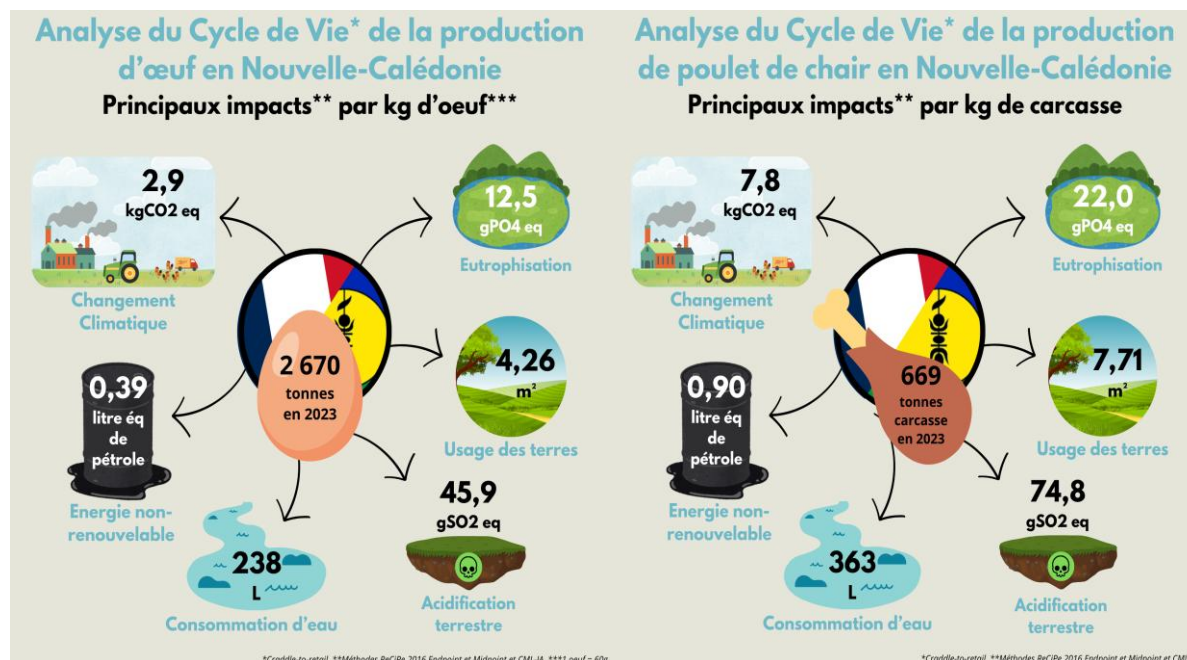


FIGURE 1. REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX PRINCIPAUX

Nos analyses permettent de considérer que la durabilité de la CV œuf est dans la moyenne des CV référencées dans la littérature, en dépit de l'éloignement et du contexte d'insularité. Cela s'explique en partie par des performances zootechniques en accord avec la littérature⁵⁹. Par ailleurs, le transport a toujours une contribution modérée dans les impacts environnementaux d'une CV. Cette assertion est d'autant plus importante que, d'une manière générale, les CV œufs de par le monde s'inscrivent dans des marchés d'intrants globalisés, en particulier pour les sources de protéines alimentaires. En France par exemple, l'autosuffisance en azote de la filière œuf atteignait 10% en 2020 du fait d'importations de protéines végétales, principalement du Brésil et de l'Argentine (Harchaoui et al., 2023). Par ailleurs, l'alimentation des animaux s'appuie sur une part non-négligeable de maïs produit localement qui diminue donc les coûts environnementaux liés à l'importation. La production d'œufs à couver localement est également un atout pour la CV, d'un point de vue environnemental.

Quoiqu'il en soit, des marges de progrès existent. Certaines performances zootechniques affichées en Nouvelle-Calédonie par l'ensemble des systèmes de production pourraient par exemple être améliorées. C'est le cas du taux de ponte général (entre 75 et 85%) dans les élevages étudiés. Celui-ci est principalement impacté par un âge de réforme souvent très élevé. En effet, les durées d'élevage considérées dans notre étude, issues des enquêtes, sont supérieures de près de 27% pour les systèmes industriels et semi-industriels (race Shaver Brown) et de 58% pour les

⁵⁹ Voir par exemple les rapports annuels édités par l'ITAVI (Institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole) en France : <https://www.itavi.asso.fr>

systèmes biologiques par rapport aux données techniques recueillies en 2022 par l'ITAVI sur des exploitations françaises⁶⁰. Réduire cette période où les poules sont moins productives améliorerait le nombre d'œufs produits et par conséquent les performances environnementales.

Le constat sur la CV poulet de chair est plus partagé, en particulier concernant les émissions de GES. Celles-ci sont particulièrement élevées au regard de la littérature. Pourtant, la répartition des émissions le long de la CV tend à être conforme à Gerber et al. (2013) avec des émissions principalement en amont des systèmes d'élevage pour la production de l'alimentation. Ce sont donc les systèmes de production qui sont principalement la cause de ces émissions élevées, et plus particulièrement les systèmes industriels qui représentent près de 2/3 des volumes produits. Une des raisons pourrait résider dans le cycle, et plus particulièrement la fin du cycle. En France, dans les systèmes poulet de chair standard⁶¹, l'âge d'abattage moyen était en 2022 proche de 36j (contre 42j dans nos enquêtes) pour un poids à l'enlèvement assez proche. On peut donc questionner le coût environnemental de ces jours supplémentaires.

Le développement de la filière biologique pour la production d'œuf peut être questionné. En effet, les systèmes biologiques sont généralement reconnus pour leur impact environnemental plus faible, mais cette assertion doit être tempérée pour la Nouvelle-Calédonie. En effet, leur impact apparaît comme plus élevé au regard des trois domaines de dommages. En revanche, la situation est plus contrastée pour certains indicateurs comme les émissions de GES par exemple qui semblent plutôt faibles, alors que les consommations d'énergie fossile sont plus élevées. Dans tous les cas, l'accompagnement technique de ses systèmes devrait être amélioré notamment pour accroître leur productivité. La recherche d'origines plus proches pour les approvisionnements (aujourd'hui les aliments proviennent principalement de France) permettrait de diminuer les impacts

Enfin, les impacts potentiels sur la biodiversité semblent à ce jour assez limités, ou en tous cas l'expression de ces derniers est peu visible. Toutefois, comme explicité précédemment, une attention particulière devrait porter sur la gestion des cadavres et la gestion des effluents.

⁶⁰ <https://www.itavi.asso.fr/publications/performances-techniques-et-couts-de-production-en-poulettes-et-pondeuses-resultats-2021-et-2022>

⁶¹ <https://www.itavi.asso.fr/publications/fiche-de-synthese-performances-techniques-et-couts-de-production-en-volailles-de-chair-resultats-2022>

6. SYNTHÈSE & RECOMMANDATIONS

La Nouvelle-Calédonie a développé au cours des dernières décennies une filière avicole substantielle, portée par l'initiative privée, qui a été en mesure d'assurer l'autosuffisance en œufs du Pays, avec 44,2 millions d'œufs produits en 2023. Les résultats de la chaîne de valeur poulet de chair sont plus modestes puisque les 703 tonnes de viandes commercialisées en 2023 n'assurent que 10% environ des besoins qui sont couverts par les importations.

La production avicole est assurée par 563 élevages, regroupant 182 000 poules pondeuses et 90 000 places de poulets de chair. Les structures de production sont très asymétriques, puisque deux élevages industriels concentrent 65 % des pondeuses. Il en est de même pour la répartition spatiale des élevages : plus des deux tiers sont en effet localisés en province Sud (90% de la capacité de production) et plus précisément dans le quart sud-ouest de la Grande Terre. Bourail regroupe le plus grand nombre d'éleveurs et le plus gros cheptel de poulets de chair, tandis que les poules pondeuses sont concentrées dans les communes de Dumbéa et Mont Dore. Les élevages de pondeuses sont ainsi proches des plus grands centres de consommation. Les systèmes d'exploitation restent dominés par l'élevage en cages (>90 %), avec un développement modeste du plein air et une production biologique encore marginale.

En amont, la Nouvelle-Calédonie bénéficie de couvoirs intégrés à deux élevages pour les deux CV, ce qui constitue un avantage notable, même si elle reste dépendante de l'extérieur pour la génétique. En revanche, elle reste très dépendante des importations pour les autres intrants, en particulier les aliments, malgré une production locale de maïs faisant l'objet d'un accompagnement public conséquent, à destination des deux entreprises locales de provende.

En aval, la transformation est limitée à l'abattage, réalisé dans quatre établissements privés et dans l'abattoir d'un groupement d'éleveurs (le GIE Merü), à la découpe et au conditionnement, qui sont souvent assurés par les producteurs eux-mêmes ou la grande distribution. L'estimation des volumes de viande locale et d'œufs destinés à l'industrie agroalimentaire, en particulier aux préparations de type « gamelles » pour la restauration hors domicile, n'a pas pu être effectuée. La distribution repose principalement sur les grandes et moyennes surfaces (plus de 60 % des ventes), avec une forte concentration des acteurs, puis sur les boucheries et la vente directe aux particuliers.

Les deux CV correspondent à des logiques de marché très différentes. La recherche de l'autosuffisance complète est visée (et atteinte) pour les œufs, avec des niveaux de protection contenus qui ne pénalisent pas trop le consommateur. Pour la viande, la production locale cible le marché de niche du poulet frais avec des prix élevés, en déconnexion de la concurrence internationale grâce à une forte protection, alors que le poulet congelé importé à bas prix permet de fournir des protéines animales peu chères à un large public. Pour les deux CV, l'export est inenvisageable dans les conditions actuelles, à l'exception d'une exportation marginale de poussins vers Wallis-et-Futuna et la Polynésie française.

6.1 Réponses aux questions structurantes

Contribution à la croissance économique : une contribution positive mais marginale

La contribution de la filière avicole à l'économie de la Nouvelle Calédonie est positive mais modeste. La valeur ajoutée totale (directe et indirecte) s'établit à 2,5 Mds FCFP, dont 61 % pour la CV œufs. À l'échelle macroéconomique, cela ne représente que 0,23 % du PIB (1 078 Mds FCFP en 2023), mais près de 5 % du PIB agricole du Pays. Les analyses économiques et les conditions de compétitivité ne permettent pas d'envisager une augmentation significative cette contribution.

Les résultats techniques et financiers des différents élevages sont hétérogènes : les retours sur CA varient de 11 % (éleveurs industriels chair) à 35 % (« gros » éleveurs artisanaux chair) et 38 % pour les petits producteurs d'œufs artisanaux. Les écarts tiennent à la structure des coûts (alimentation, amortissements) et aux économies d'échelle ; les performances des grandes unités, plus productives, sont en partie compensées par des coûts de structure plus élevés.

La filière est fortement dépendante des importations (intrants et génétique), ce qui pèse sur la balance commerciale : 1,9 Md de FCFP d'importations avec des exportations marginales, soit un solde négatif. Les importations (aliments, prémix, œufs à couver) représentent une part importante des CI et limitent la compétitivité. La contribution aux finances publiques est positive mais marginale (177 MFCEP pour la CV œufs et 135 MFCEP pour la CV poulet de chair).

Si les retombées macroéconomiques sont modestes, elles peuvent cependant être significatives au niveau local où les deux CV contribuent, dans des environnements où les opportunités économiques sont faibles, aux revenus et maintien des populations rurales, notamment sur la côte Est et aux Iles.

Inclusivité de la croissance : Une croissance sectorielle très inégalitaire

Les structures de production sont très asymétriques : deux élevages industriels détiennent 65 % des poudeuses et quatre éleveurs concentrent 50 % des places de poulets. Il en résulte une croissance peu inclusive : la majorité de la VA directe est captée par les éleveurs industriels et la distribution (78% pour la CV œufs et 65% pour la CV poulet de chair), tandis que les petits élevages dépendent de la main d'œuvre familiale et externalisent de nombreuses fonctions.

La filière avicole génère un volume d'emplois salariés limité, de l'ordre de 180 équivalents temps plein pour les deux CV, avec une forte concentration des postes dans la distribution et les gros élevages. L'activité est peu intensive en main-d'œuvre, en raison de l'automatisation des tâches dans les élevages industriels de poules poudeuses. En prenant en compte les emplois indirects liés aux activités induites par les deux CV, la filière avicole néo-calédonienne génère un total d'environ 260 ETP.

Enfin, en matière de gouvernance, la filière se caractérise par la faiblesse de l'action collective, avec des organisations ou syndicats de producteurs peu actifs – à l'exception du GIE Merü qui regroupe des éleveurs de poulets de chair – ce qui donne la primauté aux relations interindividuelles. La contractualisation ne concerne que l'aval des deux CV, avec des relations formalisées entre les grands éleveurs et les grandes et moyennes surfaces (GMS). La régulation publique se limite aux protections douanières et aux normes sanitaires et environnementales, avec peu d'interventions sur les prix (à part des accords indicatifs pour certains produits dont les œufs et le poulet congelé) et pas d'interventions spécifiques à la filière sur les marges commerciales.

Durabilité sociale : Une durabilité sociale d'ensemble correcte qui masque d'importantes disparités

Le cadre légal (code du travail, conventions OIT) et le niveau de vie du Pays se traduisent par une durabilité sociale globalement correcte. Pour les droits fonciers et l'accès à l'eau, le territoire bénéficie d'un cadre plutôt transparent (ADRAF, GDPL), mais des disparités territoriales et litiges ralentissent certains projets. L'égalité de genre en Nouvelle-Calédonie montre des progrès notables, mais la sous-représentation des femmes dans certaines fonctions techniques et de direction persiste. L'accès au crédit demeure plus difficile pour les petites unités, ce qui limite leur capacité d'investissement et de développement.

En matière de sécurité alimentaire, la disponibilité des produits avicoles est substantielle, mais leur accessibilité reste modérée à faible pour les ménages les plus vulnérables. Une éducation nutritionnelle renforcée est recommandée afin d'améliorer les pratiques alimentaires et la consommation de produits locaux. Les produits avicoles peuvent jouer leur part en offrant des aliments naturels, sains et produits localement. C'est le cas pour les œufs, d'autant plus que de nouveaux modes de production – en plein air et bio – renforcent la qualité des produits.

Finalement, aucun indicateur n'atteint le niveau « substantiel/élevé ». Les droits fonciers et l'accès à l'eau, ainsi que les conditions de vie, se situent à la limite supérieure, tandis que les autres dimensions demeurent au niveau modéré à faible.

Durabilité environnementale : une durabilité acceptable selon les standards internationaux mais avec des marges de progrès

Les impacts environnementaux de la filière avicole en Nouvelle-Calédonie se situent dans la moyenne des références internationales pour la CV œufs, mais sont plus élevés pour la CV poulet de chair, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'utilisation des terres. Ces impacts sont principalement liés à l'alimentation des animaux, largement importée, et à certains systèmes de production.

Pour la CV œufs, les impacts sont modérés. Le transport contribue peu à l'empreinte environnementale globale. En revanche la CV poulet de chair, qui consomme beaucoup plus d'aliments par tête, présente des GES plus élevés, principalement liés à l'amont de la production (fabrication et transport des aliments) et à la phase d'engraissement.

Concernant la biodiversité, une attention particulière doit être portée à la gestion des cadavres (actuellement enfouissement) et au lessivage des nutriments (N, P) qui peut entraîner des risques d'eutrophisation.

CV Poulet de chair	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> # Savoir-faire technique # Capacité à produire de la viande de qualité (fermier/terroir) # CV globalement peu aidée par la puissance publique # Relative autonomie pour la production de poussins (existence de deux couvoirs) et la production d'aliments (production de maïs local) # Existence d'un modèle coopératif plus inclusif sous forme de GIE (Merü) avec une expérience acquise dans la durée (le GIE existe depuis la fin des années 1980) 	<ul style="list-style-type: none"> # Production locale marginale # Prix au consommateur élevé # Coût des intrants importés # Faible compétitivité de la production de céréales locales # Absence totale de compétitivité du poulet local face aux importations de viande congelée (exemptes de droits de douane et de TGC) et possibilité d'un marché de niche de la viande locale grâce aux protections douanières # Pouvoir d'achat des consommateurs pour le poulet frais local # Gestion inégale des effluents et valorisation inégale des fientes # Faiblesse de l'action collective et asymétrie dans les rapports commerciaux entre les éleveurs et la grande distribution
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> # Marché en expansion pour le poulet et sa transformation (plats préparés, restauration hors domicile) dont une part pourrait profiter au poulet frais local # Renforcer de la production locale pour les aliments (incorporation de tourteaux, mouches soldats, valorisation des déchets de poisson) # Améliorer le bilan environnemental par l'évolution des systèmes techniques (élevage en plein air et bio) et le renforcement des pratiques agroécologiques (utilisation des fientes) # Appui au développement de groupements de petits élevages et possibilité d'impact renforcé en termes d'aménagement du territoire et de rééquilibrage (Côte Est et Iles Loyauté notamment) # Développement de la coopération régionale, autour de la génétique et des savoir-faire techniques 	<ul style="list-style-type: none"> # Dépendance relative aux importations pour le matériel génétique (reproducteurs), les aliments, les produits vétérinaires (coût et dépendance) # Ruptures d'approvisionnement # Hausse des prix des intrants importés # Mauvaise gestion des cadavres et effluents # Poursuite du développement d'un modèle industriel centralisé autour de Nouméa et Bourail qui accentuerait les asymétries de la CV. # Contraction du marché de niche avec la crise économique et l'instabilité politique peu favorable à la consommation # Incertitude politique peu favorable au développement de la filière (stratégies à moyen et long terme, investissements)

TABLEAU 22 - MATRICE FFOM POUR LA CV POULET DE CHAIR

CV Œufs	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> # Autosuffisance en œufs du Pays # Relative autonomie pour la production d'aliments (production de maïs local) et la production de poussins (existence d'un couvoir) # Système de formation technique de bonne qualité # Bonne qualité sanitaire des élevages # Existence d'un système de certification pour la production bio (BioPasifika) # Emergence d'une dynamique collective autour des petits éleveurs de poules pondeuses, en particulier aux Iles Loyauté # Inclusion des femmes dans la CV # Présence d'une casserie sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> # Coût des intrants importés, notamment pour l'alimentation bio et les emballages # Gestion inégale des cadavres et des effluents et valorisation inégale des fientes # Manque de valorisation des poules de réforme # Faiblesse de l'action collective (organisations de producteurs et interprofession) liée à la concurrence exacerbée (petit marché, asymétrie entre éleveurs) # Faiblesse des effectifs de suivi-conseil # Cycles de ponte trop longs pour les éleveurs artisanaux (impact sur le taux de ponte et la productivité) # Faible compétitivité internationale
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> # Marché des œufs bio émergent # Petit marché des ovoproduits (qui permettrait une substitution aux importations avec un développement des activités de casserie) # Renforcer la production locale pour les aliments (incorporation de tourteaux, mouches soldats, déchets végétaux et poisson) # Développer les emballages à base de fibres locales et généraliser la réutilisation et le recyclage des boîtes # Améliorer le bilan environnemental par l'évolution des systèmes techniques (limitation de l'élevage en cages) et le renforcement des pratiques agroécologiques (utilisation des fientes) 	<ul style="list-style-type: none"> # Dépendance partielle aux importations pour le matériel génétique (œufs à couvrir), les aliments, les produits vétérinaires) # Ruptures d'approvisionnement # Hausse des prix des intrants importés # Mauvaise gestion des cadavres et effluents # Poursuite du développement d'un modèle industriel centralisé autour de Nouméa qui accentuerait les asymétries de la CV. # Incertitude politique peu favorable au développement de la filière (stratégies à moyen et long terme, investissements)

TABLEAU 23 - MATRICE FFOM POUR LA CV ŒUFS

6.2 Analyse des risques

Le développement des deux chaînes de valeur est confronté à plusieurs risques potentiels présentés précédemment dans les matrices FFOM (menaces), dans un contexte général marqué par les incertitudes internationales et leurs conséquences sur le fonctionnement des marchés, les incertitudes spécifiques à la Nouvelle-Calédonie et à l'évolution de son statut institutionnel, sans compter plus globalement les impacts attendus du changement climatique.

Il est cependant possible d'identifier sept risques propres, quoiqu'à des degrés divers, aux deux CV (tableau ci-après) et qui concernent : le fonctionnement des élevages et leurs conséquences sur l'environnement, les structures de production, la configuration du marché local et, enfin, le contexte institutionnel.

Risques communs aux CV œufs et poulet de chair				
Risques	Croissance	Inclusion	Durabilité sociale	Durabilité environnementale
Indisponibilité du matériel génétique	Modéré	Faible	Modéré	Faible
Indisponibilité et/ou coût des aliments	Très élevé	Faible	Très élevé	Faible
Mauvaise gestion des effluents et cadavres	Modéré	Faible	Modéré	Très élevé
Concentration des élevages	Faible	Extrême	Modéré	Très élevé
Surcoûts pour le consommateur liés aux protections de marché	Faible	Très élevé	Très élevé	Faible
Marges de la distribution	Faible	Très élevé	Très élevé	Faible
Risques politiques	Extrême	Modéré	Extrême	Faible

Faible	Modéré	Très élevé	Extrême
--------	--------	------------	---------

TABLEAU 24 - SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RISQUES POUR LES DEUX CV

Les deux premiers risques sont liés aux approvisionnements en intrants avec des conséquences directes sur le fonctionnement des élevages et donc la croissance et, par diffusion, sur la durabilité sociale via l'effet activité/emploi et revenus : un risque modéré concerne la disponibilité en matériel génétique destiné aux couvoirs ; un risque plus substantiel est lié à l'accès et aux coûts des aliments importés.

En restant dans le domaine de la production, les risques associés à la mauvaise gestion des effluents d'élevage et des cadavres de poules pondeuses peuvent affecter la croissance en induisant des maladies pour les élevages, voire pour la santé humaine, avec un impact dommageable pour l'environnement naturel, en particulier dans les zones littorales.

Enfin, la poursuite de la concentration des élevages, qui est déjà forte, aurait un fort impact sur l'inclusivité des deux CV et affecterait le tissu économique local.

Deux autres risques renvoient à l'organisation du marché local et en particulier au niveau des prix, qui résultent pour partie des protections de marché et surtout des marges de la distribution. Celles-ci impactent le pouvoir d'achat des consommateurs et la répartition des revenus entre les différentes catégories d'agents économiques.

Il n'est pas possible enfin d'ignorer les risques politiques en relation avec l'évolution du statut institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, clairement rappelés par les événements de 2024, dont les conséquences pour la croissance et la durabilité sociale seraient majeurs.

6.3 Recommandations

Le but principal de l'étude est de produire un état des lieux détaillé de la filière avicole et de ses deux chaînes de valeur. Elle n'a pas pour objectif de formuler des recommandations pour les différents décideurs mais il est toutefois possible de suggérer quelques thèmes d'intervention.

Les propositions qui suivent s'inscrivent dans les objectifs stratégiques des pouvoirs publics et prennent en compte leur faisabilité à court et moyen termes.

Tout comme l'état des lieux, ces pistes d'action devraient permettre d'alimenter très largement le débat public.

Réduire la dépendance et le coût des approvisionnements

La consolidation et le développement des deux CV impliquent de réduire autant que possible la dépendance des importations pour l'approvisionnement en intrants, ce qui permettrait de diminuer le coût des CI qui reste extrêmement important pour les exploitations.

Deux axes d'intervention sont envisageables. Le premier concerne les aliments. Contrairement à d'autres territoires du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie a l'avantage d'une surface agricole utile importante qui permettrait de renforcer la production d'aliments locaux. Une production de maïs existe déjà, fortement soutenue par les pouvoirs publics. Il conviendrait d'étudier les autres opportunités de produits végétaux incorporables, mais aussi les sous-produits (tourteaux) et les résidus et déchets (poisson). Des expérimentations de production de larves de mouches soldats ont donné de bons résultats et nécessiteraient de réfléchir aux options de changement d'échelle. Ces nouvelles options devront être référencées, accessibles économiquement et proposées aux éleveurs.

L'autre axe concerne les emballages dont le coût est important. Si la consigne et/ou le recyclage des emballages devrait être systématisé, il conviendrait aussi de considérer les perspectives d'utilisation de sous-produits pour leur fabrication (par exemple la fibre de coco), qui existe dans d'autres pays.

Améliorer le bilan environnemental

L'objectif est de verdir les systèmes de production et réduire les impacts. Une sortie progressive du modèle de production en cages et des incitations à l'installation d'élevages au sol (pour les pondeuses) et la promotion des élevages biologiques permettraient d'améliorer le bilan environnemental et la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments.

Le stockage couvert des effluents et la valorisation systématique des fientes (compostage) permettraient aussi la mise à disposition d'un engrais vert, avec des circuits courts renforçant la résilience des systèmes et le développement de l'agroécologie. La mise en place de rotations et de parcours arborés pour limiter les pertes irait dans le même sens.

Améliorer les parts de marché de la production locale

Dans l'environnement de marché actuel, les marges de manœuvre sont réduites. Cependant plusieurs pistes mériteraient d'être poursuivies avec l'appui nécessaire d'études complémentaires spécifiques. Il s'agit tout d'abord des parts du marché la viande qui pourraient être conquises en substituant le poulet congelé importé de variété haut de gamme (poulet fermier, label rouge) par la production locale. Cette option nécessiterait des protections ad hoc sous forme de quotas ou droits de douane dont il faudrait évaluer les conséquences économiques. De la même façon, une substitution des plats préparés importés pourrait être étudiée.

Ensuite, il y aurait intérêt à systématiser le recyclage des œufs hors standard commercial (fêlés, sales, trop petits, etc.) en développant l'utilisation de casseries (une installation est déjà en place) afin de récupérer une partie du marché des ovoproduits. Une telle option nécessiterait là aussi des accompagnements de marché.

Favoriser l'émergence d'une interprofession

Le diagnostic a mis en évidence la faiblesse de l'action collective dans les deux CV et l'absence d'une interprofession qui serait en mesure de promouvoir la filière, de défendre ses intérêts et de réfléchir à l'avenir de ses deux chaînes de valeur.

Des incitations de la part des pouvoirs publics ou de la CAP-NC seraient envisageables (y compris via la fiscalité ou les contributions d'adhésion). Une telle plateforme pourrait prendre en charge des débats d'intérêt commun sur : les prix et les marges ; le conseil technique sur de nouvelles pratiques (rations alimentaires, recyclage) ; le modèle de développement ; la mutualisation de certaines fonctions (par exemple pour les approvisionnements) ; etc.

Réfléchir aux options possibles de développement de la filière

Si le marché des œufs est largement couvert par la production locale, celui de la viande offre un potentiel nettement plus élevé sous réserve de très fortes contraintes de compétitivité et de maintien du pouvoir d'achat. Ces constats n'empêchent cependant pas de réfléchir aux options de développement des deux CV.

Il s'agit dès lors de réfléchir à l'évolution des systèmes techniques vers des solutions plus respectueuses de l'environnement et du bien-être animal et permettant d'améliorer la résilience des écosystèmes. Mais il s'agit aussi de la conception des modèles de croissance eux-mêmes. En effet, il ne convient plus seulement de prendre en compte les objectifs d'augmentation des volumes et de la qualité, mais aussi ceux de distribution des revenus, de création d'emplois et de dynamisation des territoires ruraux dans un but d'inclusion et de rééquilibrage. Dans cette perspective, les coûts / avantages de modèles de production décentralisés avec des groupements de producteurs fonctionnant en réseaux et partageant des fonctions communes mériteraient d'être étudiées.

Renforcer la coopération régionale

Une partie des acteurs de la filière est d'ores et déjà impliquée dans la coopération régionale. Un des deux couvoirs exporte des poussins à Wallis-et-Futuna. Les éleveurs industriels ont développé leur propre réseau professionnel en Nouvelle-Zélande. Ils y trouvent des conseils techniques et s'y approvisionnent en génétique et matériel. En revanche, les éleveurs artisanaux – et cela vaut pour les trois PTOM - sont beaucoup plus isolés et ils sont demandeurs de partage d'expériences. En partie initiée dans le cadre du projet européen PROTEGE, une coopération construite autour du partage de savoir-faire pourrait être poursuivie et renforcée, notamment autour des pratiques agroécologiques adaptées aux petits territoires insulaires du Pacifique, mais aussi autour des enjeux de dépendance à la génétique et à l'alimentation importée.

BIBLIOGRAPHIE

- Abín R., Laca, A., Laca A., Díaz M., 2018, "Environmental assessment of intensive egg production: A Spanish case study". *J. Clean. Prod.*, 179, 160–168
- ADEME, ECO2 Initiative, ASAL S., Petit M., Meyer J. 2022. Impact environnemental de l'alimentation dans les territoires d'Outre-mer. Focus Nouvelle-Calédonie. Paris. <https://librairie.ademe.fr/agriculture-alimentation-foret-bioeconomie/5674-impact-environnemental-de-l-alimentation-en-outre-mer-nouvelle-caledonie.html>
- Agence Rurale 2023. Commission Céréales (compte rendu). Agence Rurale de Nouvelle-Calédonie. Nouméa.
- Agence Rurale de Nouvelle-Calédonie 2024. Rapport d'activité 2023. Nouméa.
- Agence Rurale, site documentaire de l'agence rurale : <https://www.agence-rurale.nc/espace-documentation-et-media>
- Agence Rurale, site du catalogue des aides de l'agence rurale : <https://www.agence-rurale.nc/catalogue-des-aides>
- Anses, 2022. *Enfouissement de cadavres issus d'animaux d'élevage ou de la faune sauvage. Connaître, évaluer, protéger*. Avis complété de l'Anses, Rapport complété d'expertise collective. 182 p. https://www.anses.fr/fr/system/files/SABA2020SA0011Ra_0.pdf.
- Autorité de la concurrence 2012. Rapport de l'Autorité de la concurrence relatif aux mécanismes d'importation et de distribution des produits de grande consommation en Nouvelle-Calédonie. Nouméa.
- Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie 2020. AVIS n° 2020-A-07 du 28 décembre 2020 relatif au mécanisme de formation des prix des produits de grande consommation en Nouvelle-Calédonie. Nouméa.
- Baker, K. (2024). Gender, Politics and Power in New Caledonia. In: Kowasch, M., Batterbury, S.P.J. (eds) *Geographies of New Caledonia-Kanaky*. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-031-49140-5_15
- Batterbury, S.P.J., Kowasch, M., Arroyas, A. (2024). Land Reform, Conflict and Local Development on "Grande Terre". In: Kowasch, M., Batterbury, S.P.J. (eds) *Geographies of New Caledonia-Kanaky*. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-031-49140-5_10
- Biopacifica 2008. Norme océanienne d'agriculture biologique. Secrétariat général de la communauté du Pacifique Sud. Nouméa.
- Bouard S., Apithy L., Guyard S. et J-M Sourisseau (2024) « Heureusement, j'ai mon champ » : Mutations et permanences dans l'agriculture familiale kanak (2024) *La Nouvelle-Calédonie dans les géographies de la Nouvelle-Calédonie-Kanaky* (pp.195-202) DOI :[10.1007/978-3-031-49140-5_15](https://doi.org/10.1007/978-3-031-49140-5_15)
- Boyer P., Hourt A., 2018. « L'évaluation des coûts et des marges dans les rayons alimentaires de la grande distribution en 2016 ». *La lettre de l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires*, 15. hal-02977171
- CEROM 2025. Les comptes économiques rapides de la Nouvelle-Calédonie en 2023. ISEE, CEROM, Nouméa. https://www.cerom-outremer.fr/IMG/pdf/cerom_comptes_rapides_2023_bat_06-05-25.pdf
- Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie (CAP NC) 2023. Memento SIQO 2023. Nouméa. <https://www.signesdequalite.nc/sites/default/files/actualites/memento-signes-qualite-25-web.pdf>

- Costantini M., Lovarelli D., Orsi L., Ganzaroli A., Ferrante V., Febo P., ... & Bacenetti J., 2020, "Investigating on the environmental sustainability of animal products: The case of organic eggs." *Journal of Cleaner Production*, 274, 123046.
- Cottingham, P. (2018) « Kanaky, ma terre, pour ta liberté, je ne cesserai jamais de me battre » : enquête sur les rôles, les expériences et les stratégies des militantes kanak au sein du mouvement d'indépendance à Kanaky, en Nouvelle-Calédonie. Une thèse soumise en réponse partielle aux exigences du diplôme de Master en études du développement, École de géographie, d'environnement et de sciences de la Terre de l'Université Victoria de Wellington
- da Silva V. P., van der Werf H. M., Soares S. R., & Corson M. S., 2014, "Environmental impacts of French and Brazilian broiler chicken production scenarios: An LCA approach". *Journal of environmental management*, 133, 222-231.
- Fabre P., Dabat M.-H., Orlandoni O., 2021, *Note méthodologique pour l'analyse des chaînes de valeur agricoles. Cadre et outils - Éléments clés*. Agrinatura - EEIG.
- FranceAgrimer 2024. La consommation de produits carnés et d'oeufs en 2023. ÉDITION août 2024. Paris.
- Gerber, P. J., Steinfeld, H., Henderson, B., Mottet, A., Opio, C., Dijkman, J., ... & Tempio, G., 2013. Tackling climate change through livestock: a global assessment of emissions and mitigation opportunities (pp. xxi+-115).
- Ghasempour A., & Ahmadi E., 2016, "Assessment of environment impacts of egg production chain using life cycle assessment." *Journal of environmental Management*, 183, 980-987.
- Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie 2023. Plan de transition alimentaire. Ateliers de concertation. Mars 2023. Nouméa.
- Guillemot N, Bador R, Marcellier M, Lubac A, Lataste C (2023) Réalisation d'opérations contribuant à soutenir la production d'aliments pour animaux d'élevage à partir de ressources locales en Nouvelle- Calédonie : potentialités des ingrédients à base de Black Soldier Fly - Rapport de phase 3 (capitalisation). Nouméa.
- Guyard S., Apithy L, Bouard S., Sourisseau JM., Passouant M., et al. 2014. L'agriculture des tribus en Nouvelle-Calédonie : Rapport d'étude final. [Rapport de recherche] CIRAD IAC. Nouméa, Montpellier.
- Harchaoui S., Blazy V., Péchenart E., Wilfart A., 2023, "Challenges and opportunities for improving circularity in the poultry meat and egg sector: The case of France". *Resources, Conservation and Recycling*, 193, 106963.
- IEOM 2024. Rapport annuel économique 2023 Nouvelle-Calédonie. Paris. https://www.ieom.fr/IMG/pdf/rapport_ieom_nc_2023_bat.pdf
- ISEE 2021 Synthèse n° 52 - Enquête Budget des Familles - Nouvelle-Calédonie. Nouméa.
- ISEE 2021 Synthèse n°49 – Enquête Budget des Familles – Nouvelle-Calédonie. Nouméa. <https://www.isee.nc/component/phocadownload/category/260-consommation-equipement-des-menages?download=2025:budget-des-familles-2019-2020>
- Kahn & Associés, 2021, Christophe NATIVEL, Zoltan KAHN, Rapport de diagnostic de durabilité du système alimentaire de Nouvelle-Calédonie, Nouméa.
- Kahn et associés 2021. Diagnostic des filières grandes cultures en Nouvelle-Calédonie. Rapport d'étude de marché et diagnostic des filières. Mars 2021. Nouméa.

- Katajajuuri J.-M., Grönroos J., Usva K., 2008, *Environmental impacts and related improvement options of supply chain of chicken meat*. In: Presented at the 6th International Conference on LCA in the Agri-food Sector. Zürich, Switzerland, pp. 125-126.
- Khangar, N. S., & Thangavel, M. (2025). Assessment of the environmental impacts of soybean production within fields in Madhya Pradesh: a life cycle analysis approach. *Integrated Environmental Assessment and Management*, 21(3), 688-701.
- Leinonen I., Williams A. G., Wiseman J., Guy J., & Kyriazakis I., 2012, "Predicting the environmental impacts of chicken systems in the United Kingdom through a life cycle assessment: Egg production systems". *Poultry Science*, 91(1), 26-40
- Mitrovic M., Tomasevic I., Djekic I., 2022, "Assessment of Environmental Impacts from Different Perspectives—Case Study of Egg Value Chain System in Serbia". *Foods*, 11, 1697. <https://doi.org/10.3390/foods11121697>
- Nielsen N.I., Jørgensen M., Knude Rasmussen I., 2013, *Greenhouse Gas Emission from Danish Organic Egg Production estimated via LCA Methodology*. Knowledge Centre for Agriculture, Denmark. <https://sp.landbrugsinfo.dk/Sider/Startside.aspx> (accessed on 7 January 2022).
- Onumah et al 2018. Egg value chain analysis in Zambia. Agrinatura, VCA4D. https://capacity4dev.europa.eu/media/105855/download/08e1a6ad-2804-4855-a1a5-b1d0cfd7da8b_en
- Pelletier N., 2017, "Life cycle assessment of Canadian egg products, with differentiation by hen housing system type". *Journal of Cleaner Production*, 152, 167-18
- Pfister S., Koehler A., Hellweg S., 2009, "Assessing the Environmental Impacts of Freshwater Consumption in LCA". *Environmental Science & Technology* 43 (11):4098-4104.
- Province des îles 2011. Délibération n° 2011-104/API du 25 novembre 2011 instituant le code de développement économique de la province des îles Loyauté. Lifou.
- Province des îles 2024. Code de l'environnement de la province des îles Loyauté. Lifou.
- Province Nord 2024. Code de développement économique de la province Nord. Koné.
- Province Sud 2016. Délibération n°33-2016/APS du 16 septembre 2016 instituant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP). Nouméa.
- Quidnovi 2016. Tracking consommateurs - Synthèse annuelle 2016. Kantar TNS, Quidnovi, ESOMAR, Nouméa.
- Seguin F., Bouvarel I., Pottiez E., van der Werf H., 2013, *Analyse du cycle de vie des produits avicoles biologiques en France*. Dixièmes Journées de la Recherche Avicole (JRA). La Rochelle, 26-28.
- Serra-Mallol C., Wacalie F., Nedjar-Guerre A., Wattelez G., Frayon S., Galy O.(2021) « Bien manger » dans les pays et territoires insulaires du Pacifique : une approche qualitative et normative des cultures alimentaires en Nouvelle-Calédonie, *Appetite*, Volume 163, 105192, ISSN 0195-6663, <https://doi.org/10.1016/j.appet.2021.105192>.
- Spies A., 2003, *The Sustainability of the Pig and Poultry Industries in Santa Catarina, Brazil: a framework for change*. Thesis. University of Queensland, School of Natural and Rural Systems management, Brisbane, Australia, p. 408.
- Taylor R. C., Omed H., Edwards-Jones G., 2014, "The greenhouse emissions footprint of free-range eggs". *Poultry science*, 93(1), 231-237.

Wadrawane, E.W. (2024). Transforming Kanak Knowledge to Teach Students and Train Teachers in New Caledonia. In: Kowasch, M., Batterbury, S.P.J. (eds) Geographies of New Caledonia-Kanaky. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-031-49140-5_14

Weidema, B. P., Wesnæs, M., Hermansen, J., Kristensen, T., Halberg, N., Eder, P., & Delgado, L. (2008). Environmental improvement potentials of meat and dairy products. European Commission–Joint Research Centre–Institute for Prospective Technological Studies, Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.

Wiedemann S. G., McGahan E. J., 2011, *Environmental assessment of an egg production supply chain using life cycle assessment*. Australian Egg Corporation Limited: Sydney.

Williams A., Audsley E., Sandars D., 2006, *Determining the Environmental Burdens and Resource Use in the Production of Agricultural and Horticultural Commodities*. Main Report, Defra Research Project. Cranfield University and Defra.

Quelques sites utiles :

Un outil d'information sur les prix à la consommation du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
<https://prix.nc/>

Le site d'information sur l'agriculture néo-Calédonienne : <https://www.agriconnect.nc/>

Le site de l'Agence Rurale, notamment pour le catalogue des aides : <https://www.agence-rurale.nc/>

Le site de la DAVAR, notamment pour les statistiques agricoles et les mémentos agricoles annuels
<https://davar.gouv.nc/secteur-rural/les-statistiques-agricoles>

Le site de l'ISEE : <https://www.isee.nc/>

ANNEXES

A1. Note technique sur l'élaboration des comptes de résultat type

Les comptes de résultat types ont été construits en s'appuyant sur les informations primaires collectées auprès d'éleveurs de poules pondeuses (9 entretiens, 7 en production et 2 en projet) et de poulet de chair (6 entretiens), complétées par d'autres acteurs de la chaîne de valeur (fournisseurs d'intrants, abattoir, transformateurs secondaires) et des services d'appui technique, et enfin par des sources documentaires. L'équipe a pu avoir accès à des comptes de résultat déposés par certaines entreprises (obligation légale de dépôt des comptes en Nouvelle-Calédonie). Les comptes d'un gros élevage industriel non enquêté a pu être consultés. En conséquence, la base empirique des comptes types reste fragile malgré nos efforts de recoupement et de recherche de compléments d'informations dans les publications techniques des fournisseurs internationaux.

Pour les élevages de poules pondeuses

Quatre comptes types ont été réalisés : industriel (type 1), gros artisanal plein air avec achat poussin (type 2), petit artisanal plein air avec achat poulette (type 3) et artisanal bio (type 4). Les comptes portent sur un cycle de production complet jusqu'à la réforme (entre 25 et 29 mois).

Pour les prix unitaires aliments, poussins et œufs :

Relevés en magasin issus de la base de données 'Prix.nc' et entretiens pour le prix au producteur.

Pour les caractéristiques du cheptel :

Les début et durée de ponte, les quantités d'aliment/jour et les taux de ponte retenus proviennent principalement des entretiens auprès des producteurs (autant que possible) et des sources secondaires. Les déclarations ont été comparées avec les notices techniques Shaver Brown⁶² afin de garantir une certaine cohérence :

- poussins : 52 à 54gr/j selon le système de production pendant 5 mois
- pondeuses : 100 à 120gr/j pendant 20 à 24 mois selon le système de production
- taux de ponte : entre 0,75 et 0,85 selon la durée de ponte liée au système de production.

Des variations sont observées entre producteurs, certains réduisent les quantités d'aliments grâce à d'autres apports (pâturage, parcours, déchets agricoles ou alimentaires, coco, etc.).

Pour la valorisation des fientes :

Une poule produit de l'ordre de 52gr de fiente par jour⁶³ soit 1,586 kg par mois sur la durée du cycle de ponte.

La fiente n'est que rarement jetée : elle est soit vendue, soit utilisée sur l'exploitation agricole (cas des éleveurs ayant des activités de production végétale, notamment horticole), soit donnée.

Le prix de la fiente est extrêmement variable. Sur la base des entretiens et de sources secondaires, une pratique courante dans les petits élevages est la vente en sacs de 15kg souvent en mix fiente

⁶² Shaver Brown, UK management guide: Achieving the full genetic potential of the Shaver Brown

⁶³ Sur la base des données de l'[ITAVI](#) : Etat des lieux des pratiques de gestion des effluents d'élevages avicoles et acquisition de références

+ litière. Le prix de 500 FCFP/sac a été retenu soit 33 FCFP/kg. Cette valeur arrondie survalorise le prix de la fiente (puisqu'il inclut de la litière) mais elle compense le prix/sac qui est parfois supérieur et la non prise en compte de la fiente produite pendant les premiers mois de croissance. Pour les industriels, le prix retenu a été de 3 000 F/ tonne⁶⁴.

La fiente donnée ou utilisée par les éleveurs a été valorisée au même prix.

Pour les frais vétérinaires :

Ils sont difficiles à évaluer du fait de la diversité des situations : pour les éleveurs bio, aucun frais vétérinaires déclarés ; pour les éleveurs des îles, les soins et les frais vétérinaires sont réalisés et pris en charge par la province ; pour les éleveurs industriels, les comptes de résultat qui ont pu être consultés ne permettent pas d'avoir le détail.

Aussi avons-nous estimé les mêmes coûts pour tous les cheptels avec 300 FCFP/poulet/cycle comprenant la vaccination des poussins (100 F/u) puis les traitements en cours de cycle (200 F/u).

En ce qui concerne la lutte contre les infections à la salmonelle, les autocontrôles à la charge de l'éleveur ne sont obligatoires que pour les élevages avec un cheptel supérieur à 5 000 poules pondeuses, soit les éleveurs du type 1. Ces contrôles ont lieu deux semaines avant le début du cycle de ponte, puis toutes les quinze semaines pendant toute la durée de celui-ci. Ils consistent en prélèvements de chiffonnettes (à 15 000 FCFP/u) avec une chiffonnette pour les poussières et deux pour les fientes par tranche de 20 000 poules. Le coût moyen pour le déplacement du vétérinaire est de 50 000 FCFP par passage.

Pour un élevage de 20 000 poules sur un cycle de 20 mois cela représente 6,3 passages (96 semaines/15 = 5,3 + 1 avant le début du cycle) à 95 000 FCFP (15 000 x 3 pour les chiffonnettes + 50 000 de déplacement) soit 598 500 FCFP ou 30 FCFP/poule.

Pour les frais de transport :

Nous avons proposé une estimation qui permet d'avoir une cohérence entre la diversité des sources de données et des situations d'élevage et des coûts déclarés lors des entretiens (fréquence des rotations pour les approvisionnements en nourriture et en poussins et pour la vente des œufs, éloignement des bassins d'approvisionnement et de distribution).

Livraison des œufs :

Estimation du kilométrage quotidien de livraison des œufs (6j/7j soit 26j/mois), sur la durée du cycle, à 12l/100km de gasoil (à 156 F/l en 2023).

Il n'a pas été imputé de ratio de remplissage au véhicule car les œufs doivent être livrés tous les jours et le nombre de boîtes d'œufs par livraison est très inférieur à 10m³ (volume d'une petite camionnette) : 1 boîte d'œufs = 1890 cm³ (27cmx10x7) soit 1m³ = 529 boîtes.

Les industriels et gros artisans font une plus grande tournée (120 km) que les petits producteurs (bio et non bio) (90 km).

Livraison des aliments :

Pour les types 1 et 2 (industriels et gros artisanal), calcul de la quantité d'aliments/cycle pour chaque type d'élevage, puis du nombre de containers nécessaires, sachant qu'un container de 20 pieds contient 11 palettes de 40 sacs.

L'estimation du coût de livraison par container est de 250 FCFP/km.

⁶⁴ Rapport sur la valorisation des déchets agricoles de 2019. https://www.province-sud.nc/wp-content/uploads/2024/07/3129_rapport-dohs-phase-1_hors-annexes_light.pdf

Pour les autres systèmes de production, les aliments peuvent être en théorie chargés au retour de la camionnette de livraison de 10 m³ dans laquelle on peut mettre 5 palettes d'aliments.

Pour les frais généraux et autres charges :

Ce poste concerne l'électricité, l'eau (souvent approvisionnement autonome), les assurances et divers (frais bancaires, comptables, etc.).

Ces coûts n'ont quasiment jamais été précisés pendant les entretiens, notamment auprès des petits éleveurs. Quant aux éleveurs industriels, les frais généraux et autres charges n'étaient pas distingués dans les comptes de résultats qui ont pu être consultés.

En revanche, pour mémoire les consommations intermédiaires de la branche aviculture (données ISEE pour les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie de l'année 2017) sont les suivants :

CI de la branche Aviculture	
Semences et plants	0%
Énergie et lubrifiants	16%
Engrais et amendements	0%
Produits de protection des cultures	0%
Aliments des animaux	65%
Produits et services vétérinaires	4%
Matériel et petit outillage	6%
Entretien	3%
Frais généraux	6%

Pour les industriels, nous avons donc fait le choix d'un coût estimé à 10% des consommations intermédiaires et à 5% pour les systèmes artisanaux.

Pour les charges salariales :

En Nouvelle-Calédonie, il existe un salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et un salaire minimum agricole garanti (SMAG). Ces deux minimaux seront fusionnés en janvier 2027. En février 2025, le SMIG est de 166 536 FCFP pour 169h/mois. Les cotisations sociales employeur appliquées se situent entre 11 et 40 %.

Le SMAG est de 141 556 FCFP pour 169h/mois et les cotisations sociales employeur se situent entre 7% et 16% soit 10 184 FCFP/mois.

Un coefficient de 20% a été ajouté au système industriel pour prendre en compte la présence de cadres.

Pour la carte professionnelle CAPNC :

La carte a une validité d'un an pour un montant de cotisations de :

CHIFFRE D'AFFAIRES DÉCLARÉ	CATÉGORIE	COTISATION
<input type="checkbox"/> Strictement inférieur à 1 million	Agriculture traditionnelle et Familiale	1.000 francs
<input type="checkbox"/> Compris entre 1 et 10 millions	Agriculture professionnelle 2	4.000 francs
<input type="checkbox"/> Strictement supérieur à 10 millions	Agriculture professionnelle 1	12.000 francs

Pour les impôts :

Il existe deux types de régime d'imposition sur les résultats en Nouvelle-Calédonie.

1. Régime des bénéfices agricoles (BA)

Le régime des bénéfices agricoles s'applique aux exploitants individuels ou aux sociétés de personnes exerçant une activité agricole (productions végétales, animales et forestières). Ce régime comporte deux sous-catégories : le régime forfaitaire et le régime du bénéfice réel simplifié (BRS).

Le régime forfaitaire agricole consiste à calculer le bénéfice imposable en divisant le chiffre d'affaires hors taxe de solidarité sur les services (TSS) par six, puis en déduisant les cotisations sociales. Il est particulièrement adapté aux petites exploitations dont le chiffre d'affaires est généralement inférieur à 25 MFCFP. Ce régime présente l'avantage d'une comptabilité très simplifiée et d'une franchise en base pour la taxe générale sur la consommation (TGC), ce qui signifie qu'aucune taxe n'est collectée ni déduite. Toutefois, il ne permet pas la déduction des charges réelles, ni des amortissements, et l'imposition se fait selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR).

Le régime du bénéfice réel simplifié (BRS) permet de déterminer le bénéfice imposable en soustrayant les charges réelles et les cotisations sociales des recettes. Ce régime est accessible sur option, qui doit être exercée avant le 1er février, et engage l'exploitant pour une durée irrévocable de trois ans. Il impose une comptabilité simplifiée mais structurée, incluant les immobilisations et les amortissements. Concernant la TGC, les exploitations dont le chiffre d'affaires dépasse 25 MFCFP sont assujetties au régime réel, tandis que celles en dessous peuvent opter pour ce régime simplifié. L'imposition se fait également selon le barème progressif de l'IR, mais avec la possibilité de déduire les charges et amortissements, ce qui est avantageux pour les exploitations ayant des investissements importants.

2. Régime des sociétés (IS)

Les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés (IS), telles que les SA ou SARL, sont imposées sur leur bénéfice net. Le taux normal est de 30 %, mais un taux réduit de 15 % s'applique sur les dix premiers millions de bénéfice si certaines conditions sont remplies : chiffre d'affaires inférieur à 200 MFCFP, capital entièrement libéré et détenu à 75 % par des personnes physiques. Ce régime impose une comptabilité complète et un assujettissement obligatoire à la TGC en régime réel. Il présente l'avantage de permettre la déduction des charges, des amortissements et des provisions, mais entraîne une double imposition : l'IS sur le bénéfice et l'IR sur les dividendes distribués.

Le régime des sociétés (IS) a été appliqué aux deux premiers types (tout en vérifiant la cohérence avec les comptes de résultats à notre disposition).

Pour les deux autres types, nous avons appliqué l'IR progressif. Le barème progressif de l'IR en Nouvelle-Calédonie est le suivant : jusqu'à 1 200 000 FCFP, le taux est de 0 % ; de 1 200 001 à 2 400 000 FCFP, 4 % ; de 2 400 001 à 3 600 000 FCFP, 8 % ; de 3 600 001 à 4 800 000 FCFP, 13 % ; de 4 800 001 à 6 000 000 FCFP, 20 % ; et au-delà de 6 000 000 FCFP, 25 %.

Pour les amortissements :

Les amortissements sont calculés sur 10 ans à partir du coût moyen des investissements. L'estimation du montant s'appuie sur les informations recueillies et des montants types ont été appliqués, même si pour de nombreux petits éleveurs les investissements sont limités (beaucoup font de la récupération pour s'équiper à moindre coût).

Le coût type a été calculé pour 1000 poules avec :

x = 750 000 F par an pour les industriels

x = 500 000 F pour les gros artisanaux

x = 200 000 F pour les petits artisanaux

x = 150 000 F pour les bio

Le montant de l'amortissement sur le cycle est donc : $x/12\text{mois} \times \text{durée du cycle} \times \text{nbre de poules}/1000$

On notera également qu'il n'a pas été possible de prendre en compte les subventions à l'investissement faute d'information satisfaisantes. Celles-ci sont disparates et attribuées au niveau du pays ou à celui des provinces. On citera par exemple les aides à l'installation (1,2 MF/CFP) ou encore les aides pour la transition à l'agriculture biologique (500 KF/an).

Pour les élevages de poulets de chair

Quatre comptes types ont été réalisés : élevage de poulets industriel (type 1) en bâtiment avec un abattoir ; gros élevage artisanal (type 2) en plein air (entre 1 000 et 5 000 poulets) ; petit élevage artisanal (type 3) inférieur à 1 000 poulets ; et enfin les éleveurs membres du GIE Meru (type 4). Les comptes portent sur un cycle de production complet (entre 42 et 84 jours).

Pour les prix unitaires aliments, poussins et kg de viande ou unité :

Relevés en magasin issus de la base de données 'Prix.nc' et entretiens pour le prix au producteur.

Pour les caractéristiques du cheptel :

Le cycle de croissance retenu provient de sources diverses⁶⁵ qui ont été ajustées avec les informations locales (enquêtes et sources secondaires). Les cycles vont de 6 à 12 semaines avec selon le choix de la génétique (Cobb ou Cou-nu) :

- Poussins : entre 588 et 700 gr d'aliment starter pour 15j de croissance
- Poulets : de 4 600 à 8 400 gr d'aliment grower de j16 à j42 ou j84

Pour les frais d'abattage :

Le prix varie de 330 F/u à 350 F selon l'abattoir et la négociation entre l'éleveur et le prestataire.

En l'absence d'informations sur les frais de fonctionnement, le montant de 330 F/u a été appliqué également aux élevages intégrés possédant un abattoir.

Pour les prestations de service pour des éleveurs tiers, le nombre estimé de poulets abattus correspond à 10% du nombre de poulets abattus en propre par les élevages intégrés. Il s'agit donc d'une recette supplémentaire ajoutée au compte-type élevage industriel valorisée à 350F/u.

⁶⁵ Enquêtes et note technique d'élevage de poulet Cobb 500 ou cou-nu.

Pour les frais vétérinaires :

Estimation à 300 FCFP/poulet/cycle : vaccination des poussins (100F/u) et traitements en cours de cycle (200F/u).

Pour le GIE Merü, les éleveurs bénéficient d'une aide fournie par le GIE avec un reste à charge estimé 19 000 F/cycle et par éleveur.

Pour les frais de transport :

Estimation du kilométrage avec un voyage abattoir et un voyage livraison par semaine sur la durée du cycle, à 12l/100km de gasoil (à 156 F/l) et une rotation entre 100 et 60km.

Les aliments peuvent être en théorie chargés au retour de la camionnette de livraison.

Les frais de transport des éleveurs du GIE Merü sont pris en charge par le GIE.

Pour les frais généraux et autres charges :

Ce poste concerne l'électricité, l'eau (souvent approvisionnement autonome), les assurances et divers (frais bancaires, comptables, etc.).

Nous avons appliqué les mêmes règles que pour les élevages de poules pondeuses.

Pour les charges salariales :

Nous avons appliqué les mêmes règles que pour les élevages de poules pondeuses et appliqué un coefficient de +20% pour le type industriel du fait de l'emploi de cadres.

Pour la carte professionnelle CAPNC :

Les mêmes montants que ceux des éleveurs de poules pondeuses ont été appliqués.

Pour les impôts et taxes :

Les mêmes montants que ceux des éleveurs de poules pondeuses ont été appliqués.

Pour les amortissements :

Les amortissements sont calculés sur 10 ans à partir du coût moyen des investissements qui nous ont été déclarés dans les entretiens. Le coût a été ramené à 1000 poules, puis sur le cycle pour chaque type d'éleveur même si de nombreux petits producteurs ont des investissements très modestes (récupération).

$x = 800\ 000$ F par an pour les industriels

$x = 500\ 000$ F par an pour les gros artisanaux

$x = 100\ 000$ F par an pour les petits artisanaux

Le montant de l'amortissement sur le cycle est donc : $x/12\text{mois} \times \text{durée du cycle} \times \text{nbre de poulets}/1000$

Pour les éleveurs du GIE Meru, les investissements sont financés par le GIE.

A2. Profil social détaillé des chaînes de valeur avicoles

Value chain: <i>Poultry</i>	Country: <i>French Pacific Territories - New Caledonia</i>	Date Last Modification: 08 / 07 / 2024					
Question	Source	Score level	Count	Comments			
1. WORKING CONDITIONS							
1.1 Respect of labour rights							
1.1.1 To what extent do companies involved in the value chain respect the standards elaborated in the 8 fundamental ILO international labour conventions and in the ICESCR and ICCPR?		Moderate/Low	2	New Caledonia is a signatory to the International Labour Organisation (ILO)'s six fundamental international labour conventions in its own right. New Caledonia's labour code, based on French labour law, is in force, and includes a guaranteed minimum wage and a maximum weekly working time. However, there is very little paid employment in the poultry sector, probably less than 150 positions. Most artisanal enterprises would be based around family labour.			
1.1.2 Is freedom of association allowed and effective (collective bargaining)?		Substantial	3	Freedom of association is allowed, but the means of collective bargaining in the agricultural sector are limited. C			
1.1.3 To what extent do workers benefit from enforceable and fair contracts		Substantial	3	New Caledonia labour code covers the initial contract, daily working conditions, health and safety, and termination of employment, as well as mechanisms for resolving disputes but hardly any people are employed in the poultry sector.			
1.1.4 To what extent are risks of forced labour in any segment of the value chain minimised?		Substantial	3	New Caledonia labour code, based on French labour law in force and forced labour is unlawful. Forced labour is unlikely.			
1.1.5 To what extent are any risks of discrimination in employment for specific categories of the population minimised?		Moderate/Low	2	The New Caledonia labour code prohibits discrimination in employment based on several protected characteristics. Employers are forbidden from discriminating against employees or job applicants during recruitment, hiring, training, promotion, compensation, and termination. However, roles in the poultry and supporting sector tend to be gender			
	Average:	Substantial	2.60	2.60	Final: Substantial	2.60	Justification if adjustment of the score level = ...
1.2 Child Labour							
1.2.1 Degree of school attendance in case children are working (in any segment of the value chain)?		Substantial	3	The new Caledonia education system mirrors that of mainland France and school is compulsory from 6-16. The New Caledonia Labour code includes policies to support children found in such situations to transition to education.			
1.2.2 Are children protected from exposure to harmful jobs?		n/a	n/a	The New Caledonia Labour Code prohibits the employment of children and young persons under 18 in night work or hazardous conditions.			
	Average:	Substantial	3.00	3.00	Final: Substantial	3.00	Justification if adjustment of the score level = ...
1.3 Job safety							
1.3.1 Degree of protection from accidents and health damages (in any segment of the value chain)?		Moderate/Low	2	Employment law provides H&S protection but workers in poultry production are exposed to poultry dust, and have to work in hot, humid environments. Workers in poultry processing are exposed to catching limbs in machinery, cutting themselves with knives and sharp objects, blood and wet surfaces and developing stress injuries from repetitive tasks.			
	Average:	Moderate/Low	2.00	2.00	Final: Moderate/Low	2.00	Justification if adjustment of the score level = ...
1.4 Attractiveness							
1.4.1 To what extent are remunerations in accordance with local standards?		Moderate/Low	2	Workers in formal employment in the agricultural sector receive the SMAG; this was formerly lower than for industrial workers who receive the SMG for the same number of monthly work hours but this was changed in January 2024 to			
1.4.2 Are conditions of activities attractive for youth?		Moderate/Low	2	Young people are generally not attracted by working in the poultry sector due to the lower pay rate, challenging working conditions and weekend working.			
	Average:	Moderate/Low	2.00	2.00	Final: Moderate/Low	2.00	Justification if adjustment of the score level = ...

Question	Source	Score level	Count	Comments				
2. LAND & WATER RIGHTS								
2.1 Adherence to VGGT								
2.1.1 Do the companies/institutions involved in the value chain declare adhering/are aware to the VGGT? (Voluntary guidelines on the responsible governance of tenure)		n/a	n/a	Much of the land used for commercial poultry production was purchased over 30 years ago by the parents of the current owners. Gie Meru operates on customary land under a GDPL.				
2.1.2 If large scale investments for land acquisition are at stake, do the involved companies/institutions apply the 'Guide to due diligence of agribusiness projects that affect land and property rights'?		n/a	n/a	Not relevant to poultry sector in new Caledonia.				
	Average:	n/a	n/a	n/a	Final:	n/a	n/a	Justification if adjustment of the score level = ...
2.2 Transparency, participation and consultation								
2.2.1 Level of prior disclosure of project related information to local stakeholders?		n/a	n/a	Issues or proposed changes that have environmental implications, such as generation of agricultural pollution, are published online by the Southern Province				
2.2.2 Level of accessibility of intervention policies, laws, procedures and decisions to all stakeholders of the value chain?		Substantial	3	These might be shared by the Chamber of Agriculture with their members or by provinces (e.g. Province Sud Petits poulets project) or by Biocaledonia. The ADRAF website provides details of its procedures regarding customary land allocation. Land use is dealt with on a provincial level. Province Sud's Department of Urban Planning, Development and Land and the Directorate of Planning and Land, Northern Province (DAE) deal with private land issues and queries.				
2.2.3 Level of participation and consultation of all individuals and groups in the decision-making process?		Substantial	3	ADRAF reports that customary land allocation can require dozens of meetings or contacts over periods of several months as all stakeholders need to be identified and found.				
2.2.4 To what extent prior consent of those affected by the decisions was reached?		Substantial	3	Adraf customary land allocation has to be reached by consensus amongst the stakeholders. Biocaledonia decision such as suspension of organic egg certification due to issues obtaining organic feed may have been discussed with the few affected.				
	Average:	Substantial	3.00	3.00	Final:	Substantial	3.00	Justification if adjustment of the score level = ...
2.3 Equity, compensation and justice								
2.3.1 Do the locally applied rules promote secure and equitable tenure rights or access to land and water?		Moderate/Low	2	ADRAF applies local rules for reallocation of land to clans and families for customary land				
2.3.2 In case disruption of livelihoods is expected, have alternative strategies been considered?		n/a	n/a	Not relevant to poultry sector in New Caledonia.				
2.3.3 Where expropriation is indispensable: is a system for ensuring fair and prompt compensation in place (in accordance with the national law and publically acknowledged as being fair)?		n/a	n/a	Not relevant to poultry sector				
2.3.4 Are there provisions foreseen to address stakeholder complains and for arbitration of possible conflicts caused by value chain investments?		n/a	n/a	Not relevant to poultry sector				
	Average:	Moderate	2.00	2.00	Final:	Moderate	2.00	Justification if adjustment of the score level = ...

Question	Source	Score level	Count	Comments				
3. GENDER EQUALITY								
3.1 Economic activities								
3.1.1 Are risks of women being excluded from certain segments of the value chain minimised?		Moderate/Low	2	Women are excluded/not recruited by certain employers in certain sectors of the value chain (chicken house management, feed mill factory floor) but sought after for other activities (egg collection and packing, hatchery)				
3.1.2 To what extent are women active in the value chain (as producers, processors, workers, traders...)?		Substantial	3	Women operate their own artisanal egg production enterprises which supply local and specialist supermarkets; are involved as co-directors of larger poultry enterprises; involved in the organic standard setting organisation; provide training in free-range chicken raising				
	Average:	Substantial	2.50	2.50	Final:	Substantial	2.50	Justification if adjustment of the score level = ...
3.2 Access to resources and services								
3.2.1 Do women have ownership of assets (other than land)?		Moderate/Low	2	Women can purchase and inherit private property				
3.2.2 Do women have equal land rights as men?		Moderate/Low	2	Women can own private land. Rights to inheritance of tribal land are lower than men's.				
3.2.3 Do women have access to credit?		Substantial	2	Women have more or less equal access small microcredit loans from ADIE (Association for the Right to Economic Initiatives) but tend to have a lower access to larger investment loans				
3.2.4 Do women have access to other services (extension services, inputs...)?		Substantial	2	As part of a social enterprise, such as Gie Meru, or a project, such as Protege, women have equal access to services in the poultry value chain and can qualify for a Chamber of Agriculture Farmer's Card, which authorises the holder to				
	Average:	Moderate	2.00	2.00	Final:	Moderate	2.00	Justification if adjustment of the score level = ...
3.3 Decision making								
3.3.1 To what extent do women take part in the decisions related to production?		Substantial	3	Where women have their own poultry enterprise or are co-directors or social enterprise members they take part in production decisions.				
3.3.2 To what extent are women autonomous in the organisation of their work?		Moderate/Low	2	This depends on the type and size of operation. Few women are operating poultry enterprises completely on their own.				
3.3.3 Do women have control over income?		Substantial	2	As 3.3.2 above. One women producer told us that her income from poultry raising would be used to pay her children's school fees (plus school lunch and transport)				
3.3.4 Do women earn independent income?		Substantial	2	As 3.3.2 above. Yes, if they have their own enterprise or are an employee.				
3.2.5 Do women take part in decisions on the purchase, sale or transfer of assets?		Substantial	2	Yes, if they own them.				
	Average:	Moderate	2.20	2.20	Final:	Moderate	2.20	Justification if adjustment of the score level = ...
3.4 Leadership and empowerment								
3.4.1 Are women members of groups, trade unions, farmers' organisations?		Moderate/Low	2	Women are members of Bio Caledonia and Gie Meru				
3.4.2 Do women have leadership positions within the organisations they are part of?		Substantial	2	40% of the leaders of Bio Caledonia are women. Many women are members of church-based women's organisations.				
3.4.3 Do women have the power to influence services, territorial power and policy decision making?		Substantial	2	The director of the Agence Rural is a woman				
3.4.4 Do women speak in public?		Moderate/Low	2	Women in the poultry sector speak				
	Average:	Moderate	2.00	2.00	Final:	Moderate	2.00	Justification if adjustment of the score level = ...
3.5 Hardship and division of labour								

Question	Source	Score level	Count	Comments				
4. FOOD AND NUTRITION SECURITY								
4.1 Availability of food								
4.1.1 Does the local production of food increase?		Substantial	3	Raising poultry means that families have access to fresh chicken meat and eggs. Gie Meru farmers mentioned they killed and consumed deformed or injured birds. The production model means that there will be surplus birds if producers raise them well, which can be retained for family use or sale. One producer kept a few female birds and allowed them to				
4.1.2 Are food supplies increasing on local markets?		Moderate/Low	2	The territory is self-sufficient in commercial egg supply and local broiler production contributes 10% of chicken consumption.				
	Average:	Substantial	2.50	2.50	Final:	Substantial	2.50	Justification if adjustment of the score level = ...
4.2 Accessibility of food								
4.2.1 Do people have more income to allocate to food?		Substantial	2	Gie Meru farmers can generate F50-80,000 per year. This income allows parents to pay for school meals for their children and to buy food (e.g. eggs) from the store.				
4.2.2 Are (relative) consumers food prices decreasing?		Not at all	1	Chicken and egg production are very dependent on imported raw materials and the small output cannot compete with the low price of imported chicken and other imports.				
	Average:	Moderate	1.50	1.50	Final:	Moderate	1.50	Justification if adjustment of the score level = ...
4.3 Utilisation and nutritional adequacy								
4.3.1 Is the nutritional quality of available food improving?		Moderate/Low	2	If household have access to eggs and/or fresh chicken the nutritional quality of their diet improves.				
4.3.2 Are nutritional practices being improved?		Moderate/Low	2	Having access to cash may increase the consumption of less nutritious foods, such as sugary foods and fatty meat cuts. The consumption of fruits and vegetables can be irregular, while fat, sugar, and salt consumption can exceed nutritional				
4.3.3 Is dietary diversity increased?		Moderate/Low	2	It may have but generated cash income may be used to purchase less nutritious foods, such as fizzy drinks, sweets, white bread etc				
	Average:	Moderate	2.00	2.00	Final:	Moderate	2.00	Justification if adjustment of the score level = ...
4.4 Stability								
4.4.1 Is risk of periodic food shortage for household reduced?		Moderate/Low	2	Cash income from chicken sales, or consumption of surplus birds, could reduce periodic food shortages which may exist in certain parts.				
4.4.2 Is excessive food price variation reduced?		Not at all	1	Locally produced poultry products contribute a very small amount to national diets, particularly for poultry meat. The territory is very dependent on important food items and prices have been increasing due to external circumstances. The				
	Average:	Moderate	1.50	1.50	Final:	Moderate	1.50	Justification if adjustment of the score level = ...

Question	Source	Score level	Count	Comments				
5. SOCIAL CAPITAL								
5.1 Strength of producer organisations								
5.1.1 Do formal and informal farmer organisations /cooperatives participate in the value chain?		Moderate/Low	2	Very few exist or participate in the poultry value chain. Gie Meru is the main type of formal organisation that exists (a groupement d'intérêt économique (Economic Interest Group) is a consortium of related businesses which formally pool their efforts for competitive advantage). A maize growers' cooperative exists for maize growers in the Southern province and another one at Pouembout was mentioned.				
5.1.2 How inclusive is group/cooperative membership?		Moderate/Low	2	Gie Meru group membership is based on location and tribal affiliation.				
5.1.3 Do groups have representative and accountable leadership?		Moderate/Low	2	Gie Meru has an elected president and a director.				
5.1.4 Are farmer groups, cooperatives and associations able to negotiate in input or output markets?		Moderate/Low	2	Gie Meru may be able to obtain lower unit costs for its feed purchases.				
	Average:	Moderate	2.00	2.00	Final:	Moderate	2.00	Justification if adjustment of the score level = ...
5.2 Information and confidence								
5.2.1 Do farmers in the value chain have access to information on agricultural practices, agricultural policies, and market prices?		Moderate/Low	2	The large-scale commercial farmers are able to obtain information on avicultural practices, particularly from outside the country, local agricultural policies and prices from the local supermarket chains.				
5.2.2 To what extent is the relation between value chain actors perceived as trustworthy?		Moderate/Low	2	Caldoche poultry farmers would tend to trust each other and their suppliers along the chain, including of fertilised eggs and day-old chicks.				
	Average:	Moderate	2.00	2.00	Final:	Moderate	2.00	Justification if adjustment of the score level = ...
5.3 Social involvement								
5.3.1 Do communities participate in decisions that impact their livelihood?		Moderate/Low	2	Yes but there is little mixing between Caldoche and Kanak communities. Church congregations and political parties provide fora for discussions about local issues.				
5.3.2 Are there actions to ensure respect of traditional knowledge and resources?		Moderate/Low	2	Yes, particularly in the North province and in the Loyalty Islands province as well as in South Province				
5.3.3 Is there participation in voluntary communal activities for benefit of the community?		Moderate/Low	2	Church groups and political parties probably represent the greatest opportunity for voluntary communal activities which can benefit the whole community.				
	Average:	Moderate	2.00	2.00	Final:	Moderate	2.00	Justification if adjustment of the score level = ...

A3. Méthodes d'évaluation des incidences pour l'Analyse du Cycle de Vie (ACV)

Dommmages sur les ressources naturelles, la qualité des écosystèmes et la santé humaine

L'évaluation de l'impact des CV sur les trois domaines de protection, à savoir les ressources naturelles, les écosystèmes et la santé humaine, a été réalisée dans le cadre d'une ACV à l'aide de la méthode ReCiPe 2016 (v1.1 Endpoint World H/A [Hiérarchiste/Moyenne]). Cette méthode a été choisie parce qu'elle présente des indicateurs de résultat dans les trois domaines de protection, sur la base de l'agrégation de plusieurs indicateurs d'impact pertinents (Huijbregts et al. 2016⁶⁶) comme résumé dans la Figure 1.

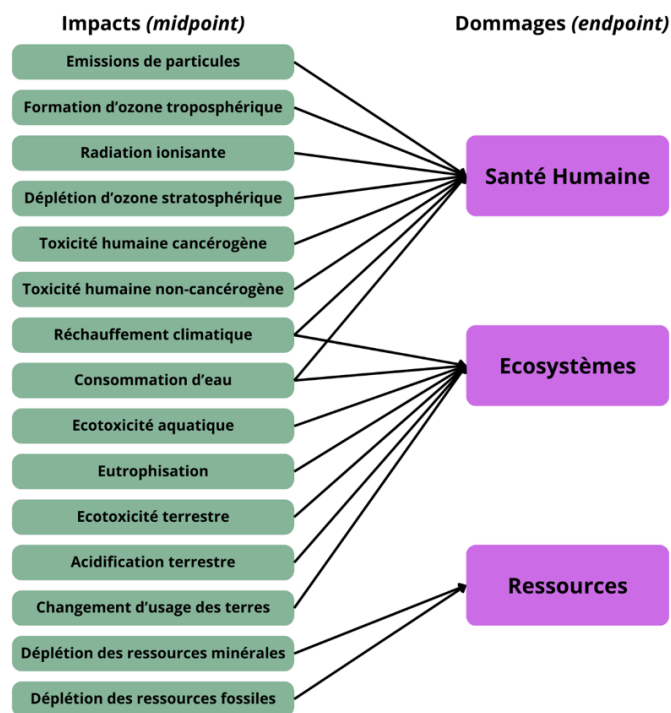


Figure 1. Vue d'ensemble des catégories d'impact couvertes par la méthodologie ReCiPe2016

Les domaines de protection sont exprimés en différentes unités :

- Les impacts sur la santé humaine sont exprimés en **DALY** (disability-adjusted life years ou espérance de vie corrigée de l'incapacité (EVCI) en français), qui représentent les années vécues avec une invalidité additionnée aux années perdues liées à une mort précoce d'une personne en raison d'une maladie ou d'un accident.
- L'unité de qualité des écosystèmes est la **perte d'espèces locales intégrée dans le temps** (species.yr⁻¹).
- L'unité de rareté des ressources est le **dollar étatsunien (\$)**, qui représente les coûts supplémentaires liés à l'extraction future des ressources minérales et fossiles, basée sur la valeur moyenne du dollar en 2013 (USD2013). La perspective hiérarchique (H) a été

⁶⁶ Huijbregts Steinmann ZJN., Elshout PMF. et al., 2016, ReCiPe 2016 A harmonized life cycle impact assessment method at midpoint and endpoint level. Report I: Characterization. Department of Environmental Science, Radboud University Nijmegen

choisie parce qu'elle est basée sur un consensus scientifique en ce qui concerne le calendrier et la plausibilité des mécanismes d'impact (Goedkoop et al. 2013⁶⁷).

Impacts sur le changement climatique

La contribution au changement climatique a également été calculée au moyen d'une approche ACV et la méthode 2021 du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) basée sur le rapport AR6. Cette méthode succède à la méthode GIEC 2013 ; elle contient les facteurs de changement climatique du potentiel de réchauffement global (PRG) sur une période de 100 ans. Les méthodes de calcul des facteurs d'émission sont reportées dans le Tableau 1. À noter également que cette version de la méthode exclut l'absorption de CO₂ et les émissions de CO₂ biogénique, considérant que l'absorption et les émissions de CO₂ biogénique font partie d'un cycle court et ont un impact net nul.

Gaz	Type d'émissions	Unité	Méthode
CO ₂	Emissions directes liées à la combustion	kgCO ₂	IPCC Tier1 ^a
CH ₄	Emissions directes durant le stockage des effluents	kgCH ₄	IPCC 2019 Tier2 ^a
N ₂ O	Emissions directes durant le stockage des effluents	kgN ₂ O	IPCC 2019 Tier1 ^a
	Emissions indirectes liées au lessivage lors du stockage des effluents	kgN ₂ O	IPCC 2019 Tier1 ^a
	Emissions indirectes liées à la volatilisation lors du stockage des effluents	kgN ₂ O	IPCC 2019 Tier1 ^a
NO _x	Emissions directes au bâtiment et durant le stockage des effluents	kgNO ₂	EMEP/EEA 2023 Tier1 ^b

^a International Panel on Climate Change, 2019⁶⁸, ^b European Environment Agency, 2023⁶⁹

Tableau 1. Méthodes de calcul utilisées pour les facteurs d'émission de gaz à effet de serre

Impacts sur la biodiversité

Les données qualitatives nécessaires à l'évaluation des impacts potentiels sur la biodiversité ont été recueillies par le biais d'entretiens lors de la mission sur le terrain et d'une analyse documentaire.

Limites du système

Les limites du système constituent la base de l'ACV. Elles peuvent être divisées en limites temporelles, spatiales et technologiques. En ce qui concerne les **limites temporelles**, toutes les données ont été sélectionnées de manière à représenter le plus fidèlement possible les conditions de 2023.

Les **limites spatiales et technologiques** concernent la CV régionale de Polynésie française. Celles-ci incluent donc les différentes étapes de production des œufs et de poulets de chair (incluant ici les coquelets) ainsi que leur transformation et leur commercialisation sur le territoire mais

⁶⁷ Goedkoop M, Heijungs R, De Schryver A, et al., 2013, ReCiPe 2008. A LCIA method which comprises harmonised category indicators at the midpoint and the endpoint level. Characterisation

⁶⁸ International Panel on Climate Change, 2019, 2019 Refinement to the 2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories. <https://www.ipcc.ch/report/2019-refinement-to-the-2006-ipcc-guidelines-for-national-greenhouse-gas-inventories/>

⁶⁹ European Environment Agency, 2023. EMEP/EEA air pollutant emission inventory guidebook 2023. Technical guidance to prepare national emission inventories. EEA Report 06/2023. 30 p. <https://www.eea.europa.eu/publications/emep-eea-guidebook-2023>.

également les différents processus nécessaires en amont à la production et au transport des intrants pour les systèmes de production.

Concernant la **CV œuf** (Figure 2), sont donc pris en compte en amont les différents flux nécessaires à la production des aliments et la production de poussins de 1 jour qui sont importés. S'en suivent différentes phases de transport : une phase de transport depuis les zones de production des matières premières (aliments et poussins) jusqu'à Tahiti, où ils sont réceptionnés⁷⁰, puis une phase de transport jusqu'aux systèmes de production dans les différents archipels. Les flux associés au transport des œufs sur les différents sites de commercialisation et consommation ont été estimés. Concernant la **CV poulet de chair**, le schéma fonctionnel est assez proche à l'exception de l'inclusion d'une phase d'abattage, à l'abattoir de Tahiti ou à la ferme pour l'autoconsommation (Figure 3).

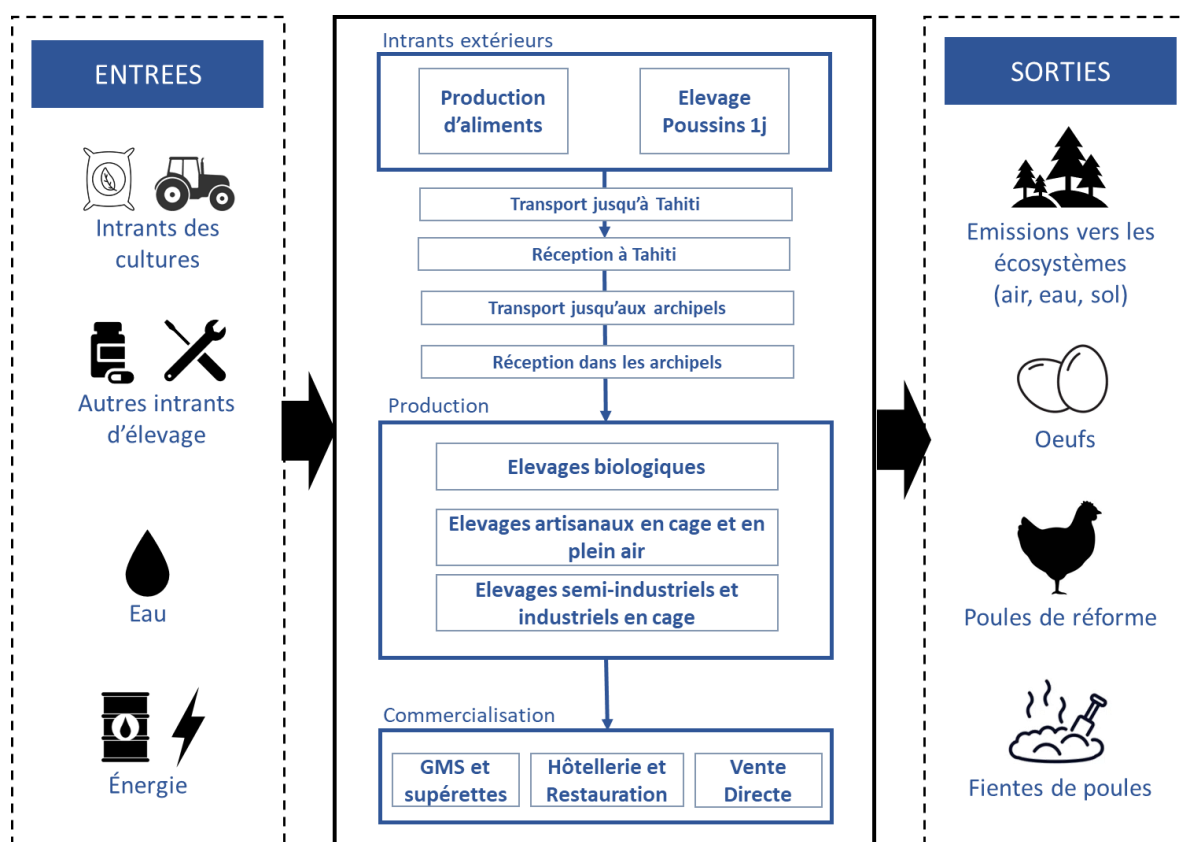


Figure 2 - Schéma descriptif du système étudié pour la CV œuf

⁷⁰ A ce stade de l'étude, les flux inhérents à la phase de réception n'ont pas été considérés

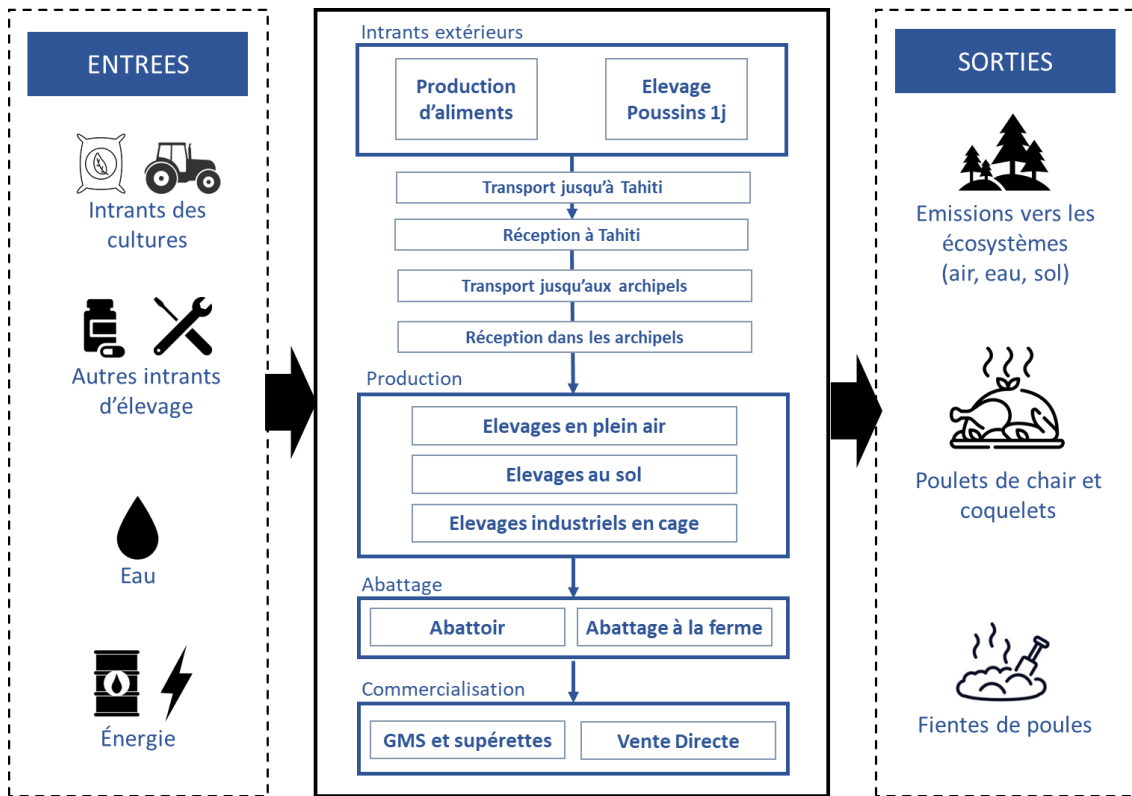


Figure 3 - Schéma descriptif du système étudié pour la CV poulet de chair

A4. Présentation des paramètres de modélisation

Unités fonctionnelles

Pour la CV œuf, les impacts et dommages sont exprimés dans différentes unités fonctionnelles selon le niveau d'analyse :

- Par « œuf produit en sortie de ferme » pour les analyses comparatives à l'échelle des systèmes de production,
- Par « œuf produit mis à disposition au consommateur » ou par « kg d'œuf produit mis à disposition au consommateur »⁷¹ à l'échelle de la CV,
- Pour la « totalité des œufs produits et mis à disposition du consommateur » à l'échelle de la CV.

Concernant la CV poulet de chair, les impacts et dommages sont exprimés selon les unités suivantes :

- Par « poulet vivant produit » pour les analyses comparatives à l'échelle des systèmes de production,
- Par « kg de carcasse de poulet mis à disposition du consommateur »⁷² pour les analyses à l'échelle de la CV.

Règles d'allocation

A l'échelle des systèmes de production, la totalité des impacts sont affectés à la production d'œuf ou de poulet (pas d'allocation avec les fientes de poules et les poules de réforme). Ce choix s'explique par la quasi-absence de marché pour les co-produits qui sont, selon les personnes enquêtées, soit donnés soit réutilisés sur l'exploitation.

Pour la CV poulet de chair, concernant la phase d'abattage, la totalité des impacts a été affectée à la carcasse de poulet. En effet, les co-produits issus de l'abattage (abats, pattes de poulet, etc.) sont de l'avis de la gestionnaire de l'abattoir encore mal valorisés et leurs valeurs économiques n'ont pas pu être établies.

Pour les processus d'arrière-plan (i.e. sélectionnés dans les bibliothèques de processus déjà disponibles)⁷³, la méthode d'allocation économique a été privilégiée lorsque le choix était laissé à l'utilisateur.

Inventaires du cycle de vie

Des inventaires du cycle de vie ont été élaborés pour représenter les différents processus impliqués. Les informations sur les données utilisées sont présentées ci-après.

Production et transport des aliments

Les compositions en matière première des aliments starter (poulettes et poulets en croissance), poulets finition et poules pondeuses conventionnelles et biologiques ont été élaborées à partir de ressources bibliographiques et d'interviews auprès d'experts reportées dans le tableau 1.

⁷¹ Considérant un poids moyen par œuf de 60g.

⁷² Considérant un rendement carcasse de 68%.

⁷³ Comme Agribalyse, Ecoinvent, etc.

L'origine des aliments a été établie comme suit :

- les matières premières pour l'aliment biologique proviennent de France
- les matières premières pour l'aliment conventionnel proviennent d'Australie, d'Inde et de Nouvelle-Zélande à l'exception du maïs qui est produit localement

Matières premières	Aliment starter	Aliment Croissance	Aliment Finition	Aliments Pondeuses ^a
Céréales ^b	57	61	75	65
Son de céréales ^c	4			
Tourteaux de Soja	36	36	23	31
Autres ^d	3	3	2	4

^amême composition pour l'aliment conventionnel et biologique (seules les origines changent), ^bprincipalement maïs, ^cprincipalement son de blé, ^dprincipalement Carbonate, Phosphate et sel

Tableau 1. Composition des différents aliments du cheptel (en %)

L'aliment conventionnel et biologique est principalement importé au port de Noumea.

Production et transport des poussins d'un jour

Selon les enquêtes et les données douanières, en 2023, les poussins d'un jour sont issus d'élevages de France et Nouvelle-Zélande réceptionnés à l'aéroport de Noumea.

Qualité des données

Dans cette ACV, les erreurs et incertitudes potentielles concernent principalement :

- L'absence d'information détaillée sur la composition des aliments,
- Le faible échantillonnage pour les différents types de système de production (six exploitations enquêtées au total et absence d'enquête pour les systèmes artisanaux non bio),
- Le manque d'information sur les consommations d'eau et d'énergie des exploitations enquêtées,
- La non-prise en compte des transports intra-archipels qui pourraient se révéler élevés compte-tenu de l'importante distance entre les différentes îles, même au sein d'un même archipel.
- Afin d'évaluer les impacts potentiels des incertitudes sur les résultats, et compte tenu de la difficulté à mener une analyse complète des incertitudes, la qualité du jeu de données a été évaluée conformément aux recommandations du manuel ILCD (European Commission et al., 2010⁷⁴).

Cette évaluation est basée sur six indicateurs de qualité des données : représentativité technologique (TeR), représentativité géographique (GeR), représentativité temporelle (TrR), exhaustivité (C), précision et incertitude (P), et pertinence et cohérence méthodologiques (M). Pour chaque indicateur, une note comprise entre 1 et 5 est attribuée (1 étant la meilleure note, 5 la plus

⁷⁴ European Commission - Joint Research Centre - Institute for Environment and Sustainability, 2010, International Reference Life Cycle Data System (ILCD) Handbook – General guide for Life Cycle Assessment - Detailed guidance. Luxembourg, Publications Office of the European Union

mauvaise). Ensuite, la représentativité de la qualité générale des données est calculée selon l'équation suivante :

$$DQR = (TeR+GeR+TrR+C+P+M+Xw*4)/(i+4) \text{ Eq. 1}$$

avec :

Xw : Score de qualité le plus bas (c'est-à-dire la valeur la plus élevée) parmi tous les indicateurs

i : Nombre d'indicateurs de qualité des données appliqués (différent de 0)

Pour notre jeu de données, les valeurs des différents indicateurs de qualité sont les suivantes : TeR = 4 ; Ger = 2 ; TrR = 2 ; C = 5 ; P = 5 ; M = 2

Il en résulte un score global (DQR) de 4,0, correspondant à un niveau de qualité insuffisant (égal ou supérieur à 4).